This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Chorizone mangué 18[illegible]

L'eau de glace selon m[illegible]
andry est un remede
excellent ~~pr~~ contre les vers 208

des Esprits. St. Paul dit
contre les Esprits de malice
qui sont dans l'air fo. 2171.

[redacted]

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Octobre 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

*Et se vendent à Paris,*

Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

*Avec Privilege & Approbation.* 1703.

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

*Octobre* 1703.

ARTICLE CLXII.

*HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année* 1700. *Avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année. Tirez des Registres de cette Academie.* A Paris chez Jean Boudot 1703. *in* 4°. *pages* 469.

CETTE Histoire avec les Memoires qu'on y a joint contient une trop grande multitude d'observations curieuses, pour qu'elles puissent toutes être renfermées dans un seul ex-

trait. L'Historien de l'Academie les a rangées selon l'ordre des matieres. Nous ne pouvons mieux faire que de suivre le même ordre. On ne doit pas s'attendre de trouver icy toutes les nouvelles Observations de l'Academie sur chaque matiere : Il faudroit pour cela transcrire le Volume entier. On s'est contenté d'en mettre quelques unes des principales.

### *Nouvelles Observations sur la Physique generale.*

Mr. de la Hire qui s'est chargé d'observer sans interruption les changemens du Barometre & du Thermometre, la quantité d'eau de pluye qui tombe & les variations de l'aiguille aimantée a rendu compte à l'Academie au commencement de l'année 1700. des Observations qu'il avoit fait pendant l'année precedente.

La somme de la hauteur de l'eau de pluye, qui est tombée pendant toute l'année 1699. est de 18. pouces 8. lignes $\frac{1}{4}$. Ainsi il n'est gueres

moins tombé de pluye pendant cette année là qui a paru extrêmement seche, qu'il en tombe dans les années moyennes. Mais les plus grandes pluyes ont été dans les mois d'Avril, May, Juin & Septembre, au lieu qu'elles arrivent ordinairement dans les mois de Juillet & d'Aoust.

La plus grande hauteur du mercure dans le Barometre a été de 28. pouces 3. lignes le 21. Novembre & le 31. Decembre 1699. & son plus grand abaissement a été de 26. pouces 9. lignes le 14. Janvier & le 14. Decembre. Sur quoy il est bon de remarquer que le Barometre sur lequel Mr. de la Hire a fait ses Observations est placé à la hauteur de la grande sale de l'Observatoire, 20. toises à peu près au dessus de la riviere.

Le 15. Juillet qui a été le jour le plus chaud de l'année 1699. le Thermometre est monté à 63. parties $\frac{2}{3}$; & le onziéme Decembre qui a été le plus froid il est descendu à 25. parties $\frac{1}{3}$. Mais ce qui sans doute surprendra plusieurs personnes le premier jour de Janvier & le 5. de

Juin le Thermometre s'est trouvé à la même hauteur de 42. à 43. parties.

Mr. de la Hire qui avoit trouvé à la fin de l'année 1686. que la declinaison de l'éguille aimantée étoit de 4°. 30′. vers l'Ouest, a trouvé qu'à la fin de l'année 1699. la declinaison étoit de 8°. 10′. mais il a soin d'avertir qu'il se peut faire qu'il y ait quelque irregularité dans l'observation, quoy qu'il y apporte toutes les precautions dont il est capable.

Mr. Dieulamant qui a examiné luy même la grotte de nôtre Dame de la Balme auprés de Grenoble, n'y a plus trouvé ni les gouffres, ni le grand lac dont quelques livres font mention : mais seulement un petit ruisseau formé en partie par les eaux qui distillent au travers du rocher. Ainsi il faut dire que ceux qui sous François I. furent chargez d'examiner cette grotte s'imaginerent y voir les choses qu'ils ne voyoient pas en effet, ou qu'ils firent un rapport infidelle de ce qu'ils avoient veu, ou qu'il s'est fait depuis ce tems-là un changement considerable dans cette grotte.

Mr. Picard remarqua il y a 30. ans que le Mercure de son Barometre secoüé dans l'obscurité donnoit de la lumiere Mr. de Bernouilli Professeur de Mathematique à Groningue a voulu ces dernieres années approfondir d'avantage ce Phenomene. Il a observé que quand on secouoit le Barometre dans l'obscurité, la lumiere ne se montroit que dans la descente du Mercure, & qu'elle paroissoit comme attachée à sa surface superieure : mais que tous les Barometres n'avoient pas ce privilege. Ce qui empêche qu'ils ne l'ayent tous, selon Mr. Bernouilli, c'est qu'il se forme une petite pellicule sur la surface du Mercure, quand il n'est pas extrêmement pur. L'Academie a neanmoins trouvé que plusieurs Barometres faits sans la precaution que Mr. Bernouilli veut qu'on apporte pour que le mercure y soit pur, ne laissent pas de donner de la lumiere ; & que quelques Barometres faits avec ces precautions ne donnent aucune lumiere.

La Lune paroît notablement plus

S AS
161
.T83

minerale & non pas vegetale, comme on le croit communement.

M. Homberg ayant attaché une bouteille de vin au claquet d'un Moulin, le vin s'y est changé en un très-bon vinaigre dans l'espace de trois jours.

*Nouvelles Observations sur l'Anatomie.*

En 1699. M. Vernage Medecin de la Faculté de Paris ayant été obligé de faire faire la ponction à une jeune fille hydropique, il en sortit une matiere laiteuse, au lieu de l'eau qui devoit naturellement venir. Il apporta de cette liqueur à l'Academie. On trouva qu'elle avoit la couleur & la consistence du lait, & même un peu le goût, hormis qu'elle étoit plus salée. Elle moussoit en tombant, & s'élevoit sur le feu comme du lait: mais elle étoit beaucoup plus legere, & ne se coaguloit point par les acides, mais par le sel de tartre. La quantité de cette liqueur étoit aussi étonnante que sa nature. La fille hydropique mourut après un an de maladie, & peu-

dant ce tems-là on luy faisoit l'operation au moins tous les 15. jours ; & à chaquefois on tiroit 13. 14 & quelquefois 15. pintes de ce lait Mr. Vernage, M. Mery, M. Homberg & quelques autres ont proposé diverses conjectures pour expliquer la cause d'une hydropisie si extraordinaire.

M. de Verney après une recherche tres-exacte a découvert que la moëlle qui est dans les os est composée d'une infinité de petits sacs membraneux qui s'ouvrent les uns dans les autres & qui sont remplis d'une huille fine & delicate extraite du sang. La moëlle ne sert point à nourrir l'os ; mais à l'humecter, à l'amollir jusqu'à un certain point, & à empêcher qu'il ne soit aussi cassant qu'il le seroit sans cela.

Mr. Littre a remarqué qu'outre les Hernies ordinaires, il y en a, d'une autre espece, qui sont moins dangereuses & plus rares, mais moins faciles à reconnoître. Il rapporte les marques auxquelles on peut les reconnoître, & la maniere dont il faut y remedier.

Les Anciens avoient crû que c'étoit la Trachée Artere qui formoit la voix. Galien est le premier qui a dit que cette petite fente ovale, qui est au haut de la Trachée, & qu'on appelle la Glotte, étoit le principal organe de la voix : mais il n'a pas nié que la Trachée ne contribua beaucoup à la production de la voix. M. Dodart est persuadé que le son qui fait la voix, ne sçauroit se former dans la trachée; parce qu'on ne parle & qu'on ne chante qu'en rendant l'air & non pas en le recevant. Or l'air qui des poumons entre dans la trachée passe de plusieurs petits canaux fort étroits dans un beaucoup plus large ; ainsi son cours devenant plus libre & plus tranquille, il ne peut pas acquerir la vitesse necessaire pour faire le son. Mais comme l'ouverture de la glotte est fort petite par rapport à la trachée, il ne peut sortir de la trachée par la glotte, sans precipiter son cours, & sans mettre en ressort les deux levres de la glotte, & leur faire faire les vibrations qui causent le son. Ce son ainsi formé va retentir dans la cavi-

té de la bouche & des narines, & tout l'agrement de la voix depend de ce retentissement. Ce n'est donc point la trachée artere qui forme la voix, ou qui en fait le resonnement; elle sert uniquement à fournir l'air, comme fait le Porte-vent dans les Orgues. La glotte seule fait la difference des tons par les differens changemens de son ouverture.

M. Mery demande ce que devient l'air qui entre dans les poumons à chaque respiration. Après avoir prouvé que cet air ne peut point s'échaper par les pores de la peau; il répond qu'il faut donc que l'air étant arrivé avec le sang aux extremitez des arteres entre avec luy dans les petites bouches des veines, qu'il le suive dans tout le reste de la circulation jusqu'à ce qu'il soit reporté par l'artere pulmonaire dans les venules du poulmon, dont il sort par la trachée artere qui l'avoit apporté. Cette route de l'air n'est pas seulement prouvée par la necessité du raisonnement, mais encore par l'experience & par le souffle.

M. Chirac fameux Medecin de Montpellier a le premier proposé que le vomissement étoit produit par les mouvemens extraordinaires du Diaphragme & des muscles du bas ventre & non pas par les contractions des fibres de l'estomach. Mr. Du-Verney qui est dans la même opinion a fait diverses experiences sur des Animaux vivans pour rendre visible la Mechanique du vomissement. M. Litre & quelques autres Anatomistes disent que l'Oesophage, le ventricule & les intestins n'étant qu'un même canal continu & revétu par tout des mêmes fibres charnuës ; il n'y a pas de raison de nier que le ventricule & l'Oesophage n'ayent quelquefois le mouvement antiperistaltique, pour pouvoir se resserrer successivement du bas en haut ; puisqu'il est constant que les intestins ont ce même mouvement. L'Auteur de l'Histoire de l'Academie ajoûte que ces deux opinions pourroient bien être vraïes en même tems ; puisque ces deux mechaniques ne sont point incompatibles.

M. Tauvry a communiqué à l'Academie une lettre de Mr. Courcial Medecin de Toulouse, où il raconte une chose fort extraordinaire. Une femme agée de 21. à 22. ans ayant eû la fievre & senti de grandes douleurs dans tout le corps, devint toute contrefaite & commença à décroître fort sensiblement. On ne la pouvoit rémüer sans que ses os pliassent : tout son corps enfla, & sa peau devint plus épaisse & plus dure. Elle mangeoit beaucoup & vécut en cet état 18. ou 19. mois. Après sa mort on trouva ses os mous comme de la cire, & plus aisez à couper que les chairs. Toutes les autres parties du corps étoient dans leur état naturel.

M. Littre a fait voir à l'Academie une rate petrifiée & qui tenoit encore à tous les vaisseaux & à tous les ligamens auxquels la rate tient ordinairement. M. du Verney a raporté qu'on avoit trouvé à un enfant mort à l'âge de 5. ans dans le *Sinus longitudinal superieur* du cerveau un ver vivant, long de quatre pouces & semblable à ceux de

terre. M. Lemery a raconté qu'une fille de bon temperament ayant eû après une fiévre intermitente une extinction de voix qui lui dura un an & demi sans intermission, il lui avoit fait revenir la voix en luy faisant prendre des Herbes vulneraires en guise de Thé.

### *Nouvelles Observations de Chymie.*

M. Lemery recherchant la cause des Volcans qui font quelquefois de si grands desordres en Italie, s'avisa d'enfoüir en terre pendant l'Eté 50. livres d'un mélange de parties égales de limaille de fer & de souffre pulverisé, le tout reduit en pâte avec de l'eau. Au bout de huit ou neuf heures la terre se gonfla & s'entrouvrit en divers endroits : il en sortit des vapeurs soufreuses & chaudes & ensuite des flammes. Une plus grande quantité de ce mélange avec une plus grande profondeur étoit tout ce qui manquoit pour faire un veritable Mont Etna.

Il paroît que les dissolutions qui sont accompagnées de fermenta-

tions, où les matieres boüillonnent & se gonflent, & même avec bruit, ne doivent pas être froides ni faire descendre le Thermometre qui y est plongé. L'experience neanmoins nous apprend qu'il y en a plusieurs de cette nature : & ce qui est de plus surprenant, c'est que de ces fermentations froides il en sort quelquefois des vapeurs chaudes. C'est ainsi que quand on a mêlé du sel Ammoniac avec de l'huile de vitriol, si l'on a un Thermometre plongé dans la matiere, & un autre un peu élevé au-dessus pour recevoir seulement la vapeur qui en sortira, on voit dans le même tems le premier Thermometre baisser tres-vîte par la froideur de la fermentation, & le second monter tres-vîte par la chaleur des fumées qui s'en exhalent. Qui croiroit aussi que pour rendre de l'eau froide encore plus froide pendant quelques momens, il ne faudroit qu'y jetter promptement une grande quantité de braise ardente ? C'est neanmoins ce qu'à éprouvé M. Geoffroy qui a pris le soin d'aprofondir ce qui re-

garde les fermentations froides.

Une personne à qui M. Burlet avoit ordonné des eaux minerales d'Aix la Chapelle, fut surpris de voir qu'un gobelet d'argent dans lequel elle les avoit prises pendant trois jours, se trouva doré comme s'il l'avoit été par un Orfevre. M. Homberg a dit sur cela que cette dorure venoit du souffre de ces eaux ; ce qu'à confirmé Mr. du Hamel qui a été long-tems à Aix la Chapelle. M. Boulduc a trouvé par l'Analyse qu'il appelle d'Extraction, que l'Ipecacuanha gris contient des parties Salines, & sulphureuses ou resineuses ; mais les salines en plus grande quantité. L'Ipecacuanha brun qui est le plus violent dans son action, à cependant beaucoup moins de parties Salines & resineuses que le gris. L'Ipecacuanha blanc le moins fort de tous à fort peu de parties resineuses à proportion des Salines. M. Homberg a remarqué que l'esprit de Nitre dissout toûjours une plus grande quantité de chaque Alcali que l'esprit de Sel. On a long-tems fait mistere de la composition

des Goutes d'Angleterre. Ce n'est que de l'Esprit volatile de soye cruë rectifié avec de l'huile de Canelle, ou avec quelque autre huile essentielle. M. de Tournefort a montré par experience que ces fameuses Goutes n'ont aucun avantage sur les preparations de la Corne de cerf & du Sel Ammoniac, si ce n'est par une odeur plus supportable.

### *Nouvelles Observations de Botanique.*

Les tiges de toutes les plantes sont perpendiculaires à l'Horison : on ne s'en étonne pas : il est neanmoins tres-difficile d'en expliquer la cause. Car enfin les graines tombent dans la terre au hazard : & entre un nombre infini de situations qu'elles peuvent avoir par rapport à la tige de leur petite plante, la situation par laquelle cette tige seroit perpendiculaire en en-haut est unique, & par consequent fort rare. Quelle force peut donc obliger la tige de toutes les plantes de prendre toûjours cette situation M. Dodart dit

qu'il faut qu'il y ait dans les fibres de la tige & dans celles de la racine une disposition toute contraire : que les fibres de la tige soient disposées de sorte qu'elles se racourcissent par la chaleur du Soleil & s'allongent par l'humidité de la terre & que les fibres de la racine soient au contraire de telle nature qu'elles se nourrissent par l'humidité de la terre & s'allongent par la chaleur du soleil. Il semble en effet difficile d'imaginer une autre raison. Mais il n'est pas aisé de dire en détail quelles peuvent être ces dispositions.

La fecondité des arbres est encore une de ces merveilles dont on ne conçoit point la cause. Mr. Dodart s'est donné la peine de compter les graines qu'il trouvoit sur la branche d'un orme de douze ans : il y en trouva 16450. cette branche étoit de huit pieds de longueur & tout l'orme avoit la valeur de plus de trente branches de cette longueur. Ainsi il y avoit sur l'Orme plus de 329000. graines. Un orme vit aisément cent ans & plus : & sa fecon-

dité moyenne n'est pas assurement à l'âge de douze ans. Si donc au lieu de 329000. on en compte pour chaque année 330000. & qu'on multiplie ce nombre par les cent années de la vie de l'orme, ce sera 33. millions de graines que l'orme produit pendant toute sa vie. Chaque graine contient un second arbre, & cet arbre un pareil nombre de graines, sans que l'on puisse jamais arriver à un autre arbre qui ne contienne plus de graine, ou à une graine qui ne contienne plus d'arbre. Voilà par consequent une progression Geometrique & un calcul immense dans lequel la raison & l'imagination se perdent également.

Mr. de Tournefort a observé que les plantes qui naissent au fond de la mer n'ont point communément de racine. Ces plantes s'attachent à quelques corps solide, & l'embrassent par une espece de plaque trés-polie, qui ne jette aucunes fibres : & il faut qu'elles tirent leur nourriture par les pores exterieures de cette plaque. Les coreaux, les champignons de mer & les autres plantes

pierreuses, paroissent n'avoir aucune semence. Neanmoins Mr. de Tournefort croit que cette espece de lait acre & gluant qu'on voit quelquefois sortir de l'extremité des branches du corail contient une graine trés-fine & trés deliée. Il croit même qu'il se pourroit bien faire, puis qu'il y a des plantes pierres, que toutes les pierres fussent aussi des plantes.

## ARTICLE CLXIII.

### SUITE DES DISSERTATIONS *de Mr. Van-Dale. Des Pontifes parmi les Grecs.*

Le nom des Pontifes n'étoit gueres moins respecté parmi les Grecs & leur jurisdiction n'avoit gueres moins d'étenduë que parmi les Romains. On trouve les mots d'Ἱερεὺς & d'Ἀρχιερεὺς pris indifferemment l'un pour l'autre sur beaucoup de medailles Antiques. Souvent même on designoit les années par leur Pontificat. Ainsi sur le revers d'une medaille de *Julia Dom-*

na on lit ces mots: ΕΠΙ. Λ. ΑΥΡ. ΗΦΑΙCΤΙΩΝΟC. ΑΡΧΙΕΡ. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. *Sous le Pontificat de Luce Aurele Ephestion grand Prêtre*: (Medaille *des Daldiens.*)

Ce n'étoit pas seulement dans une ville que se bornoit la domination des Pontifes, elle s'étendoit souvent dans une Province entiere. On lit sur des marbres les Inscriptions suivantes. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΧΑΙΩΝ. *Le Pontife des Achaiens* ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ. *Le Pontife de l'Asie.* C'est-à-dire sans doute *de l'Asie mineure.*

Il est remarquable que sur les mêmes marbres où l'on trouve les noms de ces Pontifes de toute une Province, on lit aussi qu'ils étoient au même tems Pontifes particuliers d'une ville. C'est l'image & peut-être l'origine des *Metropoles* d'aujourd'huy certainement il n'est pas hors de vray semblance que les Evêques des premiers Chrêtiens reglerent leur police & l'étenduë de leur ressort sur le pied des Pontifes de la Religion qu'ils avoient abolie. Un aveu de la sorte n'est pas aussi odieux

à l'Eglise Romaine que Mr. Vandale voudroit le persuader.

Parmi les Grecs aussi bien que parmi les Latins il avoit souvent plusieurs Pontifes dans une même ville. On en trouve huit pour la seule ville d'Albe sur un ancien marbre latin cité par Grutter. Sans doute dit M. Vandale il falloit bien que quelqu'un d'eux fût à la tête des autres & qu'il portât le nom de *souverain Pontife* ou de *premier Pontife*. Comme nôtre Auteur le dit sans preuve il voudra bien qu'on ne l'en croye pas tout-à-fait sur sa parole.

Au regard des Pontifes Grecs, il est assez certain qu'il y en avoit plusieurs dans une même Province & qu'un d'entre eux étoit regardé comme le chef. Ainsi selon M. Vandale on doit entendre cette inscription d'une medaille 'ΕΠΙ ΑΡΧ. Α. ΑΥ. ΠΑΠΙΟΥ, ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ autrement qu'un sçavant Antiquaire Jesuite, qui croit qu'on doit traduire ΑΡΧ. Α. par ces mots *Pontife pour la premiere fois*. M. Vandale au contraire est persuadé que l'A. signifie

*premier*

*premier Pontife ou le chef des Pontifes.* Pour le prouver il compile un grand nombre d'Inſcriptions, où par l'A. on deſigne inconteſtablement le Rang du Pontife & non pas le nombre de ſes Pontificats. En voici deux qui lui paroiſſent peremptoires. La premiere eſt l'Inſcription d'une Medaille frappée par les Sardiens ſous Caracalla. ΕΠΙ ΑΥΡ. ΡΟΥΦΟΥ ΑΡΧ. Α. ΤΟ. Γ. c'eſt-à-dire ſans doute *Premier Pontife pour la troiſiéme fois.* La ſeconde n'eſt pas moins expreſſe. ΝΙΚΟΜΑΧΟC CΑΡΧΙΕΡ. Α. ΤΟ. Β. *Premier Pontife pour la ſeconde fois.* Ce raiſonnement par Analogie ou par comparaiſon d'une inſcription avec une autre ne paroît pas mépriſable, mais il ne conclut pas toûjours invinciblement. Car enfin l'opinion contraire à celle de M. Vandale eſt également fondée ſur l'Analogie. Voici une Inſcription qu'on trouve ſur une Medaille d'Auguſte qui n'a pas été inconnuë à Mr. Vandale. ΑΡΧ. ΚΟΥCΙΝΙΟC Δ. ΕΦ. C'eſt-à-dire ſans contredit & de l'aveu de M. Vandale même,

*Pontife pour la quatriéme fois.* Pour quoy donc ΑΡΧ. Α. dans l'Inſcription conteſtée, ne voudra-t'il pas dire *Pontife pour la premiere fois*, comme ΑΡΧ. Δ. veut dire *Pontife pour la quatriéme fois?*

On ne deſignoit dans les Inſcriptions le nombre des Pontificats que parce qu'il y en avoit de deux ſortes. Les uns ſe renouvelloient tous les ans, & les autres étoient à vie. On trouve la preuve de ces derniers dans quelques Inſcriptions citées par Mr. Spon. A la p. 335. Μ. ΑΥΡ. ΦΑΙϹΤΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩϹ ΕΚ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΔΙΑ ΒΙΟΥ. C'eſt-à-dire, *Pontife à vie de Pere en fils...* & à la page 363. on lit celle qui ſuit Λ. ΛΙΚΙΝΝΙΟϹ ΠΡΕΙϹΚΟϹ ΙΟΥΕΝΤΙΑΝΟϹ ΑΡΧΙΕΡΕΥϹ ΔΙΑ ΒΙΟΥ. C'eſt-à-dire *Pontife pour toute ſa vie.*

Ces Pontifes au reſte avoient ſouvent à la fois pluſieurs *Sacerdoces*, ou (ſi l'on peut dans une matiere prophane ſe ſervir de termes conſacrez par la religion) ils poſſedoient pluſieurs *benefices*. Un ſeul marbre antique nous en convaincra.

L. AVRELIO
APOLAVSTO. MEMPHIO
AVGG. LIB. HIERONICAE
CORONATO. ET TON DIA-
PANTON
APOLLINIS. SACERDOTI. SOLI.
VITTATO. ARCHIERI. SYNODI
ET AVGG. &c.

Les femmes n'étoient pas seulement Prêtresses, elles étoient aussi *Pontifes* ἀρχιέρειαι. Souvent même elles possedoient plusieurs *Sacerdoces* à la fois. Une Inscription qu'on trouve dans M. Spon à la page 349. n. 83. en est une preuve incontestable.

*Des Asiarques.*

Les Asiarques sont depuis longtems parmi les Doctes un sujet de dissertation. Les Livres Saints, les Livres prophanes, aussi-bien que les Marbres, & les Medailles font mention des Asiarques. Personne n'en a parlé plus en détail & d'une maniere plus circonstanciée que M. Vandale. Ils étoient toûjours tirez du nombre des Pontifes, mais ils

avoient sur les autres quelque sort de prééminence ou de dignité. Leur fonction particuliere étoit de presider aux ceremonies sacrées qui accompagnoient les jeux qu'on celebroit en l'honneur des Dieux.

Plusieurs villes de l'Asie Proconsulaire, de la Bythinie & de la Lycie avoient fait une espece de societé entre elles. Pour entretenir leur union & pour consulter sur les interêts de leur confederation mutuelle, tous les ans on faisoit des jeux dans quelques-unes de ces villes unies. On elisoit parmi les Pontifes de la nation, un chef de ces assemblées & de ces Jeux. Delà les noms d'*Asiarque*, de *Bythinarque* & de *Lyciarque* qu'on donnoit au Pontife choisi pour presider aux jeux, aux sacrifices & aux deliberations de cette espece de Republique ou de Cercle. C'est là ce qu'on peut dire en general des Asiarques. Voici des Particularitez de leurs fonctions. M. Vandale les a ramassé avec grand soin ; sans doute elles feront plaisir à tous ceux qui sont sensibles à cette sorte d'érudition.

ινὲς δὲ καὶ τῶν Ασιαρχῶν, &c.
s-uns des *Asiarques.* Il sem-
s'en tenir au Grec, qu'il y
lors à Ephese plusieurs Asiar-
ui persuaderent à S. Paul de
rer caché. A la verité Saumai-
i que ces Asiarques, dont on
ci au pluriel, étoient ceux
ontifes d'Asie qui avoient au-
fait la fonction d'Asiarque,
en retenoient le nom quoy
ne fussent plus en charge. M.
le est d'un sentiment con-
Il conjecture que chaque
e la confédération, deputoit
ntife avec le nom d'Asiarque,
u'un seul des deputez étoit le

ques étoient les personnes les plu considerables de la Grece & sou vent même ils étoient au mêm tems les Preteurs de leur ville, o les plus considerables de la Nobless du païs, comme on le voit par de Inscriptions. Ainsi l'Auteur de l Vulgate a bien rendu le Τινὲς Ἀσιαρ χῶν par ces mots, *quidam ex Prin cipibus Asiæ*, Quelques-uns des Prin ces de l'Asie.

### *Des Neocores.*

La premiere origine des Neocore n'a rien de fort éclatant, c'étoien des hommes destinez à entretenir l propreté des Temples par les Minis teres les plus vils. Dans la suite leu employ fut illustré par le nombr des personnes de distinction qui s'e chagerent. Enfin les Neocores fu rent tirez du nombre des Pontife & tinrent le premier rang dans l Grece pour les affaires de Religion Si l'on pouvoit comparer les digni tez prophanes avec celles que nô tre Religion a rendu venerables, tel à peu près sont parmi nous ceux qu

nous appellons *Marguilliers*. Leur fonction vile dans son institution, a été relevée par les personnes de distinction qu'on a préposé à prendre le soin de la decoration de nos Temples & à regir les biens destinés au service des Autels.

Parmi les Neocores on en choisissoit un qui d'ordinaire avoit le premier rang & que les autres regardoiẽt comme leur Chef. Une inscription tirée de Gruter en est une preuve. ΜΑΡΚΟϹ ΑΥΡΕΛΙΟϹ ΑΣΚΛΕΠΙΑΔΗΣ Ο ΚΑΙ ΕΡΜΟΔΩΡΟϹ Ο ΠΡΕΣΒΥΤΑΤΟϹ ΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. &c. C'est-à-dire *le plus ancien des Neocores*. En d'autres inscriptions on appelle ce premier Neocore ΚΡΑΤΙΣΤΟϹ ΝΕΩΚΟΡΟϹ.

Des villes entiéres se faisoient Neocores de certains Dieux comme de Jupiter, de Serapis, de Diane &c. & prenoient elles mêmes le soin de leurs Temples & des jeux qu'on celebroit en leur honneur. Ephese étoit Neocore de Diane. Les Magnesiens l'étoient aussi de la même Deesse. On lit sur une medaille de

Maxime l'Inscription suivante MA
ΝΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜ
ΔΟC. Sebaste étoit Neocore de J
les Cesar. On trouve une medai
de cet Empereur avec cette Insc
ption ΙΟΥΛΙΟC ΘΕΟC. & sur le r
vers ΚΑΙΣ-ΑΡΕΑ-ΣΕΒΑΣΤΗ ΝΕ
ΚΟΡΟC. Du tems d'Auguste gra
nombre de villes Grecques brigu
rent d'être Neocores de cet Emp
reur. Elles firent leur Cour en pr
nant le soin des Temples qu'on e
geoit, & des jeux qu'on celebr
en son honneur.

Ce qui fait de la peine aux An
quaires. Ce sont les inscription su
vantes ΕΦΕΣΙΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩ
ΑΡΤΕΜΙΔΟC. C'est-à-dire que
*Ephesiens ont été trois fois Neocores*
*Diane*: Et une autre encore qui po
te ces mots ΕΦΕΣΙΩΝ Γ. ΝΕΩΚ
ΡΩΝ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ. C'est
dire *qu'ils ont été trois fois Neoco*
*Des Empereurs*. Quelques autres in
criptions semblables marquent q
les villes étoient Neocores jusqu
la quatriéme fois.

On n'est pas surpris que des pa

ticuliers ayent été élus trois fois, pour Neocores, mais que des villes l'ayant été plusieurs fois la chose paroît plus extraordinaire. Deux opinions partagent icy les sçavans. Les uns, pretendent qu'une ville aprés avoir obtenu d'être Neocore sous un Empereur, obtenoit encore de l'être sous le suivant, & qu'ainsi elle l'étoit souvent jusqu'à quatre fois sous quatre Empereurs differents. C'est le sentiment de M. Vaillant. D'autres assurent que sous le même Empereur la même ville étoit Neocore jusqu'à quatre fois. Mr. Vandale adopte ce sentiment de Mr. Cuper cōme le plus vray; mais il l'explique d'une maniere differente.

Selon nôtre Auteur ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΟC ou ΝΕΩΚΟΡΟΣ Γ. ne veut pas dire Neocore *pour la seconde* ou *pour la troisiéme fois*; mais *deux fois ou trois fois Neocore*. En effet une seule ville étoit quelquefois Neocore de trois temples, ou de trois Dieux, ou de trois Empereurs au même temps. C'est ce que Mr. Vandale prouve fort au long par des Medailles. Par modestie il veut bien ne

donner à ſon opinion que le nom de conjecture. D'autres ne ſeroient pas ſi reſervez & regarderoient comme une eſpece de demonſtration un ſentiment fondé ſur de ſi bonnes découvertes.

On peut juger par là du caractere d'eſprit de Mr. Vandale, mais on ne peut eſtimer aſſez l'étenduë de ſon erudition. Ce qu'il dit des Stephanophores, des Prytanes, de l'aſſemblée des Amphictions, des Agonothetes, des Panygiarques, ſont d'une critique exacte & l'Ouvrage d'une erudition profonde. Un livre de la ſorte eſt une ſource où les amateurs de l'Antiquité trouveront toûjours de quoy puiſer. Par malheur le Ciel ne departit pas toûjours tous les talens à un ſeul homme. Il manque à Mr. Vandale de la netteté de ſtyle & de l'arrangement dans les matieres qu'il traite. Pour de l'amenité on n'en attend pas d'un ſçavant tout heriſſé de Grec. Les épines au travers deſquelles il a falu que Mr. Vandale ſe fit une routte, étouffent ſouvent toutes les fleurs ou les empêchent de naître.

## ARTICLE CLXIV.

**HISTOIRE ECCLESIASTIQUE** *par Mr. Fleury Prêtre Abbé de Loc-Dieu, sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Monseigneur le Duc de Berry. Tome neuviéme.* A Paris chez Pierre Emery 1703. *in* 4°. *pag.* 699.

CE neuviéme tome de l'Histoire Ecclesiastique est divisé en cinq livres: il comprend ce qui s'est passé de plus considerable dans l'Eglise sur la fin du septiéme siecle, & pendant presque tout le huitiéme; c'est-à-dire depuis l'année 679. jusqu'à l'année 794.

L'Empereur Constantin Pogonat voulant rendre la paix à l'Eglise d'Orient, que l'heresie des Monothelites avoit jettée dans une grande confusion, resolut d'assembler un Concile à Constantinople. Il écrivit pour ce sujet au Pape, le priant de faire tenir à Rome un Concile des Evêques d'Occident, & d'en

voyer en Orient trois Legats avec des Evêques deputez du Concile de Rome. Cela fut executé : les Legats arriverent à Constantinople le 10. de Septembre 680. & deux mois après on commença le sixiéme Concile General. M. l'Abbé Fleury rend un compte exact de tout ce qui se fit en chaque session, & de la maniere dont les Monothelites y furent confondus.

L'Empereur qui assista à la plûpart des sessions, avoit souhaité que les deux parties sans avoir recours à des argumens subtils & recherchez, s'attachassent à faire voir que leur sentiment étoit conforme aux decisions des Conciles Generaux & à la doctrine des Peres. C'est pour cela que Machaire Patriarche d'Antioche, le chef des Monothelites, produisit dans le Concile trois Ecrits contenans les passages des Conciles & des Peres, par lesquels il pretendoit prouver qu'il n'y avoit dans JESUS-CHRIST qu'une volonté & qu'une operation. Mais quand on vint à confronter les passages avec les livres des Conciles & des Peres,

on trouva que tous les passages qu'il *produisit*, ou ne prouvoient rien, ou étoient pour la plûpart tronquez ou tirez de pieces fausses, & supposées. Au contraire les passages qui furent produits par les Legats se trouverent citez avec beaucoup de fidélité & d'exactitude. La mauvaise foy des Monothelites leur attira l'indignation de l'Empereur & des Peres du Concile. On ôta à Machaire son *Pallium*. On le deposa de son siege : on anathematisa sa personne, on condamna son heresie : & on decida que comme il y avoit en JESUS-CHRIST deux natures ; il y avoit aussi en luy deux volontez & deux operations distinctes & sans confusion. On dit encore anatheme à Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Honorius, & à quelques autres accusez d'avoir enseigné le Monothelisme.

L'impudence ou plûtôt l'aveuglement extrême que Polychrone Prêtre & Moine Monothelite fit paroître dans le Concile, à quelque chose de singulier. On avoit eu avis qu'il dogmatizoit : & sur cela on

l'avoit cité pour rendre raiſon de ſa foy. Cet impoſteur s'offrit hardiment de prouver par la reſurrection d'un mort, qu'il n'y avoit qu'une volonté en Jesus-Christ. Les Peres du Concile crurent qu'il falloit profiter de cette occaſion pour detromper le peuple, que Polychrone & Machaire avoient ſeduits ; ils accepterent l'offre ; mais ils voulurent que l'épreuve ſe fit en public & à la vûë du peuple. Polychrone mit ſa confeſſion de foy ſur le cadavre qu'on avoit fait apporter : & après avoir tenu le peuple en ſuſpens pendant pluſieurs heures il avoüa qu'il luy étoit impoſſible de reſuſciter le mort. Auſſitôt tous s'écrierent, Anatheme au nouveau Simon : Anatheme à Polychrone l'impoſteur.

La derniere ſeſſion du Concile à laquelle aſſiſterent plus de cent ſoixante Evêques, fut tenuë le 16. de Septembre 687. & quatre ans après l'Empereur Conſtantin mourut au mois de Septembre. Ce Prince avoit beaucoup de religion & il a donné au S. Siege en pluſieurs

occasions des marques d'un atta-chement & d'une affection toute particuliere. Justinien II. son fils aîné luy succeda à l'Empire.

C'est par l'ordre de ce Prince que s'assembla l'an 692. le Concille *in Trullo*, où assisterent deux cent onze Evêques, & entre autres les quatre Patriarches d'Orient. On voulut y faire un corps de discipline : on y reçoit toutes les decisions des six Conciles generaux : on y condamne nommément les erreurs & les personnes qu'ils ont condamnées. On y rejette les Constitutions attribuées à S. Clement comme alterées par les Heretiques ; mais on y reçoit les quatre vingt cinq canons attribuez aux Apôtres, ceux de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, d'Ephese, de Calcedoine, de Sardique, de Cartage, & de Constantinople. On y approuve aussi diverses Epîtres des SS. Peres. On défend de recevoir aux Ordres sacrez ceux qui ont été mariez deux fois : & à tous ceux qui ont reçû ces mêmes Ordres de se marier après

leur ordination. Mais on permet aux Prêtres, aux Diacres & aux Sous-Diacres deja mariez de garder leurs femmes, & d'habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des SS. Myſteres. On y fit divers autres canons touchant les Clercs & la juriſdiction des Evêques pour le reglement des Monaſteres, pour l'adminiſtration des Sacremens & les Ceremonies Eccleſiaſtiques.

Juſtinien voulut engager le Pape à recevoir ce Concile & à y ſouſcrire, mais le Pape le refuſa conſtamment: & ce refus luy attira l'indignation de l'Empereur qui envoya à Rome Zacharie ſon *Proto-ſpataire* pour enlever le Pape & l'emmener à Conſtantinople. Le peuple de Ravenne, & de la Pentapole & des quartiers voiſins prit les armes pour empêcher cette violence, & contraignit Zacharie de ſortir honteuſement de Rome. La même année 694. Dieu permit que Juſtinien fut detrôné & envoyé en exil par la conjuration du Patrice Leonce, qui fut proclamé Empereur en ſa place:

mais en 705. Justinien étant rentré dans Constantinople par un Aqueduc, s'en rendit maître avec le secours des Bulgares. Il ne regna que six à sept ans depuis son rétablissement ; il fut mis à mort en 711. & eût Philippe pour successeur.

Philippe étoit Monothelite : & il commença son regne par un faux Synode où il fit condamner le sixiéme Concile. Ayant été deposé la 3. année de son regne : Artemius qu'on nomma Anastase fut élû Empereur en sa place. Ce Prince qui étoit Catholique fit aussi-tôt rétablir & proclamer le sixiéme Concile. Anastase ne regna que deux ans & neuf mois : il fut chassé par Theodose, qui fut bien-tôt obligé luy-même de ceder l'Empire à Leon, lequel s'en mit en possession le 25. de Mars 717. C'est cet Empereur qui le premier à fait la guerre aux Images des Saints. Il ne se declara neanmoins que la 10. année de son regne. Saint Germain qui étoit alors Patriarche de Constantinople, s'opposa avec beaucoup de force à cette nouvelle heresie : mais

sa fermeté luy attira la haine du Prince : il fut outragé en diverses manieres , & chassé de son palais. On mit en sa place Anastase. Après quoy on commença à renverser les Images & à persecuter les Catholiques. Après la mort de Leon, Constantin Copronyme son fils continua la persecution avec fureur. Cependant S. Jean Damascene fit plusieurs excellens écrits pour la défense de l'Eglise. En 754. Constantin assembla un Concile pour faire condamner les images. Les Evêques s'y trouverent en grand nombre , mais il n'y eût aucun des Patriarches, ny personne de leur part. Le faux Concile étant terminé, l'Empereur persecuta cruellement tous ceux qui refuserent d'y souscrire & de s'y conformer. Leon fils de Constantin Copronyme continua la persecution de son pere,& ce ne fut que sous l'empire de Constantin & d'Irene, qu'on rétablit la paix de l'Eglise. Taraise ayant été élû Patriarche de Constantinople engagea les Empereurs à procurer l'assemblée d'un Concile General.

Une ſedition excitée par les ſoldats que les Evêques Iconoclaſtes avoient ſuſcitez, empêcha que le Concile ne fut tenu à Conſtantinople. On le tranſporta à Nicée, où il s'aſſembla pour la premierefois le 24. de Septembre 787. L'Héreſie des Iconoclaſtes y fut condamnée par trois cens ſoixante & dix-ſept Evêques, qui y aſſiſterent, le faux Concile de Conſtantinople anathematiſé, & la paix de l'Egliſe rétablie.

Voilà ce que le neuviéme tome de M. l'Abbé Fleury contient de plus conſiderable par rapport aux affaires de l'Egliſe d'Orient. Les affaires de l'Egliſe d'Occident luy ont encore fourni plus de matiere. On y voit le détail de pluſieurs Conciles tenus à Rome, en France, en Eſpagne, & en Angleterre, pluſieurs nouvelles Egliſes établies en Allemagne, & la foy étenduë dans les païs du Nord. Il y eſt parlé d'un grand nombre de Saints Papes & de Saints Evêques. Les faits que cette Hiſtoire contient ſont en trop grand nombre, pour que l'on puiſſe

icy faire mention de tous. L'Auteur s'est appliqué à les ranger suivant l'ordre Chronologique. L'Histoire en est peut-être un peu moins agreable; mais elle en est beaucoup plus utile & plus instructive.

## Article CLXV.

LUDOVICO MAGNO Panegyricus Imp. Romanorum nummis contextus à Joh. Antonio Mediobarbo &c. C'est-à-dire *Panegyrique de Loüis le Grand tiré des Medailles des Empereurs Romains par Jean Antoine Mezzabarba Milanois, Chanoine Regulier de la Congregation de Somasques, Patricien de Turin, de l'Academie des Affidati & des Erranti, & parmi les Arcadiens surnommé Vitanius Galeaticus.*

*Le même Panegyrique traduit en François, par Charles Cesar Baudelot de Dairval Avocat au Parlement de Paris, & du corps de l'Academie des Ricourati de Padoüe.*

*Le même Panegyrique mis en Italien par l'Autheur.* A Paris aux dépens

*des Sciences & des beaux Arts.* 1645
de l'Auteur, chez Simon Langlois, rue saint Estienne des Grés à l'Image du bon Pasteur l'an 1703. *in 4°. pag.* 159.

CEt Ouvrage est d'un dessein tout nouveau & bien glorieux à Sa Majesté. Outre que Mr. l'Abbé Mezzabarba n'est point né sujet du Roy : & qu'ainsi ses loüanges paroîtront à toute la posterité & moins suspectes & moins interessées ; c'est qu'il fait voir que ce qui a été dit de plus beau, & de plus singulier pendant quatre ou cinq siecles des Empereurs Romains convient parfaitement à Loüis quatorze. De sorte qu'en ramassant seulement les inscriptions des Medailles Romaines, qui ont du grand & du merveilleux par rapport aux choses qu'elles renferment ; l'on trouve que c'est faire le vray Panegyrique de ce Monarque. Quoy de plus propre à loüer un Heros, c'est dire qu'il a réüni dans sa personne cette multitude infinie de caracteres, qui nous ont donné une si haute idée de tant de Princes differens.

L'Auteur ne s'eſt point propoſé d'autre ordre dans ſon Ouvrage que de faire une ſuite, ou plûtoſt un tiſſu de toutes les vertus, qui ont éclaté dans la vie du Roy, & qui ont rendu ſon regne le plus heureux qui fût jamais. Cependant il ne laiſſe pas de s'arrêter à de certains points fixes, qui ſemblent diviſer ce Panegyrique & le reduire aux regles ordinaires.

Il parle d'abord des ſoins que le Roy a pris de faire fleurir dans la France les Loix, la Religion, le Commerce, les Sciences & les Arts. Sous cette idée l'on voit la nouvelle Ordonnance, la Chambre de Juſtice, la deſtruction des Duels, l'extinction des Hereſies, la ſumptuoſité des maiſons Royales, de l'Obſervatoire, de l'Hôtel des Invalides, & de cent autres Edifices, qui ont été élevez de nos jours; la fondation de ſaint Cyr, la jonction des deux Mers, l'erection de la Compagnie des Indes, & de differentes manufactures enfin l'établiſſement de l'Academie des Sciences, & de l'Academie des Inſcriptions.

De là il passe aux victoires & aux Conquêtes de sa Majesté. Quoy que cette matiere ait été traitée plusieurs fois : il est vray de dire, que personne n'a mieux touché que Mr. l'Abbé Mazzabarba cette discipline militaire, que le Roy a établie dans ses troupes, cette valeur qu'il leur a inspiré par sa presence, ces recompenses dont il les a animé, ces batailles qu'il a gagné dés les premieres années de son regne, ces Provinces qu'il a conquis en peu de jours, ce passage du Rhin, qui est le comble de la valeur & de l'intrepidité des François.

Nôtre Auteur finit par ce qui regarde la generosité du Roy à l'égard de ses Aliez, de l'Empereur & des Hollandois qu'il a secourus, des Rois de Pologne & d'Angleterre qu'il a reçûs dans ses Etats, des Espagnols pour qui il soutient une guerre cruelle presque dans toutes les parties de l'Europe, & contre une foule de Puissances ennemies déja jalouses de la grandeur d'un jeune Roy que la France a bien voulu laisser recueillir l'heritage de ses Peres.

Mais comme ce qu'il y a de particulier dans ce Panegyrique vient des applications heureuſes qu'à fait Mr. l'Abbé Mezzabarba de toutes ces circonſtances de la vie du Roy avec celles de la vie des Empereurs Romains, & qu'il s'eſt ſervi des termes mêmes qui ſe trouvent dans leurs Medailles ; il eſt bon d'en raporter quelques exemples. Par-là l'on jugera aiſément du deſſein, du tour & de l'execution de cet ouvrage, ſur tout ſi l'on a quelque goût pour les Medailles & quelque connoiſſance de l'Antiquité.

Il y a à la tête du livre le revers d'une Medaille de l'Empereur Galba, qui repréſente deux Provinces de-bout ſe donnant la main avec cette inſcription GALLIA, HISPANIA. Dans la premiere Lettre initiale l'on voit Hadrien qui releve l'Eſpagne, ayant un genoüil en terre. Les mots de la Legende ſont RESTITVTORI HISPANIÆ. La ſeconde Lettre initiale eſt un ſemblable revers, & du même Empereur avec cette difference que la figure, à qui il rend la main, a ſon ſymbole

ſymbole particulier, & que l'on lit RESTITVTORI GALLIAE. Sans doute qu'il étoit impoſſible d'exprimer plus heureuſement, plus dans le goût de l'Antiquité, & en moins de mots, ce fameux évenement, qui a mis ſur le Thrône d'Eſpagne un Enfant de France, qui a uni ces deux Couronnes d'un lien eternel, & qui les rendra plus puiſſantes & plus floriſſantes que jamais. En effet, nous voyons de nos jours ce qui arriva du tems de Galba. A peine fut-il entré en ſocieté avec Vindex, qui commandoit dans les Gaules, que la France & l'Eſpagne ſe promirent un mutuel ſecours, & s'engagerent de s'aſſiſter de toutes leurs forces, ſi-tôt que leurs ennemis les attaqueroient. Que ſi l'on frappa des Medailles à l'honneur de l'Empereur Hadrien en reconnoiſſance du bien, qu'il avoit procuré à ces deux Provinces, & des Privileges qu'il leur avoit accordé; ne peut-on pas les attribuër avec plus de juſtice à Nôtre Monarque, à qui ces deux Royaumes ſont redevables de

leur éclat & de leur gloire.

Le reste est à peu près dans le même genie. Loüis quatorze est FELIX, comme SVLLA: MAGNVS, comme Pompée: PARENS PATRIAE, comme Jules Cesar: OPTIMVS PRINCEPS, comme Trajan: AVTOR PIETATIS, comme Commode: VICTOR: comme Florien: VICTORIOSVS SEMPER, comme Probus: RESTITVTOR LIBERTATIS, GLORIA SAECVLI, UBIQVE VICTOR, comme Constantin le Grand: CONSERVATOR VRBIS SVAE, comme Maxence: FVNDATOR PACIS, comme Severe. D'où l'on conjecture que rien n'auroit été plûs beau qu'une suite de Medailles du Roy executées sur ce projet.

Nous aurions eu de-quoy, sans rien changer, mettre ces revers inimitables & expressifs des Anciens RELIGIO AVG: MAGNIFICENTIA AVG: MVNIFICENTIA AVG: VIRTVS EXERCITVS GALLICI:

GLORIA EXERCITVS GALLICI: DISCIPLINA: FORTI FORTVNAE: FORTVNAE OBSEQVENTI: FORTVNAE MANENTI: TVTOR REGVM: LIBERIS AVG. BEATA TRANQVILLITAS: INVICTO IMPERATORI: QVOD VIAE MVNITAE SINT; en un mot tous ceux que Mr. l'Abbé Mezzabarba a recüeillis dans plus de quarante Auteurs, qui ont écrit de cette matiere. Il semble que ce soit là le plan que s'est tracé nôtre Auteur, & qui fera que son ouvrage sera toûjours recherché des curieux. Aussi en est-il peu que le Roy ait reçû d'une maniere plus distinguée, & à qui il ait donné plus publiquement son approbation.

Au reste il dedie son Livre à Philippe V. Roy d'Espagne. D'un côté c'est son Souverain. Rien de plus juste que de luy consacrer le fruit de ses veilles : d'un autre côté ce Prince est petit fils de Loüis le Grand. Qui doit s'interesser plus qu'un fils à rendre ce Panegyrique

immortel, & à luy donner cours. C'est même là le modele parfait qu'il doit se proposer & sur lequel il doit regler jusques à la moindre de ses actions.

Non content de l'avoir mis en Latin & en Italien, il a engagé M. Baudelot à le traduire en nôtre Langue. Comme l'un & l'autre sont tres-habiles en fait de Medailles & d'une delicatesse d'esprit peu commune, il est difficile de decider en quelle langue il est le mieux écrit. Mr. Baudelot n'a cependant point été en cette occasion un simple traducteur. Car il a joint à sa traduction une Preface, qui est de sa façon, & qui est pleine d'une infinité de beaux traits d'éloquence. Il s'y justifie des expressions nouvelles, dont il a été obligé de se servir dans un sujet de cette nature : où il semble que cette licence est permise ; sur tout quand on ne s'éloigne pas absolument du genie de nôtre Langue. Quant à Mr. l'Abbé Mezzabarba il ne fait que marcher sur les pas de Mr. le Comte Mezzabarba son pere si connu & si estimé des

ſçavans par le recüeil des Medailles Latines, qu'il a donné au public, & qui eſt le plus nombreux, qui ait encore paru.

## ARTICLE CLXVI.

***LA VIE DU PRINCE EUGENE de Savoye Maréchal de Camp General des Armées de l'Empereur en Italie.*** A la Haye chez Adrian Moetjens Marchand Libraire 1703. *in* 12. *pag* 377.

IL ſeroit à ſouhaiter que cet ouvrage fût tel que le titre ſemble le promettre, je veux dire, que cet ouvrage fût effectivement la vie du Prince Eugene de Savoye. Ce Prince joüe un ſi beau rôle dans le monde depuis cinq ou ſix ans, & s'eſt acquis tant de gloire ſoit en Hongrie ſoit en Italie qu'il n'eſt perſonne, qui n'apprît avec plaiſir en détail les actions d'un general de ce merite. Mais à la faveur d'un tître ſi ſpecieux l'auteur n'a fait que ramaſſer & qu'amplifier ce que les Gazetes & ſur tout celles de Hol-

lande ont dit depuis le siege de Vienne jusques à l'année 1701. Aussi quoy que son Livre contienne 377. pages il y en a 230. & d'avantage que l'on peut apeller avec bien plus de raison la vie de l'Electeur de Baviere, du Duc de Lorraine, du Prince Louïs de Bade, du Comte de Caprara, du Duc de Croy, du Comte de Scharffenberg, du Prince de Commercy, du Comte de Las Torres, du Duc de Schomberg & de plusieurs autres de ce rang, que celle du Prince Eugene. Car outre que la plûpart de ces Princes commandoient les troupes de l'Empereur ou celles des Puissances alliées avec l'Empire, c'est qu'il ne s'est passé aucune action, où ils ne se soient trouvez & où ils ne se soient distinguez par leur conduite & par leur intrepidité. Au lieu que le Prince Eugene pendant ces premieres campagnes n'a rien à deux ou trois rencontres près qui le distingue du reste des Officiers. C'est pourquoy cette vie prétenduë commence à proprement parler l'an 1697. c'est-à-dire à la page 231.

lorſque ſa Majeſté Imperiale envoya ce Prince commander en Chef en Hongrie à la place de l'Electeur de Saxe ; qui venoit d'être élevé ſur le Trône de Pologne.

Perſonne n'ignore que la Maiſon de Savoye eſt diviſée en trois lignes, à ſçavoir celle de Savoye, celle de Carignan & celle de Nemours, qui eſt finie : que celle de Carignan eſt ſubdiviſée en deux branches dont l'une eſt celle de Carignan & l'autre celle de Soiſſons. Car Charles Emanuël premier de ce nom Duc de Savoye & ſurnommé le Grand eut de Catherine Michele d'Autriche Infante d'Eſpagne, & fille de Philippe ſecond cinq Princes : dont le cinquiéme Thomas François Prince de Carignan Grand Maître de France épouſa Marie de Bourbon fille de Charles de Bourbon Comte de Soiſſons & de Dreux, qui étoit fils de Louïs de Bourbon premier de ce nom Prince de Condé. De ce mariage ſortirent trois Princes Emanuël Philibert Prince de Carignan, Joſeph Emanüel, & Eugene Maurice Comte de Soiſſons.

Emanüel Philibert a fait la branch de Carignan, & Eugene Mauric est le chef de la branche de Soissons Ce Prince épousa Olympia Manci ni, & a eû de ce mariage cinq Prin ces, & entre autres François Euge ne, qui nâquit l'an 1663. & qui es celuy dont on écrit la vie. Il fû d'abord destiné à l'Eglise, & pen dant quelques années il s'appliqu avec assez d'assiduité à l'étude de choses necessaires à cette profes sion; mais il prit l'épée & se rendi auprès de l'Empereur dans le tem que les Turcs se disposoient à assie ger Vienne. Il a donné depuis c siege tant de preuves de sa valeur & de son genie pour la conduite d'un armée que Sa Majesté Imperiale l nomma pour commander ses Trou pes en Hongrie l'an 1697. Ce Prin ce fit voir qu'on ne s'étoit poin trompé dans l'idée avantageus qu'on avoit eû de lui. Dès la pre miere année il remporta le onziém de Septembre proche Senta une de plus fameuses Victoires qu'on ai remportée de nos jours sur le Turcs; puisque le Grand-Seigneu

fut le témoin oculaire de la défaite de son armée, qu'il y eût vingt-deux mille de ces Infidéles qui resterent sur le champ de bataille, & que le butin fut considerable. Non content de cette Victoire il s'approcha de la Bossine, & en peu de jours en remit une partie sous la domination de l'Empereur. L'année 1698. ne fut pas pour ce Prince si fertile en Lauriers que l'avoit été l'année precedente. Le tout se termina à quelques marches & à quelques contremarches, & à observer les Ennemis sans les pouvoir engager à en venir à un combat. La paix succeda, & les deux Empires en 1699. ne songerent plus qu'à regler leurs limites, & à observer les conditions dont ils étoient convenus. Mais Charles second Roy d'Espagne étant mort le Prince Eugene accourut en Italie & se retrouva à la tête des troupes de l'Empereur. Il s'agissoit de se rendre Maître du Duché de Milan que l'on regardoit en Allemagne comme un fief devolu incontestablement à l'Empereur en qualité de Seigneur feuda-

taire, & usurpé selon le Conseil de Vienne contre toutes les loix par le Duc d'Anjou à present Roy d'Espagne. Ainsi ce Prince s'approcha de Veronne, & vint par la vallée de Pantera sur les bords de l'Adige. Il passa cette riviere, & s'empara de Carpi où les François s'étoient retranchez. Delà par le moyen d'un pont qu'il fit jetter sur le Mincio, & de la prise de quelque Chateaux il entra dans le Mantouan, s'avança du côté de Chiary, s'y retrancha & s'y maintint malgré les efforts que l'on fit le premier de Septembre pour l'en chasser.

L'Auteur qui a écrit en Allemand a fini son histoire, & ne passe pas l'année 1701. Mais le traducteur a jugé que l'entreprise de Cremone contribuoit trop à la gloire de son Heros pour n'en pas donner une ample relation. Je ne sçay pourquoy ces deux Auteurs ont affecté de ne point parler de l'année 1702. Avec le secours des Gazetes, ils pouvoient également & sans beaucoup de peine accompagner de Cremone les Allemands jusques à Ostiglia &

lés y laisser retranchez. A la verité cette place est encore fort éloignée du Milanés : & avant que les Allemands ayent penetré jusques dans la capitale de ce Duché, il y aura de quoy fournir un second Volume. Sur tout si ceux qui continueront à écrire cette vie sont aussi exact que nôtre Auteur à marquer les marches, les contremarches, les fourages, les articles des capitulations, les conditions des traitez & cent autres choses de cette nature dont ce livre est rempli. Mais ce qui sera le plus à imiter pour eux, c'est dans les moindres rencontres de mettre des milliers de François au nombre des morts, pendant que les Allemands auront à peine perdu quarante ou cinquante hommes. Il faut que la France ait de grandes resources. Qui s'en rapporteroit à cette relation la France a déja perdu en Italie plus de cent mille hommes. Au lieu que la perte des Allemands est si peu considerable que je m'étonne qu'on leur ait envoyé des recruës, & que de quarante cinq mille hommes qui passerent l'Adige, il

y en ait un si petit nombre sur pied. Un seul trait de l'affaire de Cremone va mettre cette verité dans tout son jour. Le Prince Eugene, dit le Journaliste, fut contraint d'abandonner Cremone parceque les munitions luy manquoient, & ses troupes après avoir fait des merveilles depuis la pointe du jour jusques bien avant dans la nuit, fait un carnage épouvantable de François, se retirerent en bon ordre, la Cavalerie la premiere & l'Infanterie après, firent alte à la portée du Canon pour voir s'il ne prendroit point fantaisie aux François de les charger dans leur retraite. Heureusement pour eux ils se tinrent en repos derriere leurs murailles, & se crurent trop contents de n'avoir pas eu la honte d'être forcez par une poignée de monde. Le Prince, ajoûte t'il, ne perdit dans cette entreprise que trois cens hommes, & quatre ou cinq Officiers de marque. Si ce sont là les chimeres dont on repaît les peuples en Allemagne & en Hollande ce livre doit avoir un grand debit & rassurer ceux qui seroient capables de

trembler à la vûë de nos troupes au milieu de leur pays.

## ARTICLE CLXVII.

DICTIONNAIRE DE MUSIQUE *contenant une explication des termes Grecs, Latins, Italiens & François les plus usitez dans la Musique. A l'occasion desquels on rapporte ce qu'il y a de plus curieux & de plus necessaire à sçavoir tant pour l'histoire & la Theorie que pour la composition & la pratique Ancienne & Moderne de la Musique vocale, instrumentale, pleine, simple, figurée &c. Ensemble une table Alphabetique des termes François qui sont dans le corps de l'ouvrage sous les titres Grecs & Latins, Italiens, pour servir de supplement. Un traité de la maniere de bien prononcer sur tout en chantant les termes Italiens, Latins & François, & un Catalogue de plus de 900. Auteurs qui ont écrit sur la Musique en toutes sortes de temps, de pays & de langues. Par Mr Sebastien de Brossard cy-devant Prébandé, deputé, & Mr de la*

*Chapelle de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, maintenant grand Chapelain & M^e. de Musique de l'Eglise Cathedrale de Meaux.* A Paris chez Christophle Ballard ruë saint Jean de Beauvais 1703. *in fol. pages* 116.

LE dessein de Mr. Brossard est également beau en soy & difficile dans l'execution. La seule lecture du titre le fera sentir à ceux qui ont quelque connoissance de la science des sons & quelque usage de la Musique. Cette science dans ses principes demonstratifs tels que la Mathematique & la Physique les considere, paroît souvent éloignée de la pratique qui s'observe aujourd'huy par les meilleurs Musiciens, & il n'est pas aisé de faire sentir le rapport qu'il y a entre l'une & l'autre: ce que Mr. Descartes en a dit se trouvant fort defectueux. En effet il ne suffit pas pour parler juste sur cette matiere qui est encor toute neuve être versé dans les sciences: il faut en même temps avoir le goût & l'usage de l'Art de la Musi-

que. C'est ce qui faisoit le sujet d'une Dissertation du P. Buffier Jesuite que nous étions sur le point d'inserer dans nos Memoires pour examiner si les regles de cet Art sont arbitraires ou fondées sur le sentiment naturel comme l'extrait du *Dictionnaire* & la *Dissertation* ont beaucoup de rapport : nous n'en ferons qu'un article pour éviter les redites & nous ne rapporterons gueres de celle-cy que les points sur lesquels Mr. Brossard ne s'est pas expliqué.

Avant que de rapporter des exemples de la maniere dont il execute son dessein sous les divers mots arrangez par ordre Alphabetique ; nous remarquerons un inconvenient de cet ordre dans la matiere dont il s'agit : c'est qu'étant d'elle même très peu à la portée de ceux qui n'y sont pas versez, quand on va pour chercher un terme de Musique, on trouve qu'il est expliqué par d'autres termes de l'Art aussi peu intelligibles, qu'il faut chercher de nouveau ; & pour entendre ceux-cy il faut encore en aller chercher plu-

ſieurs, les uns après les autres avant que d'en venir aux termes les plus ſimples qui ſoient entendus de tout le monde. Cela fait douter ſi Mr. Broſſard pour executer ſon deſſein n'auroit pas mieux fait de compoſer un traité ſuivi qui renfermât tellement tous les termes de la muſique qu'en commençant par les plus ſimples il eût preparé l'eſprit à entendre les plus difficiles ; quitte à faire à la fin un vocabulaire par ordre Alphabetique avec des chiffres, pour trouver tout d'un coup les mots en leur place quand on auroit à les chercher. Faute de cette ſuite on peut aſſurer que quelque pénétration qu'on puiſſe avoir naturellement, il y a beaucoup de choſes dans ſon Dictionaire qu'il ſera impoſſible d'entendre à moins qu'on n'en ait des idées d'ailleurs.

Pour éviter cet inconvenient nous ne rapporterons des exemples tirez de ce livre que dans la methode ſuivie dont nous venons de parler. Au mot de *Muſique* qui doit être ici le centre de tous les autres, l'Auteur en rapporte un grand

nombre de significations particulieres à la tête desquelles on auroit pû mettre pour notion generale celle de *la dissertation*, *la Musique est la science des sons par rapport à l'usage qu'on en peut faire pour flatter le sens de l'oüie.*

Les sons divers qui frappent en même tems l'oreille ou lui font plaisir & alors ils s'appellent *consonances* & *accord*, où ils la choquent, & ils s'appellent *dissonances* & faux accord. C'est la pensée de M. *Brossard* qu'il explique au mot *Consonance on appelle ainsi*, dit-il, *tous les intervalles qui font plaisir à l'oreille*. Mais en lisant cet endroit de son livre on ne sçait pas encore ce que *c'est* qu'*intervalles* & quand on va le chercher on trouve que c'est la *distance* qu'il y a d'un son grave & plus bas à un son aigu, & plus haut ou d'un aigu à un grave. Il veut dire que la *consonance* est dans les sons qui font les extremitez des *intervalles* & non pas dans les intervalles mêmes qui n'étant point entendus ne peuvent faire ni plaisir ni déplaisir à l'oreille.

Le sons qui font les extremitez de

ces *Intervalles* aussi-bien que les intervalles s'appellent *Tons* : mais ils s'appellent encore du nom particulier de *chordes* ou *degrez*. Mr. Brossard rapporte judicieusement au mot *Ton* deux autres explications de ce terme ; la premiere quand *Ton* signifie un certain degré de son determiné qui sert à regler tous les autres : c'est ainsi qu'on dit le *Ton* de Chapelle, le *Ton* de l'*Opera*, une *flute* est d'un tel *Ton*, un Clavecin est monté sur le *Ton* de l'*Opera*. L'autre signification du mot *Ton* est quand il est pris *pour une certaine* maniere d'arranger les sons dans la suite d'un chant, ce qui s'appelle encore *Mode*. Ainsi l'on dit un *Ton* est plus *brillant* ou plus *tendre* qu'un autre ton. Mais revenons à la signification du mot *Ton* qui doit ici se présenter la premiere à l'esprit sçavoir les intervalles de son & les extremitez de ces *intervalles* dont nous avons parlé d'abord designées dans la Musique par ces sillabes que personne n'ignore, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*.

Quelques-uns de ces intervalles

comme du *mi* au *fa*, & du *ſi* au ſecond *ut* ne contenant qu'un peu plus de la moitié de l'intervalle des autres qui ſont des tons pleins, s'appellent des *ſemitons-majeurs.* Car il y a deux ſortes de *ſemi-tons.* Les *majeurs* & les *mineurs.*

Pour en avoir une idée juſte il faut ſçavoir que le ton plein ſe diviſe ordinairement en neuf petites parties appelées des *comma.* La moitié d'un comma n'étant point ſenſible à l'oreille on ne trouve point tellement la moitié d'un ton plein, qu'on ne ſente qu'elle eſt ou tant ſoit peu moins ou tant ſoit peu plus qu'une juſte moitié. Si elle eſt tant ſoit peu plus c'eſt-à-dire de 5. comma ; cela s'appelle un ſemi-ton *majeur.* Si elle eſt tant ſoit peu moins c'eſt-à-dire de 4. *comma* cela s'appelle un ſemi-ton mineur. De ſçavoir ſi cette diviſion en 9 *comma* eſt bien juſte mathématiquement, c'eſt ce que nous n'examinons pas préſentement. Et l'illuſtre M. Sauveur qui a fait ſur ces matieres des reflexions tres-ingenieuſes prétend demontrer le contraire.

Quoy qu'il en soit en élevant ou en baissant sa voix naturellement par degrez & en parcourant de suite les tons & les semi-tons où la voix humaine semble se porter d'elle même : on arrive soit en montant soit en descendant à un 8e. degré qui a une affinité merveilleuse avec le premier, car tous deux paroissent à l'oreille être presque le même, & depuis ce 8e. jusqu'aux 8. autres qui sont au-dessus il se trouve précisement la même proportion que depuis le premier jusqu'à ce 8e. de sorte que si plusieurs personnes *entonnent*, c'est-à-dire, commencent un chant les uns sur le premier degré & les autres sur le huitiéme comme il arrive dans le *chant* de nos Eglises, toutes ces voix n'en paroissent faire qu'une totale. On donne à cet espace contenu depuis le premier degré jusqu'au 8e. le nom d'*Octave* on donne aussi ce nom à chaque 8e. degré pris en particulier & on le desine par la même syllabe que celui dont il est l'octave. Ainsi après avoir designé les sept degrez d'une octave par ces

sept syllabes ut,re, mi,fa,sol, si le 8e. se designe encore par *ut* & le neuviéme se designera par *re* parce qu'il est l'octave du second & ainsi du reste, ces sept intervalles contenus entre les 8. degrez ou chordes exprimées par ces sillabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, font ce qu'on appelle la *gamme* qui est comme l'Alphabet de la Musique.

On demande à ce sujet dans la Dissertation du P. Buffier si ce partage de l'Octave est juste & fondé sur le sentiment naturel ou s'il est purement arbitraire ? Pourquoy l'Octave n'a-t'elle pas été divisée en parties toutes égales, ou moitié par moitié ? Ou on répond que le partage est juste à l'oreille puisque nul autre ne la satisfait tant. En effet, si l'on eut voulu faire ce partage par la moitié de l'octave laquelle se trouve avoir 55. comma : cette moitie d'octave seroit de 22. comma & demi & ce *demi-comma* étant imperceptible ne pourroit faire une division juste. Aussi voyons-nous que la voix humaine qui se porte naturellement à ce qui flatte l'oreil-

le semble ne se porter qu'à peine d'une extremité de l'octave à cette moitié qu'on appelle *Triton*, parce que toute l'octave contenant dans son étenduë six tons pleins : sa moitie est à peu-près de trois tons *Triton*.

Mais comment en est-on venu à ce partage de l'octave tel qu'il est établi préférablement à toute autre division. Voicy comme la Dissertation expose la chose.

On a remarqué d'abord qu'entre les 2. extremitez de l'octave par exemple entre *ut* d'en bas & *ut* d'en haut : On trouve en montant un degré qui est *sol* & le cinquiéme depuis *ut* d'en bas qui avec cet *ut* à la plus grande affinité qui puisse être après celle de l'octave, le cinquiéme degré par rapport au premier s'appelle *Quinte*. Il s'appelle aussi *Dominante* par une raison qui merite d'être observée & qui fera sentir d'avantage l'affinité de cette Quinte avec *ut* d'en bas. C'est que dans la suite d'un Chant dont *ut* d'en bas feroit *la baze* ou *le fondement*( c'est-à-dire la chorde principale ou ton-

droit & se termineroit tout le Chant ) dans cette suite de Chant, dis-je, il se trouvera toûjours que la chorde de la Quinte sçavoir *sol*, y sera plus fréquente que toute autre, c'est ce qui l'a fait appeller *dominante*.

L'Octave a donc été partagée d'abord par la Quinte de l'*ut* d'en bas, sçavoir *sol*. Ensuite on a remarqué que depuis cet *ut* d'en bas, il y avoit encore un 4e. ton sçavoir *fa* auquel la voix se porte aisément, parce que dans la suite des tons de l'Octave ce 4e. ton a le plus d'affinité, (après la Quinte ) avec le premier *ut* dont nous parlons : d'autant plus que ce *fa* qui est la quarte de l'ut d'en bas est la Quinte de l'ut d'en haut & peut s'appeller pour cette raison le *supplement de la Quinte*, Ainsi entre l'Octave des deux *ut* on a eu pour premieres chordes fixes *sol* & *fa*. De plus entre l'*ut* d'en-bas & *fa* on a trouvé la chorde qui avec l'*ut* d'en-bas avoit (après *fa*) le plus d'affinité & c'est *mi* où la voix se porte encore depuis *ut* agreablement comme à un

degré convenant : puis partageant l'intervalle d'*ut* à *mi* en deux parties égales, la chorde qui les partage s'est encore trouvé avoir quelque affinité avec l'ut d'en-bas & chacune de ces deux parties se sont appellé des tons pleins que nous avons dit contenir chacun neuf *comma*.

Le reste de l'Octave s'est partagée par cette Analogie, car la voix humaine pour se porter depuis la Quinte *sol*, jusqu'à *l'ut* d'en haut a trouvé les mêmes degrez & la même proportion dans *sol*, *la*, *si*, *ut*, derniers tons de l'octave que dans les premiers *ut*, *re*, *mi*, *fa*, voilà comme est venu le partage des 8. tons : lequel cela supposé ne doit point être estimé purement arbitraire puisqu'il est fondé sur certains degrez de sons qui ont de l'affinité.

Ce que je dis là n'est-il point un pur systeme ? Peut-être bien : mais il paroît si naturel pour rendre compte des principes de l'art de la Musique dans le partage des tons de l'octave que la chose a pû & dû même se faire ainsi pour suivre les

degrez convenans ; mais ces degrez convenans ne feroient ils point, l'état même de la Queſtion ? & y en a t'il qui en ſoy & par rapport au ſentiment naturel de tous les hommes & independemment de tout préjugé, de toute diſpoſition particuliere introduite par l'uſage de certain païs, & de certaine nation ayent cette *convenance* dont nous parlons.

Il faut avoüer icy que les diverſes façons dont on eſt diſpoſé par la prévention, l'éducation, l'habitude, l'exemple &c. contribuent infiniment au ſentiment agreable ou deſagreable que nous avons des choſes : comme cela ſe voit dans le goût à l'égard des mets, lequel eſt tout different en divers païs : mais au milieu de tout cela il y a quelque choſe qui convient à la nature des hommes en general independemment de toutes les façons particulieres dont ils peuvent être diſpoſez : C'eſt ce qu'il faut montrer dans le ſujet dont il s'agit.

Je dis en general que les *Conſonances* font naturellement plaiſir à

l'oreille : car toute ſymmetrie p
à l'homme par un ſentiment na
rel. Or la Phyſique remarque
tre certains ſons une certaine ſy
metrie.

Pour le voir il ne faut que r
peller ou ſuppoſer icy ce que m
trent les Phyſiciens, que la nat
du ſon conſiſte en des vibrati
de l'air qui frappe coup ſur co
l'oreille, leſquelles ſont un ſon p
aigu quand elles ſont plus frequ
tes, & un ſon, plus grave quand
les ſont moins fréquentes.

Que ſi ces vibrations ſe font
deux endroits differents de l'a
mais toûjours égallement frequ
tes & commençant au même tem
ces deux ſons auront tant de rapp
qu'ils ne feront au ſentiment
l'oüïe qu'un même ſon ; mais do
blé ce qui s'appelle *uniſſon*. Voilà
fondement naturel de toutes
conſonances ou accords de muſiq
car plus les vibrations de l'air a
prochent des vibrations qui fo
l'uniſſon : plus les conſonances ſo
parfaites. Or l'Octave eſt celle q
en approche le plus ; car elle ſe f

quand les vibrations d'un son se trouvent precisément le double des vibrations d'un autre son : en sorte qu'avec une vibration du son le plus grave, il se fait deux vibrations du son le plus aigu : & les vibrations sont ainsi comme d'1. à 2. qui est le rapport le plus proche qui puisse être après celuy d'un à un. C'est pourquoy l'octave est la plus parfaite des consonances.

Après cette réünion des vibrations qui se fait dans l'octave d'un à deux la réünion des vibrations la plus frequente sera celle où il se fait trois vibrations d'un côté contre deux de l'autre ; de maniere que les vibrations se réünissent à chaque troisiéme vibration du son le plus aigu, cette consonance est la *Quinte* qui est comme 2. à 3. & qui faisant la plus frequente réünion des vibrations après l'octave fait aussi après l'octave la plus parfaite consonance. En suivant toûjours cette réünion des vibrations : l'accord qui se trouve le plus parfait après la Quinte est la *Quarte* qui est de 4. vibrations à 3. puis la Tierce ma-

jeure de 5. à 4. la Tierce mine
de 6. à 5. la Sixte majeure de 5.
& la Sixte mineure de 8. à 5.
Proportions de chiffres sont m
quées dans le Dictionnaire de M
sique de Mr. Brossard mais com
l'on n'y dit pas ce que signifient
chiffres; on n'y peut rien compr
dre si on ne le sçait d'ailleurs.

Les dissonances se forment
certains sons entre lesquels il n
fait que rarement de réünion d
les Vibrations & qui par consequ
ne doivent pas flatter l'oreille.
cette idée plausible des conson
ces & des dissonances, qu'on
être fondée dans les sentimens de
nature, j'établis aussi la realité
degrez *convenans* auxquels la voix
portera d'autant plus naturellem
que cette *convenance* sera plus gr
de; car la voix conduite tacitem
par le sens de l'oüie qui se plaît
*consonances*, se portera aussi plus
sément d'un degré à l'autre, qua
ils seront plus consonans. Ai
voyons-nous que le commun
gens ou même des enfans sans
voir de Musique, s'il veulent ch

avec un homme qui ait la voix
 grave qu'eux pour s'accommo-
à luy prennent tout d'un coup
tave. Aprés l'Octave le ton
on prend le plus aisément est la
inte & ainsi du reste, au con-
re rien n'est si difficile à entonner
 les dissonances parfaites com-
la septiéme, le Triton, le semi-
L'on recherche à ce sujet dans
issertation comment cette specu-
on s'accorde avec les regles de
composition de Musique telles
on les pratique aujourd'hui par
mple qu'il ne faut point mettre
x octaves ni deux Quintes de
e. 2°. Que la quarte doit être trai-
comme dissonance. 3°. qu'on
t mettre les Tierces de suite tant
on veut. 4°. que les dissonan-
peuvent être pratiquées avec
rès, &c. Ces Regles, demande-
, sont-elles purement arbitrai-
? Surquoy il semble qu'il faut

Musiciens. Autrefois la Consonance de la *Quarte* étoit mise en usage & passoit pour agreable ; aujourd'huy elle est rejettée & n'ose paroître que comme dissonance. En Italie on pratique des accords qui paroissent admirables à quelques-uns & insupportables à d'autres. Mais il y a aussi du reél dans le sujet dont il s'agit puisque chez tous les hommes & en tout tems l'*Octave* & la *Quinte* ont été des accords agreables.

Comment donc s'est introduit cet *arbitraire* dont nous parlons qui peut n'être pas & qui effectivement n'a pas toûjours été le même chez toutes les nations ? est-il tellement arbitraire qu'il soit l'effet du pur hazard ou d'une pure fantaisie ? Non ; il est fondé sur certains sentimens de la nature plus delicats, que peuvent à la verité méconnoître quelques-uns des hommes qui aiment mieux s'en tenir aux sentimens les plus communs : mais que ne méconnoîtront point ceux qui auront une fois éprouvé les sentimens delicats soit par l'éducation soit par

une diſpoſition naturelle plus heureuſe que celle des autres hommes. Ainſi l'on découvre ſur quoy ſera fondée cette premiere Regle qu'il ne faut point mettre de ſuite deux Conſonances tres-parfaites, comme deux Octaves ou deux Quintes; c'eſt que trop de ſymmetrie & d'uniformité de ſuite déplaît & ennuïe; on ne veut point ordinairement parlant, deux fois d'une même choſe fut-elle la meilleure ſans quelque varieté. Pourquoy au contraire les diſſonances les plus inſupportables en elles mêmes ſont elles pratiquées heureuſement dans la Muſique quand elles ſont *ſauvées*, (c'eſt-à-dire ſuivies d'une conſonance,) c'eſt que le plaiſir eſt plus vif & ſe fait mieux ſentir après un peu de peine.

Mais pourquoy la *Quarte* qui eſt de ſoy & par la réünion plus frequente de ſes vibrations un accord plus parfait que la Tierce. N'eſt-elle ſoufferte aujourd'huy dans la pratique de la Muſique que comme les diſſonances devant être ſauvées par un autre accord eſtimé plus

parfait ou plus doux ? & pourquoy au contraire la *Tierce* qui eſt de ſoy un accord moins parfait que la Quarte eſt-il eſtimé dans la pratique un accord meilleur que la Quarte ? Pourquoy la Tierce avec la ſixte a-t'elle le privilege de pouvoir en toutes rencontres être employée tant qu'il plaît au Muſicien, tandis qu'on ne peut mettre de ſuite deux Octaves, ou deux Quintes de ſuite. Pourquoy dis-je peut-on mettre tant de Tierces ou de ſixtes qu'on voudra & cela ſoit Tierces majeures ou Tierces mineures.

Comme je n'ay point marqué la difference entre ces deux ſortes de Tierces je la marque icy. La *Tierce majeure* comprend trois degrez entre leſquels ſont contenus deux tons pleins ou majeurs d'environ chacun 9.comma, comme *ut*, *re*, *mi*, & la Tierce mineure comprend auſſi trois degrez, mais entre leſquels ſont contenus deux tons dont l'un eſt plein ou majeur, l'autre eſt ſeulement mineur ou ſemi-ton comme *re*, *mi*, *fa*, car de *mi* au *fa* il n'y a qu'un ſemi-ton. Ce ſont là autant

de difficultez qui semblent devoir mettre à bout toute la Physique, si l'on ne veut pas dire que ces dernieres regles sont de pures fantaisies qui sont devenües agreables par le seul usage. Mais c'est de cet usage même & de la maniere dont il s'est introduit qu'il s'agit de rendre raison.

Sur la premiere question pourquoy la Quarte bien que consonance en elle-même & traitée comme telle dans la pratique des Anciens : est disgraciée depuis un tems & traitée comme dissonance par les Musiciens modernes, ne pourroit-on point dire que c'est son merite qui fait son malheur ? mais son merite incomplet ; elle approche trop de la Quinte elle en est même le *supplément*. La Quarte approchant si fort de la Quinte elle nous en fait souvenir sans la sentir, elle nous la fait regretter & nous cause un depit que nous avons dechargé sur la Quarte en la degradant de ses droits naturels & en cessant de la regarder comme une consonance bien qu'elle soit telle par elle-même. On

n'apporte cette raison que comme une conjecture en attendant qu'on en trouve une meilleure, mais elle pourra neanmoins sembler plausible à ceux qui examinent un peu deprès, comment l'homme s'accoûtume à produire en soy des jugemens & des sentimens qui luy deviennent comme naturels : bien qu'ils ne le luy fussent pas dabord, du moins voyons-nous cette raison être aussi celle d'un habile homme M. Sauveur que nous avons déjà nommé & dont l'Autorité peut être ici d'un grand poids, puis qu'il a examiné cette matiére avec plus de soin qu'aucun autre.

Pourquoy maintenant la Tierce accord beaucoup moins parfait en soy que la Quinte & l'Octave a-t'elle le privilege particulier de pouvoir être placée en quelque rencontre que ce soit, & qu'on peut mettre tant de Tierces de suite qu'on voudra : tandis qu'on ne peut mettre ni deux Octaves ni deux Quinte de suite. Rappellons ce que nous avons dit un peu auparavant. Deux consonances desuite tres-parfaites

comme deux *Octaves* ou deux *Quintes* auroient trop d'uniformité, cela seroit ennuyeux ; elles feroient trop de douceur, elles en deviendroient fades. Cet inconvenient ne se trouve point dans la *Tierce*. Elle n'a pas en soy la parfaite douceur de l'Octave & de la Quinte ; cependant elle a quelque douceur, car la réünion de ses Vibrations quand elle est majeure est de 5. à 4. & quand elle est mineure de 6. à 5. mais cette douceur de consonance n'étant point trop grande ne court pas risque de devenir fade par sa continuation ; c'est une douceur qui a sa pointe avec soy, c'est un *aigre doux* si on peut s'exprimer de la sorte, qui plaît & qui reveille d'autant plus que les Tierces elles mêmes se diversifient étant tantôt *majeures* & tantôt *mineures*. Voila ce que nous jugeons qui a fait leur fortune dans la musique des derniers tems & parmi les peuples les plus rafinez en fait de son & d'harmonie. Ce que nous venons de dire des Tierces se doit appliquer aux sixtes, la sixte majeure étant de 5. à 3. & la mineu-

re de 8. à 5. On peut remarquer à cette occasion un agrément particulier des Tierces & des sixtes ; c'est qu'elles sont le supplement les unes des autres, c'est-à-dire que les Tierces de l'*ut* d'en-bas sont les sixtes de l'*ut* d'en haut comme *mi* & que les sixtes de l'*ut* d'en-bas sont les tierces de l'*ut* d'en-haut comme *la* c'est-à-dire qu'elles sont en quelque maniere doublement consonances étant sixte & Tierce à l'égard d'*ut* regardé en haut & en-bas.

Mais c'est trop long-tems quitter M. Brossard : il faut revenir à son Dictionnaire & avertir le Public comme il le souhaite que cet ouvrage n'est encore qu'un Essay & qu'il prétend le rendre beaucoup plus ample & plus parfait dans la suite. Il demande pour cela les secours & les avis des gens versez dans cette matiere & prie qu'on addresse les lettres chez Ballard son Imprimeur. Comme le Dictionnaire contient beaucoup d'articles curieux qui meriteroient d'être marquez dans nos memoires nous pourrons en faire encore un article le

mois prochain, auquel nous joindrons encore quelques reflexions de la dissertation sur ce sujet.

## ARTICLE CLXVIII.

LETTRES, MEMOIRES ET *Actes concernant la guerre presente seconde Partie.* A Basle 1703. *pages* 236. *in* 12.

CEtte seconde partie contient six lettres comme la premiere, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois de Mars. On y a joint la lettre d'un Portugais touchant le Traité de l'Empereur avec le Roy de Maroc, & deux lettres du Comte de Trautmansdorff au corps Helvetique. Les six nouvelles lettres sont écrites avec la même delicatesse & la même force que les premieres.

La premiere de ces six lettres est sur les laines d'Angleterre. Le trafic des laines est la baze du commerce de ce Royaume. Le Parlement a toûjours regardé le soin de maintenir ce negoce comme une des plus

importantes affaires dont il fût chargé C'eſt pour marquer cela, que dans la chambre des Seigneurs quatre balots de laine ſont aux pieds du trône Royal, & les douze grands juges du Royaume ſont aſſis ſur ces balots. Cependant les laines d'Angleterre ſeroient inutiles aux Anglois s'ils n'y meſloient des laines d'Eſpagne. Comme ces dernieres ſont trop fines pour être ordinairement ouvragées & manufacturées ſeules, ſans être ſoûtenuës de laines plus fortes & plus groſſes; de même les laines d'Angleterre ſont trop fortes & trop groſſes pour ſervir ſeules à la fabrique des draps fins, que les Anglois envoyent aux Indes, au Levant & ailleurs. Les Anglois, pour mettre leurs laines en œuvre & faire le commerce de leurs manufactures, tirent tous les ans plus de cinq cent vaiſſeaux chargez de laines d'Eſpagne, & n'en laiſſent pas ſortir un ſeul chargé des leurs: de ſorte que les Anglois ſeuls, au préjudice des Eſpagnols, reçoivent tout l'avantage d'un commerce qui ne ſe fait que par le mélange & l'union

des laines de l'un & de l'autre païs. Ainsi les Anglois ne sont riches, ne sont puissans dans le commerce, qu'autant qu'il plaît aux Espagnols d'être aveugles sur leurs propres interêts, patients ou insensibles sur le tort que leur font les loix d'Angleterre. Il est facile de juger non seulement du danger où se mettent les Anglois, mais du mal effectif qu'ils se causent en continuant de faire la guerre contre la France & contre l'Espagne.

La fin de cette premiere lettre & les suivantes sont une refutation des lettres de Mr. de Trautmansdordff. On y represente sous un terrible jour la politique de la maison d'Autriche : il ne nous convient pas d'entrer dans ces mysteres.

Les éloges du Roy de Suede & du feu Roy de la Grande Bretagne plairont sûrement aux Lecteurs autant qu'ils nous ont plu. Voicy l'éloge du Roy de Suede.

Ce jeune Roy, l'amour & l'ad- "
miration de ceux mêmes à qui "
il fait la guerre, vôtre heros & "
le mien, qui a l'âge de 22. ans rem- "

„ plit toute la terre de son nom
„ s'épouvantera pas de cette m
„ titude d'ennemis:il verra tranq
„ lement se former un orage q
„ dissipera comme le vent dis
„ les nuées. Ce n'est pas le no
„ bre ny l'impetuosité , c'est
„ courage & la prudence qui g
„ nent les batailles : & après to
„ s'il a besoin de secours étrang
„ toutes les parties du monde s
„ pleines d'hommes courageux
„ sa vertu a charmez, & qui m
„ tront leur gloire à combattre, l
„ luy pour la sienne.

L'éloge du feu Roy de la Gr
de Bretagne Jacques II. est en
re plus vif. „ Qu'ont reproch
„ cet infortuné Roy ceux mê
„ qui l'ont detrôné, que son gr
„ attachement à la Religion Cat
„ lique? C'est son crime aux y
„ des hommes, c'est sa gloire
„ yeux de Dieu.... Est-ce
„ Ambassadeur, est-ce un Cat
„ lique, est-ce un homme qui
„ de si étranges discours trou
„ les pieuses cendres d'un R
„ dont la memoire est sainte, &

veneration à tous les fidelles, aux «
*Anglois mêmes* qui l'ont persecu- «
té?.. La pitié devroit embrasser «
le tombeau d'un grand Roy, & «
accompagner avec respect l'inno- «
cence, la vertu, les malheurs mê- «
mes, qui assurent à ce Prince le «
titre de Grand. «

## ARTICLE CLXIX.

TRAITE' DE L'INDULT *du Parlement de Paris.* A Paris chez Jean & Michel Guignard, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à l'image S. Jean *in 12. 2. vol. Tome I. pag.* 664. *Tom. II. pag.* 576.

JUsqu'ici la matiere de l'Indult du Parlement de Paris n'étoit que peu connuë. Ce droit est pourtant un des premiers de la Couronne, & il interesse tous les Collateurs du Royaume, tous les Officiers du Parlement, & tous les Clercs qui tiennent leurs Indults. Mr. le President Cochet de St. Valier a étudié à fond son sujet, & n'a rien omis pour le bien traiter. Il refute quasi tous les Auteurs anciens & modernes sur ce *qu'ils* en on dit, sans

épargner Loüet, du Moulin, Fevret, Tomaſſin, Cabaſſut, &c. Cela montre combien le Traité qu'il donne luy a coûté de travail & de recherches, combien il étoit neceſſaire, & combien le Public en doit avoir d'obligation à cet illuſtre Magiſtrat.

L'Indult eſt le droit qu'ont les Officiers du Parlement de Paris de requerir des Collateurs du Royaume les premiers benefices vacans. M. de St Valier explique d'abord l'Origine de ce droit, laquelle il pouſſe plus loin qu'on n'avoit fait juſqu'ici. Car il la fait remonter au tems de St. Loüis, depuis lequel le Parlement a eû differents Indults paſſagers juſqu'à ce qu'il ait eû un Indult perpetuel. Il fait un recit hiſtorique tres-curieux de tous ces Indults, en ſuivant ſa matiere de Pontificats en Pontificats & de Regne en Regne.

L'Auteur explique enſuite les conceſſions du Pape Eugene IV. qui ſont l'origine de l'Indult perpetuel du Parlement; & il ne laiſſe rien à dire ſur ce ſujet. Il a découvert pluſieurs titres qui lui ont don-

té lieu de refuter les Auteurs anciens & modernes qui ont parlé peu exactement de l'Indult de ce Pape. Il parle aussi de ceux de Paul III & de Clement IX. qui sont plus connus.

On passe après cela aux points generaux qui concernent l'Indult. C'est-là où l'Auteur établit la distinction des expectatives reçûës en France & des Expectatives si souvent condamnées, & la superiorité de l'Indult qui est la premiere des Expectatives Royales, sur toutes les autres, après lesquelles vient le droit des Graduez étably par le Concordat.

On traitte icy diverses autres questions sur la prévention du Pape ou du Legat, sur la dérogation à la regle des vingt jours, &c. Celle qui regarde la prévention paroît la plus recherchée. M. de St. Valier y a eû à combattre tous les Auteurs & la Jurisprudence courante : Cependant il paroît prouver décisivement que les Indultaires ne doivent pas craindre la prévention. Ses deux grands principes sont, que l'Indult

est un droit Royal anterieur au Concordat qui établit la prévention, & qu'il a été donné sous la formule du *liberè & licite*, qui est une formule consacrée à Rome dans les Indults que les Papes accordent à des Collateurs pour les decharger de la prévention.

L'Auteur fait dans le 4e. Chapitre un détail exact des Officiers qui ont droit d'Indult. Ce sont, le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Premier President, les Presidens à Mortier, des Enquêtes, & des Requêtes du Palais, les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, les Conseillers Laïcs & Clercs du Parlement, le Procureur General & les trois Avocats Generaux; les Greffiers en Chef, Civil, Criminel, & des Presentations; les quatre Notaires-Secretaires de la Cour, le Premier Huissier, les Receveurs-Payeurs des Gages de la Cour.

Mr. de St. Valier retranche le droit d'Indult à plusieurs Officiers qui ont crû devoir en joüir. Il parle à ce sujet des Ducs & Pairs, de l'Archevêque de Paris, de l'Abbé de

St. Denis, des Presidens du Grand Conseil. Il traitte les questions des *Officiers* honoraires & des survivanciers. Il en examine d'autres sur l'âge pour tenir Indult, sur les premieres & secondes nominations, sur les qualitez des nommez tenant Indult, &c. Enfin, il decide ici deux questions particulieres, l'une sur le choix des Collateurs, où il fait voir son équité en combattant l'interêt du Parlement ; l'autre sur les demissions d'Indults. M. de St. Valier se declare fort contre les especes de cessions d'Indult de nommez en nommez. Il y a tant de matieres traittées en ce Chapitre sur la presentation pour l'Indult que rien n'y paroît oublié.

Ce qui regarde la nomination Royale d'Indult, est encore plus curieux. L'Auteur y fait voir ce qui donne ouverture à Indult ; & c'est une matiere très-étenduë ; La question sur les Collateurs étrangers est icy traittée à fond, de même que celle qui touche la Congregation de Chezal-Benoît & l'Ordre de St. Antoine du Viennois.

On y parle auſſi des Ordres de Grandmont, des Mathurins, & d'autres Ordres ſujets à Indult. L'Auteur n'excepte aucun Collateur de l'Indult. Il concilie tres-bien les droits differens que le Roy a de nommer aux benefices avec le droit Royal de l'Indult.

Il explique enſuite au long les difficultez de l'Indult par rapport aux Cardinaux. Les deux plus ſingulieres ſont, ſçavoir ſi les Cardinaux ſont ſujets à l'Indult du Chancelier de France, & ſi un Prélat honoré de la Pourpre eſt dechargé de l'Indult dont il a été chargé avant ſa promotion au Cardinalat. L'Auteur décide la premiere queſtion en faveur du Chancelier, & la ſeconde en faveur des Cardinaux.

Mr. de St. Valier employe contre la Bretagne une partie conſiderable de ſon ſecond Tome. Il y fait un détail hiſtorique très-exact du Gouvernement ſpirituel & temporel de cette Province. C'eſt là où il prouve que l'Indult eſt né, comme il dit, dans le ſein de la partition. Si la juriſprudence n'étoit pas déja

s raiſons qu'on a alleguées la Bretagne, & il les refute ement.

traittant de la ſignification, de uation de l'enregiſtrement, de uiſition & de la repletion d'in- il entre dans un détail de dif- ez, qui marquent & l'érudi- e l'Auteur, & ſon application nplir ſa matiere. On ne croit voir le ſuivre icy dans ce dé- on ſe contente de remarquer étend la vacance qui donne la requiſition des indultaires, genre de vacance; au lieu que

ces vacans en titre. Cette qu
est difficile & importante po
indultaires en faveur desquels
teur voudroit bien établir q
Commande d'indult a lieu s
Benefices vacans par le decé
Reguliers.

L'Auteur finit son Ouvrag
le recueil des titres & pieces
cernant l'indult, & par les mo
des actes servans à l'execution
indult. Il semble que jusqu'ic
n'en ait fait aucun dans une f
qui soit juste & exacte.

C'est pour la premiere fois
le nom de Mr. de St. Valier p
dans nos Memoires & nous so
tons qu'il y paroisse encore da
suitte. Nous sommes au reste
suadez que le public fera les m
voeux que nous, en voyant da
Traité de l'indult tant d'érudi
tant d'ordre, tant de netteté,
fin un stile qui se ressent bien
du rang de l'Auteur que de la se
resse de sa matiere.

## ARTICLE CLXX.

*LES VIES DES SAINTS avec des discours sur les mysteres de Nôtre Seigneur & de la sainte Vierge. Par le R. Pere François Giry ancien Provincial des Minimes. Nouvelle edition.* A Paris chez François Muguet 1703. *deux Tomes in folio. I. tome pages* 622. *II. 2. tome pages ....*

IL y a environ vingt ans que le R. P. Giry, Provincial de la Province de France de l'Ordre des Minimes, donna au public les Vies des Saints. Cet Ouvrage fut reçû avec applaudissement. Cependant l'Auteur ne laissa pas de le revoir, de le corriger en divers endroits & de le perfectionner d'avantage. C'est sur ces Memoires que ceux qui ont eu ses papiers aprés sa mort ont entrepris d'en donner une nouvelle Edition.

Cette edition ne comprend pas toutes les vies composées par le P. Giry. On a cru qu'il suffiroit de la la vie d'un Saint pour chaque jour, ainsi quand il s'est trouvé plusieurs

Vies pour un même jour, on s'est attaché à celle du Saint qui étoit le plus connu & dont l'Eglise faisoit l'Office. On a conservé tous les discours que l'Auteur avoit composé sur les fêtes & sur les mysteres. De plus on a mis chaque jour une traduction exacte du martyrologe Romain & parce qu'il y a un grand nombre de nos Saints qui ne sont point dans ce Martyrologe; on y a ajoûté ensuite le Catalogue des Saints de France. On a encore eu soin de mettre à la tête de chaque mois une Table Chronologique pour marquer en quel temps ont vécu les Saints dont on fait la vie.

On voit aussi au commencement de l'Ouvrage quelques avertissemens de l'Auteur qui sont très-utiles. Il y parle des merveilles de Dieu dans les Saints, du grand nombre des Saints, des tourmens innoüis des Martyrs & du soin que l'Eglise a eu de faire écrire les Actes des Saints. Mais il s'étend principalement sur le fruit qu'on peut tirer de la lecture de la vie des Saints & sur les dispositions qu'il faut avoir pour profiter de cette lecture. Au reste

*les Sciences & des beaux Arts.* 1799

s Vies sont écrites d'un style sim-
le & aisé, & sont propres à fortifier
foy & entretenir la pieté des Fi-
lles.

## Article CLXXI.

**PPARATUS AD BIBLIOTECAM Maximam veterum Patrum & Antiquorum Scriptorum Ecclesiast. Lugduni editum, &c.** c'est à-dire, *Apparat pour la Biblioteque des anciens Peres & des anciens Ecrivains Ecclesiastiques imprimée à Lyon : ou ce qui regarde leurs Ecrits, leur Doctrine, & leur maniere d'écrire & d'enseigner est examiné & éclaircy dans des Dissertations critiques. Par le Pere le Nourry Prêtre & Moine de l'Ordre de S. Benoît de la Congregation de S. Maur. Tom. I.* A Paris chez Anisson 1703. *in fol. pp.* 688.

CE qui manque principalement aux Bibliotheques des Peres, c'est la Critique des ouvrages qu'elles contiennent, pour faire connoître s'ils sont vrays ou supposés, & pour éclaircir toutes les difficultez qui pourroient arrêter ceux

qui les lisent. C'est cette Critique qu'on donne aujourd'hui dans l'Apparat à la Bibliotheque de Lyon, que l'on a choisie pour ce sujet, parce qu'elle est plus grande que toutes les autres.

Ce premier Tome comprend tous les Ouvrages des Peres du premier & du second siecle de l'Eglise, & tous ceux de Clement d'Alexandrie. On donne dans la preface le plan general de tout l'Ouvrage, qui est le plus grand & le plus étendu qu'on pouvoit se former.

Dans la premiere Dissertation le P. le Nourry fait voir d'abord, qu quoy qu'il nous soit resté très-pe d'ouvrages des Ecrivains du pr mier siecle de l'Eglise, cela n'a nu lement affoibly la tradition de doctrine. Il examine quel a été genie de ces premiers Ecrivai qu'elles ont été leurs premieres cupations, & les occasions qu ont obligez d'écrire, & quels été les heretiques qu'ils ont co tus. Pour cela il recherche soin l'origine, les progrès, & cadence des heresies de Sin

Magicien, de Menandre, de Cerinthe, d'*Ebion*, des Nazaréens, des *Nicolaïtes*. Il fait voir l'utilité qu'on doit tirer de l'histoire de ces heresies, & comment elle peut servir à confirmer les dogmes Catholiques. Il finit cette dissertation en montrant quelle a été l'origine des Ecoles Chrétiennes, ce qu'on y enseignoit, & de quelle methode on y usoit.

Passant ensuite aux Auteurs & aux ouvrages particuliers, il examine les Liturgies de S. Jacques, de S. Marc, & de S. Pierre. Il fait voir pourquoy la premiere porte le nom de S. Jacques, & en quel tems elle a été écrite; en quelle Eglise on se servoit de celle de St. Marc, & que la version Latine en est trop libre: qu'enfin celle qui porte le nom de St. Pierre, n'est qu'une compilation de celle de St. Basile, & du Canon de celle de l'Eglise Latine.

L'Auteur aprés avoir donné une analyse exacte de la Lettre de St. Barnabé, rapporte & examine à fonds tous les sentimens des Ecrivains tant anciens que modernes,

& les nouvelles conjectures du ministre le Moine sur cette Lettre. Il developpe en quel tems, & qui sont ceux à qui elle a été écrite, combien sa fortune a été bizarre, quels sont les manuscrits & les editions que nous en avons, quelles sont les observations & les notes dont on l'a enrichie. Il y en ajoûte de nouvelles, principalement sur la divinité de JESUS-CHRIST, & sur ce qu'on accuse St. Barnabé de n'avoir pas bien expliqué les Propheties de l'Ancien Testament sur la venuë du Messie.

Examinant les livres d'Hermas, il montre que c'est sans raison que quelques Auteurs modernes les ont méprisez & traitez d'ouvrages supposez, pleins de fables & d'erreurs. Ce qui est de surprenant c'est que selon quelques-uns de ces Auteurs, ces livres favorisent l'erreur des Novatiens, quoy que Tertullien leur attribuë l'erreur toute opposée. Entre les nouvelles notes que le P. le Nourry fait sur ces livres, les plus remarquables sont celles qui regardent la divinité de JESUS-

CHRIST, & ce qu'a dit Hermas de la predication, des Apôtres aux Enfers après leur mort & de l'indissolubilité du Mariage. On rejette dans les Dissertations suivantes l'histoire de Prochore & les livres de St. Lin comme tres-faux & supposez.

La septiéme Dissertation est sur les Lettres de St. Ignace Evêque d'Antioche & Martyr. L'Auteur y a ramassé avec beaucoup d'ordre & de netteté tout ce qui est repandu dans plusieurs gros volumes écrits sur ce sujet, & il y a ajoûté beaucoup de choses nouvelles & curieuses. Il donne un tour noûveau aux argumens par lesquels on prouve contre Daillé la verité des Lettres de St. Ignace ; il le combat souvent par ses propres armes.

Il prouve ensuite que la Lettre qui porte le nom de St. Policarpe est veritablement de luy. Il refute Daillé qui l'avoit nié, & qui n'a pas empêché que le ministre le Moyne n'ait été en cela d'un sentiment contraire. Mais il fait voir que celuy-cy soûtient mal à propos avec le

premier que la ſeconde partie n'eſt pas du même Ecrivain que la premiere.

On montre dans la Diſſertation ſuivante que les deux Lettres attribuées à St. Martial de Limoges ſont ſuppoſées : que celuy qui les a fabriquées, pourroit bien être le même qui a fait la vie de ce Saint, au plûtôt dans l'onziéme ſiecle : & qu'il n'a écrit ces Lettres que pour ſoûtenir l'antiquité & la préeminence de l'Egliſe de Limoges.

Le P. le Nourry fait un examen très-rigoureux des ouvrages attribuez à St.Denis l'Areopagite. Aprés en avoir donné une juſte analyſe, il rapporte tout ce qu'on a dit juſqu'icy pour ou contre.

Quoy qu'il n'ait pas declaré ouvertement ſon ſentiment ſur ces Ecrits, il n'eſt pas neanmoins bien difficile de s'appercevoir de quel côté il panche, & qu'il n'eſt pas fort perſuadé qu'ils ſoient de celuy dont ils portent le nom. Il recherche avec ſoin en quel tems ils ont pû paroître ; & il juge plus probable, que ç'a été entre le tems du Conci-

le general d'Ephese & celui du Concile de Chalcedoine, c'est-à-dire entre les années 431. & 451. Au sujet des Manuscrits de ces Ouvrages que l'on garde dans les Bibliotheques du Roy & de Mr. Colbert, & dans le Tresor de St. Denys, l'Auteur remarque que les notes ou scholies de St. Maxime ne sont pas dans les manuscrits telles que dans les imprimez. Cela vient, dit-il, de ce que l'on a mêlé aux notes de ce Saint, celles de S. Jean de Scytople, qu'Anastase avoit fort bien distinguées.

Dans l'onziéme Dissertation il examine en particulier quels ont été les sentimens d'Eusebe, de St. Hierome, de S. Epiphane, de Rufin, de Photius, & ensuite des Auteurs modernes sur les dix livres des Recognitions de St. Clement. Il recherche à qui on peut attribuer cet ouvrage, quel fruit on en peut tirer, quel titres il a eû, combien de fois il a été imprimé, & quels sont les autres ouvrages du même Auteur.

On a fait un Apendix dans la Bibliotheque de Lyon qui contient

quelques ouvrages qui sont le sujet de la derniere Dissertation du premier livre de l'Apparat. L'Histoire d'Aristée sur la version des 72. Interpretes de l'Ancien Testament y tient le premier lieu. Le P. le Nourry après en avoir donné l'Analyse, montre combien les Sçavans sont partagez sur la verité de cette histoire, & de quelle consequence est cette question. Il examine après selon les regles de la plus rigoureuse critique, les raisons des deux partis qui soûtiennent & qui nient la verité de cette histoire. Il fait remarquer que tout leur differend roule sur l'autorité d'Hermippus & d'Aristobule, que chacun d'eux tâchent d'attirer de son côté. Il ajoûte plusieurs choses nouvelles sur ce sujet, & il fait voir que Hody qui a fait un livre exprès là-dessus, s'est trompé sur le tems où cette histoire a été écrite.

Il montre qu'il n'y a rien de plus visiblement faux & supposé que le Testament des douze Patriarches enfans de Jacob. L'Auteur parle de son antiquité, des manuscrits qu'on

en a, de la version Latine que Robert Grokade en a fait dans le 13. siecle, & des diverses editions que nous en avons.

Il finit ce premier livre de l'Apparat par l'examen des huit livres des Sybilles. Aprés avoir montré contre quelques Sociniens qu'il y a eû de veritables Sybilles, il raporte les diverses opinions des Sçavans sur les livres qui portent leur nom, & il fait voir qu'ils contiennent plusieurs choses tres-fausses. D'où il conclut que toute la question est de sçavoir, si les passages des Sybilles citez par les Payens & ensuite par les Peres de l'Eglise, sont veritablement d'elles. Il pese toutes les raisons alleguées pour & contre, & il y en adjoûte plusieurs nouvelles, & des reflexions particulieres dignes de la curiosité de ceux qui aiment à voir les questions traitées à fonds. Enfin il recherche quels peuvent avoir été les Auteurs des faux Oracles des Sybilles, en quel tems ces Auteurs vivoient, & quels sont les manuscrits qui nous sont restez sur ce sujet.

Dans le second livre de l'Apparat on traite des Ecrivains du second siecle de l'Eglise. Ce fut dans ce siecle où l'on vit paroître tant d'heresies dont presque toutes les autres ont pris leur origine. Le P. le Nourry donne une liste exacte de tous les Heresiarques de ce siecle & de toutes leurs erreurs en particulier. Au sujet des Valentiniens il prouve contre un Auteur moderne, que leurs erreurs sont très-veritables, & qu'il n'y a rien de plus mal fondé que le doute qu'il a voulu former sur ce point. Après avoir decrit toutes les Heresies, il fait diverses reflexions sur leur Histoire, & sur le fruit qu'on en doit tirer. Il en fait aussi de singulieres sur les écoles Chrétiennes de ce siecle.

Il commence l'examen des Ouvrages des Ecrivains particuliers par ceux de saint Justin Martyr, soit vrays, soit supposez. Les plus considerables sont ses 2. Apologies pour la Religion Chrétienne & son Dialogue contre Tryphon. Le Pere le Nourry donne l'Analyse de ces Ouvrages, & fait voir quel a été Jus-

tin qui en eſt l'Auteur, quand & pour quelle raiſon il les compoſa, & ſi nous les avons entiers ou imparfaits. Il examine encore trois autres petits traitez, dont les 2. premiers ſont contre les Gentils, & le troiſiéme ſur la monarchie de Dieu. Il fait enſuite beaucoup d'obſervations ſur les veritables Ouvrages de ce S. Martyr, & particulierement ſur ce qu'il dit de l'antiquité des livres de Moïſe, de la verſion des Septante, de leurs cellules & de la maniere qu'ils l'ont faite, du nombre d'années qu'il faut compter depuis le commencement du monde, de la Divinité de JESUS CHRIST, du peché originel, de la preſence réelle du Corps de JESUS CHRIST dans l'Euchariſtie.

Il examine ſi ſaint Juſtin a parlé du culte dû aux Anges, s'il a cru que les Demons ne ſouffriront la peine du feu éternel, qu'aprés le dernier jugement : s'il a dit que les ames des hommes n'étoient pas immortelles, que les ſupplices des mechans ne ſont pas éternels, que les Philoſophes Payens pourront être ſauvez ſans la

foi en J. C. pourquoy il a dit c
les opinions des Philosophes sur
Divinité sont plus ridicules que c
les des Peres &c.

L'Auteur parle de tous les aut
écrits attribuez à saint Justin, d
les principaux sont le livre de l'
position de la foy, la lettre à Di
nete, & celle qui est écrite à Z
& Serenus. Il fait voir que l'exp
tion de la foy n'a été faite que v
la fin du 5. siecle ; que c'est un C
vrage fort bon, bien écrit, & où
Mysteres de la Sainte Trinité &
l'Incarnation sont bien traitez.
apporte les raisons qui prouv
que St. Justin n'est point Aut
de la lettre à Diognete. La lettr
Zena & Serenus est un petit Tra
Ascetique fait long-tems après
Justin. Le P. le Nourry marque
autres Ouvrages de St. Justin
sont perdus, les Manuscrits qui n
sont restez, & les differentes e
tions qu'on en a faites.

Nous avons deux livres d'At
nagore, dont l'un est une Apo
gie pour la Religion Chrétienne,
l'autre traite de la Resurrection

Morts. L'Auteur après en avoir donné l'Analyse, fait voir qu'ils sont certainement d'Athenagore ; & il montre en quel tems, comment, & pourquoy il les composa. Il prouve qu'il n'est point Auteur du Livre du vray & parfait Amour. Il fait ensuite plusieurs observations sur ce qu'il dit de l'inspiration des Prophetes, de la divinité de JESUS-CHRIST, des secondes Nopces, du Celibat, des Images, de l'origine de la Peinture & de la Sculpture.

Theophile d'Antioche a fait trois Livres adressez à Autolicus pour luy prouver la verité & l'antiquité de nôtre Religion. Le P. le Nourry prouve qu'ils sont veritablement de luy, & refute un nouveau Protestant qui l'avoit nié. L'Auteur dans ses nouvelles observations sur ces livres, nous en marque les manuscrits & les editions. Il éclaircit particulierement ce que Theophile a dit que les Livres Sacrez de l'Ancien Testament ont été écrits par une inspiration divine ; ce qu'il enseigne de la divinité de JESUS-

CHRIST des premiers Roys d'Egypte, & de quelques anciens Ecrivains. Il nous marque encore les autres Livres de cet Auteur, que nous avons perdus. Mais il prouve par de bonnes raisons que les Commentaires sur les Evangiles qui portent son nom, sont d'un autre Ecrivain qui a vêcu après St. Hierôme.

Tatien a fait aussi une Apologie ou une Oraison pour la défense de nôtre Religion. Le P. le Nourry nous en donne l'analyse, & rapporte comment ce Tatien qui fut engagé dans l'Idolatrie, se convertit à nôtre Religion, & tomba aprés dans l'heresie. Cela n'a pas empêché les anciens Peres d'estimer cette Oraison, dont il nous reste encore quelques manuscrits que marque le P. le Nourry. Celuy-cy dans ses nouvelles notes sur cet Ouvrage examine ce qu'à dit Tatien sur l'antiquité & la clarté de l'Ecriture Sainte, sur les Anges & les Demons, s'il les a crû peccables & corporels aussi-bien que l'ame des hommes, sur la maniere dont l'homme est tombé dans l'Idolatrie, sur l'inven-

tion des Arts & des Sciences, & sur quelques Philosophes & autres Ecrivains, &c.

Quoique Tatien ait fait un Commentaire sur les Evangiles, le P. le Nourry fait voir que celui qui porte à present son nom est tout-à-fait supposé, & que le petit Livre du Trepas de la Vierge Marie attribué à Meliton, n'est qu'un tissu de faussetez & de fables ridicules.

Les cinq Livres de saint Irenée contre Valentin, & d'autres heresiarques sont d'une bien plus grande consequence que ces derniers. C'est pourquoy le P. le Nourry les examine avec bien plus de soin. Il prouve que St. Irenée en est veritablement l'Auteur, & qu'il les dedie à un de ses amis tres-habile homme, mais dont on ne sçait pas le nom. Autant qu'il est certain qu'Irenée divisa luy-même cet Ouvrage en cinq livres, autant est-il évident qu'il n'est pas l'Auteur de la division des sommaires des Chapitres. Il paroît qu'il acheva son Ouvrage l'an 292. Les sentimens ont été partagez sur le stile dont ils sont com-

posez ; mais tout le monde convient qu'ils sont remplis de beaucoup d'érudition tant sacrée que prophane. En parlant des notes que plusieurs Auteurs modernes ont fait sur ces livres, on dit que celle de Feuardent sont trop longues ; qu'il y fait de trop frequentes digressions, qui ne servent de rien pour l'éclaircissement du texte ; qu'il en faudroit ôter beaucoup, si on r'imprimoit ces livres ; enfin qu'il seroit à propos en ce cas de faire de nouvelles divisions & de nouveaux sommaires des Chapitres. On peut juger de là si la nouvelle edition qu'on vient de donner en Angleterre est dans sa perfection.

Le P. le Nourry commence ses nouvelles observations sur ces livres en expliquant ce que St. Irenée a dit sur l'Ecriture Sainte, sur l'inspiration divine de ses Auteurs, sur les versions des Septante, de Theodation & d'Aquila, sur les Propheties de Jacob & d'Isaïe, sur la venuë du Messie, sur le tems & la maniere que les quatre Evangiles ont été faits, sur la premiere Lettre de S. Jean & son Apocalypse.

Il explique aussi ce qu'avance St. Irenée sur la Tradition, tous les *titres* d'honneur qu'il donne à l'Eglise Romaine fondée par les Apôtres St. Pierre & St. Paul ; ce qu'il dit des premiers successeurs de St. Pierre, d'Anaclet, du symbole de la Foy, de la divinité de JESUS-CHRIST & de son Incarnation, de la divinité du St. Esprit, des Apparitions aux anciens Patriarches, de la fausse opinion où ce Pere a été que JESUS-CHRIST a vécu près de cinquante ans.

Le P. le Nourry prouve contre quelques Ecrivains que les sentimens de St. Irenée sur la presence réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, sur le peché originel, sur l'immortalité de l'ame, & sur l'eternité des peines des damnez sont très-orthodoxes.

Saint Irenée a crû qu'il ne se fait de vrais miracles, & qu'il n'y a de veritables Martyrs que dans l'Eglise Catholique. Enfin le P. le Nourry traite en particulier des Ecrivains sacrez & prophanes citez par St. Irenée.

*Comme cet Extrait étoit un peu long, nous avons crû devoir en reserver une partie pour le mois suivant.*

## ARTICLE CLXXII.

*LETTRES EDIFIANTES & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS. *Troisiéme recueil.* A Paris chez Nicolas le Clerc. 1703. *in 12. pages 225.*

CE nouveau recueil ne renferme que cinq lettres. La premiere a été écrite du *Tonquin* le 10. Juin 1700. par le Pere Abraham le Royer. Quoy qu'il ne soit pas permis de prêcher publiquement l'Evangile au *Tonquin*, la Religion Chrêtienne ne laisse pas d'y être très-florissante. On a la consolation de trouver dans les campagnes, & au milieu des bois des bourgades de mille & de deux mille personnes, qui font toutes profession du Christianisme : & si les Grands ne l'embrassent point, ce n'est pas que la plûpart ne l'estiment beaucoup; mais

ils craignent de nuire à leur fortune en se faisant Chrêtiens. Le P. le Royer dans l'espace d'environ sept ans a baptisé trois mille soixante & seize adultes, & deux mille cinq cent soixante & quatre enfans : & il a entendu près de soixante mille confessions, dont il assure qu'il tient un registre exact aussi bien que des baptêmes. Plusieurs autres de ses Confreres ont eu encore un plus grand nombre de Neophytes. Des fruits si considerables consolent extrêmement des Missionnaires & les soutiennent dans leurs travaux.

Les Missionnaires du *Tonquin* n'ont pas la même liberté que ceux de la Chine. Ils sont obligez de se tenir toûjours cachez : Les Europeans ne pouvant y paroître sans être aussitôt reconnus. C'est pour cela qu'ils demeurent pendant le jour dans des bateaux, ou dans des cabanes éloignez dont ils sortent pendant la nuit pour faire leurs fonctions. Chaque Missionnaire est accompagné d'un certain nombre de Catechistes du païs, qu'il nourrit & qu'il entretient : mais qui s'ac-

tirez. On abatit pref-
; Eglifes & les maifons
es dans la Province du
Chrêtiens y furent mal
uelques endroits. Les
des autres Provinces
ec plus de moderation,
ant un peu diffipé, les
qui de crainte d'irri-
ge le P[illegible] s'étoient
fait [illegible] ndant le
[illegible] nmence-
toûjours
eaucoup
la re-

coûtument à se passer de peu aus
bien que le Pere qu'ils accompag
nent. Ces Catechistes s'occupen
pendant le jour à gagner les Infide
les, à preparer les anciens Chrêtien
aux Sacremens de Penitence & d
l'Eucharistie, à visiter les malade
à instruire les Catechumenes, &
faire le Catechisme aux enfans. I
Missionnaire passe la nuit à admini
trer les Sacremens, à regler les di
ferents, & à resoudre les difficult
auxquelles les Catechistes n'ont p
satisfaire: il dit la Messe un peu avan
le jour, après laquelle il rentre da
le bateau ou dans la maison qui lu
sert de retraite. Après avoir de
meuré quelques jours dans un Vi
lage, on passe dans un autre: & ch
cun parcoure ainsi toutes les hab
tations de son district.

Au mois d'Aoust 1696. le Roy
un Edit, par lequel il defendoit
ses sujets d'embrasser la Religio
Chrêtienne, & à ceux qui l'avoie
embrassée de s'assembler pour prie
Il ordonna en même temps qu'
arrêta les Predicateurs étranger

les
dans
On
les &
dans la P
les Chrétiens
quelques endroits
des autres Provinces
avec plus de moderation
s'etant un peu
aires qui de crainte
ntage le Prince,
à fait cachez
a tempête, recom
leurs fonctions
la nuit & avec
tion.

qu'il ait été possible de gaigner cette année-là le port de *Canton*. Il a été obligé pour se mettre à l'abry pendant l'hiver d'entrer dans un port qui en est éloigné de plus de 100. lieuës.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette lettre est la maniere dont les presens que le Roy envoye à l'Empereur de la Chine furent transportez de *Tien-pay* où le vaisseau avoit abordé à *Canton*. Le premier jour, les François furent regalez à la Chinoise par les Mandarins. La profusion des viandes étoit grande ; on servit plus de quarante mets differens : mais les ragouts & les manieres de les preparer étoient si éloignées des nôtres, que les Conviez ne s'en accommoderent qu'avec peine. Le lendemain deux Mandarins vinrent ordonner la marche. Les balots étoient portez sur des perches par des Crocheteurs : on mit à chaque balot un petit étendart jaune avec un écriteau pour avertir le peuple d'avoir du respect pour les presens de l'Empereur. Chaque porteur fut obligé de donner son nom par écrit,

& quelqu'un qui le cautionna. Un soldat marchoit toûjours à côté du ballot, & le Capitaine répondoit du soldat. Outre cela les Mandarins avec leurs gens faisoient un petit Escadron volant ; & prenoient garde que personne ne s'écarta du grand chemin. Le convoy étoit de plus de quatre cens hommes en comptant le *Tagen*, avec ses Officiers, ses joüeurs d'instrumens, & ses Domestiques. Le *Tagen* étoit porté dans une espece de brancart ou de chaise appellée *Palankin*. Les Missionnaires au nombre de huit ou neuf nouvellement arrivez à la Chine precedoient le *Tagen* ; & on leur avoit à tous donné le rang de Lettrez du premier ordre. Quand on approchoit des Villes, on trouvoit le chemin bordé des deux côtez d'une grande multitude de peuple ; & tous gardoient un profond silence par respect pour les presens de l'Empereur.

A *Hot-Cheou* la petite armée de terre se changea en une petite armée Navale. On embarqua les balots sur neuf barques. On en donna

quatre pour les Missionnaires, l'
dans laquelle ils entrerent, l'au
pour les soldats de leur escorte
troisiéme remplie de Musicien
de Joüeurs d'Instrumens, & la q
triéme où étoient des vivres &
provisions. Il y avoit le long d
Riviere des Corps de-garde de li
en lieuë. Si-tôt que les soldats
percevoient la petite flote, ils se
geoient en haye: & quand elle p
soit ils la saluoient par la décha
de leurs Mousquets. Leur mani
de tirer en ces occasions est di
rente de la nôtre: au lieu de ti
devant eux, ils mettent le mo
quet sous le bras la crosse en-
vant, & font leur décharge com
s'ils vouloient fraper quelque
derriere eux. On arriva ain
*Chao-kin* ville où reside ordina
ment le *Tsong-tou*, qui est un C
cier General, dont l'autorité s'ét
dans deux Provinces. Là on
monter les Missionnaires sur
grande Barque de Mandarin, d
laquelle ils étoient logez tres-co
modément. Il y a cinq journées
*Chao-kin* à *Canton*: & l'on ne

bord de la Riviere que de
illages qui se touchent pres-
s uns les autres, & qui sont
is d'un peuple infini.
troisiéme Lettre qui est aussi
de la Chine, contient un dé-
plusieurs choses, qui concer-
à Religion, & qui sont tres-
ntes.
quatriéme est écrite de *Pondi-*
le 16. Fevrier 1702. par le P.
stc. Le Vaisseau sur lequel ce
s'en retourna aux Indes ayant
bligé de demeurer assez long-
à l'Isle d'*Anjouan*, qui est au
de *Madagascar*, ce Pere eut le
de prendre par plusieurs ob-
ions reïterées la veritable lati-
le cette Isle. La partie la plus
ntrionale de l'Isle sur le bord
Mer, à 11. degrez 50. minutes
itude : & le milieu de l'Isle à
grez de latitude Meridionale.
de *Mayote* est éloignée de 14.
. lieuës de l'Isle d'*Anjouan* en
vers le Sud & l'Isle de *Moali*
us Septentrionale que *Mayote*
iron 10. lieuës. Le même Pere
va au même endroit une

Eclipse du Soleil, qui fut pres
entiere vers les onze heures du
tin le 4. Août 1701.

Comme le Vaisseau sur lequ
P. Tachard étoit monté n'al
point à *Pondicheri*, le Pere fut c
gé de le quitter à *Terme-patan* b
gade, qui est à dix lieuës de la v
de *Calecut*. Il se mit dans une
que pour aller à *Pondicheri* en
vant toûjours la côte. Cela
donna le moyen de faire plusi
observations utiles pour la Geog
phie & de s'informer des mœurs
habitans. On luy dit à *Calecut*
dans le païs des environs qu
nomme *Malleami*, il y a parmy
Barbares une coûtume étrange, b
differente de celles des autres A
tiques, & entierement contrai
ce que l'honnêteté & la raison n
relle inspirent. Il y est permis
femmes du moins dans les *Caste*
Familles nobles d'épouser en
même tems plusieurs Maris ; c
me il est permis aux hommes d
la plus grande partie de l'Asie
voir en même tems plusieurs f
mes: & ce qui est plus étrange,

qu'un desordre si monstreux est autorisé par les principes de la fausse religion de ces Barbares.

La derniere Lettre contient en abregé un état des grands fruits que les Missionnaires font parmy les *Maravas* & dans le *Maduré*. On y parle aussi de ceux qu'on espere faire bien-tôt dans la nouvelle Mission de *Carnate*. Il n'y a point de païs, ou les Ouvriers Evangeliques menent une vie plus dure, & où ils ayent plus à souffrir que dans le Maduré : Mais en recompense il n'y en a point où il se fasse plus de conversions & où Dieu donne plus de benedictions aux travaux des hommes Apostoliques qui ont le courage de se consacrer à une Mission si penible.

## ARTICLE CLXXIII.

### *DISSERRTATION SUR UNE Inscription trouvée dans l'Eglise de Hasparen au Diocese de Bayonne.*

En l'année 1660. on trouva dans les fondemens de l'ancien Maître Autel de l'Eglise Parroissiale de Hasparen une pierre de marbre blanc

longue de 15. pouces, large de 12. & épaisse de près de 4. On y lit en caractères Romains,

FLAMEN ITEM DUMVIR QUESTOR PAGIQ MAGISTER VERUS AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS PRO NOVEM OPTINUIT POPULIS SE JUNGERE GALLOS URBE REDUX GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM.

J'ay conceu que c'étoit là un monument fort ancien & je me suis appliqué à rechercher qui étoient cet Auguste & ce Verus & en quel temps pouvoit avoir été faite la dedicace de cet Autel.

Quelques personnes ont cru d'abord que cette dedicace avoit été faite dés le temps d'Octavien Auguste petit neveu de Cesar. Car ce nom d'Auguste étant seul dans l'Inscription, il doit selon eux designer celuy des Empereurs qui le premier a porté ce nom. Mais outre que le nom d'Auguste a été commun à presque tous les Empereurs suivans;

j'ay deux raisons qui me paroissent convainquantes contre ce sentiment.

La premiere est fondée sur le mot, *novem populis* qui se trouve dans l'Inscription ; car la *Novempopulanie* n'étoit pas ainsi nommée du temps de ce premier Auguste, Jule Cesar, Mela, Strabon, Pline, Solin, Ptolomée, tous Auteurs contemporains de cet Auguste ou du moins très-anciens, ne font nulle mention de cette Province. Quoy qu'ils ayent décrit l'Aquitaine en general & en particulier, & rapporté tous les peuples qu'elle contenoit ; aucun d'eux ne les a reduits au nombre de neuf.

La seconde raison est que du tems d'Octavien Auguste il ne se trouve aucun Verus, à qui l'on puisse attribuer cette dedicace, avec toutes les qualitez que l'Inscription luy donne. Ainsi il faut rechercher sous lequel des Augustes suivans elle peut avoir été faite.

Il me paroît que le Verus dont il s'agit icy, devoit être un homme bien considerable ; puisqu'il possedoit luy seul plusieurs dignitez & plusieurs emplois très - distinguez

qui ſont ordinairement poſſedez par des perſonnes differentes, & qui ne peuvent avoir été réünis que dans quelque favori du Prince. Il étoit Prêtre, Duumvir, Queſteur, & de plus Gouverneur du païs, ſa faveur auprès de l'Empereur étoit bien reconnuë, puis qu'il fut deputé vers luy. Verus jugea luy même le ſuccés de ſa deputation ſi important, qu'en action de graces il erigea un Autel au Genie du païs.

Voila donc un Verus bien favoriſé de l'Empereur. Mais de quel Empereur ? c'eſt ce qu'il faut tacher de trouver.

Il faut que ce ne ſoit point un des derniers Empereurs, puis que les caracteres de l'Inſcription ſont beaux & tels qu'on les formoit dans le haut Empire. Car l'Ecriture changea peu à peu dans la ſuite ; elle ſe corrompit enfin, & devint Gothique par les diverſes incurſions des Barbares. D'ailleurs Ammien Marcellin & Sextus Rufus qui vivoient dans le 4e. ſiecle parlent de la *Novempopulanie*. Cherchons donc l'Auguſte qu'il nous faut parmi les premiers Empereurs. Ce ſera ſans dou-

te celuy qui aura ſeparé la *Novempopulanie* du reſte des Gaules & qui aura beaucoup favoriſé un Verus ; je crois l'avoir trouvé en la perſonne d'Adrien.

Sous les precedens Empereurs la Gaule avoit été diviſée en Ciſalpine & [a] Tranſalpine. La Tranſalpine en Celtique, Belgique & Aquitaine, comme Jule Ceſar le rapporte & en Narbonnoiſe, Belgique, Celtique ou Lionnoiſe & Aquitanique par Octavien Auguſte qui augmenta beaucoup l'étenduë de cette derniere partie, ainſi que Strabon l'aſſure, & que les autres Auteurs le confirment. La Gaule ſelon le rapport des Hiſtoriens & des Geographes reçût enſuite une nouvelle diviſion ſous l'Empereur Adrien. [b] Cet Empereur voulant ſe faire plus de creatures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de Gouvernemens ou de Provinces. [c] Il commança donc à

[a] *Jul. Cæſar, de bello Gall.*
[b] *Plin. l.* 4. *ca.* 17. *&* 19. *Ptolom. Strabo Geogr. l.* 4.
[c] *Marca hiſt. de Bearn. l.* 1. *ch* 4. *Louvet hiſt. de Guienne ch.* 1. *&c.*

établir la 3e. Aquitaine autrement appellée la *Novempopulanie*, & à la separer des deux autres Aquitaines, & ainsi de toute la Gaule. Or nos quatre vers prouvent que le Verus fondateur de l'Autel de Hasparen fut le même qui obtint cette separation : *pro novem obtinuit populis sejungere Gallos.*

Mais quand les Historiens ne conviendroient pas tous sur l'Auteur & sur le tems de la division de l'Aquitaine, ni sur la separation de la *Novempopulanie* d'avec le reste des Gaules ; nous avons encore un second moyen pour les fixer, qui est de rechercher en quel tems il y a eu un Verus assez considerable assez favorisé de l'Empereur pour pouvoir obtenir cette grace en faveur des neuf peuples exprimez dans ces quatre vers.

Je trouve dans l'Histoire Auguste que sous l'Empereur Adrien il y avoit un Verus qui obtenoit tout de ce Prince ; & qui dans sa jeunesse luy fut même si agreable qu'il en fut adopté à l'Empire où une prompte

mort l'empêcha de parvenir. * Le même Adrien exigea d'Antonin le Pieux son successeur, qu'il adopteroit à l'Empire, comme il fit, le fils de ce Verus. Tout cela convient parfaitement au Verus fondateur de nôtre Autel dans le tems de sa jeunesse : pendant laquelle il aura eû la commission de mener une Colonie à Hasparen païs des Cantabres si redoutez des Empereurs Romains ; & il en aura été l'un des deux premiers Magistrats en qualité de Duumvir. Il y aura occupé les dignitez de *Quæstor*, de *Flamen*, de *Magister Pagi*. Enfin il y aura donné une preuve éclatante de son grand credit auprès de l'Empereur en obtenant de luy la grace que nous avons dite, *optinuit*. Il s'ensuit de là qu'à moins de trouver dans l'Histoire un Verus, ami & favori d'Octavien Auguste, comme je viens d'en trouver un favory d'Adrien ; & de prouver par les anciens Auteurs, que c'est Octavien qui a separé la *Novempopulanie* ou la 3e. Aquitaine

* *Spartianus in vita Ælii veri.*

du reste des Gaules, comme je viens de prouver que c'est Adrien: il s'ensuit, dis-je, delà que la dedicace de l'Autel de Hasparen a été faite du tems d'Adrien par Verus son favori, Pere de l'Empereur L. Aurelius Verus.

## ARTICLE CLXXIV.

### *REPONSE A QUELQUES Objections contre la Dissertation precedente.*

MOnsieur Veillet Theologal de Bayonne, Auteur de la Dissertation precedente, a répondu aux Objections d'un sçavant Religieux contre ses conjectures. Nous sommes obligez de ne raporter les Objections & les Réponses qu'en abregé pour conserver de la place au grand nombre de pieces qu'on nous envoye.

1. Objection. Est-il probable qu'un jeune Favory de l'Empereur ait été Magistrat dans une Bourgade?

Réponse. *Pagi Magister* signifie *Gouverneur d'un Païs.* C'étoit un

titre fort honorable, comme il paroît par diverses Inscriptions qu'on trouve dans Gruter & Reinesius. Verus avoit eû dans sa jeunesse le gouvernement d'une province. Spartien le dit positivement, & qu'il continua d'en prendre soin lors même qu'il fut au plus haut point de la faveur. Le même Auteur nous apprend qu'il faisoit des vers avec facilité; il n'en paroît que trop dans les vers de l'Inscription dont il est apparemment l'Auteur. Etablir une Colonie, en être le premier Magistrat, étoient des emplois assez beaux pour être acceptez avec joye par Verus dans le commencement de sa fortune: peut être les avoit-il déja obtenus quand il plut à Adrien par sa beauté.

2e. Objection. Ce n'étoit que les Veterans qu'on envoyoit dans les Colonies. Un jeune homme distingué par sa beauté commandoit-il des Veterans?

Réponse. Il n'est pas vray que les Colonies Romaines ne fussent établies que par les Veterans; mais quand cela seroit vray, de nos jours

où la discipline Militaire est si exacte les plus vieux Regimens ont assez souvent de jeunes Colonels.

3e. Object. Un Romain, un Favori de l'Empereur auroit dedié l'Autel au genie de l'Empereur.

Réponse. C'étoit une Ceremonie usitée dans l'établissement d'une Colonie que de dedier un Autel au genie du lieu.

4e. Object. Hasparen n'a jamais été Colonie, aucune Medaille ne le marque.

Réponse. Nous fatiguera-t'on encore long-tems de ce pitoyable argument : *Cela n'est point dans les Medailles que nous avons : cela est dont faux ?* Tous les jours on trouve de nouvelles Medailles : il en a peri une infinité : l'Inscription nous apprend qu'Hasparen a été Colonie : c'en est assez.

Les réponses de M. Veillet contenteront tous ceux qui connoissent l'antiquité, sans avoir les défauts des Antiquaires de profession.

On croit qu'il auroit rendu sa conjecture plus plausible & moins exposée aux Objections, s'il avoit

ſuppoſé que Verus natif d'Haſparen plût par ſa beauté à l'Empereur Adrien ; Quand ce Prince dans un voyage d'Eſpagne paſſa par les Gaules, qu'Adrien fit une Colonie Romaine de la patrie de ſon Favori & lui en donna les premieres Magiſtratures : que les compatriotes du favori le deputerent enſuite pour obtenir la ſéparation des neuf Provinces d'avec le reſte de la Gaule : qu'au retour de cette deputation, il érigea l'Autel dont il s'agit, qu'il fut enſuite demeurer à Rome, où il poſſeda tout le cœur de ſon maître. Le ſtyle des vers tient fort du langage provincial, & ſent un Baſque qui veut parler Latin.

Un Chanoine de Bayonne croit que la figure marquée ſur la pierre eſt un Bouclier & une Lance : il eſt évident que c'eſt une patere, ſymbole ordinaire du genie.

## ARTICLE CLXXV.

**LETTRE DE M. POLINI** *Docteur en Medecine à Mr. Pie Sylvain Regis Auteur du systeme Philosophie imprimé à Lyon.*

MONSIEUR,

+ Entre un grand nombre d'ex riences que j'ay faites, j'ay ess d'en faire une dont vous parlez d vôtre Physique tom. 4. liv. 4. p 22. & 24. Je suis également surp & de la maniere dont vous expo cette experience, & de ce que v pretendez faire sortir des feux des flames des choses, où il ne roît rien de sulphureux, rien d' flammable. Vous assurez comme chose incontestable, qu'il y a des mentations qui se font avec eff vescence; d'autres sans effervesc ce; d'autres avec chaleur; d'aut en fin qui se font avec des feux des flammes, & le seul exem que vous apportez de cette dern

re fermentation eſt celle de la chaux vive & du vinaigre. Après avoir expoſé un ſyſteme ſur cette derniere experience vous la citez encore dans la page 24. j'ay fait tout mon poſſible pour pouvoir reüſſir dans cette experience ; mais tous mes efforts ont été inutiles, & je n'y ay pas mieux reüſſi que dans les preparations que j'ay faites pluſieurs fois du phoſphore de la maniere qu'il eſt décrit par Mr. Homberg & par Mr. l'Emery. J'ay reïteré vôtre experience pluſieurs fois avec differentes chaux vives, avec differens vinaigres, même j'ay mis ce mélange de chaux & de vinaigre dans un lieu fort obſcur pendant la fermentation afin d'appercevoir plus facilement les flammes ou ſeulement les étincelles, ſuppoſé qu'il d'eût y en avoir. Enfin je ne m'en ſuis pas fié à ma ſeule obſervation, j'ay reïteré cette même experience en preſence de pluſieurs de mes amis. En dernier lieu, craignant que faiſant cette experience dans un temps où les chaleurs de l'été étoient paſſées, ce ne fut un obſtacle à ce que je cher-

chois, après avoir versé une quantité suffisante de vinaigre sur de la chaux vive, j'ay approché le vaisseau proche du feu pour accelerer la fermentation ; je n'ay jamais pu observer autre chose que le succez ne m'a pas été plus favorable la derniere fois que la premiere ; enfin je n'ay jamais pu reüssir à faire sortir des feux & des flammes de la chaux par le moyen du vinaigre, étant toûjours inquiet sur un fait aussi singulier & aussi facile à executer. J'ay versé sur d'autre chaux vive de l'huile de vitriol, alors il est arrivé subitement une forte fermentation avec chaleur accompagné de vapeurs blanches, épaisses & en assez grande abondance, mais sans aucune flamme & sans la moindre éteincelle de feu, j'ay ensuite versé de l'esprit de Nitre sur d'autre chaux vive, il est aussi arrivé promptement une forte fermentation accompagnée de chaleur & d'une grande fumée épaisse avec des vapeurs rouges voisines du mélange ; mais le tout sans qu'il ait été possible qu'on ait remarqué aucune éteincelle de feu, même dans

un lieu obſcur. Comme les experiences dont vous faites mention dans vôtre livre, & principalement celle-cy qui eſt fort vulgaire, n'auroit ſans doute pas échapé à vôtre induſtrie, c'eſt pour cela que nonobſtant toute l'exactitude que j'ay employée, je me ſuis abſtenu de faire le même jugement que pluſieurs autres auroient pu faire en pareille occaſion, juſqu'à ce que j'euſſe pris la liberté de vous conſulter ſur ce ſujet en vous priant de m'honorer d'une réponſe où vous vouliés bien marquer de quelle maniere vous avez pu venir about de faire paroître ces feux & ces flammes que vous pretendez qui ſortent du mélange de la chaux & du vinaigre, c'eſt ce que le public eſpere de vous, & ce qu'attend vôtre &c.

## ARTICLE CLXXVI.

### LETTRE DE Mr. L'ABBE' *Languet de Montigny Aumonier de Madame la Duchesse de Bourgogne au P. Tournemine Jesuite.*

VOtre systême de l'union de l'ame interesse trop le public pour que l'on ne s'empresse pas de contribuer à l'éclaircir ou à le détruire. Souffrez mon R. Pere que j'ose entrer aussi en lice avec vous, peut-être pour vous procurer de nouveaux triomphes. Dans l'examen que j'ay fait de vos conjectures je n'ay pû, comme vous, me défaire de tous mes préjugez : j'en ay un pour vôtre merite dont je ne suis pas le maître, & qui s'étend sur tout ce qui vient de vous : & quelques fortes que paroissent les objections que je vous envoïe, je m'en defie cependant, quand je songe que vous devez les combattre.

La 1. difficulté est celle qui se présente naturellement à tout le

.nonde. L'ame, dites-vous, est unie au corps parce qu'elle le possede, le meut, & le contient. Mais comment est-ce qu'un esprit peut mouvoir, peut agir immediatement sur un corps ? Cette objection est d'autant plus forte que vous connoissez avec M. Leibnits * *qu'il est impossible que le corps agisse sur l'ame.* Pourquoy est-il impossible ? N'est-ce pas à cause de l'éloignement, de la difference, de la disproportion des deux natures ? Mais quoy, y a-t'il plus de proportion d'un esprit à un corps que d'un corps à un esprit ? Cette objection aura peut-être été déja proposée. Je n'ay pû cependant l'omettre, parce qu'elle donne entrée à toutes les autres & particulierement à cette reflexion. L'Empire & l'action que vous donnez à l'ame sur son corps semble être plûtôt une suite de l'union, que l'union même qu'elle suppose. L'ame agit sur le corps, non pas pour luy être unie, mais parce qu'elle luy est unie. Dieu a uni l'ame au corps, afin qu'elle le possedât & le conser-

* *P. 768.*

vât ; mais comment a-t'il voulu que cela s'executât ? C'est là la question que vous n'éclaircissez pas.

La 2e. vient d'une contradiction qui paroît inseparable de vôtre systeme. Après avoir reconnu *qu'il est impossible que le corps agisse sur l'ame*, vous ne pouvez cependant developper vos conjectures sans laisser au corps quelque espece d'action sur elle : vous connoissez *des passions prévenantes qui sont dans le corps avant que d'avoir été dans l'ame* : * telles sont *la mélancolie* & *de certains épanchemens de joye qui viennent de la disposition du corps, sans qu'aucune connoissance y contribuë*. Mais quoy que l'ame ne les excite pas, n'en est-elle pas agitée ? Ces passions s'allument-elles sans que l'esprit contracte des dispositions proportionnées ? Or ces dispositions viennent réellement du corps puisqu'elles sont *des passions prevenantes qui précedent toute connoissance*. Et par consequent le corps peut produire des impressions dans la substance de l'ame. Sur quoy il faut re-

* P. 1068.

des mouvemens, qui ne sont
cessaires pour la conservation
n corps. Ainsi vôtre systeme,
duit toute l'impression que
ps peut faire sur l'ame, à une
e, *résistance* ou à une facilité
laissée à l'ame d'imprimer ses
mens, ne subsiste plus : puis-
sans reconnoître une disposi-
qui vient du corps, qui pre-
toute motion de l'ame, qui
ose malgré elle un senti-
un mouvement qu'elle n'a
pas.
mettez icy, M. R. P. à un
[illegible]

ni *facilité* de recevoir un autre m
vement, autrement il ne seroit
*prévenant.* Or est-il que l'agita
causée par les *passions prévena*
est de vôtre aveu un mouven
prévenant : donc il n'est ni *résis*
*ce* ni *facilité.* Donc toute imp
sion que l'ame reçoit de son c
ne se reduit pas à une simple r
tance, ou à la facilité de recevoi
mouvemens.

Je ne puis en demeurer là, &
suis persuadé que vous devez
vos principes reconnoître au
de puissance dans le corps pour
sur l'ame, que vous en adme
dans l'ame pour agir sur le co
Lorsque l'ame trouve de la faci
à introduire son action dans
corps, c'est, dites-vous, le se
ment du plaisir, & c'est celui d
douleur, lors qu'elle y trouve
la resistance. Ainsi l'ame trou
toûjours dans ses mouvemens o
la facilité ou de la resistance, res
à chaque action une espece de p
sir ou une espece de douleur. M
n'y a-t'il pas des impressions
viennent du corps sans être appe
pagn

pagnées de plaiſir ni de douleur? Des objets frappent les ſens, & par les ſens ſe communiquent à l'ame: elle voit, elle entend ſans deſſein & preſque ſans reflexion; & elle en reçoit l'impreſſion avec une extrême indifference, parce qu'il n'y a rien qui l'intereſſe. Selon vous cependant c'eſt toûjours l'ame qui applique immediatement l'œil à l'objet pour en recevoir l'impreſſion: & ſelon la nature, c'eſt ſouvent l'objet qui previent tout ſentiment de l'ame, frape l'œil, ébranle les fibres du cerveau, & avertit l'ame, pour ainſi dire, de ſa preſence. Selon vous c'eſt toûjours l'ame qui applique les organes de l'oüie à recevoir le ſon ou l'impreſſion de l'air agité: ſelon la nature, c'eſt ſouvent cet air qui ébranle les fibres du timpan, & fait reſſentir à l'ame le ſentiment de l'oüie, auquel elle eſt aſſez indifferente à moins qu'elle ne ſoit intereſſée, ou par un tintamare qui l'incommode, ou par une harmonie qui la flatte.

Mais ce ne ſont pas là les ſeules

impressions que l'ame reçoit de son corps, que vous ne pourez expliquer par vos *facilitez* & vos *resistances*. Par exemple, * *Les mouvemens libres que l'ame imprime aux organes du cerveau pour se donner de nouvelles idées*, ou pour rappeler les anciennes. Est-ce que l'ame ne peut penser sans cette émotion de fibres? Elle dépend donc de la matiere dans ses operations: Elle en reçoit même une impression. Car quoy qu'elle imprime le premier mouvement à *ces organes delicats*, il se fait necessairement une refusion de ce mouvement des organes dans l'ame, puisque sans elle, selon vous, elle ne penseroit pas. Que si cela est vray dans les agitations déliberées des organes qui forment la memoire, cela l'est encore davantage dans les agitations indéliberées & involontaires, lorsque la memoire represente des objets sans que l'ame les rappelle : lorsqu'une imagination échauffée represente avec confusion à l'esprit d'un homme ense-

* *P.* 1081.

ns le sommeil, les objets qui
rappé vivement pendant le
ıu même d'autres idées bizar-
:idicules qui ne peuvent tom-
ns un esprit raisonnable, s'il
contraint par une forte im-
n que font sur luy les dispo-
de son corps & l'émotion
e de ses organes.
troisiéme Objection suit na-
ment de la precedente. Per-
z-moy encore cette fois d'ar-
iter en forme : j'ay besoin de
our debroüiller mes idées. Si
ps n'a de liaison avec l'ame
tant qu'il en est possedé, con-
t conservé, il ne doit faire im-
n sur l'ame qu'autant qu'il
ou qu'il facilite cette action
ne. Or est-il que le corps agit
n ame dans d'autres occasions
le s'agit ni de la conservation
la possession de ce corps. Donc
Par exemple on veut s'élever
u par la priere : un objet ou
appe les yeux, ou que la me-
: represente, repand dans l'a-
r trouble & de l'agitation qui

la detourne. Cela n'attaque point
droit de l'ame possedante & co
servante : & si cela interrompt
commerce avec Dieu, cela n'alte
point celuy qu'elle doit avoir av
son corps ..... la lecture ne se pe
faire sans qu'il s'imprime dans l'ar
des pensées par le moyen des lettr
& des mots. Or l'impression que c
petits corps font sur l'esprit, qu'el
liaison a-t'elle avec l'ame en ta
qu'elle meut & qu'elle contient so
corps, puisque cette impression 1
tend d'elle même ny à la conse
vation, ni à la destruction de c
corps? L'ame de même agit sur
corps dans des occasions ou so
action ne sert ni à le contenir 1
à le conserver. Lors par exemp
qu'elle s'occupe des objets les pl
spirituels, elle ne peut le faire sa
ébranler les fibres du cerveau: mou
vement qui bien loin de tendre à l
conservation du corps dans son éta
tend au contraire à sa destruction
puisque l'experience vous appren
sans doute, M. R. P. à vous dont le
reflexions profondes & subtiles son
si utiles au public, que cette appli

cation fatigue le corps & en uſe les organes. Cette action même de l'ame ſur ſes organes n'eſt pas neceſſaire pour ſa poſſeſſion : puiſque ſans elle, elle ne laiſſe pas de poſſeder également ſon corps. Je conclus donc de ces exemples que l'ame agit ſur le corps, & que le corps imprime des ſentimens à l'ame, lors même qu'il ne s'agit de la poſſeſſion ny de la conſervation de ce corps qu'elle remplit. Donc, &c.

La quatriéme n'eſt qu'une reflexion ſur ce que vous objectez aux Carteſiens. Quoy que je ne tienne pas leur ſentiment, je croy cependant qu'on peut le défendre. Vous dites avec Mr. Leibnits, que l'union de ces Philoſophes n'eſt qu'une ſimple *correſpondance, une harmonie.* J'applaudis librement aux loüanges que vous donnez à ce grand homme; mais mon eſprit, dont je ne ſuis pas le maître, ſe revolte malgré moy contre ſon raiſonnement que vous adoptez. Car enfin qu'entendez-vous par *union* phyſique & réelle? C'eſt, dites-vous, *une union intime, une union de poſſeſſion & de*

*proprieté* *. Grands mots qui ne ſignifient rien. Je ſçay que toute union réelle doit être *intime* , mais en quoy conſiſte t'elle ? Dans la *poſſeſſion* , dites-vous. Mais tout ce qui eſt poſſedé par un autre ne luy eſt pas uni. *Union de proprieté* ? Mais le ſoleil & le feu ont les mêmes proprietez ſans être unis. Adjoûtez ſi vous voulez union d'action & d'impreſſion : ce ne ſera pas encore là l'idée d'*union* : autrement l'*ouvrier*

est unie à son ressort. Union artificielle qui ne vient non plus que de la disposition locale des parties : union qui subsiste lorsque le ressort n'agit point, puis qu'une montre qui n'est pas montée ne perd pas son unité. Enfin l'esprit n'est-il pas uni à sa pensée ? C'est identité, & non pas union, puisque la pensée en tant qu'elle est dans l'esprit n'est rien autre chose que l'esprit même en tant qu'il pense. Mais que sera-ce donc que l'*union* ? Avoüons librement nôtre ignorance, & que nous n'en avons qu'une idée populaire selon laquelle nous appellons unis tout ce qui sert à composer un tout. Mais physiquement vous ne trouverez d'autre union que dans la position locale & l'enchassement des parties. Selon l'idée populaire il faut reconnoître une vraye union entre l'ame & le corps qui ne composent qu'un même tout,& qui semblent n'avoir qu'une même action & un même sentiment. Selon l'idée physique il faut reconnoître ou qu'il y a autant d'union entre le corps & l'ame, qu'entre les partie

de tout autre composé : puisque non-seulement ils sont presents l'un à l'autre, mais qu'il y a encore entre eux une dependance mutuelle; ou ( ce qui paroît plus vray-semblable aux Cartesiens ) qu'il n'y a point d'union proprement dite; parceque les parties des deux substances, ne peuvent être enchassées les unes dans les autres, & qu'ainsi la seule volonté de Dieu est le nœud de cette union & le centre de leur correspondance.

La derniere reflexion, & qui me touche le plus, regarde l'idée que vous avez que vôtre ame est d'une autre espece que la mienne. Je vous avoüe, M. R. P. que je ne le puis souffrir; J'ay déja assez de jalousie de sentir tant de difference entre vos lumieres & mon ignorance : ce seroit le comble de l'humiliation pour moy si j'étois forcé d'avoüer que je differe même d'espece avec vous. Vôtre sentiment établit en effet assez clairement que tous les hommes different entre-eux d'une difference specifique. Et certes les ames ne peuvent être differentes

quant à leurs penchans, leurs jugemens, leurs volontez, c'est-à-dire quant à leurs parties les plus essentielles, qu'elles n'ayent aussi entre-elles d'essentielles differences; & par consequent que toutes les ames ne different entre-elles d'une difference plus que numerique. Or si les ames different entre-elles specifiquement, il faut aussi que tous les hommes ayent entre-eux le même degré de difference: puisque la difference des parties essentielles de deux natures emporte avec soy la difference essentielle de ces mêmes natures: & par consequent voilà le paradoxe étably que chaque homme à son espace propre; paradoxe qui ne vous sera pas moins particulier, *qu'il est particulier à vôtre systeme.* En effet tous les hommes n'auront plus qu'une ressemblance éloignée & generique, telle que les Philosophes la reconnoissent entre l'homme & la bête, parce qu'il ne different que d'espece, & que le genre leur est commun: ressemblance fort legere & fort imparfaite, puisque ce qu'il y

a de principal dans la nature r
pas le degré commun & generi
mais la difference specifique & p
ticuliere. Ainsi il n'y aura plus
tre JESUS-CHRIST & les hom
qu'il honore du nom de ses fre
qu'une ressemblance fort mince
fort legere : puisqu'il ne leur
semblable que par le degré gén
que & éloigné : & il sera vray de
re qu'il a une nature essentie
ment differente de la leur. A
quand St. Paul a dit que JES
CHRIST * *a pris la forme d'un*
*viteur, & qu'il s'est rendu sembl*
*aux hommes*, il ne faudra l'ent
dre que d'une ressemblance imp
faite, legere & éloignée ; & rec
noître des differences essentie
entre sa nature & la nôtre. Cep
dant lorsque les SS. PP. disent q
est fils de Dieu & de l'homme, t
ensemble, ils nous apprennent q
est fils de l'homme comme il est
de Dieu : c'est-à-dire que com
pour être Dieu il a dû recevoir
même nature que celle de Dieu,
dû aussi pour être homme recev

* *Ad Phil.* 2. 7.

une même nature que celle des hommes.

Mais peut-être trouverez-vous ces objections trop devotes : il faut vous en faire de plus philosophiques. Je me borne à deux. 1°. Suivant le principe reçû (vous sçavez l'usage qu'on en fait en Theologie) *la generation est une production que fait un Être vivant d'un autre être vivant qui luy est entierement semblable en nature.* Ainsi le fils doit ressembler à son pere quand à ce qu'il y a d'essentiel dans sa nature. Or si la nature d'un pere & d'un fils differoient essentiellement & quant à leurs degrez specifiques ils n'auroient plus de vraye ressemblance, celle qui vient du degré generique étant trop éloignée & ne meritant pas de porter ce nom. 2°. Nous ne connoissons la difference des ames que par leurs operations. Or les operations de l'ame sont semblables dans tous les hommes, il n'y a de difference que du plus au moins : les uns sont plus équitables, plus penetrans, plus posez : les autres sont plus injustes, plus stupides,

plus impetueux. Or c'est u
cipe encore plus reçû que le
dent, que le plus & le m
changent pas l'espece. Ainsi
d'un geant ou d'un homme
te, n'est pas d'une autre esp
celuy d'un nain ou d'un i
& par consequent les ames r
rent pas essentiellement ent
Au reste je suis bien aise d
avertir que ce principe est
par saint Thomas dans une
sion où il se sert d'une ob
tres-forte contre son systen
difference des Anges : & co
sçay que vous n'attendez
occasion de faire parler
Docteur en faveur de vos co
res, je vous prie, si vous
prenez de m'expliquer en
tems ces deux passages 1. pa
a. 2. ad 1. *& ideò secundum di*
*materia sunt multa anima un*
*ciei, multi autem Angeli uniu*
*esse non possunt : &* L. 2. *con*
*tes.* c. 75. *Hac anima differt ab*
*merò solo, ex hoc quod ad i*
*mero corpus habitudinem habe*
*individuantur anima secundun*

*ta.* Je ne m'opiniâtreray point contre vos réponses, M. R. P. & je donneray volontiers les mains si elles sont plausibles. J'ay trop d'inclination de penser de même qu'un homme qui sçait, quand il veut, donner de la solidité ou au moins de belles apparences à de simples conjectures. Je suis, &c.

## ARTICLE CLXXVII.

**REPONSE DU PERE TOURNEMINE** *aux objections proposées contre son systeme de l'union de l'ame & du corps.*

JE trouve dans les écrits qu'on a faits contre mon systeme beaucoup d'esprit, de sçavoir & de politesse, mais je n'y reconnois point encore la verité : c'est à elle seule que je veux me rendre. Au reste si ces objections découvrent le foible de mon opinion, elles découvrent encore mieux le foible de toutes les autres. M. l'Abbé Languet qu'on ne peut accuser de trahir sa cause faute de penetration, est reduit à

convenir *qu'il n'y a point entre l'ame & le corps d'union proprement dite.*

L'Ami de Mr. de Belmont, pour justifier la réponse *trop devote* des Cartesiens, *que l'ame & le corps sont unis par ce qu'il plaît à Dieu*, a recours aux Saints Peres : il cite saint Augustin pour montrer que l'union de l'ame & du corps est un mystere dont on ne doit pas tenter l'explication, *, *que ce seroit chercher quelque chose de plus grand que la volonté de Dieu, & non est.* Par malheur, c'est de la recherche curieuse des motifs qui ont porté Dieu à créer le monde que Saint Augustin parle dans ce dernier passage.

Si le défenseur des Cartesiens avoit bien prouvé ce qu'il prétend, il auroit rendu aux Cartesiens & à Mr. des Cartes luy-même un fort mauvais office. Tous leurs ouvrages deviendroient inutiles : la Physique seroit reduite à des meditations sur la volonté de Dieu. Il est vray que cette methode applaniroit les difficultez, & *Dieu le veut* seroit une réponse contre laquelle on n'argu-

* *Genes. contra Manich. lib. 1. chap. 2.*

menteroit gueres. Les mouvemens des corps qu'on jette en l'air, les variations de l'aiman n'auroient rien qui embarassât un homme instruit *de la volonté de Dieu* : il répondroit que cette volonté est la cause des effets qui nous surprennent, & il se garderoit bien d'en chercher une autre. Il n'y aura, je le veux, que des gens chagrins & difficultueux qui rejettent un expedient si commode : mais la plus part des Philosophes seront du nombre de ces personnes difficultueuses : c'est pour eux que je travaille.

Le reste de la Dissertation qui a paru dans les Memoires de Septembre roule sur une objection que Mr. l'Abbé Languet & le P. d'Augieres proposent aussi. L'Ami de M. de Belmont qui écrit & qui pense delicatement, luy a donné toute la force qu'elle peut avoir. M. l'Abbé Languet me presse par mon propre aveu.

*Premiere Objection.*

Le corps, disent-ils, selon vous

ne peut agir ſur l'ame : l'ame ne peut donc agir ſur le corps ; car enfin ce ſont deux ſubſtances abſolument differentes : & cette difference empêche l'ame d'agir ſur le corps, comme elle empêche le corps d'agir ſur l'ame.

*Réponſe.*

1°. Eſt-ce raiſonner fort juſte que de raiſonner ainſi : *Une nature inferieure & moins parfaite ne peut agir ſur la nature ſuperieure : donc la nature ſuperieure & plus parfaite ne peut agir ſur l'inferieure ?* Un raiſonnement ſemblable fera ſentir le défaut de celuy-là. *Le corps ne peut connoître l'ame : donc l'ame ne peut connoître le corps.*

2. La difference des ſubſtances n'empêche pas l'une d'agir ſur l'autre. Dieu agit ſur les corps. Qu'on ne diſe pas qu'il a ce pouvoir comme eſprit infiny : Si agir ſur les corps luy repugnoit entant qu'il eſt eſprit, il ne luy repugneroit pas moins en tant qu'il eſt eſprit infini : L'infinité n'ôte pas la difference des ſubſtances : & ſi pour agir ſur le

corps il faut être corps, un esprit infini ne peut agir sur le corps.

3. Quand j'ay dit que les corps ne peuvent agir sur les ames, je l'ay dit parce que le corps n'a qu'une seule maniere d'agir : c'est l'impulsion. Il ne peut remüer l'ame : il ne peut donc agir sur elle.

Pour l'ame c'est une substance active de sa nature : elle pense, elle veut : voila deux manieres d'agir differentes, qui luy conviennent. Elle n'est donc pas determinée à une seule maniere d'agir. Une troisiéme maniere peut luy convenir : elle luy convient puisque le mouvement des corps ne peut commencer par un corps. Il remueroit sans être remué : ce qui n'est pas possible : il faut qu'un esprit agisse sur les corps. Pouvoir agir sur les corps est donc une proprieté de l'esprit : le corps est donc susceptible de l'action d'un esprit ; donc l'action de l'ame sur le corps ne repugne ny du côté de l'ame, ny du côté du corps.

Je ne conçois pas, direz-vous, comment l'ame agit sur le corps.

[redacted]



Dites que vous ne l'imaginez pas. Cette action n'est pas corporelle: vous ne pouvez vous en former d'image. Mais ne point imaginer une chose n'est pas une raison pour ne la point croire. Il est seur que vous pensez, que vous aimez, avez-vous des images bien nettes de la pensée & de l'amour. L'experience vous convainc que vous pensez, que vous aimez. Pourquoy la même experience ne vous convaincra-t'elle pas de l'empire de vôtre ame sur vôtre corps ? La sentez-vous moins ?

*Deuxiéme Objection.*

Cette action, quand on la supposeroit, dit M. l'Abbé Languet, n'est pas l'union : c'est une suite de l'union.

*Réponse.*

Union, selon la definition admise par Mr. l'Abbé Languet, est-ce qui joint plusieurs êtres pour en faire un tout. Si les rapports sont physiques & naturels, l'union est physi-

que : elle n'eſt que morale, ſi les rapports dependent des loix & des inſtitutions humaines : elle eſt eſſentielle, ſi les rapports ſont eſſentiels ; accidentelle, s'ils ne le ſont pas: elle eſt intime, ſi elle ſuppoſe la preſence & l'influence interieure : ſi elle ne ſuppoſe qu'un ſimple aſſemblage ou une liaiſon ſuperficielle, cette union n'eſt qu'exterieure. Enfin, ſi les rapports approprient une partie à l'autre en la ſoumettant à ſon action, c'eſt ce qu'on doit appeller une union de *poſſeſſion* & de *proprieté* ; mots qui ſignifient quelque choſe quand on les entend, & qu'on ne prend pas *union de proprieté* pour le rapport de deux êtres dans certaines qualitez qui leur ſont propres à tous deux. On verra bien en liſant les objections que cet avis étoit neceſſaire.

Peut-on nier que l'union d'un reſſort avec la machine qui ne peut joüer ſans luy, ne ſoit phyſique, eſſentielle, intime ? Qui peut nier qu'elle ne fût une union de poſſeſſion & de proprieté, ſi le reſſort étoit capable de quelque droit ? Si

le reſſort n'en eſt pas capable, parce qu'il eſt materiel, l'ame en eſt capable : elle a toutes les perfections du reſſort ſans en avoir les imperfections. Le corps humain eſt une machine fort delicate, dont tout le jeu dépend de la ſituation, & du cours reglé de ces eſprits animaux. C'eſt leur diſtribution qui fait la ſanté, la vigueur du corps : qui rend l'œil propre à voir, l'oreille propre à entendre. Qu'on abandonne à eux-mêmes ces corpuſcules ſubtils, ils n'auront aucun mouvement : qu'on leur en imprime un, ils ſe derangeront bien-tôt : leur cours ſera fort irregulier. Il a donc fallu que Dieu mît dans le corps un être qui ait la force de contenir ces eſprits dans l'état où ils doivent être ; & qui determiné neceſſairement à cette action ſoit à proprement parler le reſſort du corps.

Cette force dans chaque ame eſt relative à tel corps : la relation de force rend poſſible l'union de telle ame & de tel corps : l'application de cette force fait leur union actuelle. Naturellement tel corps ne peut

être animé, vivifié, c'eſt-à-dire contenu dans ſon état, que par telle ame : non plus qu'une machine ne peut être remuée par un reſſort different du ſien. Or y a-t'il une union plus veritable que celle d'une machine avec le ſeul reſſort qui luy convient ?

### *Troiſiéme Objection.*

Cette objection qui renferme la 2. & la 3. de Monſieur l'Abbé Languet, ſuppoſe beaucoup de choſes que je n'ay point dites. 1°. ſi je diſtingue les paſſions en paſſions prevenantes & paſſions reflechies, je n'appelle pas les premieres prévenantes par ce qu'elles previennent l'action de l'ame ſur le corps. J'ay dit poſitivement le contraire. Elles préviennent la connoiſſance ou plûtôt la reflexion de l'ame : c'eſt dans ce ſens ſeulement qu'elles ſont prevenantes. Rien n'eſt plus certain dans mes principes que la neceſſité de l'action de l'ame ſur le corps, qui previent toutes les ſenſations de l'ame & qui en eſt la ſource. Il y a ſou-

vent dans le corps de mauvaiſes diſpoſitions qui viennent de ſa conſtitution ou de ſon alteration : la melancholie par exemple, la peſanteur, une certaine agitation inquiete : mais ces diſpoſitions n'affectent l'ame qu'en troublant ſon action ſur le corps. C'eſt ainſi que les paſſions du corps deviennent les paſſions de l'ame, ſans que le corps agiſſe ſur l'ame autrement que par ſa reſiſtance, ou plûtôt par ſa mauvaiſe diſpoſition qui rend l'action de l'ame plus difficile.

Je n'ay point dit 2° que l'ame n'agit ſur le corps que pour le contenir & le conſerver ; j'ay diſtingué deux eſpeces d'actions de l'ame ſur le corps : l'une independante de la connoiſſance & de la volonté, action eſſentielle dont la fin eſt de contenir les eſprits dans leur état naturel. C'eſt en cette eſpece d'action que l'union de l'ame & du corps conſiſte. L'autre eſpece d'action comprend tous les mouvemens libres & commandez par la volonté. L'ame dans ces actions libres à diverſes fins : elle en peut même avoir de-

à la conservation du
qu'il y ait de contradic-
sa volonté, qui, comme
n'a point de part à l'action

3°. Je n'ay point dit que
son action *unissante* appli-
organes des sens à leurs ob-
dit au contraire que cette
n'a pour sujet que les esprits
Les objets font leurs im-
sur les organes: ces im-
diverses affectent diverse-
les esprits animaux, & par là
blent ou favorisent l'action
elle de l'ame sur eux. L'ame
pas ne point sentir son ac-
voilà l'œconomie de la sensa-
& l'origine des connoissances
l'ame des objets differents
-même & de Dieu. Ce n'est
cy le lieu de repeter ce que
pliqué en détail dans les Me-
de Juin de cette année.
ces deux objections portent
J'ay déja repondu à la qua-
objection de Mr. Languet
pliquant ce que c'est qu'union,

## *Quatriéme Objection.*

C'eſt la cinquiéme de Mr. l'Abbé Languet. Il a grand tort de combattre la difference ſpecifique des ames : il eſt de ſon intereſt que les grands eſprits ſoient d'une eſpece ſuperieure. Il faut avoüer qu'il combat cette union par des raiſons très fortes : mais ce n'eſt pas mon opinion qu'il combat, je n'admets point entre les ames de diſtinction ſpecifique : mais ſeulement une difference de perfection dans les bornes de la même eſpece, *intra eadem ſpeciem*. Ainſi ce ſçavant Docteur employe inutilement contre moy *Saint Paul & ſaint Thomas, la devotion, & la Philoſophie*. Il ne peut au reſte s'empêcher de recevoir mon ſentiment comme la doctrine de la Faculté de Paris. La cenſure de l'opinion contraire à la mienne par l'Evêque & la Faculté de Paris eſt un de ſes plus anciens jugemens. On le trouvera à la fin du Maître des Sentences dans la plûpart des éditions.

*Cinquiéme Objection.*

le eſt du R. Pere d'Augieres
te Recteur du ſecond College
ron, ſi l'ame, dit ce Pere, à le
oir de contenir les eſprits dans
état naturel, comment ſe de-
:nt-ils ? D'où viennent les ma-
s; Pourquoy meurt-on ?

*Reponſe.*

. force qu'a l'ame de contenir
:ſprits animaux dans leur état
rel, n'eſt pas ſuperieure à l'ac-
·des corps qui environnent,
quent, agitent le nôtre, & s'y
uent. D'ailleurs l'âge & l'exer-
uſent les organes : un accident
:nt la malignité de l'air, la mau-
:' nourriture, les mouvemens
s de l'ame, ſes paſſions épuiſent
ſprits, alterent les parties ne-
ires à leur mouvement, détrui-
le corps ; le reſſort en eſt-il
ns reſſort parce que la roüille
a accident violent gâte la ma-
é ? On meurt quand le cours

des esprits est tout-à-fait interrompu par la corruption des parties qui les produisent, ou des canaux qui les portent : alors l'action de l'ame cesse, leur union cesse avec elle.

Mon opinion au reste, n'est ni nouvelle, ni singuliere, il me seroit aisé de l'établir par des passages d'Aristote & de St. Thomas : & je sçay qu'un Theologien distingué par sa penetration & sa subtilité a fait depuis peu un écrit fort methodique, qui pour le fonds n'est pas éloigné de mon sentiment sur l'union de l'ame & du corps. Je le feray peut-être paroître dans un recüeil de divers ouvrages sur cette matiere ; où les nouvelles objections qu'on pourra auront leur place & réponse.

## ARTICLE CLXXVIII.

### LETTRE DE Mr. RIGORD

*Commissaire de la Marine aux Auteurs des Memoires de Trevoux sur un Livre qui a pour titre* Monumenta Coptica.

VOici l'Extrait que j'ai fait d'un Livre que le P. Bonjour R. Augustin m'a envoyé de Rome depuis

er une parfaite connoissance
langue Egyptienne, il s'appli-
uniquement à feüilleter les Ma-
its qu'il trouve à Rome pro-
à l'aider dans son dessein. Il a
fait la Grammaire de cette lan-
& il travaille à une traduction
re de la version Egyptienne de
iture Sainte.
donne ici un Essay de son tra-
: on y trouve une Profession de
qui est dans la Bibliotheque du
can sous le nom de Basile. Cette
ession de foy est en langue
te ; & on voit à la marge une in-
retation Arabe qui a pour titre,
*hora sancti Patris nostri Basilii*,
trouve dans le Recueil des

1004. des Martyrs ; c'est-à-dire du mois de Fevrier 1388. selon nôtre maniere de compter, & par consequent cent ans entiers avant Wiclef, qui renouvella l'heresie de Berenger rétablie ensuite par Calvin.

La realité est exprimée dans cette Profession de foy en tant de differentes manieres, qu'il est impossible de revoquer en doute que ce ne fût la croyance des Chrétiens de l'Eglise d'Egypte dans ce temps-là : & cette Profession de foy est d'autant moins suspecte, que ceux qui l'ont faite sont divisez de l'Eglise Latine depuis 1240. ans ; c'est-à-dire depuis qu'ils rejetterent le Concile de Chalcedoine, à cause que dans ce Concile Dioscore Patriarche d'Alexandrie fut deposé, & que les Peres du Concile parurent à ces Schismatiques avoir donné dans l'heresie de Nestorius en condamnant celle d'Eutiche.

On découvre évidemment dans ce Manuscrit le schisme où étoient ceux qui ont composé la Profession de foy. Car dans l'ouvrage qui la précede sous le titre de *Communion*

*ou Societé des Fidéles*, en rapportant les Conciles generaux, à la foy desquels ils souscrivent, ils ne font aucune mention du Concile de Chalcedoine, & mettent au nombre des Saints & des Peres de l'Eglise dont ils reverent la memoire, un certain Severe Patriarche d'Alexandrie declaré contre le Concile de Chalcedoine, & qui ayant été deposé se refugia en Egypte auprès de ceux qui le rejettoient aussi bien que luy.

Le P. Bonjour remarque que la memoire de ce Severe étoit en si grande veneration, qu'on celebre dans le Patriarchat d'Alexandrie son arrivée en Egypte le 29. de Septembre, qui est le 2. du mois qu'on appelle *Babé* ou *Paophi* dans le Calendrier des Egyptiens. On voit encore l'honneur qu'ils rendoient à ce Severe, dans la formule des Lettres Synodales que les Vocaux en l'élection du Patriarche écrivent à tous les Fidelles de leur Partriarchat pour leur apprendre l'élection du nouveau sujet. Dans ces Lettres Severe est honoré du titre glo-

rieux de *nostre Pere Porte-Dieu.*

Le P. Bonjour donne un petit extrait d'une partie de ces Lettres : il les a tirées du Pontifical Egyptien qu'on trouve dans la Bibliotheque du Vatican écrit en Copte avec l'interpretation Arabe.

On voit dans cet extrait l'étenduë de ce Patriarchat, & les noms anciens des provinces & des lieux où il s'étendoit. Alexandrie y porte le nom de *Racotis*, Babylone celuy de Phostat ; l'Egypte est appellée *Chemia* ou la terre de *Cham*, la Nubie *Nobalia*, &c.

L'Auteur prouve ailleurs par les Manuscrits Egyptiens de l'Ecriture Sainte qu'il trouve dans le Vatican, que l'ancien nom d'Heliopolis est *On*, & celuy d'Heroopolis *Pethom*. Il prouve que *Pethom* est le *Patumnus* d'Herodote : les noms Grecs ayant été mis dans la suite à la place des anciens noms Egyptiens que les Manuscrits Egyptiens de l'Ecriture ont retenus.

Le P. Bonjour cite encore un de ces Manuscrits Coptes & Arabes des Evangiles, & il en donne quelques

extraits ſur ce qui regarde l'ancienne Geographie de l'Egypte. Comme il travaille à la traduction entiere de l'Ecriture Sainte ſur les Manuſcrits Egyptiens, & que pour cela il acheve la Grammaire Egyptienne ; on ne previent point ici le public au ſujet de l'uſage qu'on pourra faire de cette nouvelle Traduction ſur la verſion Egyptienne. L'Auteur eſt ſeulement bien aiſe de faire remarquer que dans les Prefaces de chaque Evangile, où il eſt parlé du tems auquel il a été écrit, par qui, & en quelle langue, on y ſuppoſe comme une doctrine commune en Egypte que la Mort de Jesus-Christ eſt arrivée l'an 33. de l'Ere vulgaire, c'eſt-à-dire l'an de la 202. Olimpiade, à laquelle Phlegon rapporte la merveilleuſe eclipſe du Soleil qui arriva alors. Il prouve par un autre Auteur ancien que dans le même Patriarchat on croïoit que Jesus-Christ étoit né quatre ans avant l'Ere Vulgaire : Syſteme qu'on a prouvé depuis quelques années par la Medaille d'Herode le Tetrarque.

tien de ... Daniel qu'on ...
tient le Livre de Daniel ...
trouve pas dans ceux du Vatican,
& qui est different de l'édition or-
dinaire pour l'arrangement & pour
quelques augmentations qu'on rap-
porte. Ces augmentations étoient
sans doute des scholies que l'on
depuis inserées dans le texte. Com
me le Pere Bonjour a un nouvea
systeme de Chronologie prêt à im
primer, il est bien aise de voir
le public sera satisfait de sa manie
d'expliquer les semaines de Dani

Ainsi aprés avoir rapporté la P
phetie de Daniel toute entiere p
compter les années sabatiques
composent les semaines dont p
le Prophete, il prend trois an
... les Ma

Chronologique d'années sabatiques dont par consequent chacune est composée de sept ans.

Il remonte & descend par le moyen de ces points fixes sans crainte de se méconter, & trouve le commencement & la fin de toutes les années sabatiques des Juifs. Comme l'an 20. d'Artaxerxe Longuemain depuis la mort de son pere, est celuy où l'on fixe communément la date de l'Edit par lequel ce Prince donna aux Juifs la permission de rebâtir Jerusalem, *ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem*; & que dans la Chronologie des Roys de Perse, on voit clairement par les caracteres Astronomiques que cette année concourt avec l'an 4268. de la Periode Julienne, l'Auteur met l'Epoque de cet Edit dans la premiere semaine, où il trouve cette année 4268. par le moyen de son Echelle : ainsi il voit que ce fut la 5e. année de cette semaine que cet Edit fut donné. Cette premiere semaine finit en 4270. & par consequent la 69e. finit en 4746. c'est dans le cours de cette derniere se-

maine que JESUS-CHRIST est mort.

Il ne s'agit point icy de semaines finies & revoluës, mais precisément de semaines ou commencées, ou étant dans leur cours ou finissant : car les Juifs comptoient par semaines comme les Grecs par Olympiades. L'Auteur donne des exemples bien concluans de la maniere dont les Juifs s'enonçoient en cette matiere. Le P. Bouget du même Ordre fait imprimer à Toulouse un ouvrage, où il appuye ce sentiment, lequel paroît terminer toutes les difficultez qu'on fait sur cette question.

J'ay crû, Messieurs, que vous seriez bien aise de faire part au public de cet Essay du P. Bonjour; parce que ce Pere qui a beaucoup de sçavoir & de bonheur dans ses recherches, sera encouragé par le succès qu'auront ses projets, & pourra même être redressé par les Sçavans dont il recevra les avertissemens avec plaisir. J'ay vû de cet Auteur des découvertes surprenantes sur l'accord de la fable ancien-

'ec l'ancien Testament. Cet
d est trop utile à la Religion
ne pas engager le P. Bonjour
asser là dessus ses recherches
loin qu'il se pourra. Les an-
Peres de l'Eglise prouvoient,
Payens par cet argument que
; Religion étoit l'ancienne
gion, & que la leur étoit la
elle. Avant les Peres l'Auteur
Machabées avoit dit que c'étoit
les Livres des Juifs que les
ns avoient pris l'idée des Di-
ux qu'ils adoroient : * *de quibus*
*bantur gentes similitudinem si-*
*crorum suorum.*

* 1. *Machab.* 3. 48.

## RTICLE CLXXIX.

## VELLES LITTERAIRES,

## DE ROME.

*Typographia Antonii De Rubeis.* C'est
petit in 4° il a 335. pages. il conti
douze satyres sur differents suje
sur les Dieux de l'antiquité propl
ne , dont il depeint les desord
consacrez par l'abus & les dereg
mens des hommes, fideles imitate
de ces Divinitez chimeriques : l
l'Astrologie Judiciaire, sur les Ch
mistes, sur les Philosophes & les Po
tes, &c. Ces satyres sont mélées
plusieurs fables dont l'invention
l'application est très-ingenieuse,
reflexions judicieuses & de descr
tions d'une Latinité exquise. L'A
teur y a ajoûté des Notes qui fa
voir sa profonde erudition. Ce Pe
est un des plus habiles Jesuites d'I
lie, il a regenté 18. ans la Rhetoriq
dans le College Romain. Il a déja f
imprimer deux Tomes de ses Po
sies. Le 1. l'année 1701. à Rome.
contient 4. livres d'Epigramm
un *de Miscellanea*, & des *Palinod*
de 56. Odes d'Anacreon. Le ti

été imprimé l'année 1702. à Rome. On y voit *Heroïcorum libri duo : Elegiarum libri tres. Lyricorum liber.* On remarque dans tous ces tomes le bon goût, l'esprit & la capacité de l'Auteur, qui promet de donner bientôt au Public les discours Latins qu'il a prononcez avec un applaudissement general de tous ceux qui l'ont entendu. Il s'est fait sur tout admirer dans le Panegyrique du Roy d'Angleterre Jacques II. lorsque le Cardinal Charles Barberin fit faire à ce grand Prince des obseques magnifiques dans son Eglise titulaire de S. Laurent *in Lucina.* Le P. d'Aquino a recueilli dans un volume, une grande quantité d'emblêmes, de devises & autres ornemens qu'il a inventez heureusement pour immortaliser la memoire d'un Roy, à qui le ciel semble vouloir rendre après la mort une gloire plus grande, que celle qu'il a méprisée pendant sa vie.

On a imprimé à Brescia une relation assez ample de la maniere, dont Sa Majesté Catholique a été receüe à son passage par les Etats de la Republique de Gennes. On a aussi fait im-

primer à Venise des Notes sur la fameuse Tragedie de la Romilda.

## DE SICILE.

Mr. Nicolas Alberti Prêtre seculier de la ville de Palerme, y a fait imprimer deux tomes in folio sous ce titre. *Commentari sagro-storici della vita, dottrina, è miracoli di Giesu Christo figlio di Dio, e di Maria sempre immacolata.* Ces livres sont écrits avec beaucoup de netteté & de force. L'Auteur qui a de l'érudition, a ramassé dans son Ouvrage toutes les controverses qu'on peut faire sur la vie de nôtre Seigneur & sur celle de la sainte Vierge.

On voit icy une chose qui n'est pas ordinaire; mais qui neanmoins est déja arrivée quelques autres fois. Une mule de trois ans a fait un poulin: elle le nourrit de son lait qu'elle a en assez grande abondance. Tout Palerme est témoin de cette merveille.

Les Juges de l'Inquisition assem-

blez dans l'Eglise des Peres Dominicains de la même ville y ont fait comparoître quatorze prisonniers convaincus d'avoir enseigné & pratiqué le Molinosisme le plus grossier. On a employé douze heures de tems à faire le recit des erreurs & des crimes dont ils ont été convaincus. Il y avoit parmi eux une fille de 28. ans, qui sans avoir jamais étudié n'a pas laissé de composer trois volumes : le premier est intitulé *il castello dell'anima :* le second, *il laberintho d'Amore :* le troisiéme traite de diverses vertus. Ces trois Livres contiennent une nouvelle methode de la vie mystique, & sont remplis de nouveautez & d'erreurs. La Sœur Therese, c'est le nom de cette fille, parcouroit les Villes, & les Villages de Sicile pour y semer sa mauvaise doctrine. Outre le systeme infame des Quietismes grossiers, elle enseignoit plusieurs autres choses aussi extravagantes. Elle soûtenoit qu'aux trois personnes de la Sainte Trinité, il en falloit ajoûter une quatriéme & qu'elle étoit elle-même cette quatriéme

personne : quelle avoit deux degrez de grace plus que la Sainte Vierge : qu'elle étoit avec JESUS-CHRIST la corredemptrice des hommes : que les siecles passez étoient les siecles de JESUS-CHRIST : mais que celuy-cy étoit le siecle du St. Esprit. Ce qui surprend c'est que ces dogmes impies & extravagans n'ont point été debitez seulement par la sœur Therese, mais encore par plusieurs Prêtres & Religieux condamnez avec elle. Tant il est vray qu'il n'y a point d'excés & d'impietez dont ne soient capables, même les personnes consacrées à Dieu, quand elles sont une fois possedées par l'esprit de libertinage.

## D'ANGLETERRE.

*Extrait d'une Lettre écrite à M***.*

Il y a quelques années que vous me demandâtes mon sentiment touchant le *lapis amianthus* & le *linum incombustibile* des anciens. Je me contentay alors de vous écrire là-dessus ce que j'avois lû dans les Au-

teurs qui en traittent. Mais aujourd'huy je me trouve par un pur hazard en état de satisfaire amplement vôtre curiosité ; il est vray que la relation que je vous en feray, sera un peu differente de celle que Pline, Dioscoride, Aldrovandus & quelques autres nous en ont laissé ; mais je puis vous assurer qu'elle n'en sera pas pour cela moins veritable.

Il y a près d'un an qu'étant en Ecosse, on me parla d'une espece de bois petrifié qui se trouve dans une terre de Mr. Gordon d'Achindor; j'eus la curiosité de me transporter sur les lieux pour examiner de plus près ce qu'on en racontoit. J'y trouvay en effet un grand nombre de ces pierres de differente grandeur ; mais qui ressembloient tant à des morceaux de bois qu'il est vray que j'y fus d'abord trompé. Le sol qui produit ces pierres est sur le penchant d'une Colline arrosée d'un petit ruisseau, la terre y est assez humide & marecageuse ; mais après l'avoir bien consideré, je n'y pû jamais découvrir le moindre vestige de bois, ce qui me fit croire que ce

n'étoit pas de bois petrifié que nous y voyions.

Je me mis donc à foüir dans la terre, où je trouvay pluſieurs morceaux de cette pierre, & proche la ſuperficie je rencontray en quelques endroits, une matiere flexible & fibreuſe que je jugeay devoir être incombuſtible. L'experience m'a fait voir depuis que j'avois raiſon; car en ayant mis pluſieurs filamens dans le feu, je les en retiray ſans en être aucunement endommagez. Je conclus de-là que les filamens étoient l'*amianthos* des anciens, & je m'appliquay a en examiner la nature & les proprietez. Je conſideray d'abord les differentes couleurs de cette Pierre, leur ſubſtance, & les filamens dont quelques-unes étoient couvertes, & plus je les conſiderois plus j'étois perſuadé que c'étoit le veritable *amianthos*, dont les curieux ont tant écrit.

La couleur des pierres eſt fort differente: quelques-unes ſont blanchâtres comme du lin: la ſubſtance de celle-cy eſt tres-molle; j'en ay coupé fort facilement avec

oûteau. D'autres, mais en petit
bre sont mêlez de Talc ; la plus
sont grises & fort dures.

ur ce qui regarde les filamens,
vous voulez le lin, qui envi-
ent quelques-unes de ces pier-
; je vous avouë franchement
je ne sçay qu'en penser ; car
ue je trouvay de cette matie-
reuse au tour des pierres, je
aginay aussi-tôt que c'étoit une
uction de la pierre même, &
me paroissoit assez vray-sem-
le : mais comme je foüillois
chercher encore plus de ces
iens j'en rencontray en plu-
s endroits de gros pelotons tel-
nt condensez qu'on les auroit
d'abord pour de vrayes pier-
Je tâchay d'en tirer quelques-
de ces filamens, mais il m'étoit
rement impossible d'en venir à
: je m'avisay enfin de les
iller ; & je n'eus alors aucune
e à les demêler.

faut icy remarquer que cette
ere fibreuse ne se trouve qu'à
ron un poulce de la superficie de
rre : & elle s'y trouve presque
tout tellement entrelassée dans

les racines des herbes qui y croiſſent, qu'on ne l'en diſtingue que par ſa dureté. Ces dernieres remarques me firent conclure qu'il falloit que les pierres dont je vous ay déja parlé fuſſent formées de ces filamens : & en effet j'en ay trouvé dont la ſuperficie paroiſſoit entourée d'une eſpece d'étoupe très-deliée pendant que le cœur en étoit entierement petrifié.

Mais quelque diligence que j'ay faite ; je n'ay pû juſqu'à preſent découvrir de quoy ces filamens étoient formez, je les ay examiné avec des microſcopes tres-fins, mais je n'y ay jamais remarqué ny pores ny racines par où ils pouvoient attirer le ſuc neceſſaire pour croître ; au contraire on diroit que les deux bouts ſont coupez avec un couteau, tant ils paroiſſent unis.

La terre où on trouve ce lin, car je crois qu'on peut l'appeller ainſi, eſt d'une couleur griſâtre *juſques à l'épaiſſeur d'un poulce ou deux* ; après quoy on trouve une terre fort noire. Il eſt vray qu'aſſez proche de l'endroit où ce lin eſt en plus grande quantité ; il y a beaucoup de ſa-

nêlé de Talc ; on y trouve mê-
|uelques petits pelotons de lin,
ils y ſont rares. Ne pourroit-
ıs dire avec la plus-part de ceux
ont écrit de cette matiere que
ilamens tiennent beaucoup de
ture du Talc, & qu'ils en ſont
uits. Pour moy je vous avoüe
le ſerois aſſez porté à le croire ;
d'un autre côté dans la terre
n trouve le plus de ces filamens
'ay apperçû que tres-peu de
; Ainſi je ſerois fort embarraſſé
ononcer quelque choſe, je ne
ıas de certain, mais même de
able ſur cette matiere.

oilà, Monſieur, ce que j'ay vû
lus conſiderable dans le lieu
e, où on trouve la pierre ou
it le lin incombuſtible, un plus
le homme que moy y auroit
loute trouvé de quoy ſatisfaire
riosité.

ne me ſuis pas au reſte conten-
faire ces remarques generales ;
y fait quelques experiences qui
eplairont pas peut-être aux cu-
s.

emierement j'ay laiſſé pluſieurs
s filamés dans un fourneau l'eſ-

pace de trois quarts d'heure
quoy que le feu y fut fort viol
je n'ay pû cependant remarc
qu'ils en ayent été en dommage
contraire il me semble que plu
les laisse au feu plus ils devien
flexibles.

2°. J'ay trouvé la maniere
faire du fil & même de la toil
est vray que je ne suis pas le
mier qui ay trouvé cette invent
On trouve dans les Transact
Philosophiques de 1702. une le
de Mr. Wilson qui parle de ces p
res trouvées en Ecosse. Il a
même qu'il en avoit fait du fil
Ciampini qui passe pour l'hon
le plus curieux d'Italie, a écrit
puis un an ou deux qu'il en a
fait ; mais je doute fort que
toile soit de la qualité de celle
je vous envoye icy un échantil
car de trois sortes de pierre q
luy avoit envoyé, il avoüe qu
fil qu'on tiroit de la meilleure
voit au plus qu'une palme & d
de longueur, au lieu que celuy
je vous parle est long de huit,
dix, & onze poulces. Vous v
par là, Monsieur, que les ancien

ent tant leur *Amianthos* n'en
t jamais vû de comparable à
rres qu'on a trouvé ces der-
années ; car il étoit fort rare
en pussent faire de la toile ;
*rarum*, dit Pline, *textu difficile*
*brevitatem.* Et Olaüs Vor-
prétend qu'on ignoroit tout-
de son tems la maniere d'en
u lin, *modus verò quo ex eo*
*ta, jam penitùs ignoratur.* Il est
que Pancirol n'y trouvoit
t de difficulté, mais il est pro-
ue la pierre de Chypre dont
rvoit étoit meilleure que les

Comme j'avois de la peine à
le lin qui étoit autour des
le rompre, je m'avisay
d'en laisser tremper pen-
elques heures dans de l'hui-
le ; mais cette expérience ne
pas. J'en mis ensuite dans
de vie, & je fus fort surpris
au bout d'une heure ou deux
avoit changé de couleur
devenu comme bronzé. Il est
assez remarquable que
n'a jamais pû lay
ro

pace de trois quarts d'heure, & quoy que le feu y fut fort violent, je n'ay pû cependant remarquer qu'ils en ayent été endommagez, au contraire il me semble que plus on les laisse au feu plus ils deviennent flexibles.

2°. J'ay trouvé la maniere d'en faire du fil & même de la toile, il est vray que je ne suis pas le premier qui ay trouvé cette invention. On trouve dans les Transactions Philosophiques de 1702. une lettre de Mr. Wilson qui parle de ces pierres trouvées en Ecosse. Il assûre même qu'il en avoit fait du fil. Mr. Ciampini qui passe pour l'homme le plus curieux d'Italie, a écrit depuis un an ou deux qu'il en avoit fait; mais je doute fort que cette toile soit de la qualité de celle dont je vous envoye icy un échantillon; car de trois sortes de pierre qu'on luy avoit envoyé, il avoüe que le fil qu'on tiroit de la meilleure n'avoit au plus qu'une palme & demie de longueur, au lieu que celuy dont je vous parle est long de huit, neuf, dix, & onze poulces. Vous voyez par-là, Monsieur, que les anciens qui

... puissent faire de la toile ; *... rarum*, dit Pline, *textu difficile ... r brevitatem.* Et Olaüs Vor- ... prétend qu'on ignoroit tout- ... de son tems la maniere d'en ... du lin, *modus verò quo ex eo ... ma, jam penitus ignoratur.* Il est ... que Pancirol n'y trouvoit ... it de difficulté, mais il est pro- ... que la pierre de Chypre dont ... ervoit étoit meilleure que les ... s.

Comme j'avois de la peine à ... er le lin qui étoit autour des ... s sans le rompre, je m'advisay ... rd, d'en laisser tremper pen- ... quelques heures dans de l'hui- ... ive, mais cette experience ne ... ssit pas. J'en mis ensuite dans ... u de vie, & je fus fort surpris ... r au bout d'une heure ou deux ... lin avoit changé de couleur ... t devenu comme bronzé. C'est ... assez remarquable que ... même n'a jamais pû luy ôter ... cu

cette couleur. Enfin j'en mis quelques pelotons dans de l'eau chaude, je les y laissay l'espace de trois heures, ensuite de quoy les en ayant retiré j'en deviday les filamens sans aucune difficulté.

## D'HOLLANDE.

Les Etats ont condamné par un Placard la version nouvelle du Nouveau Testament par Jean le Clerc, comme un ouvrage très-dangereux; il faut qu'il le soit beaucoup, pour être traité avec rigueur dans un païs où tant de mauvais livres trouvent un azile assûré.

## DE PARIS.

Mr. Bion a fait nouvellement une machine fort commode qui montre les eclipses du Soleil & de la Lune, les mois & les années lunaires avec les Epactes. Cette machine est composée de trois platines rondes de cuivre ou de carte, & d'une regle ou Alidade qui tourne au tour d'un centre commun. Vers le bord de la platine superieure qui est la plus petite des trois, il y a deux bandes circulaires,

maires, dans lesquelles on fait de petites ouvertures, dont les exterieures marquent les nouvelles Lunes & l'image du Soleil, les interieures les pleines Lunes avec l'image de la Lune. Le bord de cette platine est divisé en douze mois lunaires. Le bord de la seconde platine est divisé en 179. parties égales, qui servent pour autant d'années Lunaires. La troisiéme platine qui est la plus grande des trois contient les jours & les mois des années communes. On n'aporte point le reste de la description de cette machine ny ses divers usages : ceux qui sont curieux de ces sortes d'instrumens peuvent consulter l'écrit de M. Bion. La machine est de l'invention de M. de la Hire Professeur Royal & de l'Academie des Sciences.

On a imprimé une nouvelle traduction en prose du premier chant de la Jerusalem du Tasse. L'Auteur promet de donner le reste du poëme, si ce premier chant se trouve au goût du public.

De Lanine a fait une edition en petit du Nouveau Testament avec

des notes fort courtes, il l'a imp
en même tems sans notes.

Le Commentaire du Pere Ale
dre sur les quatre Evangeliste
roît : il est du goût de ses a
ouvrages.

M. de Vallemont a fait impr
chez Mariette l'explication d
Medaille tres - curieuse d'Ale
dre ; on en parlera le mois suiv

La seconde instruction de M
Meaux sur le Nouveau Testa
imprimé à Trevoux se debite
chez Anisson. Grotius est p
dans la Preface avec des coul
fort vives : & l'on y fait sentir le
ger qu'il y a de le prendre pour
de dans l'explication de l'Ecri
Sainte.

Pralard a imprimé la traduc
des Homelies de St. Chrysost
sur la Genese & sur les Actes
Apôtres. Le titre porte qu'elles
traduites du Grec ; mais il ne
pas entendre qu'elles en soient
duites immediatement, les vers
Latines ont servi au Traducteu
l'ont même trompé quelquefoi

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Octobre 1703.

ART. CLXII. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année* 1700. page 1703

ART. CLXIII. *Suite des Dissertations de Mr. Van-Dale.* p. 1722

ART. CLXIV. *Histoire Ecclesiastique par Mr. Fleury. Tome 9e.* p. 1735

ART. CLXV. Ludovico Magno Panegyricus Imp. Romanorum nummis contextus à Joh. Ant. Mediobarbo, &c. *Panegyrique de Loüis le Grand, &c.* p. 1744

ART. CLXVI. *La Vie du Prince Eugene de Savoye, &c.* p. 1753

ART. CLXVII. *Dictionnaire de Musique, &c.* p. 1762

ART. CLXVIII. *Lettres Memoires & Actes concernant la guerre presente.* p. 1785

ART. CLXIX. *Traité de l'Indult du Parlement de Paris, &c.* p. 1789

ART. CLXX. *Les Vies des Saints par le R. P. Giry, &c.* p. 1797

ART. CLXXI. Apparatus ad Bi-

bliothecam Maximam veterum Patrum, &c. *C'est-à dire Apparat pour la Biblioteque des Anciens Peres, &c.* p.1799

ART. CLXXII. *Lettres Edifiantes & Curieuses écrites des Missions étrangeres, &c.* p.1816

ART. CLXXIII. *Dissertation sur une Inscription trouvée dans l'Eglise de Hasparen, &c.* p.1825

ART. CLXXIV. *Réponse à quelques Objections contre la Dissertation precedente.* p.1832

ART. CLXXV. *Lettre de M<sup></sup>r. Polinier à Mr. Regis, &c.* p.1836

ART. CLXXVI. *Lettre de Mr. l'Abbé Languet au P. Tournemine.* p.1840

ART. CLXXVII. *Réponse du Pere Tournemine, &c.* p.1857

ART. CLXXVIII. *Lettre de Mr. Rigard.* p.1870

ART. CLXXIX. *Nouvelles Litteraires.* p.1879

*Rome.* ibid.

*De Sicile.* p.1882

*D'Angleterre.* p.1884

*D'Hollande.* p.1892

*De Paris.* ibid.

Fin de la Table.

[redacted]

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Novembre 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
*Et se vendent à Paris,*
Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

*Avec Privilege & Approbation.* 1703.

# EMOIRES

POUR

# HISTOIRE

Sciences & des beaux Arts.

*llis par l'Ordre de Son Altesse renissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Novembre 1703.

e l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

*Et se vendent à Paris,*

JEAN BOUDOT, Libraire, Impri-
ir Ordinaire du Roy, & de l'Acade-
Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques
Soleil d'Or prés S. Severin.

*ec Privilege & Approbation.* 1703.

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
### des Sciences & des beaux Arts.

*Novembre 1703.*

---

### ARTICLE CLXXX.

*HISTOIRE DE L'EGLISE par Mr. l'Abbé de Choisy, Tome premier contenant les trois premiers siecles.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard 1703. *in* 4° *pp.* 465.

IL falloit avoir tout le courage de Mr. l'Abbé de Choisy pour tenter une nouvelle Histoire Ecclesiastique en nôtre langue, après Mr. l'Abbé Fleury & Mr. de Tillemont. Les recherches de celui-ci & l'exactitude circonspecte de celui - là

étoient capables d'effrayer un Auteur moins intrepide que Mr. de Choisy. Cependant il s'embarque sur cette vaste mer de l'érudition Chrêtienne, il prend pour guides ceux qui l'ont precedé, il se confie en leurs lumieres, il suit la route qu'on luy a frayée, il court legerement sur les trois premiers siecles de l'Eglise, & il donne au public une relation, succinte à la verité; mais agreable & fleurie des païs qu'il n'à reconnus qu'en passant.

Il faut avoüer que nos trois derniers écrivains de l'histoire Ecclesiastique ont chacun leur merite particulier & certain caractere qui les distingue. Mr. de Tillemont est incomparable lorsqu'il faut confronter des dattes & comparer des passages pour en tirer des faits historiques, ou pour les justifier. Mr. l'Abbé Fleury toûjours sage dans les sentimens qu'il embrasse expose avec une élegante simplicité ce qu'il trouve de plus incontestable dans son sujet. Il est admirable sur tout à faire des Analyses justes des Ouvrages les plus importans des Peres. Pour

Mr. de Choisy, il excelle dans les descriptions, soit qu'il represente des tempêtes ou des massacres. Il employe les couleurs les plus brillantes à peindre les potraits des Empereurs & à donner une idée de leur cour, de leurs intringues, & de leur débauches. Enfin nous avons de luy un abregé aussi amusant de l'histoire Ecclesiastique que les dissertations de Mr. de Tillemont sont recherchées & que l'Ouvrage de Mr. Fleury est exact, suivi, serieux & toûjours égal à luy même. Comme Mr. l'Abbé de Choisy ne fait pas profession d'écrire pour les sçavans, mais seulement pour *les personnes de pieté & pour les gens du monde*, il s'efforce d'être édifiant afin de contenter les uns, & poli afin de plaire aux autres. Sa matiere seule comporte de l'édification ; pour la politesse il la repand par tout. Il mêle de l'aménité dans toutes ses descriptions & ses narrations sont toûjours élegantes. Nous le suivrons sans peine dans une route qu'il a toute semée de fleurs.

A la création du monde ( car c'est

par là qu'il commence son histoire) les cieux brillerent d'astres & le soleil éclaira tout *du centre de l'Univers*. Adam desobeït au Seigneur & chargea de son crime sa malheureuse posterité. Caïn peupla le monde d'enfans de malediction. Les Patriarches marcherent dans la voïe du Seigneur & leur fidelité envers Dieu étoit la source de leur bonheur & en faisoit la sureté. Moïse reçût la Loy des mains de Dieu même. Josué fit la conquête du Canaan plûtôt par les miracles que par la force des armes. Enfin Israël gouverné d'abord par des Juges, ensuite par des Roys, vit briller l'étoille de Jacob au temps marqué par les Prophetes pour la naissance du Messie.

Auguste gouvernoit alors l'Empire Romain *aux acclamations des Peuples*. La nativité du Fils de Dieu fut bien-tôt suivie de l'adoration des Mages, c'est le nom qu'on donne en Perse aux Prêtres & aux Philosophes du Païs. Herode transporté de jalousie & de fureur arracha la vie aux enfans de Bethléem & en fit des Martyrs. L'Egypte servit

de retraite à JESUS & à MARIE: Plusieurs anciens Peres fondez sur la tradition constante des Egyptiens assurent qu'à leur arrivée les Idoles tremblerent. Le Messie, resta sept ans dans son exil & n'en sortit qu'après la mort d'Herodes.

Le Verbe fait chair se cacha dans Nazaret pour consacrer l'humilité dans la Religion dont il devoit être l'Auteur. A l'âge de 31. ans le Baptême qu'il reçût de Jean Baptiste pour accomplir toute justice, & un jeûne de 40. jours dans le desert servirent de préparation à sa vie apostolique. Quelques Disciples s'attacherent à le suivre & obeïrent à la voix d'un Dieu quoy qu'elle *ne parut alors que la voix d'un homme*. Il y a de l'apparence que St Joseph étoit mort lorsque JESUS-CHRIST commença de prêcher. Le miracle fait à Cana fut suivi de beaucoup d'autres & le sermon de la montagne est comme le precis de la doctrine du nouveau Legislateur. Il fut crucifié à Jerusalem à l'âge de trente trois ans & quelques mois.

La resurrection de JESUS-CHRIST

inconteſtablement prouvée, fut le fondement de la Religion Chrêtienne & le ſujet de la predication des Apôtres. Pierre qui en fut le Chef *avoit toûjours la parole*; Il propoſa de remplacer Judas. Ce fut ſur les douze Apôtres raſſemblez avec les Diſciples & Marie mere de JESUS que le ſaint Eſprit deſcendit en forme de langues de feu. Changez en de nouveaux hommes ils annoncerent le Meſſie ſans crainte. Le ſang de ſaint Eſtienne qui le premier perdit la vie pour JESUS-CHRIST ne fut pas infecond. Saul de loup raviſſant devint un vaſe d'élection. *La preſence ſenſible de Jeſus-Chriſt qui le deſtinoit à l'Apoſtolat l'inſtruiſit ſuffiſamment de nos myſteres.*

L'Egliſe naiſſante fut quelque temps tranquille après la converſion de Saul. Tibere luy même propoſa au Senat de mettre JESUS au nombre des Dieux. Ce fut alors que Pierre ſortit de Jeruſalem. A Ceſarée il baptiſa Corneille & conſacra dans ſa perſonne les premices de la Gentilité. Ce n'eſt pas que ce Centenier profeſſât l'idolatrie, *quoy qu'il*

*ny Juif ny Circoncis il aimoit Dieu.*

tioche cependant profitoit des ures de l'Evangile & des ins ons de Pierre. Les Sectateurs us-Christ y reçûrent le nom hrêtiens & Paul aussi bien que abé y furent ordonnez Predi s des Gentils par l'imposition mains. La qualité de Chef uni el de l'Eglise ne permit pas à St. re de se borner à Antioche. Vers 42. de Jesus-Christ il vint à e & il établit un Siege perma dans la capitale du monde. gula avoit gouverné l'Empire s la mort de Tibere. Ce Prince a la folie au point de se vouloir adorer avant l'Apotheose. Sou il paroissoit en public sous la re de quelque Divinité. Tantôt oit Jupiter la foudre en main ; quefois Mars le casque en tête, autrefois *Venus suivie des Graces tous leurs atours que les Romains peine de la vie étoient obligez de ter belle.*

a paix dont Rome joüissoit sous pire de Claude successeur de

Caligula rendit plus facile à saint Pierre la prédication de l'Evangile. La conversion de Pudentius donna du credit à la nouvelle religion & la maison de ce Senateur fut consacrée aux Assemblées du Christianisme; mais les succés de St Pierre dans Rome furent bien-tôt interrompus par l'affliction des fidelles à Jerusalem. La mort de St. Jacques le Majeur qu'Agrippa venoit de sacrifier à la rage des Juifs, obligea Pierre d'aller consoler l'Eglise affligée dans la Capitale de Judée. Il y fut emprisonné par l'ordre d'Agrippa & tiré des fers par le ministere d'un Ange. Cependant Saul à qui la conversion du Proconsul Sergius Paulus avoit fait prendre le nom de Paul, parcouroit l'Asie, la remplissoit de ses travaux & l'étonnoit par des prodiges. La converfion des Gentils fut un peu retardée à Antioche par la diversité des opinions. Cerinthus pretendoit qu'on ne pouvoit être sauvé sans la circoncision. La contestation fut decidée à Jerusalem ou le Chef de l'Eglise se trouva par un ordre de la providence qui le

vouloit faire presider au premier Concile.

La severité de Paul & la douceur de Barnabé les separerent. Chacun de son côté annonça le Royaume de Dieu à diverses Eglises. Athenes & l'Areopage entendirent avec étonnement. Paul prêcher la resurrection & des morts. Denis fut la conqueste de la grace dont l'Apôtre des Gentils fut le ministre. On a confondu long temps ce saint Areopagite avec l'Evêque de Paris qui souffrit la mort sous l'Empire de Dece. Mais l'Apôtre des Parisiens est different du disciple de saint Paul, & les ouvrages que nous avons sous le nom de celui-cy paroîsent n'avoir été écrit qu'aprés le troisiéme siecle.

Paul cependant accusé par les Juifs fut renvoyé à Rome par Festus Gouverneur de la Judée pour y être jugé de l'Empereur. C'étoit le privilege des Citoyens Romains. Ansi la providence rassembla dans la Capitale de l'univers le chef de l'Eglise & l'Apôtre des Gentils vers l'an 60. de J. C. Neron qui gouvernoit

alors ne laissa pas long temps dans le calme une religion nouvelle qui faisoit mepriser l'ancienne & dont la morale étoit si contraire a ses désordres. Il la persecuta. Ce Prince avoit fait mettre le feu dans Rome pour se donner l'agreable spectacle d'un affreux incendie. Il fit retomber la haine d'un si barbare divertissement sur les Chrêtiens. On les punit du crime de Neron. Saint Pierre & saint Paul furent envelopez dans la persecution. L'un perit par le glaive comme Citoyen Romain, & l'autre eut le bonheur d'être condamné au supplice de la croix.

Les guerres civiles occuperent assez Galba, Otho, Vitellius & Vespasien pour laisser respirer les fideles. A la verité la ruine des Juifs révoltez accabla quelquefois les Chrétiens qu'on confondoit malheureusement avec eux. Jerusalem fut rasée par Titus & selon la prophetie de J. C. il n'en resta pas pierre sur pierre ; mais ce bon Prince qui n'usa qu'à regret de la victoire contre des seditieux, n'etendit pas

la fureur de ses armes sur une secte innocente qu'on trouvoit toûjours paisible & toûjours soumise. Domitien aimoit à repandre du sang & celuy des Chretiens étoit toûjours prest à couler. Il n'est pas étonnant qu'un Prince qui n'avoit pas épargné le consul Flavius Clemens qui s'étoit fait Chretien, Flavie Domitille sa femme & ses Niepces qu'il avoit bannies, ait condamné saint Jean a être plongé dans de l'huille bouillante. Le miracle qui préserva l'Apôtre de la mort ne le garantit pas de l'exil. Il fut relegué dans l'Isle de Patmos fameuse par les revelations dont J. C. honora son disciple bien aimé.

La vertu de Nerva éprouvée dans les combats prit de nouvelles forces sur le trône. Il rappella les bannis & rendit la liberté à tous les prisonniers. S. Jean joüit de l'abolition generale & retourna à Ephese. Il y mourut à l'age de quatre vingt quatorze ans. Trajan surpassa encore la gloire de son predecesseur. Il fit le metier des Roys, il rendit la justice & faisant l'office de General &

de soldat, il conduisit les Legions Romaines au combat au travers des perils. *Tant de vertus humaines sembloient en meriter de Chrétiennes.* Mais son bonheur ne devoit être que pour la vie présente. Il fut même un des persecuteurs de l'Eglise. Simeon parent de J. C. a l'age de six vingt ans fut crucifié à Jerusalem dont il étoit Evêque. Ignace condamné par Trajan à Antioche fut devoré par les bêtes dans l'amphiteatre de Rome. Saint Clement troisiéme successeur de saint Pierre donna sa vie pour J. C. & laissa l'administration de l'Eglise à saint Evariste. Pline le jeune, plutôt par des principes de politique que par des sentimens de compassion, appaisa l'esprit de Trajan aigri contre le Chrétiens, & rendit un témoignage avantageux au Christianisme.

Aprés la mort de Trajan Adrien également né pour les vertus & pour les vices fit le bonheur des Romains sur le trône des Cesars, mais il ne distingua pas assez les Chrétiens d'avec les Juifs dans ses sanglantes guerres qu'il fit à cette nation re-

belle. Antonin qui merita le nom de Pieux fut assez équitable pour ne persecuter pas les Chrétiens de son chef, mais il n'eût pas assez de fermeté pour arrêter les restes de la persecution suscité sous Adrien. Le Pape Telesphore, Sainte Felicité & ses sept enfans, Concorde & Pontien signalerent leur foy par l'effusion de leur sang, tandis que saint Justin la defendoit par ses écrits. L'Apologie de ce sçavant Chrétien procura de la tranquillité à la Religion persecutée. Cependant des ennemis domestiques la troublerent. Valentin & Marcion seduisirent les fideles par des fausses aparences de pieté. *La severité dans les paroles*, dit Mr. de Choisi, *l'obscurité dans le dogme & le relachement dans les mœurs ont été de tout temps le caractere des hérétiques.*

Sous Marc Aurele qui s'associa Verus à l'Empire, l'Eglise souffrit beaucoup des préjuges du Prince & de son attachement a l'idolatrie. La persecution enleva Polycarpe dont les disciples selon l'ancienne tradition ont établi l'Eglise de Lyon,

peut être aussi celle de Vienne. Alors Justin qui defendit une seconde fois le Christianisme par une Apologie, attesta sa foy en repandant son sang. Le miracle que la douziéme legion composée de Chrétiens opéra à la vûë de Marc Aurele le calma en partie & le rendit plus favorable à la veritable religion.

Commode son fils étoit trop abandonné au plaisir pour songer à persecuter l'Eglise. Ce n'étoit plus le simple peuple qui professoit la foy, c'étoient les Senateurs & les Dames Romaines. Pertinax qui succeda à Commode & Didius Julien à Pertinax ne gouvernerent pas l'Empire assez long temps pour se faire sentir aux Chrétiens. Dans les premieres années de Severe la Religion prit de nouveaux accroissemens. L'Ecole d'Alexandrie donna de grands hommes au Christianisme. Pantenus, Clement Alexandrin, & Origene en furent les principaux ornemens. Tertullien defendit & honora sa religion en Affrique. Severe ne laissa pas long - temps le Christianisme dans une parfaite

illiné. L'Egypte, les Gaules
Afrique furent arrosées du
un grand nombre de Mar-
Cependant le zele d'annoncer
de Jesus-Christ ne se rallen-
Cajus Prêtre de l'Eglise de
fut ordonné Evêque des na-
sans avoir de Diocese limité.
*isservent d'annoncer J. C. aux*
dit nôtre auteur, *s'est ra-*
*dans ces derniers temps. Il se*
*encor en foule des hommes*
*oliques pour porter la foy aux ex-*
*tez de la terre, s'ils ne sont pas*
*urs du même avis : c'est la nature*
*esprit humain.* Nous voulons
croire avec Mr. de Choisii que
eur n'a point de part à leurs
eltations.

eron sembla revivre sur le trô-
la personne de Caracalla. Il en
tous les vices hors la fureur
re les Chrétiens. Macrin fut
d'Heliogabale dans l'adminis-
on de l'Empire. Ce dernier
ereur fut un monstre de pro-
lité & de folie, un homme sans
it & sans retenuë. Cependant
ristianisme sous ces trois Prin-

ces n'eut gueres à souffrir que des hérétiques. Mammée tante d'Heliogabale convertie comme on le croit par Origene devint à la cour la protectrice du vray culte. L'Empereur Alexandre son fils qui prit aussi le nom d'Antonin apprit du moins des instructions de sa mere à souffrir, à menager, à favoriser le Christianisme. On dit même qu'il honnora Abraham & JESUS CHRIST dans le même temple avec Orphée

ra la haine de Maximin son successeur à l'Empire. Il étoit Goth de nation, feroce & barbare. La rage du nouvel Empereur s'exerça principalement sur les chefs des Eglises. La cruauté & les injustices de Maximin causerent des revoltes dans l'Empire. Le vieux Gordien fut proclamé Empereur dans l'Affrique. Aprés sa mort, qui suivit de prés son élevation, Balbin & maxime furent élevez à l'Empire à condition qu'ils feroient le jeune Gordien Cesar. Ce Prince resta seul maître du monde à l'age de treize ans & perit agé de dix neuf ans.

On ne peut pas douter que Philippe son Successeur ne fut Chrêtien. Ce fut de son tems que la Religion fit de plus grands progrés dans les Gaules. Le Pape Fabien envoya Saturnin à Toulouse, Trophime à Arles, Gatien à Tours, Denis à Paris, Paul à Narbonne, Austremoine à Clermont & Martial à Limoges. L'œuvre de Dieu avança beaucoup pendant la paix que Philippe procuroit alors aux Eglises. C'est le plus grand avantage que le Christianisme ait

tiré de ſon regne. Car de ſa perſonne il fit peu d'honneur à la foy. Il demanda l'Apotheoſe de Gordien & le traita toûjours de Dieu. Tout cela, dit Mr. de Choiſi, ſans prejudicier à ſa Religion. *Conſtantin & quelques-uns de ſes Succeſſeurs en uſerent de même, ce que l'Egliſe toleroit avec bien d'autres choſes, comme le titre de grand Pontife que les Empereurs prenoient même aprés avoir été baptiſez.*

Le Chriſtianiſme qui à parler en general, avoit été floriſſant fut perſecuté ſous Decius. Le nouvel Empereur ordonna aux Chrêtiens de ſacrifier aux Dieux ou de mourir. Alors le grand nombre des Martyrs & des Confeſſeurs fit honneur à l'Egliſe & les Apoſtats ne furent reçûs à la Communion qu'aprés une longue penitence. Gallus qui monta ſur le throne aprés Decius, fit proclamer Ceſar, ſon fils Voluſien. La perſecution ceſſa quelque temps ſous ces Princes voluptueux, mais elle recommença enſuite & abbatit le Chef de l'Egliſe dans la perſonne de Corneille : L'Empire qui

à Valerien, victorieux d'Emi-
qui le lui disputoit, fut quel-
ems tranquille aussi bien que
ligion de Jesus-Christ. Bien-
calme fut suivi de la tempête.
ape St. Estienne mourut Con-
ır. Son Pontificat fut celebre
ı fameuse dispute qu'il eut avec
Cyprien sur le baptême des
iques. Cyprien luy même eut
e tranchée & son sang fut l'af-
issement de la discipline.

Prise de Valerien par Sapor
des Perses mit Gallien son fils
premier thrône du monde. Le
el Empereur prit une condui-
posée à celle de son Pere. Il pu-
des Edits en faveur des Chrê-
& leur fit rendre leurs biens
ez. Cependant l'Empire étoit
né de plusieurs côtez. Les Francs
troient bien avant dans les Gau-
Sapor faisoit des conquêtes sur
ontiere de Perse. Posthume
de l'armée Romaine dans les
es se revolta contre Gallien &
t proclamer Empereur, tandis
Macrien se soulevoit dans l'O-
. Odenat Prince Sarazin fut

d'un grand secours à l'Empere
prit les armes en faveur de G
& merita d'être associé à l'Em
Le Sarrazin perit en faisant la
re ; mais sa femme Zenobie
para du gouvernement après la
de son mary. C'étoit une Prin
également belle, sçavante & h
dans le metier des armes. Elle
na de la protection à Paul de S
sate son Directeur qui se d
contre la divinité de Jesus-Ch
la mort violente de Gallien fut
vie de l'élevation de Claude se
à l'Empire. Aurelien qui luy s
da laissa la liberté aux Evêqu
faire des Assemblées. Pour lors
de Samosathe fut condamné d
troisiéme Concile d'Antioche.
nobie l'amie & la protectrice d
heresiarque battue par Aureli
conduite à Rome pour servir
triomphe, déchut de l'Empire
elle avoit usurpé dans l'Or
L'Empereur après sa victoire d
le persecuteur des Chrêtiens,
par sa mort l'Empire à Tacite.
Celuy-cy, qui ne regna guere
six mois, eut Probus pour succes

pere de Carin & de Numerien
fur le thrône après Probus.
Dioclețien gouverna l'Empire
ocia Maximien, nom formida-
Christianisme. L'Empereur
un libre cours à la cruauté de
llegue. Alors on vit couler par
fang des Martyrs, mais la
fut le theatre de la plus fan-
perfecution. Elle s'augmenta
dans l'Orient lorfque Gale-
a été declaré Cefar par Dio-
il Constancius que Maximien
a Cefar en Occident prote-
Chrêtiens, mais il ne put cal-
cruauté des Empereurs. Un
pis tranfmit au ciel dix fept
Martyrs. Enfin l'âge, la foibles-
menaces de Galerius oblige-
Diocletien à quitter l'Empire.
ifit fa retraite à Salonne en
tie lieu de fa naiffance. Maxi-
qui fe depoüilla de la pourpre
me tems declara Constantius
té. Ce fut le Pere de Conf-
d'eftiné du ciel à faire fleurir
e perfecutée & à rendre le
le J. C. la Religion dominan-
l'univers.

C'eſt ainſi que M. l'Abbé de Choiſi nous a tracé les trois premiers ſiecles de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. On ne peut diſconvenir qu'il n'ait atteint le but qu'il s'eſt propoſé. Son Ouvrage peut ſervir de delaſſement utile aux gens du ſiecle & de lecture édifiante aux perſonnes de Pieté. Cependant comme il a puiſé generalement dans toutes les ſources, tous les ſentimens qu'il adopte ne ſont pas également irreprehenſibles.

Epheſiens que Polycrate. On l'avoit menacé d'Anathême luy & ſes Confreres les Evêques d'Aſie parce qu'ils faiſoient la Pâque à la maniere des Juifs le 14. de la lune de Mars, quoy qu'on la fit à Rome le Dimanche ſuivant. Ce Prélat pour juſtifier la coûtume de ſon Egliſe cite en ſa faveur toutes les perſonnes de pieté qui l'avoient pratiqué à Epheſe de tout tems. Il met de ce nombre ſaint Jean, S. Philippe, S. Meliton, il n'omet pas les deux filles de ſaint Philippe Apôtre & & d'autres Vierges encore ; cependant il ne s'authoriſe point de l'exemple de Marie. Eſt-ce donc ou que la ſainte Vierge, ſi elle a demeuré à Epheſe, n'avoit pas fait la Pâque au même jour que ſaint Jean ſon Evêque, ou que la pratique qu'elle avoit ſuivie ne tiroit pas à conſequence pour la juſtification des Epheſiens ? il y a plus. Polycrate pour garantir ſon troupeau des Excommunications de Rome & pour rendre ſon Egliſe plus reſpectable, fait le dénombrement des Saints & des Saintes qui ont vêcu où qui ſont

morts à Ephese. Il ne dit pas un mot de la Mere de JESUS. Ignoroit-il sur cela la tradition de son Eglise ou negligeoit-il de s'en prevaloir ? l'un & l'autre est-il croyable ?

Il est vray que, selon le Texte sacré, saint Jean conduisit Marie chez soy aprés la mort de JESUS; mais outre qu'à examiner le passage à la rigueur dans le Grec & dans le latin, il est fort équivoque si ce fut chez Marie ou chez S. Jean que la mere de JESUS fut conduite par le Disciple bien aimé, d'où sçait-on que St. Jean l'ait prit pour toûjours avec luy ? Il paroît à la verité qu'il étoit plus à propos de faire changer de demeure à MARIE après la honteuse mort de son fils & de ne l'abandonner pas à sa solitude & à sa douleur; mais est-il sûr que S. Jean ne l'ait point quitté après la resurrection de JESUS-CHRIST ? L'aura-t'il mené dans tous les lieux de ses courses Evangeliques jusqu'aux Indes & parmi les Parthes ? Qu'il l'ait conduite à Ephese, ce n'est pas le sentiment de Saint Epiphane & de S. Augustin. On peut dire même que

nul Pere de l'Eglise n'a parlé de cette tradition que pour la refuter.

2. Au regard du Concile d'Ephese certainement son autorité n'est pas évidente. Voici ses paroles dans la lettre synodale addressée au Clergé de Constantinople. ἔνθα ὁ θεόλογος Ἰωάννης καὶ ἡ θεοτόκος παρθένος ἡ ἁγία Μαρία .... C'est-à-dire, *là Jean le Theologien & la Vierge sainte Marie mere de Dieu* .... On voit assez que le sens de la phrase est imparfait. Cependant ceux dont Mr. de Choisi embrasse le sentiment remplissent la lacune de plein droit & interpretent le passage de la sorte selon leurs prejugez, la Saint Jean & la sainte Vierge reposent. Pourquoy ne ferons nous pas en droit aussi de l'interpreter autrement & de dire, *là saint Jean & la sainte Vierge sont honorez* θεραπεύονται. En effet le disciple bien aimé & la mere de de Jesus étoient les protecteurs des Epheliens & l'objet de leur veneration. Quoyqu'il en soit du verbe sousentendu dont on pourroit

remplir la lacune , il paroît q
en doit rejetter le mot χεῖνται :
*sent.* Certainement Juvenal de J
salem avoit assisté au Concile
phese & avoit souscrit à la le
synodale d'où le passage de
tueux a été tiré. Cependant cet J
que atteste encore aprés le Co
que le tombeau de Marie est à J
salem. Auroit il donc été assez
chant ou assez insensé pour p
hors d'Ephese un langage con
re à ce qu'il auroit signé au Con
quels reproches ne se seroit-il ,
attiré ? On sçait que Juvenal in
rogé par Pulcherie après le Co
le de Chalcedoine du lieu d
mort & de la sepulture de M
répondit que son tombeau étoi
core à Jerusalem. Auroit-il c
front de l'attester à l'Imperat
contre sa propre signature &
tre le temoignage des Peres as
blés à Ephese ? la lettre syno
de ce Concile étoit encor tout
cente & elle avoit été adressé
Clergé de Constantinople. Il
donc comme certain que le pa
tronqué ne signifia jamais que
*& Marie reposent à Ephese.*

A la verité l'édition du Concile d'Ephese par *Peltan* détermine le passage indécis & l'on y trouve ces paroles. *In Ephesiorum civitate quam Joannes Theologus & sacra Virgo Deipara quandoque incoluerunt.* C'est-à-dire, *Jean le Theologien & Marie Mere de Dieu demeurerent quelquefois à Ephese.* Mais outre que le Traducteur ne fait ici mention que d'une demeure passagere de la sainte Vierge parmi les Ephesiens, & non pas d'un établissement fixe jusqu'à la mort, comme Mr. de Choisi là prétendu, on peut dire que le traducteur a rempli la Lacune sans autorité & sur ses propres conjectures.

*Mais la Cathedrale d'Ephese, ajoûte le nouvel Auteur de l'Histoire Ecclesiastique, étoit dediée sous le nom de la sainte Vierge, ce qu'on n'auroit pas fait suivant l'ancienne pratique, si son corps n'y eut pas esté.* Mr. de Choisi n'en dit pas assez. Il y avoit dans Ephese deux temples erigez à la sainte Vierge. Son tombeau étoit-il donc multiplié & se trouvoit-il dans tous les deux? certainement dès les

premiers siecles du Christianisi
on élevoit des Eglises à Jesus 8
Marie ailleurs que sur leurs to
beaux

Pour la resurrection de la sai
Vierge Mr. de Choisi en parle de
sorte. *On peut la croire pieusemen*
*suivant le consentement des fidelles*
*l'office présent de l'Eglise*. S'il est vi
qu'au témoignage de tout un C
cile le corps de Marie reposoit d
la *Mariane* d'Ephese lorsque les l
res y furent assemblés, où est la p
té des fidelles à croire la sainte Vi
ge resuscité ? Disons mieux. *Le c*
*sentement des Chrétiens & l'office p*
*sent de l'Eglise* ne sont-ils pas u
preuve qu'on n'a jamais crû que
Evêques convoqués à Ephese ay
déclaré que le corps de Marie y i
encore dans son tombeau ?

C'est aussi sur la garantie de c
tains écrivains & avec la même c
titude que Mr. de Choisi parle
la sorte au sujet de la resurrecti
de Marie ; *elle n'a point de fondem*
*dans l'antiquité*. C'est une matier
traiter ailleurs. Qu'il nous suffise i
d'avoir detrompé le Public qu'

abuſe depuis un temps par l'autorité prétenduë d'un Concile Oecumenique contraire, dit-on, à la reſurrection de la ſainte Vierge. Il n'étoit pas neceſſaire à Mr. de Choiſi de donner au Public l'avertiſſement ſuivant à la fin de ſon ouvrage. *On s'appercevra aiſément*, dit-il, *que j'ay lû la Bibliotheque Eccleſiaſtique de Mr. du Pin & que j'ay profité de ma lecture.* Les moins intelligens l'auroient aſſez ſenti.

## ARTICLE CLXXXI.

*HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences année* 1700. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année tirez des Regiſtres de cette Academie.* A Paris chez Jean Boudot. 1703. *in* 4. pages 469.

IL à déja été parlé de cette Hiſtoire dans les Memoires precedens: & on y a donné l'extrait des choſes qui regardent la Phyſique l'Anatomie, la Chymie & la Botanique. Il

reste encore plusieurs articles, dont il nous faut parler maintenant.

### *Geometrie.*

M. Bernoulli Professeur en Mathematique à Groningue, avoit proposé ce problême. *Trouver dans un plan vertical une ligne courbe, telle qu'un corps qui la d'écriroit descendant librement & par son propre poids la pressât toûjours dans chacun de ses points avec une force égale à sa pesanteur absoluë.* Mr. le Marquis de l'Hôpital entreprit la solution de ce Problême avec le secours de sa Methode des infiniment petits : & il semble avoir defié tout autre methode d'en venir a bout. Il d'écouvrit d'abord par cette voye la Theorie des forces centrifuges dans le cercle, & donna tout ce qu'on pouvoit desirer, sur cette matiere. Ce travail si considerable qui n'étoit qu'un acheminement à la solution du Problême peut passer pour plus important que cette solution même.

La courbe qui satisfait à la question, est telle selon Mr. le Marquis

Hôpital, qu'il faut qu'un corps
que de commencer à la decri-
it tombé en ligne droite d'une
ine hauteur, ou ce qui revient
ème, qu'il commence à la de-
avec une certaine vitesse. On
mine deux parties dans cette
be par rapport à l'Horison. L'u-
l superieure dans laquelle la
centrifuge du corps étant plus
le que sa pesanteur absoluë est
ite, précisement autant qu'il le
, par la portion du poids qui
mpression sur la courbe, &
ire en un sens contraire à la for-
ntrifuge. Dans la partie infe-
e la force centrifuge est plus
e que la pesanteur, & a besoin
aidée par une portion du poids
agit en même sens qu'elle, &
ourt au même effet. De cette
ere il se trouve entre cette pe-
ur absoluë du corps, & l'impres-
qu'il fait sur tous les points de
ourbe une égalité perpetuelle
ait l'essence de cette ligne.
ndis qu'il étoit question des
s centrifuges, Mr. Varignon
a une chose considerable à une

Theorie qu'il avoit donnée en 1698. des mouvemens variez, c'est à-dire accellerez ou retardez suivant quelque proportion que ce fut. Il avoit déja trouvé le moyen par la Geometrie des infiniment petits de reduire les mouvemens variez à la même regle que les uniformes: il rendit cette Theorie plus generale & plus belle en y faisant entrer les forces centrales. Les vitesses, les espaces & les temps combinez ensemble ne peuvent fournir que trois rapports : mais la force centrale étant ajoûtée, il en peut resulter six. Mr. Varignon disposa si heureusement sa nouvelle methode, qu'il ne falloit qu'un seul de ces six rapports, pour trouver les cinq autres. De plus il étendit sa methode aux mouvemens faits selon des lignes courbes & variés ainsi que les precedens: & il en tira des consequences tres-utiles pour l'Astronomie & pour les differens systêmes des Cieux.

Mr. Carré qui est aussi bien que Mr. Varignon pour la Geometrie des infiniment petits, a voulu don-

ıne idée du calcul integral qui
ofe au calcul differentiel, &
n eft une fuite. Les nouveaux
rés qu'on fait tous les jours
la Geometrie par la nouvelle
ode, font croire qu'elle l'em-
ra peu-à-peu fur l'ancienne,
elle fera bientôt generalement

ın, & quelques autres Geome-
près luy avoient refolu d'une
re embaraffée le Problême qui
de la mefure de la fuperficie
triangle, dont on connoît feu-
ıt les trois côtez fans connoître
ı des angles. Mr. de la Hire à
é une folution plus claire &
imple.

*Aftronomie.*

Eclipfes de Lune donnent fa-
ent les differences de longitu-
ur les differens lieux d'ou l'on
éclipfe : mais jufqu'a prefent
ipfes du foleil n'ont été de nul
pour la connoiffance des lon-
es. Cependant Mr. Caffini a
é le moyen de faire fervir les

éclipses de soleil au même usage que celles de Lune. On ne met point ici sa nouvelle methode, parcequ'il est difficile d'en donner une idée juste en peu de mots. On omet pour la même raison le calcul de l'éclipse de Lune du 5. Mars 1700. Mais on ne peut se dispenser de dire icy quelque chose des refractions.

On a crû d'abord que les Refractions n'agissoient que jusqu'au 45. degré de l'élevation. Mr. Cassini a fait voir qu'elles alloient jusqu'au zenit, quoy qu'en diminuant extremement. Mr. Cassini a aussi reconnu par les observations que M. Richer a faites à la Cayenne, que vers l'équateur, les Refractions Horizontales étoient moindres que celles de nôtre climat, d'environ un tiers: qu'ensuite cette difference alloit toûjours diminuant jusqu'au 60. degré d'élevation; aprés quoy elle cessoit presque entierement jusqu'au zenit, les observations faites en 1694. par l'ordre du Roy de Suede à Torneo en West-botnie vers le 65°. 45'. de latitude, nous apprennent qu'à cette latitude les Refractions hori-

ales doivent être presque dou-
desnôtres,qui élevent les Astres
demi degré. Ainsi il faudra de-
ais que chaque climat ait ses ta-
particulieres de refractions,
sçavoir qu'elle est à son égard
eur des hauteurs apparentes.
Ir. Richer, avoit trouvé que le
ule à seconde étoit plus court
l'équateur qu'il ne l'est ici. Mr.
Hayes a écrit à Mr. Cassini que
son voïage d'Amerique il avoit
que le Pendule devoit être en-
plus court que ne l'avoit fait
Richer : & Mr. Couplet le fils
etour d'un voyage du Bresil se
va d'abord avec M. des Hayes
a necessité d'accourcir le Pen-
e vers l'équateur beaucoup plus
Mr. Richer n'avoit fait.
Ir. de la Hire en observant
lanete de Venus qui étoit en
jonction avec le soleil y remar-
des inegalitez plus grandes que
s qu'on remarque dans la Lune.
nême Mr. de la Hire a aussi fait
rses observations sur les tâches
oleil, qui étant jointes à celles
on fera dans la suite pourront un

jour ſervir à faire connoître la
ture de cet Aſtre.

On ne met point icy dans le
tail les obſervations faites pou
prolongation de la Meridienn
Paris. On ſçait aſſez que ces ol
vations qui avoient été comme
par l'Academie en 1669. & rep
en 1683. ont été pouſſées en 1
juſqu'aux extremitez du Lan
doc, avec toute l'exactitude q
peut deſirer.

Mr. Couplet le fils étant à Liſt
ne en 1698. y obſerva le 7. May
immerſion du premier Satellite
l'ombre de Jupiter. Monſieur
ſini avoit auſſi dans le même te
obſervé la même immerſion.
la comparaiſon des obſervation
Paris, & de Liſbonne la differe
de Longitude entre ces deux
les eſt de 12° 57'. 45". cette di
rence eſt marquée dans les Ca
de Samſon plus grande de 55'.
& dans les nouvelles Cartes
rines imprimées il y a ſix ans
petite de 27'. 45".

## *Dioptrique.*

Mr. Tſchirnhaus a appris aux ſçavans les effets d'un nouveau verre qu'il a fait. Ce verre eſt convexe des deux côtez & de 32. pieds de foyer. Mais au lieu que les plus grands verres du même foyer n'ont de diametre que 4. ou 5. pouces, celuy-là à plus d'un pied du Rhin, & même au commencement il avoit deux pieds; mais il fut endommagé par quelque accident. Toute la Dioptrique paroît renverſée par les effets qu'il produit. On laiſſe dans les Lunettes peu d'ouverture aux Objectifs ordinaires, quoyque déja aſſez petits; & Mr. Tſchirnhaus laiſſe le ſien tout grand qu'il eſt entierement decouvert. l'Objectif de Mr. Tſchirnhaus peut être employé ſans oculaire, ce qui eſt encore un grand avantage. Ce verre peut ſervir ſans tuyau, & cela d'une autre maniere que celle que M. Huguens a donné dans ſon Aſtroſcopie. Le champ, c'eſt-à-dire l'eſpace qu'on peut voir

avec ce verre eſt d'une grand incroïable.

Mr. Sauveur a fait pluſieurs r velles decouvertes ſur les ſons. n'en parle pas icy parcequ'il eſt ficile de ſe rendre intelligible faiſant un ſimple extrait de ce l'Hiſtcire de l'Academie contien deſſus.

### *Mechanique.*

M. Huguens a trouvé le mo de perfectionner les Horloges faiſant d'écrire au Pendule des de Cycloïde. Cette invention eſt une des plus ingenieuſes & plus celebres qui ont été faites ces derniers tems, peut encore perfectionnée. Le fil de ſoye auc on ſuſpend la verge du pendule s courcit par l'humidité & s'allo par la ſechereſſe: & par-là l'ex juſteſſe de la machine eſt détru Mr. de la Hire avoit imagin mettre au lieu du fil de ſoye une tite lame de reſſort fort legere fort flexible. Mais il a éprouvé le froid rendoit le reſſort de la p

te lame plus roide, & ses vibrations plus frequentes, que le chaud faisoit un effet contraire; que l'un & l'autre agissoit sur elle plus violemment que la secheresse ou l'humidité sur la soye. C'est pourquoy il a voulu suspendre le Pendule à une verge roide & ferme dans toute sa longueur. Il est vray qu'il paroît par-là renoncer à la Cycloïde: mais il a éprouvé que les vibrations par des arcs de cercle se font dans des tems aussi exactement égaux, pourvû qu'elles ne soient pas d'une grande étenduë. Il a même imaginé une maniere d'appliquer la Cycloïde à un mouvement qui paroît ne se pouvoir faire que par un cercle. Le même Mr. de la Hire a inventé une nouvelle espece de montre pour corriger les irregularitez du Balancier dans les montres ordinaires. Ce nouveau ressort est ployé en ondes, & par-là il est fort long dans un petit espace & fort doux.

Le même Mr. de la Hire propose un nouvel instrument pour la projection des bombes. Quand on veut tirer une bombe à un certain but,

il faut ſçavoir. 1. à quelle diſtance eſt-ce but, 2. de combien il eſt au deſſus ou au deſſous du niveau du lieu où l'on tire. 3. quelle eſt la force de la poudre qu'on emploïera. Ces trois choſes ſuppoſées, c'eſt à l'inſtrument dont on ſe ſert à apprendre ſous quel angle il faut pointer le mortier. L'inſtrument de Mr. de la Hire eſt tel que des trois connoiſſances Preliminaires, il en donne par luy même les deux premieres. Pour la troiſiéme qui eſt la force d'une certaine charge de poudre ; c'eſt une connoiſſance qu'il faut indiſpenſablement avoir par des experiences precedentes. Cet inſtrument ne demande point, comme ceux de Mr. Blondel, des operations d'Arithmetique qu'il faille faire à part, ce qui doit être d'un aſſez grand ſoulagement pour les Canoniers.

On omet icy pluſieurs obſervations de Mr. Parent ſur le centre des converſions, ſur les frottemens, & ſur les corps qui nagent dans les liqueurs.

Il y a cinq machines ou inventions approuvées par l'Academie en 1700.

1. Un clavessin brisé qui se peut ransporter très-facilement par tout à l'on veut, & qui malgré cela se lesacorde plus difficilement que les lavessins ordinaires.

2. Une machine pour scier & olir les marbres, inventée par Mr. de Fonsican Avocat en Parlement.

3. Deux pistolets d'arçon dont on eut faire sur le champ une carabine, de l'invention de Mr. Isaac de a Chaumette.

4. Une machine pour rélever les vaisseaux submergez, inventée ar Mr. le Baron de Redingues.

5. Une machine hydraulique de Mr. Adrien de Cordemoy, Prieur le S. Jacques.

Ce Tome de l'Histoire de l'Academie des Sciences finit par l'éloge le Mr. Daniel Tauvry. Mr. Tauvry é en 1669. étoit fils d'Ambroise Tauvry Medecin de Laval. Il n'eut oint d'autre Précepteur pour le atin & la Philosophie que son Pere. Il soutint problematiquement ne These de Logique à l'âge de euf ans & demi, & un an après la

These generale de la Philoso problematique aussi. Il n'avoit 15. ans, lorsqu'il fut recû Doć en Medecine dans l'Universitéd gers. Il donna au Public son *An mie raisonnée* à l'âge de 18. ans. Il voit que 21. ans, lors qu'il com son *Traité des Medicamens. Sa* *velle pratique des maladies aiguë de toutes celles qui dependent de la mentation des liqueurs* parut en 16 Il entra cette même année dans cademie. En 1700. il publia *son T té de la generation & de la nourri du Fœtus.* Et il mourut au moi Fevrier 1701. âgé de 31. ans & de

ARTICLE CLXXXII.

AUREUS CONSTANTI Augusti nummus de Urbe, de to ab exercitu Gallicano Max tio, liberata explicatus. Ro typis Lucæ Antonii Chracas p pe sanctum Marcum in via C sûs. 1705. *Medaille d'or de C tantin expliquée de la delivra de Rome par l'armée Gauloise*

*vainquit Maxence.* A Rome chez Luc Chracas proche saint Marc ruë du Cours *in 12. pages.* 32.

MOnsieur de la Chausse connu par son goût pour l'antique & pour les beaux Arts, est l'Auteur de cette explication : c'est à M. le Cardinal de Janson qu'il l'addresse. La Medaille qui se trouve dans son cabinet presente aux yeux d'un côté la tête du grand Constantin couronnée de laurier : au tour de cette tête on lit *Constantinus pius , felix , Augustus.* Sur le revers on voit le même Empereur à cheval étendant la main avec cette inscription , *gloria exercitûs Gall. gloria exercitûs Gallicani :* & au dessous de la figure ces lettres P, T, R, *percussa treveris moneta.*

Mr. de la Chausse croit avec feu Mr. Ducange que cette medaille a été battuë à Treves l'an trois cent treize de Jesus-Christ à l'honneur de Constantin qui fit cette année quelque sejour dans les Gaules & même à Treves.

Il croit qu'on a voulu éterniser

eve[illegible]
de[illegible]Romaine , & cette v
to[illegible]liberté à l'Eglise c
primée depuis long-tems par
Cesars idolâtres. Rome entiere
tit cet heureux succés. Elle ger
soit sous un Usurpateur injuste
cruel. Nazarius panegyriste an
a depeint cette grande action a
des traits magnifiques & brill
*On ne voyoit point marcher au to
vainqueur d'ennemis captifs ; m
étoit environné de la Noblesse Ron
à laquelle il avoit rendu la lil
On ne conduisoit point de barbares
les prisons, mais on en tiroit des C
laires. Rome ne s'emparoit d'a
proye, mais elle cessoit d'être la*
*[illegible] voit-elle*

L'unique objection qu'on peut faire à nôtre Auteur c'est que Constantin après la victoire dont nous venons de parler prit le titre de très-grand *Maximus*; qu'on ne voit point sur cette Medaille. Mr. de la Chausse prévient cette objection & remarque judicieusement que les Empereurs n'ont pas pris sur chaque medaille tous les titres qu'ils portoient, & il le prouve par l'exemple de Constantin même.

## Article CLXXXIII.

### *TRADUCTION DE L'HOMELIE de Nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le Jour des Apôtres St. Pierre & St. Paul, dans l'Eglise de St. Pierre à Rome.*

L'Evangile d'aujourd'uy nous avertit de celebrer avec joye & avec actions de graces le jour où le Seigneur bâtit son Eglise sur la Pierre; c'est-à-dire le jour où il la fonda solidement sur la fermeté inebranlable du Prince des Apôtres. En effet pouvons-nous jamais avoir un plus abondant & plus jus-

te sujet de joye, que de voir ce rempart de la Religion placé à l'endroit le plus élevé de la terre, & si près du Ciel? C'est là sans doute, MES VENERABLES FRERES, ET TRES CHERS FILS, c'est là le fruit de la foy de Pierre. Voilà ce que nous à merité sa Glorieuse Confession; quand s'élevant au dessus des choses humaines, sans regarder avec des yeux terrestres ce que la chair & le sang lui pouvoient réveler, mais penetrant par un regard sublime ce que le Pere Celeste inspiroit à son cœur Apostolique; quand, dis-je parmi les autres Apôtres qui demeuroient dans le silence, il reconnut le premier la Divinité cachée de JESUS-CHRIST & le premier il la publia. Aussi est ce avec justice que le Seigneur l'appella Bien-heureux, & qu'il devin le fondement ferme & solide de tout l'édifice Chrétien, fondement incapable d'être ébranlé par les plus grands poids dont il pourroit être chargé. C'est pour cela que quittant son premier nom, il reçut par un don de Dieu la fermeté

té de la pierre qui le mit à l'épreuve des plus rudes secousses ; & qu'il le trouva rempli d'une si grande force qu'il demeura intrepide dans son martyre à la vûë des mêmes choses qui l'avoient fait trembler autrefois dans la Passion de son maître. C'est pour cela qu'il fut embrasé du feu d'une charité si courageuse, qu'il vint jusques dans ces murs arborer sans crainte l'étendart de la Croix ; & que celuy que la voix de la servante de Caïphe avoit épouvanté ne put être effrayé à la vûë de Rome la maîtresse du monde entier. Il a reprimé l'ambition de ceux qui habitoient dans les lieux élevez : il a humilié une ville orgueilleuse & l'a abbaissé jusqu'à la poussiere ; pour luy faire subir une servitude plus heureuse pour elle, que l'Empire, lorsquelle seroit soumise aux pids par le pauvre & les indigens. En effet un pauvre & ignorant pilote d'une barque de pescheur a renversé les temples qu'une folle sagesse avoit élevé ; il a mis en fuite les monstres épouvantables des erreurs ; il a fait taire les ora-

cles de la superstition payenne: & cette petite pierre qui avoit frappé la statuë, est devenuë une grande montagne qui a rempli toute la terre. C'est pourquoy le divin Jacob a élevé cette pierre pour monument, & J. C. la pierre Angulaire a donné tant de poids à son autorité, que la sentence portée par l'homme est toûjours suivie par l'Arrêt de Dieu, & que tout ce que Pierre decide sur la terre est confirmé dans le Ciel. Voilà ce qui fait aujourd'huy le glorieux sujet de nôtre joye; c'est ce qui fait le plus bel ornement de Rome, & pourquoy en dépit des siécles on l'appelle avec justice la Cité sacerdotale & Royale la Cité du Seigneur, Sion du saint Israël; qu'on vous appelle vous même les heureux habitans de la sainte Cité, une nation choisie, un peuple de justes & des plantes cultivées par les Apôtres. Ce sont là sans doute de signalées faveurs d'un Dieu misericordieux, & de grands soulagemens dans les calamitez qui nous accablent de toute part. En effet quelques embusches que l'Ennemi in-

fernal tende au peuple Chrétien ; de quelques dangereuſes tempeſtes que le vaiſſeau de Pierre ſoit accueilli, nous ſçavons qu'il peut être agité des flots, mais qu'il n'en peut être ſubmergé. Nous ſçavons que la Pierre ſur laquelle eſt élevée l'Egliſe Catholique, eſt ferme & inebranlable contre les éfforts des portes de l'Enfer. Cependant quelque ſujet de joye que nous trouvions dans ces avantages, il nous forniſſent encore de plus grands motifs de crainte. La bonté même de Dieu qui nous a comblé de tant de biens eſt ce que nous avons le plus à redouter. Car s'il eſt vray que le compte que nous avons à rendre s'augmente à proportion des bienfaits que nous recevons, quel ſera celuy que Dieu exigera de nous aprés nous avoir favoriſé de tant de graces? combien ſerons-nous coupables, ſi demeurant dans cette ſainte Cité, nous n'imitons pas les habitans de la ſainte Sion ? quel rigoureux compte n'aurons nous point à rendre au ſouverain Juge qui n'en a pas uſé de même à l'égard des autres na-

tions, ſi demeurant tranquillement comme des colombes dans les troux de cette pierre ſacrée, nous negligeons de nous ſervir d'un ſecours ſi ſalutaire, pour remedier à nos maux & pour obtenir le pardon de nos crimes ? quels coups n'aurons-nous point à craindre du glaive de la juſtice, ſi on nous trouve froids & languiſſans auprès des cendres des Apôtres, leſquelles brulerent autrefois du feu du divin Amour, & en brulent peut-être encore. Que nous meriterons d'être punis ſeverement, ſi inſtruits comme nous l'avons été par les Princes des Apôtres, fortifiez par leurs ſang, nous ne donnons pas au reſte des fidelles des enſeignemens de la plus pure doctrine & des exemples de la plus ſainte vie. Ainſi que chacun de nous examine combien d'inſignes bienfaits il a reçûs de Dieu, & qu'il conſidere enſuite en tremblant, quel fruit il en a retiré. Car à l'heure que nous n'y penſerons pas, le Fils de l'Homme viendra, au terrible jugement duquel on exigera plus de ceux qui auront plus reçû.

## ARTICLE CLXXXIV.

### HOMILIA CLEMENTIS XI. habita die SS. Petri & Pauli 1703.

ECclesiam supra Petram à Domino ædificatam, hoc est in Apostolorum Principis soliditate firmatam Evangelicâ nos admonente lectione recolimus hodie & gratulamur. Nec sanè uberior unquam aut justior esse nobis potest causa lætandi, quamque arcem hanc Religionis in amplissimum terrarum fastigium extulit cæloque finitimam fecit. Meruit hoc, VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, meruit hoc Petri fides, meruit confessio quâ nimirum ille humana supergressus cæteris silentibus Apostolis, non ea profectò quæ caro & sanguis revelaverat terrenis oculis respiciens, sed quæ Celestis Pater Apostolico inspiraverat cordi, sublimiori mentis obtuitu recogitans, absconditam Christi Divinitatem primus agnovit, primus promulgavit. Hinc meritò Beatus à Domino vocatus, vali-

dum ac forte totius Christiani operis factus est fundamentum, quod nullo incumbentis sibi molis pondere nutaret. Hinc veteri mutato nomine sacram inviolabilis Petræ firmitatem quæ nullis impulsionibus quateretur, divino munere accepit: tantoque donatus est animi robore, ut quæ in Christi expaverat passione, in suo, postea supplicio minimè formidaverit. Hinc tam intrepidæ charitatis ignem concepit, ut trophæum Crucis Christi Romanis arcibus impavidâ intulerit manu; nec mundi dominam timuerit Romam, qui in Caiphæ domo metuerat Sacerdotis ancillam. Incurvavit habitantes in excelso, civitatem sublimem humiliavit, humiliavit eam usque ad terram, detraxit eam usque ad pulverem; ut feliciorem imperio subiret servitutem, ubi eam conculcassent pedes pauperis, gressus egenorum. Pauper scilicet ac rudis piscatoriæ cymbæ Navicularius insanientis sapientiæ sacraria dejecit, teterrima errorum monstra fugavit, Ethnicæ superstionis oraculis silentium indixit, & parvus lapis qui sta-

tuam percusserat, factus est mons magnus, ac universam terram implevit. Hunc propterea lapidem divinus Jacob erexit in titulum; magnumque adeò, ac mirabile contulit ei sapientiæ suæ consortium Angularis ipse lapis Christus Jesus, ut hominis judicium Dei sequeretur sententia, illud tandem ratum esset in cœlis, quod Petri cedisset arbitrio. Præclara hæc sunt DILECTISSIMI, hodiernæ lætitiæ argumenta. Præclara itidem urbis nostræ decora, propter quæ in superbiam sæculorum posita civitas Sacerdotalis & regia, civitas Domini, Sion sancti Israël jure optimo prædicatur. Vos verò sanctæ civitatis felices incolæ, genus electum, populus justorum, Apostolicæ plantationis germina meritò vocamini: Magna hæc profectò sunt supernæ dignationis dona, magna miserentis Dei beneficia, magna demum diuturnarum, quibus undequaque premimur calamitatum levamenta. Utcunque scilicet Tartareus hostis novas in dies Christiano gregi moliatur insidias, ut cunque fluctibus ac periculis Petri na-

vis agitetur, novimus illam jactari quidem posse, mergi non posse; novimus Petram cui Catholicæ Ecclesiæ super struitur altitudo, adversus irruentis inferi portas semper stantem semperque constitutam. Verùm non adeò hæc sunt, ut diximus lætitiæ argumenta, ut magis ipsa non sint irritamenta timoris. Nihil siquidem nobis magis timendum est quam ipsa divina bonitas, quæ tantis nos muneribus cumulavit. Si enim, cum augentur dona, rationes etiam donorum augeri compertum est, quanta à nobis exiget in districto judicio Deus, qui tanta nobis donavit? Quantæ rei erimus noxii, si sanctam hanc urbem inhabitantes, almæ Sionis incolas non æmulemur? Quam rigidam æterno judici, qui non fecit taliter omni nationi, de collatis ab ipso donis rationem reddere cogemur; si veluti columbæ in sacræ hujus petræ foraminibus otiosè nidificantes, tam salutari præsidio flagitiis nostris veniam, & medelam vulneribus impetrare neglexerimus? Quàm severè animadversionis gla-

dio feriemur, si propè Apostolorum cineres sancto divini amoris igne, quo illi dum in humanis essent tam feliciter ardebant, fortasse adhuc calentes, frigescere inveniamur? Quàm gravi denique plecti merebimur pœnâ, si Apostolici cætûs Principum monitis eruditi, sanguine roborati, cæteris universi orbis Fidelibus salubrioris doctrinæ verba, sanctioris vitæ exempla minimè præbuerimus? Quæ igitur & quanta unusquisque nostrûm à Domino acceperit consideremus; quæ & quanta vicissim de acceptis lucra retulerit, trepidi cogitemus. Quâ enim horâ non putamus Filius Hominis veniet; in cujus tremendo judicio, ab iis quibus plus datum est, plus etiam requiretur.

## ARTICLE CLXXXV.

FRANCISCI MAUROCENI Peloponnesiaci Venetiarum Principis Gesta scriptore Joanne Gratiano, Bergomensi D. Patavii M. DC. XCVIII. ex Typographia Seminarii. C'est-à-dire, *L'Histoi-*

*re de François Morosini le Pelopone siaque, Doge de Venise, &c.*

CEt ouvrage est à proprement parler un Journal des guerre que les Venitiens ont eû contr les Turcs depuis la naissance d Doge Morosini jusqu'à sa mort. I est divisé en quatre livres, par rap port aux quatrefois que Morosini a été fait Generalissime des troupe de la Republique.

, le corps bienfait, la parole
ble, les manieres engagean-
bord facile, de l'empresse-
témoigner de l'amitié à tout
le, & par dessus tout une en-
-sorte de se rendre habile
profession. Il s'appliquoit à
re les provinces, les situa-
s Villes, les mœurs des peu-
se plaisoit fort à entendre
r les grandes actions des plus
Capitaines. Il avoit tant de
é dans un âge si peu avancé,
consultoit souvent dans les
ns, & qu'on luy confioit mê-
lquefois les secrets les plus
ns.

epublique étoit en paix avec
cs; mais le Grand Seigneur
h IV. occupé alors à la guer-
e les Perses, avoit commis
de de ses Etats, des pirates
laissoient aucun repos aux
ns, & leur faisoient plus de
dans une guerre ouverte.
qui obligea la Republique
arer, & on resolut d'atta-
vertement ces pirates. Ma-
ellius qui avoit le comman-

dement de la flotte sortit don
Candie pour les poursuivre, & i
retirerent aussi-tôt dans le
d'Aulon, où les Venitiens se
lurent de les attaquer. La G
dans laquelle étoit Morosini e
jusques dans le port, où elle se t
va envelopée de la flotte des e
mis. Il donna en cette occasio
preuves d'une valeur & d'une
dence extraordinaire; & le re
la flotte Venitienne ayant suiv
pirates furent entierement de
Le General qui avoit remarqué
tes les demarches du jeune Mo
ni, fit publiquement son eloge
dit qu'il seroit un jour un des
grands hommes de guerre q
Republique eût jamais eû.

Amurath revenu de Perse
la prise de Babylone eût bien
peine à digerer l'injure qu'il c

Ibrahim luy ayant succedé en 1645. & voulant apparemment faire paroître que sa longue prison ne luy avoit point ôté le courage, vint se jetter tout d'un coup sur l'Isle de Candie : il assiegea la Canée qui est la seconde ville de l'Isle, & la prit. Les Venitiens allarmez ramasserent ce qu'ils purent de troupes, & ayant formé une flotte ils attaquerent d'abord quatre Sultanes destinées au transport des munitions que les Turcs avoient à la Canée. Quoiqu'ils eussent le vent contraire, ils ne laisserent pas de mettre les ennemis en fuite. Morosini eut beaucoup de part à cette victoire ; & sur ce que le Procurateur Molino qui commandoit la flotte, en écrivit au Senat, Morosini obtint le commandement d'une galere bien plus considerable que la sienne.

Il ne tarda gueres à se distinguer de nouveau, & en 1646. il mit en fuite quelques galeres des Turcs près de Retimo. Mais comme les forces des Infidelles augmentoient de jour en jour par les nouvelles troupes qui leur arrivoient de tout

côté, on ne pouvoit empêcher leurs progrés dans l'Isle. Ils s'emparerent de Retimo en 1647. & ravageoient tout le pays. On ne perdoit point de tems ni d'occasion de les combattre; Morosini les poursuivit une fois jusque dans le port de Scio, où il brûla leurs vaisseaux. Il fit la même chose à Napoli de Romanie, & battit encore peu après 16. de leurs galeres dans le detroit de Gallipoli. Cela n'empêcha pas les Turcs de mettre en 1648. le siege devant Candie. Morosini y accourut, & les chassa des murailles de la ville. La mort d'Ibrahim rallentit un peu le courage des assiegeans; mais ils n'abandonnerent par leur dessein pour cela; au contraire Mahomet son fils envoya de nouvelles forces devant Candie.

Les Venitiens commirent alors à Morosini la garde de la mer Adriatique, & en 1650. il fut fait General des Galeres. Il eut bientôt une occasion de justifier la conduite de la Republique à son égard. Les Turcs ayant formé une flotte très-considérable, un Renegat natif de Frioul

en eut le commandement;& son dessein étoit en amusant les Venitiens de se jetter tout d'un coup sur Candie, avant qu'on fût en état de s'y opposer. Mais les Venitiens prirent si bien leurs mesures qu'ils engagerent les Turcs à une bataille qui fut donnée en 1651. entre Paros & Naxia dans l'Archipel : le combat fut fort opiniatre, & les Venitiens après la mort de Mocenigo qui fut tué dans l'action eussent été en grand danger de succomber, si Morosini attaquant les Turcs par derriere & s'étant attaché à l'Amiral, n'eut fait ceder les Infidelles. La victoire fut complette. Le Renegat qui commandoit la flotte Ottomane fut pris vif avec la plûpart des vaisseaux ennemis. Ceux qui penserent se sauver par la fuite, perirent miserablement dans les rochers.

La nouvelle de cette victoire causa autant de joye à Venise que de consternation à Constantinople ; & l'année suivante Morosini fut nommé pour commander la flotte : ce qui luy donna occasion de faire plusieurs grandes actions que l'Auteur

decrit en detail. Il appaisa une sedition à Corfou : il defit proche de Nicopolis une flotte des ennemis destinée à jetter des troupes & des munitions dans la Canée. En 1653. il mit encore en fuite une flotte des Turcs proche de Rhodes. En 1654. il fit une descente dans l'Isle d'Egina & s'empara de 13. vaisseaux que les Turcs y avoient dans le port. Mocenigo Generalissime des troupes de la Republique étant tombé malade, Morosini se trouva obligé d'en faire les fonctions. Il prit alors Malvaisie nonnobstant la resistance des Turcs & la force de la place.

Peu de tems après le Generalissime mourut, & Morosini qui commandoit à sa place entreprit de se rendre Maître d'Egina. Estant arrivé le 28. Mars 1655. devant l'Isle, il fit une descente, & forma le siege de la ville qu'il prit & rasa peu de tems aprés, aussi bien que Vollo dans la Thessalie, & Sciatho : ce qui obligea les Isles voisines de se mettre à contribution. Morosini alla ensuite au devant de Fuscareni que le Senat avoit nommé Generalissime. Celui-

y mourut presque aussitôt qu'il fut arrivé ; & ainsi Morosini se trouva encore une fois revêtu de toute l'autorité.

Il profita d'une grande victoire navale remportée par Lazare Mocenigo sur les Turcs pour s'emparer de Megara : Mais comme les Turcs ne quittoient point le dessein qu'ils avoient de prendre Candie, le Senat en donna le gouvernement à Morosini. Il s'y rendit au commencement de 1656. il en visita luy même tous les postes, & les pourveut de tout. Les Turcs cependant ravageoient l'Isle, mais ils furent bien tôt obligez de se retirer dans leurs places. Ils perdirent en même tems une bataille navale, où il y en perit plus de dix mille, ce qui donna courage aux Venitiens. Morosini voulant se servir d'une occasion si favorable pour chasser de l'Isle les Infidelles, songeoit à mettre le siege devant la Canée. On jugea plus à propos d'attaquer Tenedo ; parcequ'en s'en emparant, on se rendoit maître du passage. On prit cette Isle, aussi bien que celle de Lemnos.

Les affaires des Venitiens paroiſſoient être en bon état; & ils ne doutoient plus qu'en rendant ce qu'ils avoient pris, on ne leur reſtituat la Canée avec toute l'Iſle de Candie. Mais au commencement de 1657. Cuperly ayant été fait grand Viſir ſongea à retablir les affaires des Turcs. Il mit en mer une flotte puiſſante, entre laquelle & celle des Venitiens il y eut proche des Dardanelles une bataille très-ſanglante. Les Venitiens eurent l'avantage; mais leur Generaliſſime Mocenigo y fut tué, & leurs troupes furent ſi fatiguées, qu'elles ne ſe trouverent pas en état de rien entreprendre.

Le grand Viſir ramaſſa donc promtement les debris de ſa flotte, & alla attaquer Tenedo, qu'il reprit facilement auſſi bien que Lemnos. Le Senat crut que pour remedier à ces maux, il falloit donner le commandement à Moroſini, & le faire Generaliſſime: ce qui donna autant de joye aux troupes de la Republique, que d'inquiétude aux ennemis. Il ſe mit auſſitôt en mer au commencement de 1658. & prit

l'Isle de Charcie sur les Turcs ; mais comme il avançoit vers Scarpanto ; il fut surpris d'une tempête si violente qu'il pensa perir avec toute sa flotte. Il en ramassa le mieux qu'il put tous les debris, pour empêcher les Turcs d'en profiter ; & ayant été joint peu après par les galeres du Pape, & par celles de Malte & de Toscane, il crut être en état de donner bataille ; mais les Turcs fuyoient par tout devant luy. Il s'empara de l'Isle de Claron & pillia Samos, pendant que le Senat offroit à Constantinople de grands avantages aux Turcs pour avoir la paix, les infidelles ne voulurent faire aucun traitté que l'on ne leur abandonnât entierement toute l'Isle de Candie : ainsi on resolut de part & d'autre de continuer la guerre.

Au commencement de 1659. quelques peuples de la Morée offrant de se soumettre aux Venitiens, Morosini resolut de s'y rendre, & y prit plusieurs places. Au commencement de l'année 1660. un Renegat leur livra la galere qu'il commandoit, avec Mahomet le Commandant de

la flotte des Turcs qui mourut peu aprés à Venise. Morosini occupa ensuite differens postes, & s'appliqua à mettre les choses en état pour chasser entierement les Turcs de Candie. Ayant reçû un renfort de 4000. François il prit l'épée à la main la forteresse de sainte Venerande, il battit les Turcs en differentes occasions, & il se saisit de la nouvelle Candie que les Turcs avoient bâtie pour bloquer l'ancienne ville, où il entra avec toutes ses troupes. Les Turcs paroissoient être dans le dessein d'abandonner le siege; mais le grand Visir étant mort en 1661. Achmet son fils qui luy succeda resolut de le continuer.

Morosini ayant achevé son temps de Generalissime se retira sur la fin de l'année à Venise aprés l'arrivée de George Morosini son Successeur. Les grands services que Morosini avoit rendus à la Republique n'empêcherent pas ses envieux de l'accuser de malversation : mais les Commissaires que le Senat envoya sur les lieux ayant fait leur rapport, son innoncence fut publiquement

reconnuë & les calomniateurs punis. Cependant le grand Visir voyant son credit bien établi à Constantinople volut se signaler par quelque grande entreprise, & se jetta en 1663. sur la Hongrie : ce qui determina le Senat à envoyer Morosini dans le Frioul, de peur que les Turcs ne vinssent attaquer les Venitiens de ce côté là. Mais les Infideles ayant été defaits par les Imperiaux à Raab, ils firent la paix avec l'Empereur en 1665. On parla d'y comprendre les Venitiens, & le grand Visir ne s'en éloignoit pas : mais les troupes de la Republique qui étoient dans le Levant se trouvant les plus fortes, attaquerent la Canée en 1666. dont ils furent obligez quelques temps après de lever le siege à cause du mauvais temps. On se plaignoit cependant publiquement à Constantinople du Grand Seignenr, qui se donnant entierement aux plaisirs ne prenoit aucun soin des affaires. Le Sultan irrité de ces murmures donna ordre au Grand Visir d'attaquer Candie avec toutes les forces de l'Empire, & de ne point l'abandonner qu'il n'en fût venu à bout.

L'Histoire de ce siege compr
tout le second livre de cet Ouv
ge ; ce fut en effet un siege des
fameux qui ayent jamais été. M
rosini nommé par le Senat p
commander dans la place la defe
28. mois. Il y soutint avec une
gueur surprenante plus de 56. ass
& plus de 40. combats souterra
il éventa les mines des assieg
plus de 460. fois. Les Turcs p
dirent à ce siege six vingt m
hommes, & les Venitiens plus

mais Morosini meprisa ses offres. Au commencement de 1669. Morosini fut blessé dans une occasion ; il n'en fut pas moins vigilant à donner ordre à tout. Il luy vint peu après 4000. François, qui se resolurent aussitôt à faire une sortie sur les Turcs contre l'avis de Morosini ; le Duc de Beaufort leur Commandant y fut tué. Les François ne croyant pas qu'il fût possible de soûtenir ce siege, ne songerent plus qu'à se retirer, malgré toutes les instances de Morosini. Rospigliosi qui commandoit les galeres du Pape suivit bientôt les François : de sorte que la ville demeura quasi abandonnée.

Morosini fit ce qu'il put dans cette extremité ; & le Senat pour l'encourager luy donna la qualité de Procurateur de S. Marc, quoy que le nombre en fût rempli. Il soûtint encore avec une vigueur extraordinaire, un assaut general des Turcs qu'il chassa d'une partie des murailles, dont ils s'étoient rendus maîtres. Tout le monde étoit d'avis de se rendre; Morosini se defendit neanr

moins encore plusieurs jours : mais voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, il demanda à capituler. Le Grand Visir refusa d'abord toute composition : cependant voyant les Venitiens disposez à se defendre jusqu'au bout, il accorda à Morosini tout ce qu'il demanda.

Celui-cy fut d'abord fort bien reçû à Venise : mais quelque tems après François Corrario fit une harangue contre luy au Senat, & parla avec tant de force qu'on crut devoir faire arrêter Morosini. Le Procurateur Sagredo & Michel Fuscarin prirent sa defense. On reconnut son innocence, on luy confirma la charge de Procurateur de S. Marc, & on convint que jamais personne n'avoit mieux servi la Republique que luy.

Le troisiéme livre commence par le siege de Vienne que firent les Turcs en 1683. ce qui obligea les Venitiens de se préparer à la guerre. La fameuse ligue qu'il firent avec l'Empereur & le Roy de Pologne fut concluë en 1684. & le Doge Contareni étant venu à mou-

sque en même tems, peu s'en
que Morosini ne fût mis à sa
Justiniani fut élu, & Moro-
declaré pour la troisiéme fois
alissime, quoy qu'il fût âgé de
s. Ibrahim Grand Visir fit ce
ut pour porter les Venitiens à
; mais ce fut inutilement.
rosini partit pour la Grece le
, & s'étant joint aux Galeres
pe, de Malte, & de Toscane,
qua & prit l'Isle & la ville de
de ou sainte Maure. Il y trou-
6. pieces de Canon & toute
de munitions. Il s'empara en-
de plusieurs Isles: en sorte que
commençoit à avoir peur que
tantinople ne fût affamée, les
tiens étant les maîtres de la
Morosini ayant reçû du ren-
par l'arrivée des Princes Guil-
e de Brunsvick & Philippe de
ye, crut être en état d'entre-
dre quelque chose de conside-
, & commença la campagne de
en mettant le siege devant Co-
cette place malgré les secours
rrivoient sans cesse aux assiegez,
rise d'assaut & mise à feu & à

ang. Il prit ensuite plusieurs au
Villes & battit par tout les enne
Ayant mis ses troupes en qua
d'hyver il pensoit à se retirer;
la Republique voulut qu'il c
nuât la guerre, & il commen
campagne de 1686. par la pris
Navarin & de Modox : c'est p
que l'Auteur finit son troisiéme l

Morosini ayant attaqué les T
en 1687. auprès des Dardanell
remporta sur eux une victoire c
plette, qui fut suivie de la pri
Patras, de Lepante, & de quel
autres places. La nouvelle de
victoire causa tant de joye à V
se, que le Senat ordonna que
dresseroit une statuë d'airin à
rosini, ce qui n'avoit point en
été fait pour aucun homme vi
On luy donna le surnom de *Pel*
*nesiaque* dans l'Inscription, qu
un Decret du Senat fut mise so
statuë en ces termes:

FRANCISCO MAUROC
PELOPONNESIACO
ADHUC VIVENTI
SENATUS POSUIT
ANNO MDC. LXXXVII

Moroſini cependant penſoit à étendre ſes conquêtes, & il prit en effet bientôſt après Corinthe, Sparte ou Miſithra, Athenes ou Sethines, & pluſieurs autres places. Il trouva encore à Athenes pluſieurs reſtes d'antiquité : entre autres des Lions d'une beauté extraordinaire dans un temple de Minerve, qu'il envoïa à Veniſe, & la Republique les fit placer à l'entrée de l'Arſenal avec cette Inſcription :

FRANCISCUS MAUROCENUS
PELOPONNESIACUS
EXPUGNATIS ATHENIS.
MARMOREA LEONUM
SIMULACRA
TRIUMPHALI MANU
E PIRÆO DIREPTA
IN PATRIAM TRANSTULIT
FUTURA VENETI LEONIS
QUÆ FUERUNT
MINERVÆ ATTICÆ ORNAMENTA.

Et de l'autre côté.

ATHENIENSIA VENETÆ CLASSIS.

TROPHÆA

VENETI SENATUS DECRETO

IN NAVALIS VESTIBULO

CONSTITUTA

ANNO SALUTIS M.DC.LXXXVII.

Pendant que les Venitiens poussoient ainsi leurs conquêtes, les Imperiaux gagnerent une bataille très considerable sur la Drave ; & tous ces succés des Chrêtiens étonnerent si fort les Turcs à Constantinople, qu'il en coûta la vie à Solyman Grand Visir, & la Couronne au Grand Seigneur Mahomet. Soliman son fils fut mis sur le Thrône à sa place. Cependant le Doge Justiniani mourut au commencement de 1688. & Morosini fut élu en sa place avec des applaudissemens extraordinaires de tout le peuple. La joye ne fut pas moins grande à l'armée, lorsqu'on en receut la nouvelle.

Le nouveau Doge se disposa neanmoins à faire la campagne ; & aprés plusieurs expeditions il mit le siege devant Negrepont, place extrêmement forte & bien munie. Il fal-

ut livrer bien des combats, où les Venitiens eurent toûjours l'avantage; mais leur troupes diminuoient beaucoup, & ils perdirent plusieurs braves gens: entre autres le Comte de Konismark, à qui le Senat fit dresser une statue en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à la Republique. On resolut donc de lever le siege, & l'armée fut mise en quartier d'hyver après la retraitte des troupes de Malte & de Toscane. Morosini peu après tomba malade ce qui donna du courage aux Turcs. Ils firent neanmoins des propositions de paix; mais les Venitiens demandant qu'on leur rendit plusieurs places qu'ils avoient euës autrefois, & les Turcs ne voulant pas y consentir, on se disposa de part & d'autre à continuer la guerre.

Morosini receut au commencement de 1689. de nouvelles troupes de la Republique & un secours de Malte, dont il se servit pour executer quelques entreprises; mais cōme il se disposoit à passer dans l'Archipel, il tomba fort malade. Il remit alors le commandement de l'ar-

mée au Procurateur Cornaro, & après s'être un peu retabli, il retourna à Venise, où il fut reçû avec toute la joye qu'on peut juger. Alexandre VIII. qui venoit de succeder à Innocent XI. envoya à Morosini en 1690. un casque & une épée, qu'il reçût en ceremenie dans l'Eglise de saint Marc des mains du Nonce.

On continuoit cependant la guerre dans le Levant; & on crut que la presence du Doge y étoit necessaire: c'est pourquoy on le declara Generalissime pour la quatriéme fois. Il partit en 1693. & étant arrivé heureusement à l'armée, il mit plusieurs fois en fuite la flotte des Turcs. L'année suivante il tomba malade à Napoli de Romanie, & sentant bien qu'il en devoit mourir, il écrivit au Senat. Il exhorta les Officiers à bien faire leur devoir, & ne voulut plus après cela penser qu'à Dieu. Il reçût les Sacremens avec une grande pieté, & il mourut le 6. Janvier 1694. Son cœur fut mis dans l'Eglise de S. Antoine de Napoli & son corps fut porté à Venise; On lui fit

en l'un & l'autre endroit des funerailles dignes de luy. On battit des medailles d'or & d'argent où ses grandes actions étoient marquées. Le Senat luy fit élever un monument avec cette Inscription.

FRANCISCO MAUROCENO
PELOPONNESIACO
SENATUS ANNO M. DC. VIC.

Le livre dont il s'agit est de 1698. mais comme il est rare & assez curieux ; nous avons crû que le Public en verroit volontiers l'Extrait. C'est au R. P. Ruinart Benedictin qu'on en est obligé.

## ARTICLE CLXXXVI.

LA GEOMETRIE PRATIQUE, *Ouvrage enrichi de 500. planches gravées en taille douce 4. vol. in 4°. par Mr. Allain Manesson Mallet Maître de Mathematique des Pages de la petite Ecurie de Sa Majesté, cy-vant Ingenieur, & Sergent Major d'Artillerie en Portugal.*

IL y a plus de 20. ans que M. Mallet avoit annoncé cet Ouvrage

dans la premiere édition de ses Travaux de Mars. Comme son dessein est d'instruire ceux qui n'ont aucune teinture de la Geometrie, il divise d'abord la Geometrie pratique en Trigonometrie, Planimetrie: & Stereometrie: nos Geometres seront surpris de voir la Trigonometrie tenir ici la place de la Longimetrie. Ensuite il détaille les definitions, qui regardent les lignes, les Plans, & les Solides. Selon M. Mallet le Théoreme est le contraire du Probleme en ce que le Problême est une proposition, où il faut travailler de la main; & que le Theomere est une proposition, où il faut agir de l'esprit: mais selon le sentiment ordinaire l'action de l'esprit à part au Probleme; parce qu'on appelle Problême une proposition, qui enseigne à faire quelque chose, & qui en démontre la pratique.

Aux definitions succede l'article des mesures differentes dont on se sert en la Geometrie pratique. Le grain d'orge, que Mr. Mallet employe pour determiner la grandeur du pié de Roy, est une mesure qui

tient de l'ancien uſage. Aujourd'hui cette grandeur ſe prend ſur un ſimple pendule, qui conſtament eſt long de 3. pieds, 8. lignes ½ lorſque dans les Zones temperées il bat les ſecondes, c'eſt à-dire, lorſqu'en chacune de ſes vibrations ſimples il marque la ſoixantiéme partie d'une minute de tems ſelon le moyen mouvement du ſoleil. L'avis, que M. Mallet donne ici fort à propos, eſt que nous ſommes moins en danger d'être trompez par les Arpenteurs, Architectes, & Charpentiers, depuis qu'on a mis en l'an 1668. dans le grand Châtelet de Paris, l'Eſtallon de la toiſe, ſur une barre de fer beaucoup plus forte, que n'étoit celle qui ſervoit auparavant d'Eſtallon. Un autre avis important, que M. Mallet donne à un nouveau Geometre, eſt que lors qu'il ira au moulin, il ne doit livrer ſon blé qu'à meſure raſe, & le meunier doit le luy rendre en farine à meſure comble.

Dans la troiſiéme partie des Elemens de la Geometrie pratique, qui eſt entierement pour les inſtrumens, on trouve la deſcription des

Regles, Alhidades, Pinules, 
de Mathematique, Equerre, F
equerre, Graphometre, Q
Geometrique, Compas de pr
tion, Astrolabes, Baston de J
Recipiangle, Planchette, Tém
&c. Cela est singulier que d
denombrement des instrume
Mathematique on range les
moins, qui ne sont autre chose
des masses de terre, qu'on
dans les Travaux pour faire
noître la quantité des terres, q
été tirées des foüilles.

Après plusieurs methodes
tracer sur le papier & sur le t
non-seulement des lignes dr
paralleles, moyennes, propo
nelles: mais aussi des Angles
Triangles, des Quarrez, des fi
multilateres, des Cercles, des
les, des Paraboles, des lignes
les, on donne la maniere de fa
relief, & de dessigner les corps
lignes, spheriques, & mixtes
Regles qu'on ajoûte pour o
ces mêmes corps, font voir q
Mallet a eû raison d'avertir d
Préface, que dans les desseins,

il a enrichi ſon ouvrage, il ne s'eſt pas toûjours aſſujetti à la maniere reguliere de deſſiner.

Enfin ce livre finit par le Nivellement. Tout y eſt traité avec exactitude. On y apprend à prolonger les lignes du niveau, & à reduire la ligne du niveau apparent à la ligne du vray niveau. On y repreſente particulierement les niveaux à l'eau & à Lunette, donnant en même tems la maniere de centrer la Lunette. Mais M. Mallet juge qu'il ne peut ſe diſpenſer de parler icy de l'œil, & de la maniere dont ſe fait la viſion. La raiſon, qu'il en apporte, eſt qu'en nivellant on bornoye; que pour bien bornoyer, c'eſt à-dire, que pour bien juger à l'œil ſi une ligne eſt de niveau, il faut être ſur de ſon rayon de vûë; & conſequemment il faut inſtruire un Nivelleur & ſur la maniere dont ſe fait la viſion & ſur les parties de l'œil, qui eſt l'organe de la vûë: cette methode d'enſeigner eſt fort Analytique, & épuiſe la matiere. L'œil eſt repreſenté en tant de façons differentes, qu'on ne peut être en

droit de meconnoître les principales parties de l'œil. Une de ces parties, qu'on nomme icy l'humeur *aqueus*, s'appelle ordinairement l'humeur aqueuse, parce qu'on aime un terme tout François, & que d'ailleurs on sçait que dans le païs Latin, le mot *aqueus* est en tres-mauvaise reputation.

Le second livre contient tout ce qui regarde la premiere partie de la Geometrie pratique. On y trouve toutes les differentes methodes de mesurer les largeurs, les hauteurs, & les profondeurs par le moyen des Cordeaux, des Piquets, des Mecrometres, du Quarré Geometrique, du Compas de proportion, de l'Astrolabe, de la Boussole, du Bâton de Jacob, de la Planchette, du Calcul des Sinus tangentes & secantes. Toutes ces methodes passent en revûë les unes après les autres. Les exemples, qu'on y joint, sont encore instructifs par cet endroit, qu'ils apprennent la largeur de la riviere de Seine, & les hauteurs des plus beaux Edifices de Paris. Le demi-cercle avec lequel M. Mallet

n'a trouvé que 12. toises pour la hauteur de l'Observatoire de Paris prise depuis le rez de chaussée jusqu'à la Plate-forme, n'étoit pas apparemment bien gradué, parce que, si l'on s'en raporte à l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences dans la pag. 104 cette hauteur est de 80. pieds, & égale à la profondeur du même Observatoire depuis le rez de chaussée jusqu'au fond de la cave. Il faut qu'Abraham se soit servi de l'Astrolabe, puisque Mr. Mallet en fait une remarque.

Dans le troisiéme livre on explique la Planimetrie ou l'Arpentage. Aux differentes manieres de mesurer les superficies des figures trilateres, quadrilateres, circulaires & des corps spheriques on eut pû ajoûter celle, qui peut-être est la plus exacte, & qui se fait par le calcul Trigonometrique : mais il n'y a pas lieu de se plaindre : on trouve de quoy se dedommager non-seulement dans plusieurs pratiques de copier des Plans par le moyen du Treillis, de la Vitre, d'un papier huilé, du Ponsif, du crayon ; mais

aussi daus des methodes d'assembler plusieurs figures en une seule. Il est à propos que dans une Communauté Religieuse il y ait quelque Geometre : on en jugera par ce Probleme, que M. Mallet propose. Un Général d'Ordre ne pouvant souffrir que dans un Convent il y eut trois marmites de different diametre, dont la premiere étoit pour les Freres Convers & les Valets, la seconde pour les Peres & les Novices; la troisiéme pour les Religieux en charge : il ordonna à un Religieux, qui étoit Geometre, de tracer un cercle dont la superficie égalât précisement les ouvertures des trois marmites prises ensemble : mais afin que ce Religieux travaillât par voïe de demonstration à la reforme des marmites & à la construction d'une unique marmite pour tous le Convent, il falloit qu'il sçût non-seulement la 47. proposition du 1. liv. d'Euclide, mais aussi la derniere proposition du 6. livre du même Auteur, & ainsi qu'il fut plus habile, que ne le fait M. Mallet. Au-reste comme cette nouvelle marmi-

te devoit ſelon les regles du Toiſé, contenir davantage que les trois marmites priſes enſemble, ce qui étoit capable de conſoler les Religieux en charge, c'eſt qu'ils pouvoient gagner ſur la quantité, ce qu'ils perdoient ſur la qualité des choſes. La Géodeſie, qui eſt l'art de diviſer les terres, n'eſt pas icy omiſe, & les Regles que l'on donne pour partager les ſuperficies regulieres, peuvent ſervir à diviſer les ſuperficies incommodées.

Le quatriéme livre comprend la Stereometrie ou le Toiſé. On y donne des pratiques faciles pour le meſurage de la ſolidité des corps rectilignes & ſpheriques, reguliers & irreguliers. Tout ce que l'on dit enſuite ſur le Jaugeage ne doit pas empêcher M. Sauveur de donner au public ce qu'il a promis ſur cette matiere. Il y a auſſi des articles ſur la Peinture & ſur la Dorure : ſçavoir comment la Peinture & la Dorure appartiennent à la Stereometrie, ce ſeroit une découverte aſſez curieuſe & nouvelle.

Au reſte comme M. Mallet s'eſt

peu attaché à donner des demonſtrations Geometriques de ce qu'il avance dans tout ſon ouvrage, il y a lieu de croire qu'il n'a prétendu nous donner qu'une ſimple Mechanique de la Geometrie pratique. Les excellens deſſeins des principaux Edifices de Paris, qu'il y a joint, doivent faire plaiſir particulierement à ceux qui n'ont point encore vû Paris, & pourront amuſer agréablement tous ceux qui liront cét Ouvrage.

## ARTICLE CLXXXVII.

TRACTATUS THEOLOGICUS in ſecundam ſecundæ ſancti Thomæ, de jure & juſtitia &c. *Traité Theologique ſur la ſeconde ſeconde de S. Thomas, du Droit & de la Juſtice &c. Par Mr. Holzman* 1701. A Salſbourg chez J. B. Mayr in 4°. *pages* 184.

MOnſieur Holzman nous aſſûre que c'eſt le zele pour la juſtice qui l'a engagé à faire paroître ce livre. Si nous l'en croyons, la paſ-

ſion, l'authorité, la violence l'emportent ſur la raiſon & ſur l'équité; l'injuſtice régne avec empire, & perſonne n'oſe parler contre le mépris qu'on fait des loix divines & humaines. Rien n'eſt plus loüable que ce motif, & l'on doit ſçavoir bon gré à l'Auteur de préter ainſi ſa voix à la juſtice opprimée.

Ce Traité qui a été precedé de huit autres, n'eſt à proprement parler que des theſes raiſonnées. Il renferme deux diſputes. Dans la premiere, on examine ce que c'eſt que le droit & la juſtice, on en explique les differentes eſpeces. Mais nous ne nous arrêterons pas à en faire l'extrait; car l'Auteur ne dit rien que ce qui ſe trouve dans tous les livres qui traittent de ces matieres, dont il fait luy-même un abregé. On peut dire que ſon abregé eſt fort methodique & exact. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il y eût meſlé un peu plus de droit nouveau, ſon livre en ſeroit devenu plus curieux & plus utile.

Dans la ſeconde diſpute il parle du Domaine & des autres eſpeces

perd point par l'entrée en Re
ou par la profession religieuse
qu'il demeure dans le Religie
sorte cependant que l'utilité
vient au Monastere, & qu'il r
ne au proprietaire par la m
Religieux. En effet dans le dr
vil il n'y a aucune loy qui dise
perd l'usufruit par l'entrée e
Religion ; & selon le droit
bien du Religieux passe à la
gion; Or l'usufruit est un bien
suppose cependant que la Re
soit capable de domaine : ainsi
teur excepte les Religieux
François dont l'Ordre est inc
de succeder ; de sorte que
Profession d'un tel Religieux

plusieurs choses qui restent encore en leur entier lorsqu'on s'en est servi l'usage ne puisse se distinguer du Domaine, on peut par exemple avoir droit de se servir d'un cheval, d'une maison, sans pour cela être maître du cheval ou de la maison. Mais que l'usage du pain, de l'huille, du vin, soit separé de la proprieté voilà ce qui est plus difficile à comprendre & c'est le sujet d'une fameuse dispute, à laquelle les Freres Mineurs de l'Ordre de saint François ont autrefois donné occasion. Ces Religieux font profession d'une pauvreté si étroite qu'ils prétendent que non seulement chaque particulier ne peut avoir la proprieté d'aucune chose corporelle, même du pain dont il se nourrit; mais que la Communauté n'a point cette proprieté, laquelle demeure ou aux Bienfaiteurs, ou passe au S. Siege qui permet seulement l'usage des choses données. Sur ce fondement plusieurs Docteurs ont assuré que la proprieté étoit distinguée de l'usage dans les choses mêmes qui se consumoient par le seul usage. Ils confirment leur

opinion par l'autorité des Souverains Pontifes Nicolas III. & Clement V. qui ont declaré que le domaine de tout ce qui étoit donné aux Freres Mineurs appartenoit au St. Siege, ce qui ensuite a été confirmé par Martin III. Paul II. Alexandre VI. D'ailleurs, ajoûtent-ils, il se peut faire qu'on accorde l'usage d'une chose qui perit par cet usage, quoy que cependant on en retienne la proprieté en retenant le pouvoir de revoquer cet usage. Par exemple, une personne invite son Ami à sa table; il ne luy donne pas la proprieté des mets qu'on sert, puis qu'il a droit sans faire tort à son convié, de faire ôter les mets de dessus la table quand il luy plaît, & par-là de luy en ôter l'usage. Enfin si chaque Religieux en particulier par le vœu solennel de pauvreté devient incapable de proprieté, pourquoy toute la Communauté ne le seroit-elle pas?

L'Auteur suit cette opinion; & pour la soûtenir, il distingue avec les Theologiens qui sont de ce sentiment, deux sortes d'usages: l'un

irrevocable, qu'il avouë être inſeparables de la proprieté des choſes qui ſe conſument par l'uſage ; l'autre revocable à la volonté de celuy à qui le domaine appartient, & ſeparable par conſequent du domaine. Il applique preſque par tout ce principe pour réponſe.

On objecte à l'Auteur que l'uſage & la proprieté joints enſemble ſont quelque choſe de plus precieux que l'uſage ſeul ou la ſeule proprieté : qu'ainſi on pourroit vendre dans la même choſe, à l'un l'uſage, & à l'autre la proprieté ; & que celuy qui n'acheteroit que l'uſage ſans vouloir ou pouvoir acheter la proprieté devroit acheter moins, que s'il achetoit l'un & l'autre, ce qui paroît abſurde. Mr. Holzman admet cependant ces conſequences, & convient qu'on doit vendre aux Freres Mineurs moins cher qu'aux autres, parce qu'on ne leur vend que l'uſage & non pas la proprieté. Les Marchands qui fourniſſent ces Communautez ne feront probablement pas de cet avis. D'ailleurs ne ſeroit-ce point là une nouvelle ſub-

tilité dont quelques Casuiſtes relâchez ſe pourroient prévaloir, pour autoriſer l'uſure ou les achapts au-deſſous du plus bas prix.

Quoy qu'il en ſoit, l'Auteur traite tres-ſerieuſement cette queſtion, & répond le mieux qu'il peut à l'autorité de S. Thomas & de Jean XXII. qui luy ſont contraires.

En parlant de ceux qui ſont capables de proprieté, il demande en particulier ſi les Religieux Profés en ſont capables, & il répond 1°. Que ſelon la deciſion du St. Concile de Trente les Communautez des Religieux Profés (excepté celles des Freres Mineurs & des Capucins) ſont capables de proprieté. 2°. Que chaque Profés eſt incapable de proprieté ; & cela, non pas par l'eſſence du vœu préciſément, mais par inſtitution Eccleſiaſtique.

L'Auteur diſtingue à ce ſujet deux ſortes de vœux, les vœux ſolennels, auxquels l'Egliſe a attaché cette incapacité de pouvoir poſſeder en propre ; les vœux ſimples, auxquels cela n'eſt pas attaché. Il apporte l'exemple des Jeſuites, qui après les

deux ans de Noviciat font des vœux ſimples qui les rendent veritablement Religieux, en ſorte que Gregoire XIII. excommunie ceux qui refuſent de leur donner cette qualité; & qui peuvent cependant poſſeder leurs biens, quoy qu'ils n'en puiſſent diſpoſer ſans le conſentement du Superieur: capacité qu'ils perdent, lorſqu'ils font après quelques années les vœux ſolennels.

Mr. Holzman prétend avec ſaint Thomas qu'un Religieux qu'on fait Evêque, n'eſt pas pour cela capable de proprieté, puiſqu'il ne ceſſe pas d'être Religieux. Si on le diſpenſe des autres obſervances, c'eſt qu'elles ſont incompatibles avec ſon état: mais il n'eſt pas pour cela capable de proprieté, puis qu'elle ne luy eſt pas neceſſaire, & que l'uſage des biens luy ſuffit. L'Auteur prend occaſion de là, de traitter pluſieurs queſtions touchant le vœu de pauvreté de l'Etat Religieux; s'ils ſont capables de ſucceſſion, ſi le Monaſtere eſt obligé de payer les dettes d'un Religieux &c.

Il vient enſuitte aux Clercs Be-

neficiers qu'il pretend être proprietaires non ſeulement de leurs biens patrimoniaux, mais auſſi des revenus Eccleſiaſtiques dont ils ſont obligez cependant de faire un bon uſage.

L'Auteur propoſe à la fin de ſimples Theſes tirées de toute la Theologie dans leſquelles il rejette la ſcience moyenne; comme impoſſible, & admet la Prémotion Phyſique. Il prétend qu'on peut ſuivre l'opinion la moins probable dans le concours de la plus probable. Il aſſure que les Sacremens produiſent phyſiquement la grace, qu'on n'eſt pas obligé de confeſſer les circonſtances aggravantes, qu'on peut abſoudre un moribond qui ne donne aucun ſigne de douleur &c. mais comme il n'apporte aucune preuve de toutes ces choſes, ce ſera au Lecteur à juger ce qu'il en doit penſer.

ARTICLE

## ARTICLE CLXXXVIII.

DESCRIPTION SOMMAIRE *de Versailles ancienne & nouvelle avec des figures, par Mr. Felibien des Avaux Historiographe des Bâtimens du Roy.* A Paris chez Antoine Chrêtien Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, pont St. Michel. 1703 *in* 12. *pagg.* 363.

*Description de la nouvelle Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides avec un plan general de l'ancienne & de la nouvelle Eglise.* A Paris 1702. *in* 12. *pp.* 168.

NOus joignons ces deux livres ensemble à cause du rapport qu'ils ont entre eux, & qu'ils sont sortis de la même main. C'est la Description des deux plus beaux & des deux plus superbes edifices que l'on puisse gueres voir, & qui font connoître jusqu'où la France sous le regne de Louïs le Grand a porté la perfection des Arts.

Ces sortes d'Ouvrages ont toûjours été du goût des honnêtes gens.

nias, dans Strabon,
dans Pline le Consul & dans
ques Historiens qui ne les o
tées qu'en passant, il en a pa
infinité de nos jours dans to
langues, des monumens de l'a
ne Rome, des Eglises & de
qu'on a bâtis dans les derni
cles. Les descriptions dont no
hons l'extrait sont plus a
que la plûpart des autres c
trouvant remplies que de
des arts, de mesures & de
tions, ont une secheresse
de dégouter les Lecteurs q
pas du métier.

Feu Mr. Felibien si c
*les entretiens sur la vie &*

du Château, a crû devoir la joindre avec celles dont on vient de parler & n'en faire qu'un corps.

C'est en 1661. dit Mr. Felibien, que le Roy a commencé à faire travailler à Versailles. Sa Majesté par respect pour la memoire du feu Roy son pere, n'a point voulu qu'on abbatit l'ancien Château, & les ornemens qu'on y a ajoutez, n'empêchent point qu'on ne le voye tel qu'il étoit autrefois. Ce seroit icy le lieu de donner un abregé de ce que dit l'Auteur de la multitude prodigieuse de Bâtimens qui composent le Château, des cours qui les separent, des pieces qui composent les appartemens, des ornemens qui les embelissent, des statuës, des tableaux, des peintures, des meubles pretieux qu'on y voit &c. Mais l'on sçait qu'il est presque impossible de faire un extrait de ces sortes de choses; & que pour suivre un Auteur pas à pas, il en faudroit copier toutes les pages. Ce que l'on peut dire en general, c'est que l'Auteur a decrit toutes choses fort exactement: cela peut servir beaucoup à

ceux que la curioſité porte à aller voir Verſailles, en leur faiſant obſerver par ordre une infinité de choſes ſur leſquelles ordinairement la vûë ne s'arrête pas, à cauſe de la grande quantité d'objets qui diſſipent les ſens, & qui cependant meritent toutes d'être conſiderées en particulier.

L'Auteur marque les proportions de toutes les pieces des appartemens, le nom de ceux qui y ont travaillé, il entre dans leurs penſées, pour faire voir leur deſſein & toutes les beautez de leurs Ouvrages; & il ôte par là à ſa deſcription la ſechereſſe qu'elle auroit eû ſans cela: enfin tout eſt decrit avec tant de choix, de jugement, de politeſſe & même de vivacité & de feu, qu'en liſant cet Ouvrage on ſe forme l'idée du plus beau, du plus riche & du plus magnifique Palais qui fut jamais. Après tout quelque ſoin qu'ait pris l'Auteur de ne rien oublier, il avoüe qu'il a été obligé de ne rien dire d'une infinité de meubles precieux, de pierres gravées, de vaſes d'Agate & d'autre matiere, d'une quan-

tité ſurprenante de buſtes, de ſtatuës antiques & modernes &c.

L'on trouve aprés cela une deſcription de ce qu'il y a à voir dans le grand & dans le petit parc, de la Menagerie, de Trianon, des changemens qui ont été faits à Verſailles en differents temps, des jets d'eau, des pieces qui les compoſent, des boſquets, &c. Tout eſt d'écrit avec ſoin excepté les fables que l'Auteur n'a fait que marquer, parce qu'il auroit fallu un volume entier pour entrer dans le détail.

M. Felibien a mis à la fin de ſon Livre la deſcription de quelques Tableaux des meilleurs maîtres anciens, & de quelques autres, comme du principal Tableau de la grande Gallerie & d'un autre de Mignard le Romain, de quelques Buſtes & Statuës qui ornent les appartemens. Ces deſcriptions avoient déja paru en 1679.

Il eſt plus aiſé de faire connoître en particulier quelque choſe de la nouvelle Egliſe des Invalides parce que ce n'eſt qu'un ſeul corps & qu'elle ne contient pas cette multi-

tude prodigieuſe de bâtimens qui composent le Château de Verſailles.

La nouvelle Egliſe des Invalides contient dans un parfait quarré un Dôme tres-ſpatieux ſcitué entre quatre Chapelles rondes ſeparées les unes des autres par une croix Grecque. La principale entrée de l'Egliſe regarde le Midy, l'Autel eſt du côté du Septentrion dans un ſanctuaire ovale, qui unit la nouvelle Egliſe avec l'ancienne, en ſorte que le même Autel ſert pour les deux Egliſes. La principale face de l'Egliſe eſt ornée de deux ordres, l'un Dorique & l'autre Corinthien, accompagnez de tous les ornemens qui leur conviennent. Un autre ordre de 40. colonnes compoſites decore le Dôme en dehors au-deſſus d'un ſoubaſſement qui ſert à l'élever pour en faire mieux voir toutes les parties. Ainſi l'Architecte a ſçû faire le plus bel ornement qu'on puiſſe imaginer de toutes ces pieces néceſſaires à la ſolidité de ce prodigieux édifice; car il y en a peu en Europe qui ſoient auſſi élevez que celuy-cy qui a depuis le rez de-

chaussée jusques au haut plus de cinquante toises.

L'Eglise est ornée en dedans de bas reliefs qui representent les principales actions de S. Louïs. Dans les Chapelles de la Croix Grecque l'on voit des Statuës qui representent dans des attitudes admirables, les Prophetes de l'ancienne Loy, on y verra dans la suite des peintures qui representeront les principales actions d'un des quatre Docteurs de l'Eglise auquel chaque Chapelle est dediée. Les meilleurs maîtres de l'Academie de Peinture travaillent depuis plusieurs années aux desseins de ces Chapelles & ils commencent à present à les executer.

Le Dôme par dehors est le plus riche & le plus superbe ouvrage qu'on puisse voir. L'or y brille de toutes parts, il est orné de trophées dorez qui font un effet admirable, & surmonté d'une Lanterne toute dorée qui est elle-même terminée par une grande Croix d'argent doré. Il ne manque à l'Eglise des Invalides aucun des ornemens qui conviennent à un édifice comme

celui-là, les moindres choſes y ſont travaillées avec une delicateſſe infinie & toutes ces parties enſemble ſurprennent & raviſſent ceux qui approchent de cette Egliſe. Mais ce qui eſt auſſi ſurprenant que l'ouvrage même, c'eſt que Mr. Felibien qui en a donné la deſcription au public, dans une ſi grande multitude de belles choſes n'en a laiſſé paſſer aucune qu'il n'ait d'écrite avec ſoin, il a ſçû faire ſentir toutes les beautez de l'ouvrage, en découvrir qu'on n'y appercevroit pas ſi l'on le voyoit de ſes yeux, à moins que d'avoir autant de goût qu'il en a pour les Arts ; & donner enfin autant d'admiration pour l'Egliſe des Invalides, lors qu'on en a lû la deſcription, que lors qu'on a vû l'edifice même. C'eſt un avantage pour les étrangers & pour tous ceux qui ne peuvent venir à Paris ; & le public ſeroit infiniment obligé à M. Felibien s'il vouloit donner des deſcriptions des maiſons Royalles, des Egliſes & des Palais modernes, telles que ſont celles dont nous donnons icy l'extrait.

## Article CLXXXIX.

### AN ESSAY UPON MIRACLES.

C'est à-dire, *Dissertation sur les Miracles, en deux parties. Par Guillaume Fleetwood Chapelain ordinaire de sa Majesté.* A Londres chez C. Harper 1702. 8°. *pagg.* 277.

Tout le monde sçait qu'il y a peu de païs en Europe, où on ait plus de liberté de dire ouvertement ses sentimens en matiere de Religion qu'en Angleterre. Les Libertins & ceux qui rejettent toute religion revelée y ont fait depuis peu de tres-grands progrès. C'est ce qui a obligé les sçavans de l'Eglise Anglicane de faire imprimer à Londres & ailleurs, un grand nombre de livres pour établir la verité de la Religion Chrétienne. C'est pour cela aussi que M. Fleetwood a composé ce traité. Il le divise en deux parties : dans la premiere il parle des Miracles de Moïse ; & dans la seconde il traite de ceux de Jesus-Christ.

L'Auteur donne assez à enten
en divers endroits de son livre
ne reçoit gueres d'autres mira
que ceux dont il est parlé dans
criture. Il est vray que ceux
sont les plus certains de tous.
pendant il y en a plusieurs autr
averez, attestez par des person
irreprochables, prouvez par la
position juridique de tant de
moins, qu'on ne peut sans im
dence & sans aveuglement ref
de les reconnoître. Un homme
croit fermement que JESUS CH
n'a pû nous tromper, ni se tr
per luy-même, & qui sçait qu
divin Maître a promis à ceux
auroient la foy le pouvoir de f
des miracles, ne doit point avoi
peine à croire les faits miracule
lors qu'ils luy sont rapportez
des personnes de probité, éclair
& qui en ont été les témoins. I
bien à craindre qu'en ces occas
un doute opiniâtre ne soit l'effe
libertinage d'esprit & de l'in
dulité.

Le but que M. Fleetwood pa
se proposer dans son Ouvrage es

faire voir à ces esprits forts, qui revoquent en doute les veritez les plus incontestables de la Religion Chrétienne, que les effets extraordinaires dont parle l'Ecriture, & qu'elle attribuë à Moïse & à Jesus-Christ sont de vrays Miracles.

Au reste, ajoûte l'Auteur dans sa Préface, je ne crains point de blamer la plus part de ceux qui ont déja traité cette matiere; car il y a eu parmi eux de grands hommes, qui se sont contentez de répondre d'une maniere assez frivole aux objections qu'on fait contre les miracles, d'autres ont reduit la difficulté à des pures vetilles: d'autres enfin ont attribué au Demon un pouvoir qui ne peut subsister avec ce que la Foy & la raison nous apprennent des miracles. Une declaration de cette nature fait comprendre que Mr. Fleetwood veut se faire une route nouvelle. Mais en matiere de religion on est toûjours en danger de s'égarer, lors qu'on s'écarte de la route commune.

*I. Partie.*

Un Miracle selon la definition qu'en apporte nôtre Auteur est une operation de Dieu contre le cours ordinaire de la nature, &c. D'où il infere que les miracles faits par Moïse & ceux que firent Jannes & Mambres étoient également des effets de la puissance divine. Cette conclusion paroît évidemment contraire à l'Ecriture qui dit expressément que les Magiciens de Pharaon n'opererent leurs prodiges que par des enchantemens & de certains secrets. La raison sur laquelle Mr. Fleetwood appuïe ce qu'il dit des Magiciens de Pharaon est, que des creatures ne peuvent changer le cours ordinaire de la nature, que la seule sagesse de Dieu a pû établir. En effet, dit-il, si Dieu abandonnoit ainsi les loix les plus constantes de la nature à la volonté & au caprice des creatures, ne seroit ce pas en luy une marque d'impuissance ou un défaut de sagesse ? On pourroit répondre à Mr. Fleetwood qu'il n'est point contre les loix de la na-

ture que les Anges & les Demons ayent plus de force que nous, & qu'ils puissent faire des choses extraordinaires par des secrets qui nous sont inconnus.

Mr. Fleetwood ajoûte qu'il est vray que Dieu peut se servir de quel instrument il luy plaît pour faire un miracle ; il peut se servir des hommes comme des Anges, des plus viles creatures comme des plus parfaites : mais que dans ces occasions il ne laisse pas pour cela d'en être l'auteur principal ; puisque ces creatures n'agissent que par la vertu qu'il leur communique. Au reste continuë nôtre Auteur, cet effets extraordinaires demontrent clairement l'existence de leur principe.

Pour ce qui est de la fin principale des miracles, tout le monde convient, dit Mr. Fleetwood, que Dieu ne les fait ordinairement, que pour confirmer la mission de ceux qui nous viennent de sa part : verité qu'on peut confirmer par l'exemple de Moïse & de Jesus-Christ. Mais comme Jannes & Mambres faisoient d'abord des prodiges aussi

étonnans que Moïse, nôtre Au
demande pourquoy on devoit
re le Legiſlateur du peuple de
plûtôt que les Sorciers d'Egy
Après avoir rejetté le ſentimen
quelques Interpretes ſur cette
culté; il montre 1°. que le De
ne peut faire un miracle par ſa
pre vertu & independamen
Dieu. 2°. Qu'il ne peut pas n
tromper nos ſens par des mir
apparents, pourvû que nous a
ſoin de les appliquer comme il
3°. Que lors que les mechans fon
miracles ils ne les font que co
des inſtrumens dont Dieu veut
ſe ſervir. En effet ajoûte icy n
Auteur, quelle apparence y
que le Demon puiſſe donner
hommes un pouvoir qu'il n'a
luy-même? Sur ces principes
Fleetwood croit que les Sor
d'Egypte changerent leurs bag
tes en ſerpent, &c. par la ſeule p
ſance de Dieu, quoy qu'ils cru
peut-être faire ces prodiges p
vertu que leur avoit commun
le Demon.

Mr. Fleetwood repond enſu

deux objections qu'on peut faire contre cette doctrine ? Car 1°. dit-il ; comment pouvons-nous croire que ces ſorciers appellez à la Cour par Pharaon ayent entrepris de faire ces prodiges devant luy, s'ils n'avoient été convaincus qu'ils en avoient le pouvoir. 2°. Quelle raiſon pouvons nous avoir de dire que Dieu s'eſt ſervi des Egyptiens pour détruire l'autorité de Moïſe & ruiner par là ſon propre deſſein, qui étoit de donner du credit à ſon ſerviteur par les miracles qu'on luy voyoit faire.

Pour repondre à la premiere objection, nôtre Auteur dit que de tous les peuples du monde les Egyptiens paroiſſoient les plus attachez aux ſuperſtitions, & que les Orientaux apprenoient d'eux ces ſortes de reſveries, que Moïſe ayant été elevé parmi eux & inſtruit de toutes les ſciences qui étoient communes alors en Egypte, étoit probablement regardé dans le païs comme un Magicien. D'ailleurs Jannes & Mambres qui connoiſſoient ſon eſprit penetrant, auroient pu facilement ſe

persuader qu'il étoit comm
d'eux ; peut être aussi que Pl
en avoit la même opinion, &
dessus il fit venir ces fameux
ciens pour les opposer à Moi
Pour ce qui est de la secon
jection, M. Fleetwood dit :
quand même les hommes ne
roient trouver de raison pou
Dieu auroit permis à ces Mag
de faire les prodiges dont il e
lé dans l'Ecriture sainte ; c
feroit rien contre la verité qu'
tend établir. La foiblesse de l
me ne pouvant comprendre
erets de la toute puissance de
2°. Il croit assez probablemen
il, que Dieu auroit pu perm
aux Magiciens de faire ces tro
racles, afin qu'ils fussent conv
de son domaine souverain su
tes les loix de la nature ; & e
ils avoüerent qu'ils y reco
soient le doigt de Dieu auss
que dans les prodiges qu'avo
Moïse. En troisiéme lieu, d
Fleetwood, Dieu auroit pû pe
tre aux Magiciens de faire ce
miracles afin que par-là les

ciens connussent de plus en plus l'endurcissement de Pharaon qui resistoit si ouvertement à la volonté de Dieu.

Mais enfin pour répondre clairement à la question proposée Mr. Fleetwood dit que les prodiges mêmes faits par Jannes & Mambrés confirmoient la Mission de Moïse; puisque ces Magiciens furent aussi obligez de reconnoître la vertu du Tout-puissant qui faisoit faire à son serviteur des merveilles si fort au-dessus de la nature.

Cette derniere réponse de Mr. Fleetwood est solide; mais tout le monde voit que cette réponse a aussi lieu dans l'opinion commune. Car rien n'empêche de dire que les faux prodiges que Jannes & Mambres firent par le moyen de la Magie & par le prestiges du Demon, ne servirent qu'à confirmer d'avantage la Mission de Moïse. Les Magiciens de Pharaon ayant été contraints d'avoüer eux mêmes que Dieu agissoit par Moïse: *digitus Dei est hic.*

Mr. Fleewood témoigne encore

qu'il ne peut approuver l
de ces Interpretes qui disen
Demon enleva les bague
Jannes & Mambres, & qu
leur place de vrais serpens :
te aussi le sentiment de ce
prétendent que le Demon
illusions trompoit tellement
de ceux qui étoient presen
miracles, qu'ils ne voyoient
réel. Il avoüe cependant q
le monde jusqu'à present a
les Magiciens n'avoient fa
miracles, que par la vertu
mon. Mais il dit que cette
doit paroître deraisonnable
ceux qui considerent attenti
la definition qu'il a appor
commencement de ce traité.
vroit-il point au contraire d
sa definition n'est point exact
qu'elle ne s'accorde point av
opinion si generalement reçû

Pour répondre en finissan
premiere partie à quelques d
tez tirées de l'Ecriture Saint
Fleetwood dit que Dieu n
pas permettre aux Impies d
de vrais miracles, ny leur co

niquer le don de prophetie, pour tenter les hommes; & les faire tomber du culte du vray Dieu dans l'idolatrie. Rien n'est plus conforme aux lumieres de la raison que cette verité : mais cette verité tout incontestable qu'elle est en elle-même, ne peut-elle point être revoquée en doute dans le systeme de ceux des Protestans, qui enseignent encore avec les chefs de la Reforme que Dieu peut être auteur du peché ? Si Dieu pouvoit être Auteur du peché, il pourroit être Auteur du mensonge & operer des miracles pour prouver que le mensonge auroit été fait par son ordre. Consequence affreuse, qui renverse les plus solides fondemens de la Religion Chrétienne : & qui neanmoins suit naturellement des principes posez par les Auteurs de la Reforme.

*I I. Partie.*

Mr. Fleetwood entreprend icy de prouver trois choses. 1°. Que les Prophetes avoient prédit que JESUS ou le Messie feroit de grands mira-

cles, & que les Juifs étoient de tout tems persuadez de cette verité. 2°. Que JESUS de Nazareth fit en effet de grands miracles comme lors qu'il changea l'eau en vin, resuscita les morts, marcha sur les eaux, nourrit 5000. personnes de cinq pains & de deux petits poissons, &c. & que par ces prodiges qui surpassoient infiniment toutes les forces de la nature, il prouva qu'il étoit le Messie. 3°. Que ce même JESUS avertit les Juifs que Dieu luy avoit donné le pouvoir de faire des miracles, afin de persuader au monde qu'il étoit le CHRIST, & que les hommes devoient croire tout ce qu'il leur enseigneroit. En un mot il leur proposa ses miracles, comme autant de motifs de croire qu'il étoit envoyé de Dieu. De ces principes M. Fleetwood tire enfin cette consequence, que la Doctrine de JESUS-CHRIST est vraye & doit être crûë, parce qu'elle a été prouvée, établie & confirmée par des miracles.

Il demande ensuite, si on doit juger des miracles par la doctrine, ou de la doctrine par les miracles : & il

répond que de juger des miracles par la doctrine, feroit une maxime entierement opposée à ce que JESUS-CHRIST à étably ; car il nous assûre qu'il faisoit des miracles pour confirmer la Doctrine qu'il prêchoit, & qu'il avoit guery le Paralitique pour montrer que le fils de l'homme avoit pouvoir de remettre les pechez. Doctrine qu'il avoit auparavant enseignée & qu'il confirmoit alors par ce miracle.

Mr. Fleetwood répond aussi à deux Objections tirées de l'Ecriture Sainte ; JESUS-CHRIST dit en S. Matt. 24. 24. *Il s'élevera parmi vous de faux Christs & de faux Prophetes : ils feront des signes & des prodiges ; en sorte s'il étoit possible, qu'ils tromperont même les Elûs.* Or si les hommes n'ont pas un moyen sûr pour distinguer les vraïs miracles d'avec les faux, comment pourront-ils distinguer le vraï CHRIST d'avec le faux. Pour refuter cette Objection, nôtre Auteur soûtient que par les signes & les prodiges dont parle l'Ecriture, nous ne devons pas entendre des vraïs miracles ; qu'il y a une difference

infinie entre un évenement e
naire & un vraï miracle ; q
n'est pas contraire au cour
de la nature, & que l'autre
cessairement surpasser tou
forces creées.

La seconde Objection est
la seconde Epître de S. Pa
Thess. 2. 9. mais nôtre Aute
tend que ce passage ne c
qu'une description de la ve
l'Ante-Christ ; auquel tems
mon fera tous ses efforts p
duire les hommes & les en
abandonner la Foy. Que
prodiges nous ne devons en
que des effets extraordinai
excitent à la verité nôtre
tion, mais qui au fonds n'o
de si surprenant. Il faut cep
avoüer, ajoute icy Mr. Flee
que les Demons peuvent fa
infinité de choses admirable
yeux; qu'ils peuvent assister l
mes dans l'execution des plus
entreprises &c. Mais il ne
persuader depuis que Jesus-
est venu sur la terre pour y
aux hommes la volonté de

leur montrer le chemin du salut, que ces esprits ayent le pouvoir de faire des miracles ; car quelle créance le Fils de Dieu auroit-il trouvé dans l'esprit des hommes s'ils avoient vû des miracles faits en opposition de la doctrine qu'il leur prêchoit.

Au regard des miracles qu'on attribue à Simon le Magicien, nôtre Auteur dit en general qu'il n'entreprend pas icy de prouver que les Gentils n'ayent jamais fait de miracles ; mais il soûtient qu'ils n'en ont jamais fait pour prouver ou que Moïse fut un Imposteur ou que Jesus-Christ ne fut pas le Messie. Au reste il croit que Simon le Magicien ne fit jamais de vraïs miracles, & la raison qu'il en apporte, est que s'il avoit pu faire des miracles avant qu'il eut embrassé le Christianisme, les miracles qu'il vit faire dans la suite à Philippe ne l'auroient jamais converti à la foy.

Et pour répondre icy en passant à quelques objections qu'on peut faire touchant les miracles qu'on attribuë aux Gentils avant & depuis la venue de Jesus-Christ, il dit que

c'eſt un article de foy parmi tous les Chrêtiens, que Dieu ne fait jamais rien ſans ſe propoſer une fin digne de ſon infinie ſageſſe; quoy que les hommes ne puiſſent pas toûjours comprendre cette fin que Dieu ſe propoſe. Or ſelon cette doctrine Mr. Fleetwood diſtingue deux ſortes de miracles. On peut, dit-il, appeller les uns des miracles d'*évidence*; & ce ſont ceux que Dieu fait pour quelque fin connuë, non ſeulement à ceux qui en ſont les inſtrumens; mais même aux autres hommes. Tels étoient les miracles de Moïſe, de Jesus-Christ, & de quelques Prophetes. Il appelle les autres des miracles de *providence*; & ce ſont ceux dont la fin n'eſt connuë qu'à Dieu ſeul; c'eſt à ces ſortes de miracles que nôtre Auteur rapporte ceux qu'on attribuë aux Gentils.

Il eſt vray, dit Mr. Fleetwood que deux celebres hiſtoriens, Suetone & Tacite, parlent aſſez au long de deux miracles faits par Veſpaſien. Mais 1°. il trouve tant de conformité entre ce qu'ils ont écrit de cet Empereur, & ce qui eſt rapporté de Jeſus-Chriſt

en

en S. Marc 8. 23. & en quelques autres endroits de l'Ecriture qu'il ne doute pas que ces Auteurs n'ayent copié le texte sacré. 2°. Il paroît fort probable que toute cette histoire n'est qu'un vain artifice inventé par les amis de Vespasien pour luy donner du credit parmi le peuple. Mais en troisiéme lieu, dit-il, quand même nous croirions les deux miracles sur la foy de ces deux historiens cela ne prejudicieroit en rien à la verité qu'on établit. Car Vespasien bien loing de croire qu'il eut le pouvoir de faire ces guerisons miraculeuses, lors même que cela luy fut annoncé de la part de Serapis il eut de la peine à risquer sa reputation en executant ce que Dieu luy avoit prescrit. D'ailleurs il n'a pas prétendu confirmer cette verité de Religion par ces miracles, il n'a point établi un culte nouveau, en un mot il n'a tiré que cette seule consequence des miracles qu'il avoit fait; que le peuple devoit honorer d'une maniere particuliere celuy à qui Dieu donnoit le pouvoir de faire des merveilles si surprenantes.

Pour ce qui est d'Apollonius Tyanæus, nôtre Auteur avouë qu'on raconte de luy une infinité de choses admirables, il nous donne un abregé de son histoire tirée de Philostrate, mais sans s'arrêter à examiner la verité des faits que cet Auteur a écrit; Monsieur Fleetwood pretend que quand même on les supposeroit vrais dans toutes leurs circonstances; il ne s'en suivroit pas qu'il eut fait ces prodiges pour établir une nouvelle Religion ou pour confirmer une doctrine contraire à celle de Jesus-Christ. Ainsi le Christianisme n'en recevroit aucune atteinte. M. Fleetwood dit qu'il ne peut pas même concevoir comment les deistes osent opposer les miracles de ce fourbe à ceux de Jesus-Christ. Car comme il remarque fort bien: les miracles qu'on attribue à Apollonius detruisent manifestement le *Deisme*, & établissent *le Polytheisme* puisque si nous en croïons l'Histoire de sa vie, il sacrifioit indifferemment à tous les Dieux qu'il trouvoit dans les païs par où il passoit.

Voilà ce que le livre de Mr. Fleet-

wood contient de plus considerable. Il seroit à souhaiter que cet Auteur ne se fut point avisé de dire que c'est Dieu qui opere luy même les prodiges que font les Magiciens. Il n'y a aucun inconvenient à croire que les Anges & les Demons peuvent naturellement faire des choses qui sont au dessus des forces humaines. La Religion est en sureté, dès lors qu'on fait voir que jamais la magie n'a operé aucun prodige pour établir une fausse Religion, ni pour détruire la veritable : ou que si la magie a quelquefois entrepris d'imposer aux simples par des prodiges faits en confirmation du mensonge, Dieu n'a jamais manqué de susciter en ces occasions quelque serviteur fidelle pour confondre ces imposteurs. Ainsi Moïse confondit les Magiciens de Pharaon, saint Pierre Simon le Magicien. Saint Paul, le Magicien Elymas, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres.

Il seroit encore à souhaiter que M. Fleetwood eût un peu plus fait valoir contre les Deistes & les Libertins la certitude des miracles de

Moïse & de JESUS-CHRIST. Rien n'est plus capable de faire sentir aux incredules leur folie & leur aveuglement, qu'en les convaincant qu'il n'y a dans les Histoires prophanes, anciennes & nouvelles aucun fait aussi constant, aussi averé que les Miracles de JESUS-CHRIST & de Moïse. On ne sçait pourquoy l'Auteur à absolument negligé cet article qui devroit faire, ce semble, la meilleure partie de son livre.

On sçait encore moins quel est précisément le but que Mr. Fleetwood s'est proposé dans son ouvrage. On diroit qu'il est du nombre de ceux qui composent des livres sans sçavoir eux-mêmes ce qu'ils veulent y établir. On s'aperçoit seulement qu'il a fort à cœur de prouver qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse faire quelque chose contre les loix de la nature, sans que jamais ni les Anges, ni les Demons puissent operer rien de semblable. Un Spinosiste qui ne reconnoît point d'autre Dieu que l'enchaisnement de toutes les causes, & qui croit que tout ce qui se fait dans la nature est

une ſuite neceſſaire de cet enchaînement, en pourroit dire autant que Mr. Fleetwood. Le principe de cet Auteur n'eſt donc pas ſuffiſant pour convaincre les Libertins; c'eſt cependant ce qu'il aſſure avoir eû uniquement en vûë.

## ARTICLE CXC.

PRODROMUS ICONICUS Sculptilium Gemmarum, Baſilidiani, Amulectici, atque Taliſmani generis de Muſæo Antonii Capello Senatoris Veneti. Venetiis 1702. Typis Hieronimi Albriccii Superiorum permiſſu. C'eſt-à-dire, *Premier recüeil d'images qui contient les Pierres gravées, qu'on attribuë aux Baſilidiens, celles qu'on regardoit comme des preſervatifs contre les enchantemens, & celles qu'on appelle Taliſmans, tirées du Cabinet d'Antoine Capello Senateur Venitien.* A Veniſe 1702. chez Jerôme Albricci avec la permiſſion des Magiſtrats, *in fol. p.* 48.

LE Cabinet de Mr. Capello eſt un des plus riches & des plus cu-

rieux qu'il y ait à Venise. Non seulement on y voit une suite nombreuse de Medailles d'argent ; mais il est peu de choses rares dans la nature & d'ouvrages remarquables par le travail, dont il n'y ait des recüeils entiers & complets. Sur tout l'amas des pierres gravées est singulier & d'une beauté charmante. C'est ce qui a determiné Mr. Capello d'en faire graver une partie jusqu'à ce qu'il puisse donner le reste au public. Les pierres que nous appellons pour l'ordinaire Basilidiennes, luy ont paru plus propres que les autres à contenter les doctes. Il est vray que si quelque habile homme avoit expliqué les deux cent soixante & douze estampes, qui composent cet ouvrage, & qu'il eût facilité par quelques dissertations l'intelligence des figures, qui sont representées, il n'y a personne qui n'en eût tiré du fruit. Mais les representations étant seules & denuées de ce secours, c'est vouloir exercer les curieux, & leur proposer des mysteres à developper. Nous n'avons garde d'entreprendre un pa-

reil dessein ; ce seroit faire un livre nouveau, & non pas un extrait.

Cependant afin de laisser quelque idée de ce recüeil & de montrer de quelle utilité seroient les explications dont je parle. Il faut sçavoir que les Basilidiens, heretiques du second siécle, étoient selon l'opinion commune fort addonnez à l'impureté & à la magie. Ce qui est d'autant plus probable que Basilides leur chef ayant été disciple de Simon le Magicien ; a pû tres-aisément mêler avec ses erreurs, ce qu'il avoit appris sous un tel maître. Ils gravoient donc sur des pierres tantôt le Soleil, la Lune, differentes constellations, tantôt des animaux ; des plantes, des figures grotesques, des lettres, des noms, des chifres : & les portoient ensuite sur eux, faussement persuadez que cela contribuoit où à les preserver des enchantemens, ou à inspirer aux autres quelque passion. Ainsi qui developperoit ce que signifient ces symboles, ne laisseroit pas de rendre sensibles les principes & les impietez de ces heretiques.

Par exemple la cent quatre-vingt quatorziéme pierre represente d'un côté le Dieu Harpocras assis sur une feüille du Lotus d'Egypte. Or qui ignore que les Egyptiens ont appellé Harpocras le Dieu du silence. Cette divinité étoit donc comme le symbole du serment que faisoient les Basilidiens de ne rien découvrir de leurs abominations. De l'autre côté on lit ces paroles ΙΑΩ. CΑΒΑΩΘ. ΑΒΡΑCΑΣ. * *Dominus est exercituum Deus.* Car il étoit en ces tems-là de ce genre de pierres, comme il est àpresent des pactes. On y mêloit les

* Nom artificiel qui signifie en chiffres trois cent soixante & cinq ΑΒΡΑCΑΣ. C 200. P 100. Σ 60. K. 2. A. I. A, I. A. I. & que les Basilidiens & autres Heretiques des premiers siecles ont donné à Dieu, ce qui fait croire à quelques-uns que ces Heretiques ont peut-être regardé comme la souveraine divinité le Soleil, dont le cours annuel est de trois cens soixante & cinq jours. En effet dans le plus grand nombre de ces pierres le Soleil est representé sous les Symboles d'un Serpent plié, d'un Anneau, & autres choses qui marquent la revolution annuelle & le cours continuel de cet astre.

noms les plus Saints, *je veux dire*, *les noms de Dieu, des Anges, &c.* avec ce qu'il y a de plus prophane, & de plus infame. Voilà encore une fois de quelle maniere on peut expliquer plusieurs pierres de ce recüeil.

J'ay pourtant peine à croire qu'elles soient toutes Basilidiennes ou Talismaniques. Quelques-unes m'ont paru plus simples, & n'avoir été gravées que pour representer ce qui étoit alors le plus connu & le plus du goût de tout le monde. Je m'arrête à la quarante-uniéme, à la quarante-quatriéme, & à la quarante & cinquiéme pierre. Dans la premiere on voit un Cheval passant, devant qui est une colomne surmontée de trois palmes avec ces mots NORICVS : dans la seconde c'est un homme à cheval qui porte une longue palme à la main : & au bas on lit A P E. : dans la troisiéme un Cheval tient une palme entre les dents, & au-dessus est cette Inscription IAAPOC.

Pourquoy ne pas s'imaginer que l'on a voulu éterniser la memoire de certains Chevaux, qui dans les

courses avoient remporté plus
fois le prix & avoient surpass
autres par leur agilité. Pind
Martial, & les autres Poëtes
bien fait des vers à leur honn
Les Historiens ne marquent-il
distinctement leurs noms, q
quelques Empereurs en ont e
ne bonté ou d'une beauté ext
dinaire? Ne trouve-t'on pas q
Monétaires ont mis la même
sur les Medailles. Témoins cel
l'Empereur Honorius dont l
vers est un Char à quatre Che
avec ces mots EVGENI
ACHILLEVS. SIDERÆ
SPECIOSVS. DIGNVS. C
à-dire qu'EVGENIVS est le
du Conducteur; & que les a
quatre noms sont ceux des C
vaux qu'EVGENIVS conduis
Mais rien ne me prouve m
cette conjecture que le fam
Marbre de Florence rapporté

dont ils étoient, & au nombre des Victoires qu'ils ont remportez. Entre autres il y a deux Hilarus, dont l'un est d'Afrique. Selon ce monument de l'antiquité il faut que les Chevaux Africains ayent été plus estimez que les autres par les Romains pour ces sortes de courses; puisque de cinquante Chevaux dont il fait mention, l'on en compte trente-cinq de la seule Afrique.

Ces deux explications engageront peut-être quelqu'un à travailler sur les autres pierres conformement à ces idées. Alors le recüeil de Mr. Capello sera dans sa perfection, & digne de la curiosité des veritables doctes.

## ARTICLE CXCI.

*DISSERTATION SUR UNE Medaille singuliere d'Alexandre le Grand par Mr. F. L. L. de Vallemont Prêtre Docteur en Theologie.* A Paris chez Jean Mariette, ruë S. Jacques aux colonnes d'Hercules 1703. *in* 12. *pages* 97.

CE n'est pas icy la premiere decouverte de Mr. Vallemont en fait des medailles, mais c'est la plus heureuse qu'il ait faite & peut-être la plus heureuse qu'on puisse faire. Un Orfevre alloit la fondre quand il l'acheta. Ce qu'il appelle dans le titre une medaille est un grand medaillon d'argent qui pese cinq gros moins quatre grains. Il est d'un goût & d'une conservation qui charme. Outre ce relief que la seule Grece a sçû donner aux figures, on admire une exacte correction, une attitude noble & degagée, & une expression qui semble donner aux figures de la vie & du mouvement on reconnoît, en regar-

dant ce medaillon, toutes les inclinations d'Alexandre : le feu de son imagination, son intrepidité, sa generosité, son ambition sans mesure, son humeur extrême en tout, dans le plaisir, & dans le travail, dans l'amour & dans la haine, il est icy plus beau que sur les medailles qu'on a de luy. Aussi est-ce Alexandre à seize ans qu'on a voulu representer. De là vient que son nez ne paroît pas encore aussi aquilin qu'il le fut dans la suitte : Sur son casque on a gravé au milieu un combat de deux hommes, l'un à cheval, l'autre à pied ; qui d'un coup de lance ou de javeline perce le cheval de l'autre. Sur le devant du casque on a mis une Sirene renversée & sur le derriere un pampre.

Au revers Alexandre est à cheval sur son Bucephale, ce beau cheval qui ne se laissoit monter que par luy. On a representé nôtre Heros dans l'action de le dompter. Dans ce dessein il le tourne du côté du soleil, ayant remarqué que son ombre le rendoit plus farouche, il tient à la main une couronne de l'aurier ; au

bas on lit ces cinq lettres grecques, ΒΟΥΚΕ qui sont les premieres lettres du nom de *Bucephale*.

Des Antiquaires d'un merite reconnu croient la medaille d'un coin moderne ; mais d'autres Antiquaires d'un discernement fort seûr la croyent veritablement antique, & on ne peut gueres douter qu'elle ne le soit, quand on la considere sans prejugé & sans passion. Un fourbe auroit-il sçû que du temps d'Alexandre on ne mettoit point sur les medailles le nom de ceux qui n'étoient pas Rois ? un fourbe moderne auroit il suppléé à cela par cette ingenieuse invention si digne du beau siecle de la Grece, de suppléer au defaut du nom en representant une action si particuliere au jeune Heros, qu'elle le distinguât encore plus que son nom ? D'autres se sont appellez Alexandre : luy seul a monté Bucephale.

Quelle preuve après tout apportent ces critiques pour soûtenir le sentiment des-avantageux à la medaille ? Le soleil disent-ils, n'est pas

gravé à l'antique. Il faudroit, pour l'assurer; avoir plusieurs medailles du même tems, où le Soleil fut autrement gravé; ce ne seroit pas encore assez; la maniere de graver est elle unique dans chaque tems? Chaque graveur a la sienne, & souvent même chaque graveur en a plus d'une: elle varie selon l'âge, selon l'humeur.

On conteste aussi à Mr. de Vallemont l'explication du casque. Cet habile Auteur suppose par une conjecture fort ingenieuse, que le pampre marque la parenté d'Alexandre avec Bacchus & avec Hercule; la Syrene renversée l'innocence de ses moeurs; le combat qu'on voit au milieu du casque, la belle action qu'il fit quand il sauva la vie à son pere dans un combat contre les Triballes, en couvrant de son bouclier Philippe blessé à la cuisse d'un coup de lance qui avoit tué son cheval sous luy.

On ne peut nier que le pampre ne fût consacré à Hercule: aussi bien qu'à Bacchus, & sans aller chercher d'autre raison de le mettre sur

le casque d'Alexandre, il suffit que ce Prince descendît en droite ligne d'Hercule par Caranus premier Roy de Macedoine, pour porter cette marque d'une si glorieuse naissance.

La Syrene renversée peut marquer le mépris que le Prince Macedonien faisoit des voluptez quand la medaille fut frappée. Dans la suite il s'oublia étrangement de cette moderation, & Mr. de Vallemont fait inutilement de grands efforts pour le justifier.

A l'égard du combat nôtre Auteur refute très-bien ceux qui ont cru y voir Hercule combattant le Centaure Nessus. C'est d'une flêche que Nessus fut blessé à mort. Il aura plus de peine à convaincre ceux qui ne peuvent croire que si l'on avoit voulu representer deux actions d'Alexandre, on n'eût pas donné la plus belle place à l'action la plus eclatante. La vie sauvée à son pere & à son Roy est toute autre chose qu'un cheval dompté. Cet évenement plus grand & plus recent que l'autre occuperoit le revers.

Ne pourroit-on pas penſer que comme le pampre marque qu'Alexandre deſcend d'Hercule par ſon pere, le combat marque qu'il deſcend d'Achille par ſa mere ; & que les deux figures repreſentent Telephe Roy de la Myſie Aſiatique bleſſé par Achille d'un coup de lance ? On a choiſi cette action du fils de Thetis plûtôt qu'une autre, parce que l'on étoit ſur le point d'avoir la guerre contre les Triballes peuple de la Myſie Européenne.

Le reſte de la diſſertation de Mr. de Vallemont eſt chargé d'une erudition repanduë ſans aucun ménagement. On auroit tort de luy reprocher qu'il eſt avare de ſes lectures : la profuſion qu'il en fait eſt agreable par le tour qu'il ſçait y donner. Le grand extrait du livre de l'Abbé Lancilotti intitulé *Farfalloni de gli hiſtorici*, nous oblige de dire que le bon Abbé a fait un *far-fallone*, une bevûë, une niaiſerie plus grande que toutes celles qu'il réprend, d'avoir prétendu que pour détruire ce que des hiſtoriens rapportent, il ſuffit de dire hardiment que c'eſt un

*farfallone*, une niaiserie, ou de s'écrier, sans apporter de preuve contraire *ô Dio, che farfallone!*

Le chagrin de Mr. de Vallemont contre ses Critiques luy fait avancer des veritez dont le commun des Sçavans & sur tout des Antiquaires devroit profiter. „ Voir une nou- " velle découverte, ne l'avoir point " faite, luy rendre justice, l'estimer, " la soûtenir, c'est le caractere d'un " bon esprit & d'un homme qui ai- " me la verité : mais ce n'est pas ce- " luy d'un demy sçavant. Il faut " avoir la tête bonne, pour n'être " point étourdy du merite qu'on " voit dans un autre. Il dit un peu " après : Je ne sçay si le nom d'An- " tiquaire ne deviendra point bien- " tôt méprisable. On en voit une " populace qui ne sçavent presque " rien de la mythologie, de l'histoi- " re ; qui ne connoissent dans les " Medailles autre chose que le me- " tail. Ces gens-là, malgré leur in- " competence, s'ingerent de juger " souverainement des monumens " antiques. "

## ARTICLE CXCII.

### *SUITTE DE L'APPARAT à la Bibliotheque des Peres, par le Pere le Nourry Religieux Benedictin.*

LEs livres de Clement d'Alexandrie sont remplis d'une grande érudition : c'est ce qui a obligé le Pere le Nourry à s'arrêter plus long tems à l'examen qu'il en fait. Le premier est l'Admonition aux Gentils, où il prouve qu'ils sont obligez de quitter leurs Idoles pour embrasser la Religion Chrêtienne. Le P. le Nourry fait de cet Ouvrage une critique très-exacte où l'on trouve plusieurs remarques singulieres sur les Corybantes, sur le tombeau du Cocher Phrygien Myrtillus, sur celuy de Pelops, sur le Jupiter de Phidias, sur l'honneur que les Thessaliens rendoient aux Cigognes, sur differentes statuës des Dieux peu connuës, & sur les contestations de Minos avec Jupiter.

Après cette critique l'Auteur fait voir que S. Clement fut premiere-

ment engagé dans le paganisme; que bien-tôt après s'étant fait Chrétien, il fit divers voyages pour se faire instruire par les plus habiles maîtres; & qu'enfin il exerça la charge de Catéchiste dans l'Eglise d'Alexandrie. Ce fut là qu'il composa ce premier livre dont nous parlons. Il y publia bien-tôt après ses trois livres du Pedagogue, où il enseigne les devoirs d'un veritable Chrétien. Il prévient la delicatesse des Chrétiens lâches qui trouveroient ses maximes trop dures en leur disant : *A ratione alienum est, ut qui audierimus Dominum spinis fuisse coronatum, ipsi venerabili Domini passioni per ludum insultantes, habeamus capita redimita floribus.* Il veut cependant qu'on ait de l'indulgence pour certaines personnes, comme pour les Femmes & les Vieillards.

L'Auteur fait plusieurs nouvelles observations sur ces livres & sur l'Admonition aux Gentils, & il commence parceque S. Clement a dit de l'inspiration des Ecrivains Sacrez. Il y fait voir que saint Clement a été tres-persuadé que Moï-

ç'est Auteur du Pentateuque ; que
David, Salomon, & les Prophetes
ont écrit les livres qu'on leur a at-
tribuez & que l'Ecclesiastique a été
fait par un homme inspiré de Dieu.
A la verité S. Clement cite les
passages de l'Ancien Testament sur
la version des Septante ; mais le P.
le Nourry fait voir qu'il en cite
beaucoup autrement qu'ils ne sont
dans nos editions. Il remarque en-
tre autres choses que S. Clement en
rapportant les preceptes du Deca-
logue y ajoûte celuy-cy : *Pueris stu-
rum non afferes.* En observant qu'il
n'y a point de Livres Saints, dont il
y ait plus de diverses leçons que de
l'Ecclesiastique, il dit que cela vient
de la diversité des Manuscrits
Grecs, qui sont si differens les uns
des autres, que personne jusqu'à
present n'a pû en remarquer toutes
les varietez.

Il prouve évidemment que saint
Clement a soûtenu la Divinité de
Jesus-Christ, & du Saint Esprit,
& l'existence du Verbe Divin avant
l'Incarnation. Il examine soigneuse-
ment quel a été le sentiment de St.

Clement & des autres Peres de l'Egliſe ſur la beauté du corps de JESUS-CHRIST.

Il éclaircit ce que Clement a dit du baptême, & fait voir contre Aubertin qu'il a crû certainement que le corps de JESUS-CHRIST eſt réellement dans l'Euchariſtie. Le Miniſtre Blondel fait de grands efforts pour prouver que les premiers Peres de l'Egliſe n'ont point diſtingué l'Epiſcopat de la Prêtriſe. Le P. Le Nourry le ſoupçonne d'avoir diſſimulé exprès un paſſage de Clement, qui les diſtingue tres-clairement.

Il developpe ce que S. Clement a écrit des Anges appellez *Egregores* & de nôtre ame, qu'il dit être une ſubſtance ſpirituelle qui penſe par elle même.

Ce qui eſt de plus remarquable ſur les mœurs des Chrêtiens du tems de S. Clement, c'eſt leur coûtume de ſe lever pluſieurs fois la nuit pour prier Dieu, leur modeſtie dans l'Egliſe, la maniere dont ils ſe ſaluoient par le baiſer & en diſant *Pax tibi*, la modeſtie de leurs habits, ce qui regarde les Agapes, l'uſage du vin & du bain &c.

examine ce que ſaint Cle-
a dit des Payens & de l'Ido-
; ſi on en doit rapporter l'o-
aux Pheniciens & aux Egyp-
& ſi elle n'a pas commencé
le deluge. On recherche auſſi
ſi les premiers Temples des
ont été bâtis : ces temples n'é-
que des tombeaux, & on é-
t pluſieurs choſes ſur ce ſujet.
e St. Clement a dit de l'incen-
temple de Serapis, & qu'Her-
n'avoit jamais lû ailleurs, eſt
mé par Arnobe & Euſebe.
decouvrant l'origine des ſta-
des images des fauſſes divi-
l'Auteur developpe ce que
ment nous marque, que les
s adoroient un ſabre, les Ro-
une hache, les Arabes une
, les Perſes un fleuve, d'au-
e colonne, d'autres un mor-
e bois.
trouve pluſieurs choſes cu-
ſur les fauſſes Divinitez ſur
ifferents noms, ſur les diffe-
figures qu'on leur donnoit,
rs fêtes, ſur le pouvoir qu'on
ribuoit. Le Pere le Nourry

n'ont reconnu pour premiers
cipes qu'un ou plusieurs elei
Les seconds sont ceux qui on
que c'étoit quelque chose de
relevé. Les troisiémes enfin o
plus approché de la vraïe id
Dieu, comme Platon, Pytha
& quelques autres. L'Auteur e
que chacune de ces opinions en
ticulier, & rapporte à ce su
témoignage des plus habiles
vains de l'antiquité.

Il examine ensuite ce que S.
ment dit des Poëtes qui on
mieux parlé de la Divinité,
me Aratus; & de ceux qui se
moquez de leurs Dieux, co
Homére, Euripide & Menand

servations curieuses sur la broderie de leurs habits, sur les anneaux qu'ils portoient, & sur l'origine de ces anneaux, sur la magnificence de leurs bains, dont quelques-uns étoient suspendus & mobiles, sur leurs tables & les vins exquis qu'on y servoit, sur l'origine & l'usage des couronnes dans les festins, sur les parfums dont ils se faisoient oindre. L'Auteur remarque à ce sujet qu'on avoit chassé des villes les mieux policées les parfumeurs & les Teinturiers. Il éclaircit aussi ce que dit St. Clement de la barbare coutume d'exposer les enfans nouveaux nez, & il explique de quelle maniere cela se faisoit.

Les livres des Stromates, c'est à dire des Tapisseries sont le plus considerable Ouvrage de St. Clement d'Alexandrie, il les a fait pour prouver les dogmes de nôtre sainte Religion, pour combattre les erreurs des Payens & des Heretiques, & pour montrer jusqu'où doit aller la perfection d'un Chrêtien. Ces livres sont remplis d'un mélange presque incroïable d'érudition sa-

teur de plus remarquable en l'
l'autre genre d'érudition , c
personne n'avoit tenté jusqu'à
sent.

Il a rangé toutes les matiere
leur ordre naturel, & comme
par la Critique de ces livres, il
tre que saint Clement en est v
blement l'Auteur , & qu'il l
vers l'an 194. Il fait voir qu
veritable titre est celuy de *St*
*tes* , & il explique ce que ce
signifie. D'une infinité de M
crits de cet ouvrage répandu
tout du tems d'Eusebe de Cé
il ne nous en est resté qu'un
Paris dans la Bibliotheque des

vres ; parce que celle que nous avons n'est pas assez fidelle, & qu'elle est quelquefois plus obscure que le texte même.

Dans ces nouvelles Observations on éclaircit ce que dit St. Clement des livres de la Sainte Ecriture, principalement ce qu'il avance *que ses Auteurs ont été inspirez vers le milieu du regne de Tibere Cesar.*

On explique encore plusieurs choses tres-extraordinaires que saint Clement a écrit de Moïse Auteur du Pentateuque ; qu'il dit avoir été aussi appellé Joachim & Melchi. Il examine s'il a eu raison de dire que Job a écrit le livre qui porte son nom ; quel est le sentiment de St. Clement & des autres Ecrivains sur l'Auteur des Pseaumes ; s'il a dû attribuer les livres des Proverbes & de la Sagesse à Salomon & tantôt à Jesus fils de Sirach, & de le mettre au rang des livres faits par l'inspiration du Saint Esprit, aussi bien que le 4e. d'Esdras.

En montrant que St. Clement n'a reçû que nos quatre Evangiles pour vrais & Canoniques, il developpe

pourquoy ce Pere dit que S. Pierre ne défendit pas à St. Marc de faire le sien; quels étoient les Evangiles *secundum Hebraos & secundum Ægyptios* qu'il cite; ce qu'il dit des Lettres de St. Paul, & sur tout de celle qu'il écrivit aux Hebreux & de son Interprete; ce qu'il dit des permieres Lettres de St. Pierre & de St. Jean, & de celle de St. Jude; pourquoy il cite *la predication de St. Pierre, les Traditions de Mathias*, & d'autres livres semblables, quoy qu'il fût persuadé qu'ils étoient apocriphes.

On remarque qu'autant que St. Clement fait peu de cas des traditions humaines, autant il estime les divines, & celles même qui ne sont pas écrites. Il explique ce que dit ce Pere des trois caracteres de la veritable Eglise, qui sont son ancienneté par laquelle elle subsiste avant toutes les heresies, son unité, & son universalité.

On passe de là à l'explication des dogmes Catholiques que St. Clement a soûtenus: & à ce sujet on examine ce qu'il dit du nom Θεὸς, qui

dans l'Ecriture Sainte signifie toûjours le nom du vray Dieu, lorsque l'article ὁ le precede ; ce qu'il dit du nom *Jehova*, & de la connoissance que les hommes peuvent avoir de l'existence de Dieu.

L'Auteur prouve par un grand nombre de passages tres-clairs & tres-formels, que St. Clement a crû la divinité de Jesus-Christ : & en répondant à ce quelques-uns ont objecté, sur ce sujet, il s'éleve avec beaucoup de vivacité contre un nouveau Socinien, qui a eu la temerité d'avancer que ce dogme n'a été introduit dans l'Eglise, que par les Ecrivains du second siecle, comme Justin le martyr & Clement; lesquels étant Platoniciens, ont fait du λόγος, ou *Verbe* de Platon, une seconde personne de la sainte Trinité. Il examine avec soin ce que St. Clement a dit sur les 72. semaines de Daniel ; sur le tems de la Naissance, du Baptême, & de la Mort de Jesus-Christ ; & si ce Pere n'a pas crû le Sauveur sujet aux passions & aux infirmitez de la nature humaine.

On fait voir que St. Clement a

crû la neceſſité de la grace de Dieu, ſans trop donner aux forces du libre arbitre de l'homme, comme quelques-uns l'ont crû. On explique ſon ſentiment ſur le peché originel & ſur les pechez actuels, dont il dit que la malice n'eſt rien de phyſique ; ſur la création du monde en un inſtant ; ſur les Anges bons & mauvais, & particulierement ſur ceux qu'on appelle Anges gardiens ; ſur l'ame de l'homme & des bêtes.

Quoy que S. Clement ait defini le mariage ; *Prima ſecundum legem viri & mulieris conjunctio ad legitimam filiorum procreationem*, le P. Le Nourry fait voir qu'il n'a pas condamné les ſecondes nopces ; qu'il a crû le mariage indiſſoluble en cas même d'adultere ; & qu'il a approuvé les vœux & l'état de la continence.

On explique nettement tout ce qu'à dit St. Clement en divers lieux du Gnoſtique, c'eſt-à-dire du parfait Chrétien, depuis qu'il commence à ſe donner à Dieu, juſqu'à ce qu'il parvienne au plus haut degré de la perfection ; & on prouve

que tout ce qu'il en a écrit eſt tres-orthodoxe. On montre de quelle maniere St. Clement défend la ſainteté du Martyre contre quelques heretiques, & que de ſon tems il y avoit un plus grand nombre de Martyrs, qu'un Auteur moderne ne la crû.

Nous pourrions indiquer icy pluſieurs points d'érudition prophane que traite le P. Le Nourry ; mais c'eſt pour la ſeconde fois que nous parlons de ſon Ouvrage, & c'eſt une raiſon de nous étendre un peu moins.

Dans la 3e. Diſſertation le P. Le Nourry traite des autres ouvrages vrays ou ſuppoſez de St. Clement d'Alexandrie, & de ceux qu'il avoit promis. Sur la fin du 7e. livre des Stromates, il s'étoit engagé de donner le huitiéme ; mais l'on ne ſçait pas s'il a tenu parole. Ce qui eſt certain, c'eſt que celuy que nous avons ſous ce nom, le porte à faux, comme le P. Le Nourry le prouve fort bien. On pourroit douter avec plus de raiſon, ſi ce huitiéme livre n'eſt

pas celuy dont le sujet est, *si le Riche peut être sauvé.*

Le P. Le Nourry fait une Critique exacte de ce livre ; il en rapporte les diverses aventures, & il conclut, que quoy qu'il puisse être de St. Clement, il n'a jamais été le 8e. livre des Stromates. Il fait ensuite plusieurs notes sur ce livre, où il examine principalement, si on a eû raison d'en accuser l'Auteur de favoriser les erreurs d'Origene, de Pelage & des Novatiens ; & si cét Auteur a pû dire avec verité, que les Philosophes, Anaxagoras, Democrite, & Cratés se sont dépoüillez de leurs biens pour les donner aux pauvres.

On rapporte ensuite quelques fragmens de St. Clement qui n'ont point été imprimez, & qui sont citez faussement comme tirez du huitiéme livre des Stromates, & on montre d'où ils ont été pris. On fait aussi la Critique de quelques autres ouvrages, qu'on demontre n'avoir jamais été faits par S. Clement, ny même compilez de ses ouvrages.

Il est certain qu'il avoit fait les

livres des Hypotyposes, que nous avons perdu ; mais le P. Le Nourry croit qu'ils furent entierement corrompus par les heretiques aprés le tems d'Eusebe de Cesarée & il indique plusieurs fragmens de ces livres citez par d'autres Ecrivains.

Entre les livres de St. Clement que nous avons encore perdus, le premier est sur la *Pâque* dont le P. Le Nourry nous donne un fragment, le second sur le Jeûne ; le troisiéme sur la Medisance ; le quatriéme est *la regle Ecclesiastique contre les Juifs*, dont nôtre Auteur rapporte aussi un fragment tiré de Nicephore de Constantinople. On cite encore dans la Lausiaque un Traité sur le Prophete Amos ; & St. Maxime a décrit plusieurs fragmens de celuy *de la Providence* : mais le P. Le Nourry ne croit pas que ce dernier soit veritablement de St. Clement.

Le premier tome de l'Apparat finit par une Cronologie tirée de divers fragmens répandus dans le premier livre des Stromates, & on a mis vis-à-vis celle d'Eusebe de Cesarée, & de Syncelle, afin qu'on

voye d'un coup d'œil en quoy elles different, & laquelle des deux approche le plus de la verité.

## ARTICLE CXCIII.

*LETTRE DU PERE TOURNEMINE à Mr. l'Abbé Imperiali sur deux Cyrus qu'on a confondus & sur la maniere dont est mort le grand Cyrus.*

VOus souhaitez, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous rendre compte du travail duquel vous me trouvâtes occupé dans nôtre Bibliotheque il y a quelques jours. Ce n'est pas seulement pour suivre vos ordres que je vous envoye cette dissertation, c'est encore pour soumettre à la penetration de vos lumieres & à la justesse de vôtre discernement une nouvelle découverte qui ne sera pas inutile si elle est solide. La parfaite connoissance des Sciences Ecclesiastiques n'a pû satisfaire l'ardeur que vous avez d'apprendre, jointe à un esprit capable de tout. Les sciences prophanes ne vous servent que d'amusement,

mais en vous amusant, vous avez découvert ce qu'elles ont de plus fin & de plus caché. Un jour vous instruirez les Sçavans que vous protegerez : vous serez leur maître autant que leur patron, comme l'est aujourd'huy l'Eminentissime Cardinal Imperiali vôtre Oncle. Un divertissement si digne des grands hommes ne vous detournera pas, non plus que luy, du détail des affaires les plus importantes toujours conduites avec autant de succès que de capacité.

J'aporte aujourd'huy à vôtre Tribunal une cause considerable par la grandeur du sujet & la qualité des parties. C'est du grand Cyrus & du genre de sa mort qu'il s'agit; c'est Herodote ou Xenophon qu'il faut condamner. On est revenu des anciens préjugez contre Herodote; il passe enfin dans l'esprit de tous les connoisseurs non seulement pour le premier & le plus agreable de tous les historiens, mais pour un écrivain digne de foy. On revient aussi de la fausse idée qu'on s'étoit formée sur la Cyropedie de Xeno-

phon : on ne la regarde plus comme un Roman. Je feray voir bien-tôt dans une dissertation particuliere, que cette opinion n'a jamais eu d'autre fondement qu'un soupçon avancé sans preuve en termes douteux par Platon, dont l'envie & la malignité contre Xenophon sont assez connuës. La Cyropedie, comme je le prouveray, s'accorde parfaitement avec l'Ecriture Sainte : C'est une marque de verité, quand on ne regarderoit les Livres Sacrez que comme l'ouvrage d'Auteurs qui vivoient dans le même pays & dans le même tems que Cyrus. Il s'agit maintenant de juger lequel des deux, Herodote ou Xenophon, merite plus de creance sur l'article particulier de la mort de ce heros : tout est merveilleux, tout frappe, tout attache dans la narration d'Herodote *.

Le conquerant de l'Asie veut joindre à tant de nations vaincuës les Scythes Massagetes. Tomyris veuve de leur dernier Roy, qui les

* *Herod. liv.* 1.

gouverne, Reyne belliqueuſe d'un peuple belliqueux, s'avance elle-même à la teſte d'une nombreuſe armée, & detache ſon fils Spargapiſe pour aller au-devant du Roy de Perſe. Le vieux guerrier à recours à la ruſe. Inſtruit du penchant qu'ont les Scythes à l'yvrognerie, il feint de ſe retirer avec precipitation, & laiſſe dans ſon camp une abondante proviſion de vin. Cette proye arrête les Scythes & les met bien-tôt hors de combat. Cyrus revient & fait un effroyable carnage d'une armée accablée de vin & de ſommeil. Le jeune Roy eſt chargé de chaînes : il s'en plaint à ſon reveil, & obtient de Cyrus qu'on le detache. Dès qu'il n'eſt plus retenu par cet obſtacle, plein d'une generoſité feroce & digne d'un Scythe, il ſe donne la mort. Tomyris ſe vange d'abord par des reproches, & enſuite par des effets. On en vient aux mains : la bataille eſt long-tems diſputée & funeſte aux deux partis. Enfin les Perſes cedent, Cyrus eſt tué la Reyne des Maſſagetes ſe fait apporter la tête de

son ennemi ; elle la plonge dans un tonneau plein de sang : *Boy à loisir*, ajoûte-t'elle , *ce sang dont tu avois une soif insatiable.*

Avoüons-le , il faut être aussi Philosophe que Xenophon pour preferer à une narration si brillante la simple verité. Dans ce judicieux Auteur. * Cyrus fort âgé meurt de maladie au milieu de ses enfans, auxquels il donne d'excellens avis. La simplicité de la narration de Xenophon la rend-t'elle moins croyable ?

Avant que de decider, il faut observer qu'Herodote luy-même avertit qu'on raconte la mort de Cyrus en plusieurs differentes manieres, ne s'est-il point determiné par goût? Il l'avoit admirable pour les agremens de la narration : peut être aura-t'il choisi celle qui pouvoit faire un plus bel effet : peut-être a-t'il trop deferé à l'autorité des Ioniens ses compatriotes. Cyrus les avoit soumis à l'Empire des Perses. Sensibles à la perte de leur liberté, ils

* *Cyrop. liv.* 8.

debitoient volontiers l'histoire de leur vainqueur, avec les circonstances qui luy étoient les moins glorieuses.

Quoy qu'il en soit, prefererons nous l'autorité des Ioniens & d'Herodote, à celle de Dinon le plus ancien Historien de Perse, conforme à Xenophon ; aux Inscriptions repanduës dans la Perse & dans l'Assyrie ; sur la foy desquelles Onesicrite cité par [a] Lucien assûre que Cyrus mourut de maladie dans un âge fort avancé ? N'en croirons-nous pas l'Epitaphe de Cyrus ? [b] Strabon nous l'a conservée, il l'avoit prise dans l'histoire d'Aristobule qui par ordre d'Alexandre, visita le tombeau de Cyrus. En voilà assez pour justifier Xenophon. Justifions-le, mais ne condamnons pas tout à fait l'agreable Herodote. Le plaisir que donne sa narration merite qu'on fasse quelque effort pour diminuer sa faute. Je vais tâcher d'en decouvrir la cause innocente.

[a] *Luc. de la longue vie.* [b] *Strab. livre* 15.

Un Cyrus grand pere du conquerant eſt mort de la maniere que raconte nôtre Hiſtorien. Après cela il étoit aiſé de ſe méprendre ſur la reſſemblance du nom. Dans des tems, & dans des lieux où l'hiſtoire étoit fort confuſe, il étoit preſque inévitable de confondre les deux Cyrus, d'attribuer au plus connu les avantures de celuy qui l'étoit moins.

Voilà ſans doute un denouëment heureux s'il eſt bien appuïé. * Herodote luy même m'en fournira les preuves. Il m'apprend que le grand Cyrus étoit petit fils d'un autre Cyrus. Il eſt aiſé de prouver que cet ancien Cyrus étoit contemporain du grand Cyaxare, & qu'il combattoit ſous luy. On lit encore dans Herodote que du temps du grand Cyaxare les Scythes inonderent l'Aſie, & conquirent ou plûtôt ravagerent avec une rapidité incroïable la Medie, l'Aſſyrie & toute la haute Aſie. On les chaſſa peu à peu de toutes leurs conquêtes, & les Me-

* *Herod, liv. 1.*

ı maſſacrerent un grand nom-
ırès les avoir enyvrez. Il n'y a
|u'un pas à faire : il n'y a plus
:onjecturer avec aſſez de vray-
.ance, que le Cyrus grand pere
nquerant qui combattoit ſous
are perit dans cette guerre con-
s Scythes. Il n'en aura pas fallu
ntage pour donner lieu aux
; qui ont trompé Herodote ;
écomptes auſſi groſſiers ont eu
nt un fondement encore plus

y quelque idée d'avoir lû dans
cien Auteur que Cyrus l'an-
nourut en combattant contre
ythes. Cela confirmeroit ma
ıverte : mais je ne pretends pas
faſſe grand fonds ſur un de-
ouvenir que je ne puis ve-

ınoncez, Monſieur, vôtre ſen-
t ſera celuy d'une perſonne
:ut être toute ſa vie avec un
ne reſpect &c.

## ARTICLE CXCIV.

### *SUITE DE L'EXTRAIT DU Dictionnaire de Musique & de la Dissertation sur le rapport de la Musique speculative & de la Musique Pratique.*

UN des endroits les plus curieux du livre de Mr. Broſſard eſt au mot de ſyſteme où l'on expoſe comment la Gamme s'eſt formée en l'état que nous la voyons.

*Gamme* n'eſt qu'une *table où assemblage de pluſieurs mots, ſyllabes, figures, lettres, chiffres, &c. qui servent à faire connoître les ſons graves & les aigus, leurs differences, leurs proportions, leurs intervalles, &c.* C'eſt proprement l'Alphabet de la Muſique, & comme il y a divers Alphabets ſelon les diverſes langues il y a auſſi diverſes Gammes ſelon les diverſes Muſiques.

La premiere *Gamme* ou *Syſteme* eſt celuy dont on attribuë l'invention à Mercure vers l'an 2000 par le moyen de la Lyre nommée *Tetra-*

*chorde*, ce qui signifie non comme on se l'imagine d'abord un instrument à trois *chordes*, mais un instrument de quatre chordes où sont renfermez trois tons ou intervalles dont le premier étoit un semi-ton & les deux autres des tons pleins; la premiere des chordes de la lyre répondoit à ce que nous appellons presentement un *mi*, la 2e. au *fa*, la 3e. au *sol*, & la 4e. au *la*.

Dans la suite & en divers tems on ajoûta trois autres chordes au-dessous des quatre dont nous venons de parler. Ces trois répondoient à nôtre *re*, *ut*, *si*, & formoient avec les quatre premieres deux Tetrachordes conjoints de sorte que le *mi* servoit de plus basse chorde au premier Tetrachorde & de plus haute chorde au suivant.

Quelque tems après Pythagore comme on le croit découvrant la proportion des sons & choqué que la premiere & la derniere chorde du Tetrachorde conjoint fussent si disproportionnez & si dissonans y apporta un remede aisé, il ajoûta audessous de la plus basse chorde qui

étoit le *si*, une chorde pour le *la* faisant ainsi une octave juste avec le *la* qui étoit la plus haute chorde du Tetrachorde conjoint.

Jusques alors dit M. Brossard le systeme est purement *diatonique*, c'est-à-dire composé de tons & semitons que la seule nature sans le secours de l'art fait entonner juste aux plus ignorans pour peu qu'ils ayent l'oreille & les organes de la voix bien disposez. Quand il cite icy le mot de *nature* il ne le penetre pas en Physicien, mais en Musicien

:ndant on s'apperçût que
:tte espece de Tetrachorde, il
une quarte sçavoir du *fa* au
toit d'un semiton plus haute
; autres & fort desagreable
remedier Timothée le Mi-
partagea le ton plein du *la*
i: deux semitons dont la pre-
lepuis le *la* aboutissoit au Se-
najeur qui s'appella *si* b mol
it une Quarte tres-juste avec
Somme on eût vû que cette
ion des tons-pleins multi-
agreablement les tons de la
e, on introduisit bien-tôt
des *b mols* & des *diéses* en-
leux tons-pleins.

t bon de rappeller icy en
iots ce que dit ailleurs Mon-
lrossart des *Diéses* & des *b*
*e diése* est un signe dans la
ie d'une ou plusieurs croix
oir pour signifier que la no-
se chanter un demi-ton plus
u'on ne la chanteroit sans
:. Le *b mol* au contraire qui
que par un *b* signifie que la
oit se chanter un demi-ton
s qu'on ne la chanteroit sans

ce *b*. On voit ainsi qu'entre tous les Tons-pleins qui renferment deux semitons il peut y avoir un *diése* & un *b mol*.

Toutes ces chordes de tons & semitons étant inventées parmi les Grecs elles eurent chacune leur nom tiré du caractere particulier qu'on leur attribuoit. Par exemple la plus haute chorde qui étoit un *la* & qui faisoit le son le plus aigu s'appella *Nete hyperboleon* c'est-à-dire la derniere des plus excellentes ou plus aiguës; &c. mais comme ces noms se trouverent trop longs quand on voulut écrire les tons divers de la lyre on leur substitua des lettres de l'Alphabet Grec qu'on plaçoit au-dessus des syllabes du texte qu'on vouloit chanter sur ces tons.

Les Latins aimerent mieux user des propres lettres de leur Alphabet A. b. c. d. e. f. g. h. ce qui forma un second systeme qui ne differa pourtant du premier que par la diversité des figures. Saint Gregoire le grand remarquant que les lettres ou sons depuis H n'étoient qu'une repeti-

tion d'une octave plus haut des sept tons depuis A reduisit tous les caracteres à ces sept premieres lettres. Mais on ne dit point icy quel signe il mettoit pour distinguer les diverses octaves, ce qui neanmoins étoit encore necessaire.

Vers l'an mille Gui Moine Benedictin dit Aretin parce qu'il étoit d'Arezzo introduisit l'usage des lignes paralles. Sur lesquelles & entre lesquelles il mit des points pour aider ainsi d'avantage l'imagination en presentant aux yeux les divers degrez des Nottes qui repondent aux divers degrez des sons dont le chant étoit formé. Il fit divers autres changemens dans la gamme, entre autres il substitua aux lettres de l'Alphabet les premieres sillabes de chaque vers de la premiere hymne de saint Jean *ut queant laxis* qui sont *ut, re, mi, fa, sol, la*, & cependant il garda aussi le nom des lettres de l'Alphabet avec la lettre Grecque Gamma d'où est venu le mot de gamme. Avec cela il forma ce qu'on a appellé des clefs, des tables, des muances ce qui lui fit une grande reputation.

mais c'est qu'il vivoit dans un tems où elle s'acquerroit à peu de frais. Car on peut dire qu'hors l'invention des lettres Paralleles qui n'étoit pas même necessaire puis qu'on y peut suppléer par d'autres manieres plus simples ; toute la multitude de regles qu'il imagina pour faciliter l'art de la pratique servit merveilleusement à l'embroüiller. Aussi l'a t'on entierement abandonnée de nos jours pour en introduire une simple & plus aisée laquelle pourroit peut être encore le devenir davantage.

La Gamme d'Aretin étoit non seulement embroüillée ; mais très-defectueuse. On n'y faisoit point mention du *si* qui est le septiéme ton de l'octave, ce qui paroît surprenant puisqu'au rapport de Mr. Brossart S. Gregoire le Grand quatre siecles avant Aretin avoit l'usage des 8. tons de l'octave. Ce Point valoit la peine d'être exposé dans le Dictionnaire, ce n'a été, dit Mr. Brossard, que vers le milieu du siecle passé qu'on a ajoûté la septiéme syllable, *si* pour exprimer le septiéme ton de l'octave, ce qui est difficile

cile à croire : ce ſeptiéme ton ayant été connu & en uſage long temps auparavant & parmi les Grecs & parmi les Latins, comme Mr. Broſſart le dit luy-même ailleurs.

Le ſyſtême d'Aretin étoit encore defectueux n'exprimant que la moitié de l'art du chant qui conſiſte non ſeulement dans les tons differens ; mais encore dans la difference des temps qu'on demeure plus ou moins ſur chaque ton ; ce qui fait l'ame de la muſique par les mouvemens ou vifs ou lens propres à exprimer les paſſions. Le fameux Jean des Murs Docteur de l'Univerſité de Paris inventa vers l'an 1353. les differentes figures des nottes quarrées & rondes ſans queües, ou avec des queües, des croſſes, des points qui font connoître tout d'un coup combien de tems préciſement on doit demeurer ſur chaque ton.

Ce ſeroit le lieu de parler du nouveau ſyſteme qu'a fait Mr. Sauveur dans lequel il exprime ſi aiſement toutes les combinaiſons imaginables des ſons & du chant. Mais puis qu'il ſe diſpoſe luy même à le donner au

Public dans toute son étenduë, il n
nous convient pas de le prevenir.

Il nous permettra seulement d
luy emprunter une chose qui doi
servir à expliquer d'avantage ce qu
nous avons rapporté dans le Memoi
re du mois précedent touchant l
nature des consonances.

On a établi que les consonance
de la musique étoient fondées sur l
réünion des vibrations plus ou moin
frequente qui se font entre div
sons qu'on entend en même-tems
Mais comme il n'y a presque poin
de tons differens dont à la fin les vi-
brations ne viennent à se réünir. Il
semble qu'il n'y en ait point qui ne
dussent être consonances au moin
imparfaites. Cependant les Regle
de la Musique pratique sont con-
traires à cette speculation. On ne
reconnoît pour consonances que
celles dont les vibrations se réünis-
sent environ à chaque sixiéme vibra-
tion du son le plus aigu. Quelle a
donc pû être la cause que l'Art de la
Musique ait determiné les conso-
nances à ce nombre de *six* plûtôt
qu'à tout autre, en sorte que les

ont la réünion des vibrations
: plus rarement qu'à chaque
ie ( excepté ſeulement le ſeul
l de la *ſixte* mineure dont je
ıy une raiſon particuliere ) ne
lus *conſonances* mais *diſſonances*.
elques recherches que l'on
faire ſur une queſtion ſi cu-
, on ne trouve rien de plus
ou des plus approchant de la
que l'opinion de Mr. Sauveur
voilà le précis.
'il ne devroit y avoir de vraïes
nances que les ſons entre leſ-
il ſe trouve une réünion de
ions très-frequente & preſque
uelle comme dans l'Octave
1, & dans la Quinte de 3 a 2,
t peut-être pour cela que nous
commencé à rejetter la Quar-
n'eſt que de 4. à 3. Cependant
vons reconnu pour vraïes con-
ces les 2. Tierces & les 2. Sixtes
es vibrations ſont de 5. à 9. &
5. de 5 à 3. & de 8. à 5. Mais la
1 pourquoy les Tierces & les
ont été admiſes comme vrayes
nances paroîtra ſenſible à qui
eflexion à ce que nous avons

dit dans le Memoire du mois precedent : sçavoir que les Tierces & les Sixtes sont doublement consonances étant le supplement l'une de l'autre ; c'est à-dire par exemple que *mi* qui est la Tierce d'*ut* d'embas & de 5. à 4. est en même tems la Sixte de l'*ut* d'en haut de 5. à 3. Cette duplicité de consonance supplée ainsi à ce qu'il sembloit manquer d'un autre côté.

Voilà donc pourquoy certaines consonances dont les vibrations ne se réünissent pas frequemment ne laissent pas d'avoir été admises pour vrayes consonances , c'est quelles sont *doublement* consonances. Ainsi comme il n'y avoit plus que cette *duplicité* qui les soûtint dans leur Caractere de *consonances*, là où cette duplicité a cessé ; le caractere des consonances a dû se perdre. C'est ce qui arrive aux autres nombres au-dessus de 6. qui n'ayant plus qu'une réünion de vibrations tres-rare & qui d'ailleurs ne font point d'un autre côté aucune duplicité de Consonance comme font les Tierces & les Sixtes, ont dû n'être plus cen-

ſées *conſonances* & ont dû au contraire être jugées *diſſonances.*

M. Sauveur apporte ſur cecy un exemple ſenſible : qu'on s'imagine, dit-il, une longueur de 20. poulces qui par une de ſes extremitez ſoit parfaitement blanche & par l'autre extremité, parfaitement noire : mais de telle ſorte que la couleur blanche aille toûjours en diminuant inſenſiblement juſqu'à la couleur noire : en cette ſuppoſition il n'y aura nulle regle pour aſſigner où commence preciſément la partie qui doit paſſer pour blanche & la partie qui doit paſſer pour noire : mais ſi après le 6e. poulce de blanc vous faites un intervalle de 3. ou 4. poulces vous aſſignerez au juſte quelle partie de la régle doit paſſer pour blanche & quelle partie doit paſſer pour noire. L'application de cecy à nôtre ſujet ſe fait naturellement.

## Article CXCV.

**REPONCE A LA LETTRE** *du Pere de Grainville inserée au Journal du mois d'Avril dernier sur une Medaille de Vitellius.*

Mon Reverend Pere,

Vôtre Medaille de Vitellius est rare, & meritoit les reflexions sçavantes & judicieuses que vous avez donné au public dans le Journal de Trevoux du mois d'Avril dernier: mais elle n'a pas la rareté d'un medaillon en bronze de ce même Empereur, que j'ay heureusement recouvré depuis quelque mois. Vous dites que Vitellius par indifference ou modestie ne porte point le nom de *Cesar* dans aucune medaille, & que s'il le prit ce fut dans un tems de haine & de mépris. Permettez-moy de vous dire, mon R. P. qu'à l'exemple de Galba & d'Othon tous les Empereurs, du moins jusqu'à Posthume, quoy qu'ils ne fussent

pas de la famille Julienne, s'attribüerent ce surnom comme une marque de la puissance que leur donnoit la premiere dignité de l'Empire. Vous semblez en faire une exception des Vitellius: le medaillon dont je vous parle dit le contraire, & sert à persuader que Tacite a fidélement écrit que cet Empereur refusa un nom qu'il prit dans la suite. On lit sur ce medaillon VIT. CÆSAR IMPERATOR PONT. PPP. E. SEMPER AVGVSTVS. La tête de Vitellius couronnée de Laurier.

Au revers CONCORDIA AVGG. une figure de Senateur tenant de la main gauche un caducée donne la droite à une figure de femme portant une corne d'abondance.

A l'Exergue SC.

L'Omission DE GERMANICVS confirme vôtre sentiment, que ce nom ne fut pas regardé comme un nom de famille. La grandeur de ce monument qui a deux pouces sept lignes de diametre sur trois lignes d'épaisseur; le surnom de Cesar; le revers qui represente parfaitement

Vitellius, en habit de Senatur ; & la beauté du coin en font la rareté; On voit dans quelques medailles de cet Empereur CONCORDIA EXERCITVVM, CONCORDIA PRÆTORIANORVM, CONCORDIA AVGG. comme dans celles de Galerie, de Faustine, d'Aquilie, Septime & Alexandre Severe, de Caracalla, de Geta, de Julia Paula, de Tranquilline, &c. dont il nous reste quelques revers fort approchans de celuy de mon Medaillon.

Cette antique est d'ailleurs tres-conservée sans deformité ny alteration, quoy qu'elle ait plus de trente coups de coignée que luy donna celuy qui la recouvra le premier. Ce fut pour connoître la qualité du metal. Cet ignorant s'en servit aussi pendant tres-long-tems à joüer au palet de maniere qu'elle s'est conservée entiere par un bonheur singulier. Il n'y a pas à douter que le revers ne represente Vitellius & Galerie Fundane sa seconde femme. Cette circonstance en augmente encore la rareté, les Medailles de cet-

te Imperatrice n'étant gueres connuës. Elle peut servir de preuve que cet Empereur ne prit pas le surnom de Cesar dans un tems de mépris general, puisque le Senat voulut par ce Medaillon le flatter d'une nombreuse posterité capable de luy succeder à l'Empire ; ou prévenir le public sur cette esperance, & sur la bonne intelligence qui regnoit dans la Famille Imperiale. Vous pouvez, mon R. P. faire plusieurs autres remarques. A mon égard j'avoüe naïvement que je demeure dans une petite ville où l'on est peu curieux & où l'on ne s'instruit que par soy-même sur le fait des Medailles. Si j'osois m'addresser à vous, mon R. P. peut-être se trouveroit-il dans mon cabinet plusieurs autres pieces de bon goût que vous ne seriez pas fâché de connoître, & sur lesquelles j'aurois besoin de vos lumieres. Je suis parfaitement Mon R. P. &c.

Le Pere de Grainville à qui Mr. Moissonier a envoyé sa réponse pretend que le Medaillon est faux, parce que 1°. dans les vrayes Medailles

on a toûjours écrit A. VITELLIVS pour distinguer l'Empereur de son frere L. VITELLIVS. 2°. Selon ce Pere l'abbreviation est singuliere. Sur les vrayes Medailles, on trouve VITELLIVS tout au long ou VITELL. 3°. On ne met point IMPERATOR tout au long, surtout si le nom propre est abregé. 4°. A un Auguste on ne met point PONTIFEX sans mettre MAXIMVS, au moins dans ce tems-là? 5°. Que veulent dire les trois P P P. 6° E ne se trouve point sur les Medailles Imperiales. 7°. SEMPER AVGVSTVS n'est pas du genie de ce siecle-là.

Voilà les objections du Pere de Grainville contre le Medaillon de Mr. Moissonier. Ce sçavant repliquera sans doute: nous l'en prions au nom du public, & de vouloir bien luy communiquer par nôtre moyen les autres raretez de son cabinet.

En attendant nous n'avons garde de prononcer sur la verité ou la fausseté d'une antique que nous n'avons pas vûë: les objections du Pere de

Grainville ne sont pas tout-à-fait convaincantes. 1°. Les trois P P P. & E qui suit peuvent signifier PATER PATRIÆ, PATER EXERCITVVM. 2°. Vitellius n'est-il pas assez distingué de son frere par ses titres? 3°. SEMPER AVGVSTVS, dit-on, n'est pas du genie du siecle de Vitellius: quelle preuve en apporte le P. de Grainville. 4°. Les autres difficultez qu'il propose se reduisent à l'argument ordinaire de quelques Antiquaires: *Cela ne se trouve pas sur d'autres Medailles: donc la Medaille où cela se trouve est fausse.* Mais en verité, cet argument a-t'il la moindre force? Avons-nous toutes les Medailles anciennes? & n'a-t'il pas fallu que chaque Legende differente des autres ait été la premiere fois sur une Medaille sans qu'une pareille Legende eût precedé? n'est-il pas vray-semblable qu'alors, comme aujourd'huy, les Medailles dependoient beaucoup de l'imagination des inventeurs; de l'humeur, de l'interêt, de la negligence, de l'incapacité des monnoyeurs qui executoient?

## ARTICLE CXCVI.

### EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Mr. l'Emery le fils Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Academie Royale des Sciences, écrite à Monsieur Boudin Conseiller d'Etat, premier Medecin de Monseigneur, Docteur Regent, & ancien Doyen de la même Faculté; sur le Livre de la generation des vers dans le corps de l'homme composé par Mr. Andry Medecin de la Faculté de Paris.*

L'Auteur de ce traité s'étant engagé à écrire sur les vers, a crû qu'il ne pouvoit mieux faire pour relever le merite de son Ouvrage que de s'étendre sur le pouvoir de ces insectes. Dans cette vûë il n'a pas manqué d'épouser le sentiment de quelques nouveaux Philosophes qui prétendent que tous les animaux viennent de vers spermatiques.* Mais il étoit naturel qu'il adoptat ce systême; on n'y trouve donc point

* *P. 334.*

dire. Il se rencontre assez d'au-
choses dans son livre qui sont
sa façon , & qui n'offrent pas
ns de matiere : Il ne tient pas à
Andry que les vers ne causent
:es nos maladies ; [a] & il a soin de
venir d'abord le Lecteur ; qu'il
peu de personnes saines ou ma-
:s qui soient exemptes de vers.
devine assez quel est son motif.
'eut par ce petit préliminaire ,
)riser ses explications touchant
maladies dont il parlera dans la
e.
! tâche de rendre raison des su-
cles, des éleveures & de ces gal-
iniverselles qui affligent tout le
ps. [b] Pour cela il a recours aux
s sanguins. Ces vers, dit-il, sui-
t le cours du sang ; c'est à-dire
du cœur ils sont portez par les
'res dans les chairs, d'où ils sont
ris par les veines ; mais comme il
ve quelquefois qu'ils sont trop
s pour être reçûs avec le sang dans
mêmes veines , ils restent dans
:hairs, où ils causent les mala-
dont on vient de parler. Voilà

*P.* 9. [b] *P.* 114.

ſon explication telle qu'elle eſt rapportée dans ſon livre. Ne paroît-elle pas ſuppoſer deux fauſſetez évidentes. Car premierement la capacité des veines, qui de l'aveu de tous les Anatomiſtes eſt beaucoup plus grande que celle des arteres doit être ſuivant cette explication beaucoup plus petite, puis qu'il ſemble que les arteres ont bien pû contenir les vers dont il s'agit, quelques gros qu'ils fuſſent ; & que les veines qui leur repondent ſont trop étroites pour les pouvoir laiſſer paſſer.

En 2e. lieu les pores des chairs, qui ſont effectivement très petits, repondent néanmoins, ſelon M. Andry, à la capacité des arteres; puis qu'ils peuvent contenir auſſi bien qu'elles, les gros vers qui en viennent ; & ces pores ont en même tems une capacité plus grande que celle des veines qui ne permettent pas le paſſage à ces vers.

C'eſt ainſi que Mr. Andry ſçait tirer parti des vers ſanguins pour expliquer la galle ; il l'explique encore dans un autre endroit de ſon livre par des ſemences de ver, qui

se sont insinuées par dehors dans les pores des chairs, & il ne se contente pas d'avoir recours à ces petits animaux pour les maladies qui regnent presentement, il remonte jusqu'au tems de Marc-Antoine, pour rendre raison des Simptomes Epidemiques qui attaquerent les Romains dans la guerre contre les Parthes. Cette maladie consistoit dans une fureur qui leur faisoit foüir la terre à belles mains ; & comme Appien Alexandrin rapporte qu'elle fut incurable faute de vin ; nôtre Auteur infere de là qu'elle venoit des vers encephales.

La pleuresie est tres-souvent causée par les vers selon nôtre Auteur, * il ne dit pas que cette maladie vient quelquefois des vers, mais qu'elle en vient tres-souvent. Cependant il n'avance cette proposition qu'à l'occasion d'un seul pleuretique, qu'il acheva de guerir en luy faisant sortir un grand ver appellé *Solium*. Ne semble-t'il pas à l'entendre dire, que la plû-part des pleuresies soient vermineuses ; mais quand bien même elle le seroient ;

* *P.* 130. 132. 247.

ce qui eſt tres-faux ; y-a-t'il plus de raiſon de juger que les vers ſoient la cauſe, que le produit de la maladie ; & ne conçoit-on pas aiſément que dans cette mauvaiſe diſpoſition, les liqueurs du corps fermentant plus fortement qu'à leur ordinaire, font ſouvent éclore des œufs de ver, qui ne ſe ſeroient point developpez ſans cela.

On peut faire un raiſonnement ſemblable dans la plus-part des maladies vermineuſes, & même dans celles dont Mr. Andry attribuë la cauſe aux vers avec le plus d'apparence de verité. Par exemple il dit que le ciron ſe traîne ſous la peau, qu'il la ronge peu-à-peu, & qu'il y cauſe de grandes demangeaiſons, & de petites ampoulles, ſous leſquelles on le trouve caché quand on les pique. Mais ne pourroit-on pas expliquer auſſi vray-ſemblablement ces ampoules & ces demangeaiſons par une humeur acre, extravaſée, qui ſejournant dans la partie, fermente de plus en plus & fait éclore les œufs de ver qu'elle contient. On ſçait qu'une humeur acre eſt capable

de produire cet effet, & j'ay experimenté pluſieurs fois qu'en touchant à des bouteilles ſur leſquelles il étoit tombé quelques gouttes d'un eſprit acide mineral, ma main a reſſenty des demangeaiſons conſiderables. De-plus combien y-a-t'il d'ampoules accompagnées de demangeaiſons où il ne ſe rencontre point de vers ; ce qui ſemble prouver que quoy que l'on trouve quelquefois un ver dans une ampoulle ; il ne s'enſuit pas de-là que ce ſoit la cauſe de la maladie ; mais ſeulement un effet qui n'arrive pas toûjours.

Ne peut-on pas encore raiſonner de la même maniere lors que l'on trouve les inteſtins troüez, & des vers repandus dans toute la capacité du bas ventre. Car alors on trouve aſſez ſouvent beaucoup de pus epanché dans la même capacité. Or ce pus peut non-ſeulement avoir troüé les inteſtins, mais encore avoir cauſé une corruption aſſez grande pour faciliter le developpement de pluſieurs œufs de vers. Ce raiſonnement paroît d'autant plus probable ; que dans une infinité d'occa-

pluſieurs maux dont ils ne ſont
au plus que l'effet.

Dans les fievres malignes de
res M. Andry faiſoit rendre u
grand nombre de vers, après
il gueriſſoit par l'uſage des
diaux ; & il aſſure qu'il n'a
trouvé de meilleur moyen
chaſſer ces maladies, que de les
ter par raport aux vers. * O
veut point nier que dans les fi
malignes dernieres, il n'y eût
quefois des malades qui jett
des vers. Mais ſi ſon obſerv
étoit telle qu'il la raporte ; tou
decin auroit reconnu ce fort g
nombre de vers dont il parle
qui n'eſt aſſurement point arri

matiques aux parties qui les renferment, [a] comment s'est-il pû resoudre à abandonner ainsi le parti de ces animaux, & qu'elle raison l'a pû obliger à les exclurre plûtôt en cette occasion qu'en plusieurs autres, où il les admet. Par exemple il soûtient bien que les vers veneriens en rongeant, & mordant tout ce qu'ils trouvent, causent tous les ravages qui arrivent dans les maladies veneriennes. [b] Cependant il est assez difficile à concevoir que les Nodus, les Exostoses, & plusieurs autres simptomes veneriens qui denotent naturellement un acide fort corrosif, & coagulant, soient l'effet de vers; de plus les douleurs que ces insectes produiroient, seroient bien differentes de celles que ressentent ceux qui ont cette maladie. M. Andry pour prouver son sentiment, dit avoir vû un jeune homme attaqué de ces sortes de maux qui n'ayant pris aucune preparation de Mercure, mais seulement quelques remedes contre les vers; comme l'aloës la Gentiane, & ensuite la Squine

[a] P. 115. [b] P. 118.

& la salse pareille en ptisanne, fut parfaitement guerri. Mais étoit-il bien sûr que ce jeune homme eût une maladie venerienne. M. Andry ne seroit pas le premier qui se seroit trompé sur cela; & les plus grands praticiens dans ces sortes de maux avoüent que les cures qui se font en pareil cas sans le secours du Mercure, ou sont sujettes à caution, ou ne sont nullement de maux veneriens.

L'affectation de nôtre Auteur à mettre sur le conte des vers tout autant de maladies qu'il le peut, paroît encore en plusieurs endroits de son livre, & particulierement dans ses Aphorismes dont en voicy quelques-uns d'assez singuliers.

Les grains de la petite verole sont remplis de vers; plus il y a de vers dans ces grains, & plus ces grains marquent. Pour les empêcher de marquer, on n'a qu'à froter le visage d'une eau qui tuë les vers. Quand au commencement de la petite verole, on se baigne les pieds dans du lait chaud, toute la petite verole se jette sur les pieds & le visage en est

exempt, parce que les vers qui font les pustules courent au lait. La fistule lacrymale, les cancers, l'hidropisie, les tumeurs & les Excroissances du corps, les maladies que l'on attribuë à des sorts, sont causées par des vers; enfin les difformitez qu'on apporte en naissant, viennent aussi de vers, qui ont rongé les parties tendres du fœtus. On peut juger de la bonté des autres aphorismes de Mr. Andry par cet échantillon, on voit bien qu'il a voulu faire passer pour certaines, à la faveur du titre specieux d'Aphorismes, plusieurs propositions qui n'en portent point du tout le caractere, & qui ne sont 'a plus-part que des suites d'un syteme fait à plaisir.

En parlant du *solium* nôtre Au-:ur dit une chose qui merite une tention particuliere; * sçavoir ıę ce ver contient dans toute son :nduë un amas de petits corps gloleux, qu'il assûre être de veritas œufs; que ces œufs après être :is du ventre du ver, & avoir ssi dans l'intestin de l'homme

* *P*. 84. & 85.

ſont ce que l'on trouve en ſi grande abondance ſous la forme de graines de concombre dans les excremens de ceux qui ont ce ver. Comment accorder ce ſentiment avec ce qu'il dit ailleurs, que le *ſolium* eſt toûjours ſeul de ſon eſpece dans le corps de l'homme, [a] & que quand il en eſt une-fois ſorty, il ne s'y rengendre plus. Car ſi les œufs dont on a parlé, ſont en ſi grand nombre; qui peut en empêcher quelques-uns de s'éclore? Voicy la raiſon que nôtre Auteur en apporte; [b] c'eſt, dit-il, parce que le ver d'où viennent ces œufs conſume luy ſeul tout le chyle qui leur ſeroit neceſſaire pour ſe developper entierement. Cette raiſon pourroit tout au plus avoir lieu pour expliquer comment les œufs eclos, & devenus vers, ne peuvent atteindre à la grandeur de celuy dont ils viennent; mais elle ne fait point ſentir, pourquoy ces œufs ne ſe developent point du tout. Car pour ſe developper, ils n'ont proprement beſoin que de chaleur, & l'on ne doit point croi-

[a] P. 33. & 90. [b] P 87.

re qu'il leur faille en cet état tant de nourriture ; il en reste toûjours assez dans les intestins pour cela. Mais accordons à nôtre Auteur que le *solium* est assez gourmand pour consumer toute la nourriture ; quand une fois il est sorty des intestins ; il est à croire qu'il y a laissé encore quantité d'œufs de sa façon, puisqu'il en a produit un nombre si prodigieux ; pourquoy cette espece de ver ne se rengendre-t'elle point de nouveau, car alors rien n'y met plus d'obstacle. Concluons donc de deux choses, l'une ; ou que le *solium* n'est pas toûjours seul de son espece, & qu'il se peut reproduire de nouveau dans le même corps, ou que ce qu'il dit être des œufs, n'en est point du tout. Qu'enfin son raisonnement pour accorder son observation sur le *solium* avec ce qu'il appelle les œufs de ce ver, est tout-à-fait insoûtenable. C'est attaquer Mr. Andry dans ses retranchemens que de luy prouver qu'il s'est trompé sur ce ver. Car c'est peut-être ce qu'il a le mieux connu, & il marque assez dans sa Preface que c'est à

cet insecte qu'est dû le beau traîté que nous avons de luy sur les vers.

Il commence le chapittre sixiéme par un passage de Job qu'il ne rend pas tout a fait en traducteur. * Voicy les termes de Job rapportez à la marge de son livre *& medullis ossa illius irrigantur.* Voicy ceux de nôtre Auteur ; *& dont les os sont comme penetrez de la moelle qui les a nourris.* Job ne dit point dans ce passage que la moëlle nourrit les os, pourquoy Mr. Andry s'avise-t'il de le dire. C'est une chose qui luy est bien moins pardonnable, qu'elle ne l'auroit été à Job. Car Mr. Andry étant Professeur d'Anatomie au College Royal devroit sçavoir que les os du corps se nourrissent par des vaisseaux sanguins ; comme les autres parties solides. Ces vaisseaux sont fort sensibles quand l'os est encore tendre ; mais comme il dissipe moins, & qu'il a aussi moins besoin de nourriture à mesure qu'il devient plus solide, & plus compacte, ces mêmes vaisseaux sanguins par une

* P. 160.

mechani-

méchanique fort aisée à comprendre se trouvent alors plus comprimez dans la substance même de l'os & ils ne luy portent plus de nourriture qu'autant qu'il luy en faut par raport à son état present. La moelle n'est donc pas la matiere de la nourriture de l'os, elle ne sert qu'à l'humecter, & à rendre ses parties plus souples, moins cassantes & plus propres aux mouvemens continuels auxquels il est exposé.

Nôtre Auteur s'est mis en tête de decrier dans un Chapitre exprés les remedes que l'on employe le plus ordinairement contre les vers, [a] & qui ont été établis par une longue suite d'experiences; ce qui donne malgré sa decision un prejugé d'autant plus grand en leur faveur, que ceux qu'il substitue ailleurs ne paroissent pas être à beaucoup près aussi efficaces, & qu'ils ont du moins autant d'inconveniens.

Il avoüe que le *semen contra* est contraire aux vers; [b] cependant il ne veut pas que l'on s'en serve; parce

[a] *P.* 202. *& suivantes, &c.* [b] *P.* 204. *&* 328.

qu'il pretend, que ce remede échauffe beaucoup, pourquoi donc approuve-t'il l'ail, les oignons, la moutarde & d'autres choses semblables,[a] qui ne sont assurement pas reconnuës aussi specifiques pour les vers que le *semen contra*. Croit-il que ces drogues n'échauffent pas autant pour le moins. Qu'il les rejette donc aussi; ou bien qu'il convienne que le plus excellent remede peut souvent produire de mauvais effets quand on n'en use pas bien, & que la science du Medecin ne consiste pas à les exclurre pour cela, mais à s'en servir à propos.

Il convient [b] que l'eau où le mercure a trempé est bonne contre les vers. Cependant il la défend, parce qu'il pretend qu'elle offense le genre nerveux, qu'elle cause des tremblemens, des pesanteurs d'Estomac, & des gonflemens tres-incommodes. On ne nie pas que quand on en boit avec excès, elle ne puisse incommoder, particulierement quand elle trouve un estomac foible; & en cela elle agit comme toutes

[a] P. 230. [b] P. 204.

les autres eaux, mais n'en deplaise à Mr. Andry elle n'est pas si mauvaise qu'il nous la veut faire passer, & il ne doit pas s'imaginer qu'elle soit moins specifique pour les vers & qu'elle produise plus de mauvais effets [a] ( toutes choses d'ailleurs étant égales ) que l'eau à la glace qu'il met au nombre des remedes excellens qu'il a éprouvez contre les vers.

Il place aussi le mercure doux au rang des mauvais remedes contre les vers, parce qu'étant souvent reïteré, il peut causer le flux de bouche. Il luy fait pourtant la grace [b] de l'admettre seulement quand il y a quelque soupçon de vers veneriens. Il nous feroit plaisir de nous citer un seul remede dans tout son livre, aussi excellent que celuy-là contre toute sorte de vers, & s'il arrive quelquefois qu'il cause une legere salivation, ce qui est fort rare quand on s'en sert bien, on y peut aisément remedier sur le champ. On ne doit donc pas pour cela le mettre au nombre des remedes pro-

[a] P. 203. [b] P. 204. & 328.

ſcrits, car, ſi cette maxime avoit lieu, il n'y auroit gueres de remedes de Mr. Andry que l'on ne proſcrivit par de meilleures raiſons.

Il dit [a] que rien ne reveille plus les vers du corps que le vinaigre, & que cette liqueur étant elle-même toute pleine de ces animaux, ne peut qu'introduire dans le corps une grande quantité de vers, & de ſemences à vers. Il rejette en même tems la plû-part des choſes aigres; mais ſi ces choſes ſont ſi mauvaiſes, pourquoy conſeille-t'il [b] l'uſage des eſprits de nitre, de ſoufre, & de ſel; s'imagine-t'il que ce ne ſont point des aigres. Il repondra peut-être que ce ſont des aigres mineraux & qu'il ne rejette que les aigres vegetaux, cependant il en excepte le Citron, la Grenade, le Verjus qu'il met au nombre de ſes remedes éprouvez contre les vers. Il eſt mal aiſé d'en découvrir la raiſon; car y a-t'il deux acides plus ſemblables en nature que ceux du vinaigre & du verjus? qu'il obſerve avec le microſcope le dernier auſſi bien

[a] *P*. 161. 162. 163. & 203. [b] *P*. 231.

que le ſuc de citron & pluſieurs autres aigres pareils, il y remarquera un grand nombre de vers. Enfin pour peu que l'on ſoit verſé en Chymie, on n'attribuera jamais des effets tout-à-fait contraires à des corps d'une nature auſſi ſemblable. Ils ne pourroient tout-au-plus que produire le même effet les uns avec plus, & les autres avec moins de force.

Il dit dans ſa préface qu'il a éprouvé tous les remedes dont il parle, & qu'il n'y en a aucun de douteux. A la verité il n'en raporte pas un grand nombre de fort rares, & de fort particuliers ; mais tels qu'ils ſont, les croit-il auſſi peu douteux qu'il le veut faire entendre ? Par exemple il avoüe * que les vers Encephales ſont tres-rares ; qu'ils ſortent d'autant plus difficilement du cerveau, qu'il n'y a aucune iſſuë connuë pour cela ; Qu'enfin s'ils meurent dans la tête, ils ne peuvent cauſer qu'une corruption tres-prejudiciable. Ces choſes marquent aſſez la difficulté de chaſſer ce ver,

* *P.* 217.

combien peu d'experiences l'on a fait sur des cas pareils, & combien il faudroit que les remedes fussent efficaces pour en venir à bout sûrement. Tout cela étant posé, y-a-t'il lieu desperer que le vin de Mauve, où l'on aura fait boüillir des Raiforts sera capable de produire cet effet. C'est pourtant le seul remede que Mr. Andry propose pour ce ver.

Il auroit dû nous expliquer la maniere de le préparer, car jusqu'icy l'on n'a point entendu parler en medecine de vin de Mauve. Il y a même de l'apparence qu'il n'auroit jamais osé nous proposer cet admirable remede, s'il n'eût crû l'avoir trouvé dans un passage de Forestus qu'il cite dans son livre *, au sujet des vers encephales qui causerent à Benevent une fiévre pestilentielle tres-funeste. Mais voicy les termes de Forestus, *frusta raphani incisa in vino malvatico ebulliebant.* Mr. Andry a traduit tres-fidélement cet endroit à la reserve de *vinum Malvaticum*, qu'il dit être

* *P.* 41. & 42.

du *vin de Mauve*. Comment un auſſi habile homme que luy s'eſt il pû tromper de la ſorte ſur la ſignification d'un mot auſſi commun dans les pharmacopées. N'a-t'il jamais lû aucune deſcription de la Theriaque il auroit vû que la Malvoiſie y entre ſous le nom de *vinum Malvaticum*. D'ailleurs pour exprimer en Latin *vin de Mauve*, il faudroit dire *Malvaceum* & non pas *Malvaticum*. Mais apparemment que le rapport de *Malvaticum* avec *Malva* la trompé. Il indique pluſieurs remedes ſemblables contre les vers rinaires, auriculaires, dentaires, pulmonaires, Epatiques, Cardiaires, ſanguins, veſſiculaires, elcophages, Cutanées & Veneriens. Il eſt heureux d'avoir vû toutes ces differentes ſortes de vers dans la pratique, & de s'être inſtruit auſſi certainement de leurs remedes ſpecifiques. Pareil bonheur n'eſt point arrivé à gens d'un âge beaucoup plus avancé que Mr. Andry, & qui ont vû tout au moins autant de malades que luy.

Il ſe declare vivement en plu-

ſieurs endroits de ſon livre contre certaines gens, qu'il taxe de demi-ſçavans, & qui mettent ſuivant luy les acides, & les alkalis à toute ſorte d'uſage. Il employe pluſieurs pages à leur imputer des abſurditez que je ne croy pas qu'aucun d'eux, ait jamais pu penſer. Par exemple * *il attend bien-tôt que ſi l'on demande pourquoy la Seine charie des glaçons en hyver, & rompt quelquefois les ponts, on repondra que cela vient des acides & des alkalis; car l'eau ſe figera par les acides de l'air, leſquels fixeront les alkalis & les parties de pierre & de bois que les glaces rompront, ne ſe ſeroient point rompues ſi les acides qui ſe ſont inſinuez dans leurs pores, ne les euſſent rendu caſſantes. Pourquoy, continue-t'il, l'action des maçons demolit elle les bâtimens, bientôt les acides & les alkalis en ſeront la cauſe.*

Il a le malheur de trouver par tout dans la pratique de ſa profeſſion de ces demi-ſçavans; mais il ne s'arrête point à leurs raiſonnemens ſur les acides, & ſur les alkalis pour prouver qu'il faut ſaig-

* P. 138.

ner, & donner le petit lait. On ne ſe ſeroit jamais imaginé que ces ſortes de gens, fuſſent tant attachez à la ſaignée, & au petit lait, ſi Mr. Andry ne l'aſſuroit; car il ſemble que leurs principes les induiſent à bien d'autres remedes que ceux là. Enfin pour leur donner le dernier coup de maſſue, nôtre Auteur prononce par un aphoriſme digne de luy; *que la doctrine des acides & des alkalis mal entenduë empêche ſouvent qu'on ne donne à tems des remedes purgatifs qui chaſſeroient les vers.* [a] Mais les entend-il bien luy-même les acides & les alkalis pour être en droit de blâmer les autres & de les taxer de demi ſçavans. *S'il les connoiſſoit bien il n'auroit pas avancé*, [b] *que l'huile de vitriol & l'huile de tartre qui ſont chacune fort acides & fort piquantes, ne ſont pas plûtôt enſemble, qu'elles perdent toutes leurs pointes & font une liqueur inſipide.*

N'eſt-ce pas là confondre les acides avec les alkalis; car il prend le plus averé & le plus grand alkali que nous ayons en fait de ſel,

[a] *P. 316.* [b] *P. 462.*

pour être de même nature que l'huile de vitriol, qui est un très puissant acide. Deplus il n'est pas vray que ces deux huiles étant mêlées ensemble fassent une liqueur insipide. Elles perdent à la verité beaucoup de leur acrimonie, mais elles en conservent encore assez pour corroder le fer, le cuivre, le plomb, & l'étain. Comment ne sçait-il point cela? n'a-t'il jamais fait ou vû faire du tartre vitriolé? il auroit observé la fausseté de ce qu'il avance sur la pretenduë insipidité de son mélange. Qu'il ne deffende donc plus aussi expressement qu'il le fait en plusieurs endroits de son livre * de mêler ensemble deux eaux distillées de même nature, ou bien deux esprits acides mineraux, dans la crainte où il est qu'il narrive la même chose dans ces mélanges que dans celuy des huiles de tartre, & de vitriol, qui sont aussi opposées entre elles que les corps que Mr. Andry craint de joindre, se ressemblent dans l'ar-

* P. 462. & 231.

rangement & la construction de leurs parties insensibles.

Il faut pourtant convenir que la grande connoissance qu'il a de la chymie l'a fait aviser depuis quelque tems de distiller la fougere au lieu que Dioscoride ne la donnoit qu'en poudre. Il est vray que cette grande découverte est un peu fletrie par une autre operation de Chymie qui ne vange que trop les demy-Sçavans du mépris qu'il a pour eux. Voicy ses propres termes. * *Que l'on jette de l'eau forte sur un composé d'or & de fer, cette eau forte s'attachera au fer, le dissoudra, & coulera sur l'or sans y faire impression. Jettez de l'eau regale sur ce même composé, cette eau va porter son action sur l'or & ne touchera point au fer.*

Si les ordonnances de Mr. Andry étoient toutes aussi difficiles à executer, que sa pretenduë operation, ses malades seroient en grand danger de mourir ou de rechaper avant que le remede fut preparé. Qu'il nous apprenne donc la maniere de

* *P.* 177.

faire un composé d'or & de fer, on mêlera bien ensemble tous les autres metaux, mais pour le fer on n'a point encore trouvé le secret de le mêler avec aucun autre métail. Comment donc a-t'il pû apprendre à faire des composez aussi merveilleux.

Il auroit encore pû se passer de dire que l'eau regale portera son action sur l'or, & ne touchera point au fer, car à moins qu'il ne défende absolument à cette eau d'approcher du fer, elle ne manquera pas de l'aller dissoudre tout comme l'or. Que deviendra donc son operation, puisque l'eau regale ne veut point épargner le fer, & que le fer refuse de se joindre avec l'or. Je luy conseille un autrefois de choisir l'argent; ce métail sera plus traitable que le fer, il s'unira volontiers avec l'or, & l'eau regale aura du respect pour luy. De cette maniere son exemple quadrera tant pour le mêlange des deux metaux, que pour les differents effets de l'eau forte, & de l'eau regale.

Voilà, Monsieur, une partie des

fautes qui m'ont sauté aux yeux en feüilletant le livre de Mr. Andry. Il seroit à souhaiter pour luy qu'il ne mit point ainsi les vers à toute sorte d'usage ; mais c'est le défaut commun de tous les faiseurs de systemes ; dés qu'ils voyent qu'une hypothese peut expliquer deux ou trois phenomenes, ils l'appliquent à tout, & d'une bonne chose ils en font bien souvent une tres-mauvaise. Pour moy je suis convaincu que cet excès est la source la plus feconde & la plus ordinaire de nos erreurs. Je travaille presentement à une Dissertation particuliere sur ce sujet. J'auray l'honneur de vous en faire part incessamment. Je suis, &c.

## Article CXCVII.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### DE ROME.

IL paroît un gros in folio de 896. pages sans la table intitulé, *Jerarchia Cardinalitia, la hierarchie des Cardinaux* : l'Auteur s'appelle Carlo

Bartholomeo Piazza. Il est de la Congregation seculiere des Oblats de Milan. Il traite des titres des Cardinaux, Evêques, Prêtres & Diacres & comme il est fort habile, & qu'il travaille depuis long tems à cet Ouvrage, on ne doute pas que ce livre ne soit curieux. Il est dedié au Pape.

Monseigneur Corradini soufdataire fait actuellement imprimer un livre intitulé. *Latium vetus sacrum & prophanum. Les antiquitez sacrées & profanes du Païs latin.* Ceux qui l'ont vû en jugent fort avantageusement.

Voici un livre nouveau. *Il purgatorio & i purganti fondato sù l'autorità della sagra scritura, sagri Concilii, sancti Padri, & Istorie Ecclesiastiche, contro i novatori, che lo negano: Con 350. & piu casi seguiti, è risoluzioni di molti dubbii circa le sagre cerimonie, e d'anime resuscitate se furono giudicate: compilata per opera, & fatica di Giacomo Maßi già Curato di san Pancratio di Albano: in Roma nella stamparia del Bernabo* M.DCCIII. Ce livre est un gros in Octavo d'un caractere assez petit, & a 544. pages.

Le titre de ce livre ne vous plaira pas trop ; mais ce qu'il contient peut plaire à des perſonnes qui ſont bien aiſe d'avoir des abregez ; & plaira infiniment à ceux qui aiment à raconter des Hiſtoires d'eſprits.

Mr. Maſſi ancien Curé de S. Pancrace donne un ſecond titre de ſon livre & l'appelle *Trattato delle anime de Purgatorio*, & alors on comprend mieux ce qu'il veut dire. Son livre eſt diviſé en deux parties, dont la premiere comprend ſeulement 35. chapitres. Il dit d'abord que pluſieurs Auteurs ont traité du Purgatoire, & en particulier le P. de Roa Jeſuite ; mais preſque tous, dit-il, en ont parlé ſans rapporter beaucoup d'exemples : ce qui cependant eſt plus capable de toucher les Lecteurs que tous les raiſonnemens. Il peut dire vray pour l'Italie ; mais je croy qu'on ne ſera pas de ſon avis pour la France. C'eſt ſur ce principe qu'il a fait tout le contraire des autres ; il s'eſt peu étendu ſur le Purgatoire ; mais il a rapporté un grand nombre d'apparitions des ames qui y ſouffrent. Cependant il

en dit assez sur la controverse : il reserre habilement une matiere qui a de l'étenduë. Il prouve dans le premier & second Chapitre qu'il y a un Purgatoire, & il le fait par l'autorité, des Ecritures, des Conciles, des Peres, & par l'histoire Ecclesiastique, il traite en suite du lieu où il est, si outre ce lieu il y en a d'autres particuliers pour de certaines ames ; & le Purgatoire de saint Patrice, dont Denys le Chartreux, nous a donné la description, trouve là sa place assez au long. Pour disposer aux apparitions il examine si les ames des damnez, des Bienheureux & celles du Purgatoire peuvent apparoître aux vivans. Il demande s'il est permis de prier les moribonds d'apparoître après leur mort, & il dit que cela est permis pourveu que cela ne se fasse point par une curiosité criminelle, ou par quelque doute des choses de l'autre vie ; mais seulement par un desir de sçavoir. Il parle en suite de toutes les questions qu'on fait ordinairement sur les ames separées du corps. Le Chapitre 15. est une Dis-

ſertation ſur l'ame de Trajan, que Toſtat, & quelques autres ont dit avoir été delivrée de l'enfer par les prieres de Saint Gregoire Pape. Il prend le parti contraire avec les Cardinaux Baronius, Bellarmin & le commun des Docteurs; & traite cela de fable, & il ajoute qu'il faut s'en tenir à ce qu'en dit Jean le Diacre qui a écrit la vie de ſaint Gregoire, où il aſſure que le Saint ne pria pas pour l'ame de Trajan, mais qu'il pleura ſur ſon malheur. Pour finir ce qui regarde ſon ſujet, il traite de la ſepulture des corps, des anniverſaires, commemoraiſons, prieres, meſſes, iudulgences & autres ſuffrages pour les morts. A la 116. pages finit cette premiere partie.

Mr. Maſſi commence ſa ſeconde partie & raporte tout de ſuite 344. apparitions qui ſont tout autant de Chapitres, il n'en raporte aucune qu'il ne cite fort exactement les Auteurs. A la fin de l'ouvrage il a fait mettre un Catalogue des livres qu'il a déja donné au Public, & de ceux qui ſont déja finis, mais non pas

encore imprimez. Ceux-cy sont au nombre de soixante & trois, & il en met les titres parmi lesquels le 57e. est *Ristretto historico della Pietà religiosa di Molti Ré & Imperadori Francesi Verso la Sancta Romana Chiesa.* Il travaille encore à 7. autres ouvrages, après en avoir déja donné onze, dont celuy des ames du Purgatoire est le dernier.

J'oubliay l'an passé de vous parler des Poësies du P. Conti. Ce Pere qui depuis plusieurs années regente la Theologie au College Romain, a conservé assez d'inclination pour les belles lettres, pour retoucher quelques unes de ses Anciennes pieces. Il imprima à la fin de l'année 1701. *Poësis heroïca & Elegiaca, auctore Joanne Baptista Conti Societatis Jesu. Romæ ex Typographia Antonii de Rubers* en grand 8°. pages 182. Le premier livre contient diverses pieces en vers hexametres, & le second est en vers Elegiaques. En 1696. il avoit donné au public *Poësis Epigrammatica & Lyrica* imprimée à Rome *expensis Jo. Jacobi Komarek Boëmi*, pages 125. en petit 8°. mais

d'un tres-petit caractere. Les trois premiers livres ne sont que des Epigrammes : les Odes sont le dernier. Le P. Conti me paroît avoir beaucoup de bon goût, & dans les pieces que j'ay lûës je trouve qu'il a fort bien pris le style de Virgile. Parmi ses Epigrammes j'en ay trouvé plusieurs jolies & spirituelles.

Monseigneur Bianchini Camerier d'honneur, a fait imprimer un ouvrage sur la matiere traitée dans la Congregration du Calendrier, où il tenoit une des premieres places. Voici le titre de cet ouvrage : *Dubium seu problema solvendum, an dispeni possit Cyclus Paschalis constans annis Gregorianis, qui Pascha semper indicat tempore congruo, hoc est mense primo, die Dominica intra hebdomadam tertiam lunæ.* Doute ou *probleme si l'on peut tellement disposer un cycle Pascal composé dannées Gregoriennes, que Pâsques vienne toûjours au tems qu'il doit venir, c'est-à-dire le Dimanche de la troisiéme semaine de la Lune du premier mois* Mr. Bianchini soûtient que cela se peut.

On commence à vendre un livre

intitulé *Expositio aurei numismatis Heracliani ex musæo Sanctissimi D. nostri Clementis XI. Pont. Max. Abbate Joanne Christophoro Batello auctore.* C'est à Mr. l'Abbé Albani qu'on est obligé de l'explication de cette Medaille d'Heraclius. Il en avoit fait present au Pape son oncle, & pour rendre le present plus agreable il y avoit joint une explication courte & ingenieuse qui a produit celle que donne icy Mr. l'Abbé Batelli. Mr. l'Abbé Albani a fait voir par l'explication de cette Medaille qu'il aime les belles lettres & qu'il sçait l'histoire. Il vient de faire voir par une action de grand éclat qu'il possede parfaitement la Theologie & les autres Sciences Ecclesiastiques, en recevant au College Romain le bonnet de Docteur de la main du P. Caregno Jesuite. On imprime la relation de cet évenement singulier. On n'avoit point encore vû à Rome le neveu d'un Pape regnant passer par ces difficiles epreuves. Une pension de cinq cents écus Romains a été toute la recompense d'un travail si glorieux. Ce ne sera

qu'à force de merite que Mr. l'Abbé Albani surmontera l'extrême modestie du saint Pere : mais ce grand Pape, pour n'être pas injuste, sera contraint de couronner des vertus qu'il ne peut plus cacher au monde Chrétien. Il faudra, pour que l'oncle le plus tendre éleve un neveu si accompli, qu'il paroisse dans le neveu des qualitez bien superieures à celles des meilleurs sujets. On peut cependant répondre du succés. Mr. l'Abbé Albani ressemble à son oncle.

## DE PISE.

Dom Guy Grandi Moine de Canaldule & Professeur de Philosophie dans l'Université de cette Ville fait imprimer cette année chez indi Libraire de l'Archevêque un re qui promet beaucoup, *D. Guiis Grandi Monachi Camaldulensis n celeberrima Pisana Universitate lici Philosophiæ Professoris Quadra- Circuli & Hyperbolæ per infinitas rbolas & Parabolas Geometricè ita. Accessit & Hyperbolæ ope*

*tractoria & innumerarum Parabolarum Hyperbolarumque rectificatio, & alia complura scitu dignißima de intentione de spatiorum variorum mensura, Calculi differentialis Analysis, &c.*

*Ad Sereniβimum Principem Joannem Gastonem ab Etruria. Pisis 1703. Ex Typographia Francisci Bindi impres. Archiepisc. Superiorum permissu.*

## DE PAVIE.

Il s'est élevé icy une dispute fort vive sur la presceance du Professeur du droit Civil & du Professeur du droit Criminel. Ce dernier est Espagnol, l'autre est Italien & s'appelle Antoine Gatti. Ils ont écrit l'un contre l'autre sur cette importante question. Le docteur Gatti va faire paroître un ouvrage plus utile: c'est l'histoire de l'Université de Pavie.

## D'ANGLETERRE.

On imprime icy fort correctement en tres-beau papier le Tresor de Robert Estienne selon la copie

de la seconde Edition de Paris de l'année 1543. On y inserera les noms Grecs & les autres supplemens de l'Edition de Lyon de l'année 1573. qu'on marquera d'une petite etoille pour les distinguer.

On trouvera dans tout cet ouvrage des augmentations considerables, qui seront tirées des meilleurs Auteurs Classiques & marquées de cette figure (†).

On imprimera une soixantaine d'exemplaires en grand papier pour les Sçavans curieux qui voudront en acheter.

Cet ouvrage est déja sous la presse. Il sera divisé en quatre Tomes in folio ; comme plusieurs ouvriers travaillent à chaque Tome en particulier, il sera bien tôt imprimé. Si l'ouvrage étant achevé, on trouve que le nombre des feüilles n'est pas si grand, on en diminuera le prix à proportion.

Le prix des exemplaires de petit papier sera de 47. florins d'Hollande, & de six stufres ; & de ceux de grand papier de 71. florins & de dix

ſtufres : à condition qu'on payera par avance pour les exemplaires de petit papier cinq florins, & pour ceux de grand papier dix. On payera le reſte en prenant l'ouvrage entier.

Ceux qui retiendront neuf exemplaires, on leur fera preſent d'un dixiéme ; ceux qui en prendront quatre on leur rabatra ſur chaque exemplaire trois florins & ſix ſtufres : on n'accordera cette grace qu'à ceux qui auront donné leur argent avant le 20. d'Octobre prochain.

Ce ſont Mrs. Baron & Strong qui ont ſoin de cette edition.

Il faut s'adreſſer à Londres chez Thomas Rennet Leigh, & Daniel Midwinter : à Amſterdam chez François Halma & autres : à Utrect : à Rotterdam, & dans les autres villes chez preſque tous les Libraires.

## DE ROUEN.

Je vous envoye ( Mr. le Pelletier ) puiſque vous le voulez, le plan de mon Traité des Poids, des Meſures,

Mesures, & des Monnoyes des Anciens. Ce Traité est divisé en deux livres. On examine les Mesures dans le premier, & les Poids & les Monnoyes dans le dernier.

On suit dans l'un & dans l'autre, l'ordre que les Mesures, les Poids & les Monnoyes ont tenu dans leur invention & dans leur progrès ; c'est-à-dire qu'on y fait toûjours préceder, les Mesures, les Poids & les Monnoyes des Nations les plus anciennes. Pour cela chaque livre se trouve divisé en cinq partie, pour parler dans la premiere partie de l'un, des Mesures des Egyptiens, & dans la premiere parties de l'autre, des Poids & des Monnoyes de la même nation ; dans la seconde partie de l'un & de l'autre livre, des Mesures, des Poids & des Monnoyes des Babyloniens ; dans la troisiéme des mêmes livres, des Mesures des Poids & des Monnoyes des Hebreux, dans la quatriéme partie des Mesures, des poids & des Monnoyes des Grecs ; & dans la cinquiéme, des Mesures, des poids & des Monnoyes des Romains.

On ne garde qu'un ſeul ordre de Chapitres dans tout le Traité, pour éviter les redites & en faciliter les citations & l'on y ſuit par tout l'exactitude & la préciſion Mathematique.

Les onze premiers ſervent de Preface à tout l'ouvrage. On fait voir dans le premier, les difficultez qui ſe rencontrent dans la Recherche des Meſures, & des poids des Anciens. On propoſe dans le ſecond, les principes dont on ſe ſert pour les retrouver. Et dans les ſept qui ſuivent on montre la certitude de ces principes, en faiſant voir dans le 3e. Chapitre, que les Nations dont on examine les Meſures & les Poids, ſont deſcenduës d'une ſeule famille, d'où l'on prend occaſion de prouver dans le 4e. que les Meſures & les poids de ces Nations ont été commenſurables.

Dans le 5e. Chapitre, on découvre que la paume & le doit indice de la main, ont donné les meſures longues des Anciens; que le quarré de ces meſures longues a formé leurs meſures larges; comme le cu-

be en a fait les creuſes ; & la peſanteur de l'eau de la capacité de ces creuſes à determiné leurs poids.

Dans le 6e. on avertit que les Traitez dont on tire les preuves de cet ouvrage , ſe doivent entendre au ſens que les ont pû entendre, ceux pour qui on les avoit écrits quand & où ils ont été écrits.

Dans le 7e. on declare que la grandeur des Meſures longues & larges , la capacité des Meſures creuſes , la peſanteur des Poids & des Monnoyes des Anciens , priſes exactement par des perſonnes capables, ſur les Anciens Monumens qui nous reſtent d'eux , tiennent lieu d'etallons pour confirmer ce qu'on avance dans ce Traité.

Et aprés avoir prouvé dans le 8e. Chapitre qu'un pouce cube d'eau meſure de Paris , peſe precisement $372\frac{1}{6}$ grains poids de marc ; & qu'un pareil volume de vin , peſe plus ou moins , ſelon les lieux où il croît ; on demontre dans le 9e. que les Meſures & les Poids des Anciens étant

multiples du doigt Oriental, & le doigt Oriental aliquote de ces Poids & de ces Mesures ; leur grandeur ny leur pesanteur, par raport aux nôtres, ne peuvent nous être inconnuës ; puisque l'on prouve dans le reste du Traité, les raports qui se trouvent entre ces Mesures, & qui se trouvent entre ces Poids & la grandeur & la pesanteur du volume d'eau de ce doigt, par raport à nos Mesures & à nos Poids.

Dans le 10e. Chapitre on rend compte au Lecteur de l'ordre ou de la methode qu'on tient dans ce Traité, qui est à peu près ce que nous en venons de marquer.

Et dans le 11e. Chapitre on donne les raisons de l'entreprise de cet ouvrage, & l'on répond à celles qu'on pourroit objecter contre.

Enfin les principes, pour retrouver les Mesures & les Poids prouvez dans les Chapitres de cette Preface & confirmez dans les autres Chapitres de tout le Traité, prouvent demonstrativement, que

l'on n'y avance rien que de certain & que l'on y établit la veritable & precise grandeur des Mesures, & la veritable & precise pesanteur des Poids & des monnoyes des Anciens.

F I N.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Novembre 1703.

ART. CLXXX. H*istoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé Choisy. Tom. I.* pag. 1895

ART. CLXXXI. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences année 1700.* p. 1923.

ART. CLXXXII. Aureus Constantini Augusti nummus de Urbe, &c. *Medaille d'or de Constantin Expliquée de la Delivrance de Rome, &c.* p. 1936.

ART. CLXXXIII. *Traduction de l'Homelie de nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour des Apôtres S. Pierre & S. Paul.* p. 1939

ART. CLXXXIV. Homilia Clementis XI. habita die SS. Petri & Pauli 1701. p. 1945

ART. CLXXXV. Franc. Mauroceni Gesta, &c. C'est-à-dire, *L'Histoire de François Maurosini, &c.* p. 1949.

ART. CLXXXVI. *La Geome-*

*trie pratique par Allain Manesson Mallet &c.* p. 1971

ART. CLXXXVII. Tractatus Theologicus in secundam secundæ S. Thomæ, de Jure & Justitia &c. *Traité Theologique sur la seconde seconde de S. Thomas du Droit & de la Justice &c.* p. 1980

ART. CLXXXVIII. *Description sommaire de Versailles ancienne & Nouvelle par Mr. Felibien, avec la Description de l'Eglise des Invalides &c.* p. 1989

ART. CLXXXIX. An Essay Upon Miracles. C'est-à-dire *Dissertation sur les Miracles par Guillaume Fletwood.* p. 1997

ART. CXC. Prodromus Iconicus Sculptilium Gemmarum Basiliani, &c. C'est-à-dire, *Premier recüeil d'images qui contient les pierres gravées, &c.* p. 2017

ART. CXCI. *Dissertation sur une Medaille singuliere d'Alexandre le Grand par Mr De Vallemont.* p. 2024

ART. CXCII. *Suitte de l'Apparat à la Bibliotheque des Peres par le Pere Le Nourry Religieux Benedictin.* p. 2031

# TABLE.

ART. CXCIII. *Lettre du Pere Tournemine à Mr. l'Abbé Imperiali sur deux Cyrus qu'on a confondus, & sur la maniere dont est mort le Grand Cyrus.* p. 2046

ART. CXCIV. *Suitte de l'Extrait du Dictionnaire de Musique & de la Dissertation sur le rapport de la Musique speculative & de la Musique Pratique.* p. 2054

ART. CXCV. *Reponse à la Lettre du Pere de Grainville inserée au Journal du mois d'Avril dernier sur une Medaille de Vitellius.* p. 2066

ART. CXCVI. *Extrait d'une Lettre de Mr. l'Emery le fils Docteur Regent en la faculté de Medecine de Paris, écrite à Mr. Boudin sur le livre de la Generation des Vers.* p. 2072

ART. CXCVII. *Nouvelles Litteraires.* p. 2096

*Rome.* ibid.

*De Pise.* p. 2105

*De Pavie.* p. 2106

*D'Angleterre.* ibid.

*De Rouen.* p. 2108

Fin de la Table.

*du mois de Novembre* 1703.

9. *ligne* 13. du Canaan. *lisez*, de Ca-

g. 8. la Resurrection & des morts, *lis.*
rrection des morts.
18. Paroisent, *lis.* paroissent.
19. écrit, *lis.* écrits.
*lig.* 19. Otho. *lis.* Othon.
*lig.* 6. suscité, *lis.* suscitée.
7. des, *lis.* de.
g. 10. pratiqué, *lis.* pratiquée.
g. 15. prit, *lis.* prise.
12. quitté, *lis.* quittée.
g. 15. ressuscité, *lis.* ressuscitée.
*ig.* 12. de l'élevation, *lis.* d'élevation.
*ig.* 17. d'abord, *lis.* d'acord.
*ig.* 16. objections, *lis.* objectifs.
g. 3. montre, *lis.* ressort.
*ig.* 23. aux pids, *lis.* aux pieds.
, lig. 28. ensuite, *lis.* en suite.
*ig.* 11. *quamque*, lisez, *quam qua.*
*ig.* 15. de Morosini, *ôtez*, de
*ig.* 23. vant, *lis.* devant.
*lig.* 18. *ôtez la virgule qui est après*
es.
*lig.* 16. des, *lis.* de.
*ig.* 21. cette, *lis.* aucune.
g. 27. proportionés, *lis.* proportionées.
onantes.
*ig.* 15. ces païs, *lis.* ce païs-cy.
grandes, *lis.* grands.
g. 17. les deux, *effacez* deux,
g. 11. paralles, *lis.* paralleles.
*ig.* 22. Rubers, *lis.* Rubeis.
g. 12. prescecance, *lis.* presceance.

# MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Decembre 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

*Et ſe vendent à Paris,*

Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

*Avec Privilege & Approbation.* 1703.

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
## des Sciences & des beaux Arts.

*Decembre 1703.*

---

ARTICLE CXCVIII.

ORDONNANCE OU INSTRUCTION *Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au peuple de son Diocese : portant condamnation d'un Imprimé intitulé,* cas de conscience &c. A Paris chez Antoine Dezallier 1703. *in* 4°. *pages* 82.

CETTE Ordonnance & instruction Pastorale de Monseigneur de Chartres n'est si ample, que parceque ce [pré]lat a jugé à propos d'y traiter à

fonds la matiere principale qui regarde le fameux cas de conscience. C'est pourquoy après avoir remarqué en peu de mots divers artifices de ceux qui ont dressé cette pretenduë consultation, il s'attache à une proposition, la plus considerable de toutes; sçavoir qu'il *suffit d'avoir une soumission de silence & de respect à ce que l'Eglise a decidé sur le fait de Jansenius.* Mr. de Chartres prouve par une longue suite de faits tirez de l'histoire Ecclesiastique, que l'Eglise a toujours condamné les erreurs telles qu'elles étoient avancées par les Auteurs, & non dans un sens vague & abstrait qui n'eut point de rapport à leurs Ouvrages: qu'elle a exigé de leurs defenseurs une entiere soumission d'esprit à la censure de ces Ouvrages, sans séparer ce qu'on appelle aujourd'huy le fait & le droit: & qu'elle a traité comme des Heretiques ceux qui refusoient de rejetter les livres, ou les Auteurs censurez.

Sur quoy Monsieur de Chartres remarque qu'il faut distinguer deux sortes de faits; les uns qu'on

nomme dogmatiques, parce qu'ils sont liez aux veritez de la Foy, les autres qui n'ont aucune liaison avec le dogme, & que pour cela on appelle de purs faits. Que Jansenius soit l'Auteur du livre intitulé *Augustinus*, c'est un pur fait; que ce livre contienne à la lettre telles & telles syllabes, c'est encore un pur fait; & ces faits n'interessent en rien la doctrine de l'Eglise. Mais que ce livre contienne dans son systeme & dans sa propre signification le sens des propositions heretiques, ce n'est pas un fait qui soit indifferent au salut des Fidelles & au dogme: mais un point qui a une étroite liaison avec le droit & avec la Foy; puisqu'il donne l'être & la realité à l'heresie, que l'Eglise a tant de fois censuré dans ce livre.

Ce point ainsi éclairci, Mr. de Chartres prouve fort au long & d'une maniere invincible, que les faits non révelez, lors qu'ils sont liez avec les dogmes, peuvent être definis par l'Eglise avec une entiere assurance. Sans cela, dit ce sçavant

Prelat, il n'y auroit pas de *sureté* à croire sur la declaration ou decision de l'Eglise, l'Authenticité de la vulgate, l'œcumenicité des Conciles Generaux, & la tradition contenuë dans les écrits des Peres; puisque ces trois articles importans supposent un grand nombre de faits particuliers non révelez.

De là il passe au fait dont il s'agit, & il montre qu'il a été examiné avec soin, & decidé par l'Eglise d'une maniere tres-solemnelle. Puis révenant au cas de conscience, il découvre l'étrange aveuglement de ceux qui pretendent qu'on peut signer le Formulaire, sans croire le fait de Jansenius, quoy que ce fait, y soit clairement enoncé; & qui s'imaginent avoir trouvé le secret de jurer contre la verité sans être parjures.

Le Penitent dont il a été parlé dans le cas dit & jure *qu'il condamne purement & sans restriction les cinq Propositions, dans le sens de Jansenius :* & cependant il ajoûte aussitôt, que *quant au fait de Jansenius, il croit qu'il suffit d'avoir une soumis-*

*sion de respect & de silence , à ce que l'Eglise en a decidé.* Peut-on porter l'equivoque & le parjure à un excès plus honteux , s'écrie le zelé Prelat ? On rejette expressément, poursuit-il, le sens du livre de Jansenius , & cependant on excepte, dans le moment de cette declaration , le sens de ce livre. Seroit-il permis dans le commerce de la vie civile de traiter quelques affaires temporelles avec de telles exceptions ? Ce qui est contre toutes les loix dans les matieres civiles, peut-il être legitime en matiere de Religion ? On le fait cependant à la face de toute l'Eglise , & en presence de Dieu, qu'on prend à témoin pour confirmer une imposture si odieuse. Depuis quand est-il permis au Chrétien de faire un serment solennel , & d'attester sur l'Evangile qu'il condamne ce qu'il ne condamne pas, qu'il croit ce qu'il ne croit pas ?

Au reste , continuë Mr. de Chartres , c'est en vain qu'on avoit recours en signant le Formulaire , à des protestations faites à l'insçeu de

# TABLE.

ART. CXCIII. *Lettre du Pere Tournemine à Mr. l'Abbé Imperiali sur deux Cyrus qu'on a confondus, & sur la maniere dont est mort le Grand Cyrus.* p. 2046

ART. CXCIV. *Suitte de l'Extrait du Dictionnaire de Musique & de la Dissertation sur le rapport de la Musique speculative & de la Musique Pratique.* p. 2054

ART. CXCV. *Reponse à la Lettre du Pere de Grainville inserée au Journal du mois d'Avril dernier sur une Medaille de Vitellius.* p. 2066

ART. CXCVI. *Extrait d'une Lettre de Mr. l'Emery le fils Docteur Regent en la faculté de Medecine de Paris, écrite à Mr. Boudin sur le livre de la Generation des Vers.* p. 2072

ART. CXCVII. *Nouvelles Litteraires.* p. 2096

*Rome.* ibid.

*De Pise.* p. 2105

*De Pavie.* p. 2106

*D'Angleterre.* ibid.

*De Rouen.* p. 2108

Fin de la Table.

Après cette instruction Mr. de Chartres *condamne l'Exposé du cas de conscience, & l'approbation que les Docteurs y ont donné, comme étant dans son premier article, contraire aux Constitutions Apostoliques reçûës par toute l'Eglise; comme tendant à renouveller en entier l'heresie de Jansenius; favorisant la pratique criminelle des Equivoques & des restrictions mentales; autorisant le parjure & l'abus des Sacremens; derogeant à l'autorité de l'Eglise. Et à l'égard de plusieurs autres articles, il les condamne respectivement comme faux, erronez, exprimez en termes captieux, tendant à renouveller des erreurs déja condamnées, contraires à la doctrine du Concile de Trente, injurieux, au S. Siege. Et il défend de lire l'Imprimé intitulé* CAS DE CONSCIENCE, *de le retenir, & de s'y conformer dans la pratique, sous les peines de droit.* De plus il declare qu'il ne recevra desormais aucuns Prêtres aux fonctions de leur Ministere, ni aucuns Ecclesiastiques à l'Ordination qu'après leur avoir fait signer le Formulaire. Il exhorte aussi en finissant tous ses diocesains à

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Decembre 1703.

De l'Imprimerie de S. A.S.
A TREVOUX,
*Et se vendent à Paris,*
hez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques u Soleil d'Or prés S. Severin.

---

*Ivec Privilege & Approbation.* 1703.

achevée depuis quelques années est une des plus belles de Rome : sa beauté fut augmentée par des ornemens magnifiques.

Le Soutenant n'avoit aucune part à cette magnificence, & quoy que des personnes du commun se distinguent assez souvent par des Theses superbes, le Neveu du Pape avoit choisi une Estampe fort simple, qui avoit autrefois servi à son Oncle aujourd'huy Pape, dans le même lieu pour le même usage ; & qui n'a rien de considerable que d'avoir été gravée sur un dessein du fameux Pierre de Cortone. Ce dessein est tiré des armes de la famille Albani, qui sont trois montagnes d'or en champ d'azur, surmontées d'une bande d'or, au-dessus de laquelle est une étoille d'or. L'ingenieux peintre a representé trois Montagnes, une plus élevée, deserte & sterile ; les deux autres plus basses: l'une cultivée & chargée de vignes & d'arbres fruitiers, l'autre couverte de forêts. Sur ces deux Montagnes, on voit des hommes & des animaux : une étoille paroît au Ciel

& de long traits de lumiere ſemblent marquer la route de ſes influences. La bande tirée des armes n'eſt pas inutile : elle ſert de cartouche au haut de l'eſtampe, & on y lit ces mots : *Cœleſtis ad omnia virtus* : Ce ſont les influences du Ciel qui animent tous les êtres raiſonnables figurez par les hommes, les êtres ſenſitifs figurez par les animaux, les êtres vegetables figurez par les plantes. Elles ſe repandent même ſur les roches les plus brutes : *Cœleſtis ad omnia virtus*. Voilà le ſens qui ſe preſente d'abord : mais le ſens veritable quoy que plus caché c'eſt que *Tout bien vient de Dieu*.

Le lundy treiziéme d'Août 1703. vingt & un Cardinaux, preſque toute la Prelature & toute la nobleſſe Romaine, ſe rendirent dans l'Egliſe du College Romain, avec une ſuite tres-nombreuſe d'étrangers, de Religieux & de gens de lettres. La Reine de Pologne étoit dans une tribune. L'ordre fut admirable ſans aucun trouble, & ſans que perſonne pût ſe plaindre de n'avoir pas été reçû ſelon ſon rang & ſon merite.

Le Soutenant commença par une Harangue noble, elegante. „ La „ terre, dit-il, auroit des ſentimens „ trop ſuperbes d'elle-même, elle en „ auroit d'ingrats pour l'Auteur de „ toutes choſes, ſi elle s'attribuoit „ les biens qu'elle répand avec pro- „ fuſion, ſoigneuſe de pourvoir au „ beſoin & même aux delices de ſes „ enfans. C'eſt par une ingratitude „ ſemblable que les Egyptiens de- „ daignoient de demander au Ciel „ des pluyes pour rendre leurs cam- „ pagnes fecondes. Le Nil leur te- „ noit lieu de tout, & les deborde- „ mens incommodes de ce fleuve „ leur paroiſſoient preferables aux „ douces roſées que les nuës repan- „ dent. Groſſiers, ils ne vouloient „ pas voir que cette fertilité qu'ils „ croyoient devoir à leur fleuve, ils „ la devoient au Ciel. Auſſi par une „ juſte punition, pour avoir oublié „ la veritable Divinité, ils ont été „ condamnez à en adorer d'infames, „ de mépriſables. Ils avoient oublié „ le Ciel, il a fallu qu'ils ayent foüi „ dans leurs jardins pour y trouver „ l'objet de leur adoration. Il ne

faut pas accuser la terre mere de “
tous les vivans d'un défaut si bla- “
mable : elle est bien éloignée de se “
glorifier de sa fecondité. Au con- “
traire elle marque un veritable em- “
pressement de corriger l'obscurité “
que ses productions tiennent d'el- “
le, par le mélange des influences “
celestes : Soit qu'elle donne un “
feu brillant aux pierres precieu- “
ses, soit qu'elle peigne les fleurs “
des couleurs les plus agreables, “
soit qu'elle dispose les arbres en “
theatre, elle presente au Soleil le “
nombreux amas de ses ouvrages, “
afin que cet astre admirable leur “
communique ce qui le fait admi- “
rer. C'est ce commerce du Ciel “
& de la Terre que j'ay voulu re- “
presenter dans ma These : c'est ce “
qu'expriment l'Inscription, *la ver-* “
*tu celeste anime tout.* Si les in- “
fluences du Ciel ont tant de pou- “
voir sur les corps, quel sera le “
pouvoir de la Theologie sur les “
ames ? Elle est une vertu non-seu- “
lement celeste, mais divine; aussi “
élevée au-dessus de toutes les “
sciences que Dieu est élevé au- “

„ dessus de tous les êtres. Donc „ puisque je dois parler de Dieu devant des hommes, je demande „ que Dieu m'éclaire luy qui est la „ lumiere de tous les êtres & que „ les hommes me supportent avec „ humanité.

Les Theses furent distribuées par une troupe choisie de jeunes Seigneurs des plus qualifiez de Rome (entre lesquels étoit le Commandeur Albani frere du Soutenant) tous Pensionnaires au College Romain.

Les plus habiles Theologiens de Rome s'empresserent pour argumenter, la dispute continua le soir de la même force, & Monsignor Severoli Prelat d'une capacité reconnuë en exprima le succés avec autant de verité que d'esprit en disant que *la maniere dont Mr. l'Abbé Albani avoit repondu rendoit la flaterie inutile.*

A la fin de la dispute le Pere Caregno parla avec beaucoup de dignité sur le sujet. Il dit que l'Eglise, quoy qu'environnée d'un mur impenetrable, avoit des ennemis à

combattre, q'uil luy falloit des ſoldats choiſis, & que l'illuſtre ſoutenant avoit toutes les qualitez neceſſaires pour la ſervir dans les occaſions les plus difficiles.

Après la profeſſion de Foy faite entre les mains du Pere Marcelli Recteur du College Romain, le Pere Caregno prononça le Decret de l'inſtallation au Doctorat. Enſuite le nouveau Docteur reçût le bonnet, l'anneau, les livres d'Ariſtote & la ſainte Ecriture des mains de ce Pere; qui accompagna d'un petit diſcours, chaque ſymbole, il mena enfin l'Illuſtre Abbé s'aſſeoir parmi les Docteurs.

Nous croïons faire plaiſirs aux Lecteurs de mettre icy les Theſes ſur leſquelles roulerent preſque tous les argumens; & une Epigramme Grecque de Jacques Airoli penſionnaire du College Romain, avec la traduction en vers Latins par le même Auteur, & une verſion en proſe Françoiſe: On trouvera à la fin de la lettre d'autres poëſies Italiennes ſur le même ſujet, que Rome a fort gouté.

Ῥ ΩΜΗ ἀκούεις ὅσος βροντόστομος
Ἀννίβα δῆειν.
Πάλλαδος εὐμενέος τὴν ἱε-
ρὰν πολεμεῖ;
Ὁ ΚΛΗΜΗΣ παράδειγμ᾽ ἐδίδου,
ὅτ᾽ ἀγῶνα τοιόνδὶ
Μίξας τριπλασίου ἄξιος ἦν
στεφάνου.
Ἀστραία φανερᾶς νῦν ἄρχεται, ἔγγο-
νον ἔνθα
Οὐ τύχη, ἀλλ᾽ Ἀρετὴ ἐξομοιοῦ-
σι θείῳ.

## Versio.

*Audis, Roma, tuus quanto tonet Annibal ore,*
*Dum sacra sub placida Pallade bella gerit?*
*Præbuit exemplum* CLEMENS, *cum talia miscens*
*Prœlia, jam triplici stemmate dignus erat.*
*Astræa hoc Regnum est, ubi non fortuna Nepotem,*
*Sed labor, & virtus aßimilat Patruo.*

Rome, tu entends foudroïer An-

nibal : ne crains point, cet Annibal eſt ton enfant ; & les ſacrez combats où il s'exerce, ſont de ceux ou preſide la pacifique Pallas. Clement luy a donné l'exemple, quand il s'exerçoit dans les diſputes, il étoit déja digne de la tiare.

Voilà le ſiecle d'or revenu : les Neveux des Papes ne leur reſſemblent plus par une fortune preſque égale à celle de Souverain Pontife : ils ne leur ſont ſemblables que par les vertus & les travaux.

*Theſes de gratiâ.*

II. Providentia Dei illuminantis omnem hominem venientem in hunc mundum, omnibus ſive parvulis, ſive adultis proſpexit, diſpoſuitque auxilia ſufficientia ; licet neque omnibus efficacia neque omnibus merè ſufficientia : quod autem multi parvuli ſtatum non nanciſcuntur fruendi auxiliis, non eſt opus Dei non providentis, ſed jure ſuo utentis in vindictam peccati.

III. Ad conſervandam ſartam tectamque libertatem indifferentiæ,

quidquid ſit de libertate à coactione, item proximam & completam, quidquid ſit de remota & incompleta; neceſſe eſt évidenter, ut cenſemus, quod inſpirationes divinæ, tam ſpectantes ad intellectum, quam ad voluntatem, non ſint per ſe connexæ metaphyſicè, abſolutè, ac determinatè cum noſtra operatione: ſecùs dicendum, ſi aliquod ex his prædicatis adimatur.

IV. Obtinent igitur ſalutarem effectum, in ordine ad quem Deus illa miſericorditer nobis largitur, quatenus ex infinitis vocationibus, quas Deus præcognoſcit poſſibiles, extrahit illam vel illas, quibus prævidet noſtrum liberum arbitrium, non quidem ſibi ſoli relictum, ſed motum & excitatum illis vocationibus benè uſurum; omittens illam vel illas quibus prævidet abuſurum. In hoc ſenſu, *cujus vult miſeretur.*

V. E converſo propter rationes, quas ipſe ſcit, ex eodem cumulo extrahit vocationes, quibus prævidet hominem abuſurum, omittens illam & illas quibus prævidet benè uſurum. Et in hoc ſenſu, *quem*

*vult indurat* : cumque totum hoc negotium vocandi homines unis vel alteris vocibus, unicè pendeat à Deo, idcircò ſolus Deus eſt, qui prædeſtinatos diſcernit ab infelici reproborum maſſâ ; & rursùs, cum tam unæ quàm alteræ vocationes ſint per ſe indifferentes ad utrumvis, ſubſiſtit in homine plena libertas indifferentiæ. Hæc eſt fortitudo, & ſuavitas, quibus arduum ſalutis noſtræ negotium à fine uſque ad finem diſponere nobis videtur.

## ARTICLE CC.

PRODOMUS JURIS Publici Univerſalis magnâ Eruditorum expectatione, diu deſiderati, continentis prætentiones illuſtres, Imperatoris & imperii, Regum Principum ac rerum publicarum totius Europæ, majori operi præmiſſus. Rodopoli ſumptibus Gothofr. Libezeict typis Joh. Werppling. 1700. in 4°. pages 80. C'eſt - à - dire *Expoſition Préliminaire du Traité ſur le droit Public Univerſel qui doit contenir les*

*pretentions des Souverains de toute l'Europe. Par Mr. Chr. Matthieu Kenesobeck.*

CEtte expoſition comme on voit par le titre ſeul eſt l'Aurore d'une vaſte ſource de lumiere que l'on nous promet ſur les droits & les pretentions de chacun des Souverains de l'Europe. La matiere eſt auſſi curieuſe que delicate. Ce n'eſt pas une circonſpection inutile que d'y préparer les eſprits par un diſcours Préliminaire qui n'eſt que la Préface de l'Ouvrage, mais qu'on a voulu publier avant l'Ouvrage même. Quand il nous ſera venu nous verrons ce qu'il ajoute aux Ouvrages qui ont paru ſur cette matiere intitulez *Interêts des Princes.* On nous laiſſe juger qu'il ſera beaucoup plus étendu, plus raiſonné & plus rempli de critique ou de Juriſprudence; mais cela ne ſuffit pas encore pour un livre de cette nature. Il faudroit que l'Auteur fut ſans préjugé & ſans interêt particulier de païs ou de Nation, ce qui n'eſt preſque pas poſſible dans la pratique.

En effet dés cette premiere expoſition au lieu de tenir la balance égale juſqu'à ce que des raiſons manifeſtes la faſſent pancher, on commence à declarer la guerre aux écrits de MM. de Mezeray, le Valois, Blondel & des autres celebres Ecrivains François. Cependant on promet de rélever icy leurs fautes avec modeſtie & ſeulement par des preuves tirées de l'hiſtoire du droit naturel, du droit des gens & par des pieces leſquelles n'avoient point encore paru, le tout en faveur des droits de l'Empire & de l'Empereur.

L'Auteur ſe demande à luy même quel peut-être le fruit de ſon travail, le voici. Outre l'utilité publique qu'il ſe propoſe de procurer ſur tout à l'égard de la poſterité, il montre par divers exemples que certains Ouvrages de la nature du ſien, ont attiré à leurs Auteurs des avantages préſens & ſenſibles. Caſſan dit-il, bien que defenſeur mal habile des droits de la France obtint du Cardinal de Richelieu ſeize mille écus de récompenſe. Philippe IV. en fit une pareille à Chif-

flet pour le livre de Vindiciæ Hiſpanicæ , & fit même ſon fils Chancelier de l'ordre de la Toiſon ; On y ajoûte encore que l'Evêché d'Ipres fut donné à Cornel. Janſenius en conſideration de ſon *Mars Gallicus*. Animé par ces beaux exemples M. Kneſebeck ne doit pas manquer de courage dans l'execution de ſon deſſein. C'eſt une ſorte de combat qu'il préfere de beaucoup à ceux de la guerre par laquelle les Princes ſoûtiennent leurs droits aux dépens du ſang des hommes. Il n'en doit couter icy que des raiſons bonnes ou mauvaiſes ; & c'eſt de quoy l'on ne manque pas. Le reſte de l'expoſition Préliminaire eſt un tiſſu de traits hiſtoriques , de reflexions politiques & de citations diverſes qui feroient plus de plaiſir ſi l'on en voyoit bien diſtinctement par tout l'enchainement & le but.

## ARTICLE CCI.

R. P. ANTONII BONNET Societatis JESU opuſcula. Toloſæ è Typographia Nicolai Hainault 1701. in 4°. petit caractere pagg. 171. *Opuſcules du R. Pere Antoine Bonnet Jeſuite.* A Toulouſe chez Nicolas Henault.

CE volume contient neuf Opuſcules du feu Pere Bonnet dont le frere a eû ſoin de cette Edition.

Les cinq premiers Opuſcules qui ont auſſi paru en François traitent du culte de l'Euchariſtie, du culte de la Croix & des Images de JESUS-CHRIST, du culte des Saints, du culte des Images des Saints, du culte de leurs Reliques. Le ſujet des quatre autres eſt la maniere de decider les Controverſes ; la ſuffiſance de l'Attrition dans le ſacrement de Penitence ; les Indulgences & le Jubilé : enfin la fameuſe queſtion ſi l'on peut ſuivre l'opinion qu'on juge la moins probable & la moins ſûre.

Il ne faut pas s'attendre à trouver

dans les sept Dissertations contre les Heretiques de nouvelles découvertes ny méme de nouveaux tours: en recompense on y trouvera de l'ordre, de la clarté; & ce qui est rare dans les Ouvrages de Theologie, beaucoup d'élegance.

Comme les Dissertations sur l'Attrition & sur l'Opinion probable éclaircissent des matieres qui sont du tems, nous donnerons quelque idée de l'une & de l'autre par un court extrait.

Le P. Bonnet tire du Chapitre 4. de la 14. Session du Concile de Trente trois Argumens pour établir la suffisance de l'Attrition. Le Concile distingue deux especes de Contrition: l'une que son motif, qui luy est commun avec la charité, rend parfaite: l'autre qui n'aît de la crainte des peines ou de l'horreur qu'inspire l'infamie du peché. Le Concile ajoûte que la Contrition parfaite reconcilie le pecheur avec Dieu hors le Sacrement. Pour l'Attrition, selon le même Concile, elle ne peut justifier le pecheur par sa propre vertu, mais elle le dispose à

recevoir la Grace dans le Sacrement.

Nôtre Auteur infere de là que l'Attrition suffit pour obtenir la grace du Sacrement. Voicy ses preuves.

1°. L'Attrition opere selon le Concile dans le Sacrement ce que la Contrition opere hors le Sacrement : la Contrition hors le Sacrement justifie : donc l'Attrition jointe au Sacrement justifiera. 2. Le Concile accorde à l'Attrition jointe au Sacrement une vertu qu'elle n'a pas étant separée du Sacrement : il luy attribuë donc la vertu de disposer le pecheur immediatement à recevoir la grace : puisque hors du Sacrement elle a le pouvoir de l'y disposer d'une maniere éloignée. 3°. Enfin l'Attrition jointe au Sacrement dispose selon le Concile, non à obtenir la Contrition, mais à obtenir la grace. On obtient donc la grace du Sacrement par la seule Attrition jointe au Sacrement.

L'Auteur refute en détail les Argumens de feu Mr. l'Evêque de Castorie : Il en tourne même deux contre ce Prelat. Mr. de Castorie fait

grand fonds ſur la premiere maniere dont le decret du Concile fut exposé ; *L'attrition*, diſoient les Peres, *ſuffit pour conſtituer le Sacrement de Penitence : & c'eſt un don de Dieu par le moyen duquel ( puis qu'elle ne peut être ſans quelque mouvement d'amour pour Dieu ) le penitent ſe munit une route pour arriver à la juſtification.* Le P. Bonnet dit que le Concile ayant jugé qu'il falloit ôter ces paroles, *puis qu'elle ne peut être ſans un mouvement d'amour de Dieu*, ajoûtée de l'avis de cinq Theologiens ſeulement, cette conduite du Concile marque qu'il étoit fort éloigné de croire que l'Attrition ſeparée de tout amour de Dieu ne ſuffit pas avec le Sacrement.

Il ne tire pas moins d'avantage d'une autre objection de Mr. de Caſtorie. Il convient avec ſon adverſaire du principe, *qu'il faut expliquer les Decrets des Conciles par raport aux erreurs qu'ils ont voulu condamner* : mais il fait voir que Luther ayant avancé dans *la diſpute de Lipſic contre Eckius*, & dans *le ſecond ſermon de la penitence*, que la crain-

te ſans amour étoit inutile pour obtenir la remiſſion des pechez ; On doit juger naturellement que c'eſt là l'erreur que le Concile a voulu condamner dans le Decret dont il s'agit. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que l'Evêque Hollandois dans le même Chapitre 23. de ſon *Amour penitent*, ne ſe ſouvenant plus qu'il vient de nier que Luther eût rien avancé touchant l'invalidité de l'Attrition dans la Penitence, il avoüe qu'il l'a combatuë, & que le Concile a eû en vûë cette erreur de Luther.

Le P. Bonnet raille agréablement ſur la tradition que luy oppoſe l'Auteur d'un livre intitulé *la Contrition neceſſaire.* En effet les paſſages qu'il cite pour établier la neceſſité de la Contrition ne ſont pas fort concluans. Il eſt difficile de voir cette neceſſité dans ce que dit ſaint Ignace Martyr, *que Dieu pardonne à tous les pecheurs dont le repentir à l'unité de Dieu pour objet :* ou dans ce que dit Tertullien *que l'Evangile eſt aiſément mépriſé par ceux qui pechent & qui perdent la charité.* La plus part des

autres passages sont de la même force. Il seroit trop long de suivre l'auteur dans la refutation de toutes les autres objections.

La seconde partie combat le sentiment de quelques Docteurs modernes qui exigent la Contrition parfaite pour rendre le Sacrement valide. Nôtre Theologien demonstre que ce sentiment ne peut s'accorder avec ce que la foy nous enseigne de l'efficace du Sacrement de Penitence. Il fait sentir le foible des moyens qu'Estius a imaginez pour se tirer d'un si mauvais pas.

On trouve à la fin de cette Dissertation une Lettre de l'Eminentissime Cardinal Coloredo Grand Penitencier de Rome, dont la pieté & l'érudition ne sont inconnus à personne. Ce digne successeur de Baronius dont il continuë les Annales, loüe beaucoup l'ouvrage dont nous venons de parler, & le traité des Indulgences & du Jubilé par le même Auteur.

La derniere piece de ce recüeil est une Dissertation sur l'opinion probable, écrite à Boulogne en Ita-

lie au mois de May l'an 1697. à la priere d'un Theologien Polonois. Le P. Bonnet perſuadé que l'on doit ſuivre l'opinion la plus probable, employe ce petit écrit à refuter fort au long une objection que ſes adverſaires font extrêmement valoir. Celuy qui ſuit l'opinion la moins probable & la moins ſûre diſent-ils, ne connoît pas la loy qui s'oppoſe à ſon inclination. Il ne peut même la connoître, puis qu'après un examen ſuffiſant il ne peut décider ſur l'exiſtence de cette loy. Cette ignorance invincible, ajoûtent-ils, l'excuſe de tout peché. Car il eſt indubitable parmi les Catholiques que l'ignorance invincible excuſe de tout peché.

Nôtre Auteur répond qu'on ne peut pas dire que celuy qui ſuit l'opinion la moins probable & la moins ſûre n'ait aucune connoiſſance de la loy. Il juge plus probable qu'elle exiſte : eſt-ce ignorer ſon exiſtence, & n'eſt-il pas naturel de ſoupçonner que l'examen qu'il a fait des deux opinions, n'a pas été tout-à-fait exact ? La paſſion qui l'entraîne

contre les lumieres de son esprit, n'est pas une fort bonne disposition pour juger sainement, si la loy défend ou permet ce qu'il veut faire.

Le Theologien Jesuite conclut de-là entre autres choses que l'ignorance des Heretiques est rarement invincible, & qu'il n'y a gueres d'Heretiques materiels. Les veritez de la foy ont un éclat qui se fait appercevoir dès qu'on n'en détourne pas volontairement les yeux, & l'infidelité est presque toûjours la suite des passions, des prejugez, ou du moins d'une negligence coupable de rechercher la verité. Le P. Bonnet a tenu son rang parmi les sçavans du dernier siecle, & nous croyons qu'on verra volontiers son éloge dans nos Memoires,

## ARTICLE CCII.

### *ELOGE DU PERE BONNET.*

LE Pere Bonnet étoit un homme également distingué par son sçavoir & par sa vertu. C'étoit un de ces esprits solides, qui dans

tout ce qu'ils disent & dans tout ce qu'ils font, prennent toûjours le bon sens pour guide & la verité pour regle. Il ne faut que jetter les yeux sur ses Ouvrages pour juger de la solidité de son esprit. Incapable de donner dans de vaines subtilitez qui nous éloignent d'autant plus sûrement de la verité qu'il semble qu'elles nous en approchent, le P. Bonnet cherche moins à briller qu'à instruire. Il ne pense point à surprendre par la nouveauté de ses pensées; il paroît convaincu au contraire que dans les matieres qui regardent la Religion, le merite consiste moins à dire quelque chose de nouveau qu'à suivre exactement la trace que nous marquent les saints Canons, les Peres de l'Eglise, & les Docteurs orthodoxes.

Mais la solidité d'esprit du P. Bonnet ne paroissoit pas moins dans sa conduite que dans ses écrits. Sa vertu, quoyque exacte, ne donna jamais dans l'illusion. On remarquoit dans luy, si j'ose m'exprimer ainsi, une certaine simplicité de mœurs,

qui ne laissoit pas cependant d'être soutenuë d'une grande prudence. L'on contoit si fort sur sa sagesse,& sur sa vertu, que quoy qu'il fût encore assez jeune, on luy confia dans sa Compagnie l'éducation des Novices : & il ne quitta dans la suite cet employ que pour passer dans d'autres encore plus considerables. Il étoit doux, affable, toûjours prêt à obliger, d'un accés facile, ami genereux, bon Superieur, capable de fermeté dans les rencontres, toûjours tranquile, toûjours égal à luy même, si fort au dessus de ses emplois, que quoy qu'il ait été Superieur presque toute sa vie, qu'il se soit trouvé engagé à soutenir des affaires assez épineuses, obligé à faire de frequens voyages, & deputé même deux fois à Rome pour assister à deux Congregations de son Ordre, il a parmi ces embarras conservé jusqu'à la mort le goût de l'étude, & assez de tranquillité d'esprit pour travailler aux Ouvrages qu'il a mis au jour, & plusieurs autres qu'on pourra dans la suite donner au public. Le P. Bonnet entendoit enco-

re parfaitement les belles lettres : l'on voit dans la vie du P. Regis qu'il a composé, une pureté, une élegance & un tour Latin qu'on ne trouve gueres dans les Auteurs modernes. Il faisoit même élegamment un vers dans l'occasion ; quoy qu'il ne fît pas profession de poësie, & qu'il aimât mieux, depuis qu'on l'eut retiré de l'étude des belles lettres, employer son tems à prêcher la parole de Dieu, à entendre les confessions de ceux qui se presentoient, & à faire d'autres bonnes œuvres propres à son état. Il mourut à la soixante sixiéme année de son âge le 22. de May de l'année 1700. proche Montpellier où il étoit Recteur du College des Jesuites.

## ARTICLE CCIII.

GYMNASII TICINENSIS Historia & Vindiciæ à sæculo V. ad finem XIV. Auctore Antonio Gatto Dertonensi, publico Juris Civilis interprete in eodem Gymnasio. *Histoire & Apologie du Col-*

*lege de Pavie depuis le V^e. siecle jusqu'à la fin du XIV. Par Antoine Gatti natif de Tortone, Professeur en Droit Civil dans le même College.* A Rome chez Pierre Olivier l'an 1703.

ON nous a envoïé en Latin un plan de ce livre que nous croyons devoir communiquer au public : il contiendra quinze Chapitres.

Dans le premier l'Auteur parle de la situation, de l'origine, & des divers noms de la ville de Pavie. Il rejette le sentiment de Biondo & de Genebrard sur son antiquité. Il examine dans le second en quel tems cette Ville a quitté son ancien nom de *Ticinum*, pour prendre celuy de Pavie. Il raporte plusieurs opinions differentes sur l'Etymologie de ce dernier nom. Il prouve par une Medaille de Marc Aurele que Tristan avoit mal expliquée, que Pavie a été une Colonie Romaine. Selon luy la Tribu Papie, dont étoit sorty le chef de cette Colonie, étoit originaire de *Lanuvium*. Cette famille celebre par les loix Papiennes,

subsistoit encore en Lombardie dans les derniers siecles. Il parle enfin d'une charge considerable nommée *Papias.*

Le Chapître 3e. montre que Pavie a été le Siege des Roys Lombards : qu'avant eux Theodoric y avoit fait bâtir un Amphitheatre, des bains, un magnifique Palais.

On fait voir dans le quatriéme que les Ecoles de Pavie fleurissoient du tems de Boëce. On refute Vincent de Beauvais, Saccus & Vossius sur la premiere année de l'Episcopat d'Ennodius, qui avoit été Professeur dans le College de Pavie, auquel les soins de l'Evêque Epiphane donnoient beaucoup d'éclat.

On raporte dans le Chapitre cinquiéme la dispute de Pierre de Pise un des Professeurs du College de Pavie avec un Juif.

Dans le sixiéme on confirme par de nouvelles preuves ce qu'on avoit avancé dans le sixiéme, que le Moine envoyé par Charlemagne à Pavie pour y enseigner les hautes sciences, est Alcuin, que nôtre Auteur

appelle *Albin.* Il éclaircit à cette occasion plusieurs historiens.

Le Chapitre septiéme determine le tems de l'arrivée d'Alcuin à l'année sept cent quatre-vingt, & refute les opinions contraires.

Le huitiéme assure au College de Pavie un honneur dont il doit être tres-jaloux. Pierre de Pise, si on en croit nôtre Auteur, appellé par Charlemagne à Paris de Pavie où il enseignoit, est le premier fondateur de l'Université de Paris. L'Auteur prouve en cet endroit d'une maniere solide que le College de Pavie étoit une Ecole publique & laïque, non pas une Ecole Episcopale ou Monachale.

Dans le neufviéme l'Auteur dit que Charlemagne assigna le Monastere de St. Augustin à Alcuin pour y enseigner. Ce monastere alors occupé par les Benedictins passa entre les mains des Chanoines Reguliers avant l'année M. CCXXII. quoy qu'en dise le Pere Mabillon.

Dans le dixiéme Chapitre l'Auteur conjecture que le College de Pavie fut érigé en Université par

Charlemagne ; & que ce Prince & son fils Louïs le Debonnaire luy accorderent des privileges. L'Abbé Tiron & Pere Thomassin sont icy critiquez , & Mr. de Launoy y est convaincu de plusieurs mécomptes.

Le Chapitre onziéme parle du grand amour qu'eut Charles le Chauve pour les sciences, il confirma les privileges de l'Université de Pavie. Cette ville ne fut pas détruite par les Huns, comme l'ont écrit quelques Auteurs. Ce Chapitre finit par la dispute d'Otrie & de Gerbert en presence d'Othon second l'an 995.

On voit dans le douziéme Lanfranc Professeur de Pavie rétablir l'an 1030. l'Université de Paris, fondée environ CCL. ans auparavant, par un autre Professeur de Pavie.

Le treiziéme Chapitre traite de l'authentique *habita* Code , *ne filius pro patre*. Selón l'Auteur elle fut publiée par Frideric Barberousse dans les Roncailles tenuës sur le Pô. L'Auteur décrit exactement ces Assemblées appellées *Roncailles*.

Dans le Chapitre quatorziéme

l'Autheur continuë à parler des motifs de cette authentique, & de l'assemblée où elle fut publiée. Il critique Bebemberg & l'historien de l'Université de Paris. Il établit que cette loy regarde toutes les Universitez d'Italie, aussi-bien que celle de Boulogne. Il explique au long ce que les habitans de Pavie firent en faveur de Frideric, & les privileges qu'il leur accorda.

Enfin dans le quinziéme & dernier Chapitre il prouve par les Lettres Patentes de l'Empereur Charles quatriéme qu'il n'établit pas, mais qu'il rétablit seulement l'Université de Pavie.

Voilà des matieres fort curieuses. On nous assûre qu'elles seront traitées avec beaucoup d'érudition.

## ARTICLE CCIV.

TRACTATUS THEOLOGICUS de Prædestinatione, Electione, & Reprobatione hominum, ad promovendam Concordiam Ecclesiasticam conscriptus à Bartholdo Holtzfusz SS. Theol. D. & Prof.

in Univerſitate Francofurtana. *Francofurti ad Viadrum* 1702. C'eſt-à-dire, *Traité Theologique ſur la Prédeſtination, l'Election, & la Reprobation des hommes, par Barthold Holtzfuſz, Docteur & Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Francfort.* A Francfort Sur-Oder. chez les Heritiers de Jeremie Schrey 1702. *in* 4°. *pagg.* 164.

LEs Chefs de la Reforme ſe dechaînerent avec violence contre la Theologie Scholaſtique ; parce qu'elle leur étoit incommode, & que la methode préciſe & ſerrée de l'Ecole ne peut qu'embaraſſer ceux qui cherchent plus à éblouïr le peuple qu'à éclaircir la verité. Maintenant que les diſputes ſont moins échauffées, les Reformez commencent à changer ſur ce point, comme ſur beaucoup d'autres. Ils ſemblent reconnoître, que la Theologie Scholaſtique eſt d'un grand ſecours à ceux qui veulent approfondir & developper avec exactitude les myſteres de la Religion. Ainſi quoy que le Traité Theologique,

dont on fait icy l'extrait, soit l'ouvrage d'un Docteur de l'Eglise pretenduë Reformée, on ne laissera pas d'y trouver beaucoup de précision & de subtilité.

L'Auteur après avoir exposé ce qu'il entend par le mot de Predestination, & après en avoir prouvé l'existence, entreprend d'expliquer toutes les opinions des Theologiens sur ce mystere, & de refuter celles qui ne s'accordent pas avec la sienne.

Il commence par les Juifs, ausquels il attribuë des sentimens purement Pelagiens. Selon luy les Juifs tiennent, que Dieu a predestiné de toute eternité ceux qu'il a prevûs devoir par les forces naturelles de leur libre arbitre croire les articles fondamentaux de la Religion Judaïque & observer la loy de Moïse : & les autres ils les mettent au nombre des reprouvez. Pour faire voir que c'est là l'opinion des Juifs, l'Auteur cite quelques passages de Rabbi Maimonides ; dont aucun ne prouve que ce Rabbin ait en effet pensé qu'on pût croire, comme il faut pour le salut, les Articles fondamentaux de la Re-

ligion Judaïque par les ſeules forces naturelles du libre arbitre. Mais quel que ſoit le ſentiment particulier de ce Rabbin, il n'y a qu'à ouvrir les Pſeaumes & la plûpart des Livres de l'Ancien Teſtament, pour être convaincus que les Juifs ont autrefois reconnu la neceſſité du ſecours de Dieu, pour accomplir comme il faut ſa Loy & ſes Commandemens.

Mr. Holtzfuſz parle enſuite du ſyſteme des Sociniens ſur la Predeſtination : Voicy comme il l'explique. Les Sociniens, dit-il, reconnoiſſent que de toute eternité Dieu a predeſtiné en general les bons à la vie & les mechans à la mort : mais ils prétendent qu'il ne fait le diſcernement des uns & des autres que dans le tems ; parce que ſelon eux c'eſt ſeulement dans le tems que Dieu diſtingue ſûrement les gens de bien d'avec les méchans, les Fidelles d'avec les Infidelles. Schlichtingius donc, Volkeſius, & d'autres diſciples de Socin, ne concevant pas que Dieu puiſſe prévoir certainement les évenemens qui dépendent du li-

bre-arbitre des creatures, & mesurant la science infinie du Createur par les bornes étroites de leur esprit, ne craignent pas d'ôter au Souverain Maître du monde une partie de sa préscience, & d'assûrer qu'il ne distingue les Prédestinés des Reprouvez que dans le tems, lors qu'il les voit vivre & mourir dans la pratique de la vertu ou du vice. Ainsi dans leur systeme le decret eternel de la prédestination est un decret vague & indeterminé, par lequel Dieu veut en general recompenser le bien & punir le mal, sans qu'il sçache encore quels sont ceux qu'il recompensera & qu'il punira en effet. Et le decret de la Prédestination ne se consomme & ne se détermine, qu'à mesure que chaque particulier meurt ami ou ennemi de Dieu.

Mr. Holtzfusz rejette avec raison ce systeme, aussi bien que celuy qu'il attribue aux Juifs: & prouve fort bien que l'un & l'autre de la maniere qu'il les a exposez, renferment, plusieurs erreurs dans la foy, & qu'ils font revivre l'heresie des Pelagiens.

Il vient ensuite aux Grecs, dont il expose ainsi le systeme. Les Grecs, dit-il, croyent que Dieu après avoir prevû la chute du premier homme, & la corruption generale de toute sa posterité, resolut d'envoyer son fils sur la terre, & de procurer par-là generalement à tous les hommes des moyens suffisans pour se relever & faire leur salut: qu'ensuite il predestina ceux qu'il prévit devoir bien user de ces moyens, & qu'il reprouva ceux qu'il prévit devoir en abuser.

Le sentiment des Grecs ainsi exposé, n'est-pas éloigné de celuy de Ggregoire de Valence celebre Jesuite : à la reserve que celui-cy entre dans un plus grand détail, & qu'il met au nombre des Prédestinez non seulement ceux qui font un bon usage des graces, ce qui ne conviendroit qu'aux adultes ; mais encore les enfans baptisez & morts avant l'usage de la raison : comme il met aussi parmi les réprouvez tous les enfans morts avec le peché originel.

Martin Becan autre Jesuite fort.

estimé sur tout en Allemagne, dit à peu près la même chose, excepté qu'il a soin d'expliquer comment la sainte Vierge a pû par le decret de la prédestination être preservée du peché originel en vûë des merites de JESUS-CHRIST. Et l'opinion de ce Jesuite est selon nôtre Auteur, la même que celle des disciples de Scot. Il fait encore entendre que le systeme des Arminiens tel qu'il est exprimé dans les Actes du Synode de Dordrect s'accorde assez avec celuy qu'il attribue aux Grecs.

Mr. Holtzfusz approuve tous ces systemes, en ce qu'ils enseignent que Dieu prépare à tous les hommes sans exception une grace suffisante pour le salut. Nous jugeons, dit-il, que cette grace universelle & préparée à tout le monde, est conforme à l'Ecriture sainte, & à la plus pure Antiquité. *Hanc enim sacra scripturæ & puriori Antiquitati conformem esse judicamus.* C'est une grande consolation pour les Fidelles de voir les Theologiens Reformez contraints d'avoüer aujourd'huy, que les Auteurs de la Reforme se sont

trompez en combattent un dogme si bien établi dans l'Ecriture & dans la Tradition.

Mais si Mr. Holtzfusz approuve en ce point tous les systemes dont nous parlons ; il les combat sur un autre. Il ne sçauroit souffrir qu'on dise que la grace de Dieu qui éclaire & qui excite les Elus, leur laisse encore le pouvoir de se convertir ou de ne se pas convertir. Laisser aux Elus un tel pouvoir en presence de la grace, c'est, ajoute-t'il, faire dependre du libre arbitre de l'homme son élection & sa conversion ; c'est dire que l'homme determine la grace, & qu'il est luy même l'Auteur de son salut. Mr. Holtzfusz ne raisonne de la sorte, que parce qu'il voudroit qu'on dit que la grace de Dieu fait tout en nous, sans que le libre arbitre y ait aucune part : ne se resouvenant pas de ces paroles de St. Paul, *ce n'est pas moy ; mais la grace de Dieu avec moy.*

Il témoigne cependant qu'il n'a pas beaucoup déloignement de l'opinion de Bellarmin, de Suarés & des autres Jesuites qui tiennent la

Predestination avant la prévision des merites, ou qui expliquent la nature de la grace efficace; parce qu'on appelle dans l'Ecole la *congruité*.

Mais il s'accommode beaucoup mieux de l'opinion des Dominicains & des autres Theologiens qui admettent la grace efficace par elle même. Ils approchent plus dit-il, du sentiment des Reformez *Propiùs Reformatis accedunt Thomistæ Dominicani*.... Cependant il n'est pas encore tout à fait content d'eux. Les Dominicains & tous les autres Theologiens Catholiques qui admettent la grace efficace par elle même, sont obligez d'expliquer de telle sorte la force infaillible de la grace efficace, que le libre arbitre soit toûjours dans le pouvoir d'y resister; puisqu'il est de la foy que celuy qui se convertit avec la grace efficace, a veritablement le pouvoir de ne se convertir pas. Or ce dogme n'est point du goût des Reformez.

Mr. Holtzfusz prefere à tous les systemes que nous avons dit celuy des Lutheriens. La raison qu'il en apporte, c'est que selon les Lutheriens

riens celuy qui se convertit ne contribuë en rien à sa conversion, & qu'il est mû & conduit par la grace d'une maniere purement passive, sans qu'il intervienne aucune action de sa part: doctrine expressément anathematizée par le Concile de Trente: mais contre laquelle il semble que quelques Philosophes de ces derniers tems n'ont pas été assez en garde. Après tout le systeme des Lutheriens n'est pas encore celuy de nôtre Auteur. Il l'estime, mais il l'estime moins que celuy des Reformez, auxquels il fait profession de s'attacher.

Les Reformez sont partagez entre eux. Les uns sont appellez *Supralapsaires*; parce qu'ils enseignent que Dieu antécedemment à la chute d'Adam avoit resolu de manifester sa misericorde en prédestinant un certain nombre de créatures raisonnables, & sa justice en reprouvant les autres; qu'il n'a permis le peché du premier homme, & la corruption generale de la nature humaine, qu'afin d'avoir occasion de faire éclater sa justice contre ceux

qu'il avoit ainsi destinez à la damnation eternelle : que ceux-là il les laisse dans la masse de corruption sans leur faire aucune part de la redemption du Sauveur. Ce sentiment qui fait horreur, & qui est si opposé à l'idée que la raison & la foy nous donnent de la bonté paternelle de Dieu & de ses misericordes infinies, est enseigné de l'aveu de nôtre Autheur par Theodore de Beze, par Guillaume Wittaker, par Guillaume Perkins, par François Gomarus, par Twissius, par Voëtius & par d'autres Heros de la Reforme. Plusieurs croyent que c'étoit aussi le sentiment de Calvin. Mais M. Holtzfusz tache de le justifier là-dessus. Quoy qu'il en soit, il declare cette opinion fausse, & il la combat par plusieurs raisons ; dont la plus sensible est celle-cy : que dans ce systeme, Dieu ne veut pas la damnation eternelle des pecheurs pour punir le peché ; mais au contraire qu'il veut le peché, pour avoir occasion de perdre les pecheurs ; sentiment qui est également indigne & de la sainteté &

de la bonté de l'Eſtre Souverain.

Ceux des Reformez qu'on appelle *Infralapſaires* enſeignent, que ce n'eſt qu'enſuite de la prévision du peché originel que Dieu a prédeſtiné les uns & reprouvé les autres : & voicy l'ordre qu'ils mettent dans le decret de la Prédeſtination. Dieu a reſolu 1. de créer l'homme. 2. de permette la chute de l'homme. 3. de ſauver par JESUS-CHRIST quelques uns des coupables & de reprouver les autres. 4. d'envoyer un Mediateur qui ſatisfit aux pechez des Elûs. 5. d'appeller par des graces exterieures tous les hommes, les Reprouvez & les Elûs : de donner même à quelques-uns des Reprouvez des graces interieures juſqu'à un certain point : mais de donner aux ſeuls Elûs des graces interieures & efficaces pour la foy & pour le ſalut. 6. de juſtifier, de ſanctifier & de glorifier les Elûs & de damner eternellement les Reprouvez à cauſe de leurs pechez. Ce ſyſteme, qui a quelque choſe près a été adopté par Janſenius, eſt ſuivy par un grand nombre de Theolo-

giens Reformez, par Alting, par Spanheim, par Wollebius, par Wendelin, par Samuel Marès, par François Turretin & par d'autres du même party.

Enfin cette opinion même ayant paru trop dure à quelques Docteurs des Eglises Reformées, ils se sont encore raprochés des Catholiques: & ils ont dit que Dieu veut serieusement & veritablement sauver tous les hommes par JESUS-CHRIST, & qu'il leur donne à tous les moyens suffisans pour que les merites de ce divin mediateur leur soient appliquez. Ce sentiment est Catholique en ce point: mais ceux qui l'admettent croyent que la grace efficace qui est donnée aux Elûs ne leur laisse pas le pouvoir d'y resister: & en cela ils sont heretiques.

Les Electeurs de Brandebourg, & plusieurs Theologiens de leur dependance se sont ouvertement declarez pour cette derniere opinion, sur tout depuis le Synode de Dordrect. C'est aussi celle que M. Holtzfusz suit, & qu'il établit par plusieurs raisons.

Comme c'eſt principalement aux Theologiens de ſa communion qu'il en veut, il ne ſe met pas en peine de prouver que la grace efficace ne laiſſe pas au Predeſtiné le pouvoir de luy reſiſter : mais il prouve au long que Dieu donne aux Reprouvez des graces ſuffiſantes pour faire leur ſalut. Ceux qui le nient, dit-il, ſont obligez d'enſeigner que Jesus-Christ n'a pas plus verſé ſon ſang pour le ſalut de ceux qui ſont reprouvez, que pour le ſalut des Demons : ce qui fait horreur. Secondement ajoûte-t'il, Dieu nous aſſûre luy-même qu'il donne à tous des ſecours ſuffiſans pour le ſalut, ce qui ſe prouve, continuë-t'il, par une infinité de paſſages de l'Ecriture où il eſt dit que Dieu veut le ſalut de tous les hommes ; que Jesus-Christ a verſé ſon ſang, même pour ceux qui ſe perdent ; que la Grace de Jesus-Christ eſt pour tout le monde ; que les Reprouvez ne periſſent que par leur faute ; que le nombre de ceux qui ſont appellez eſt bien plus grand que celuy des Elûs. Cela ſe confirme encore par

le témoignage des Peres les plus anciens, & même de S. Augustin & de ses Disciples.

L'Auteur produit ensuite une infinité de passages de S. Augustin par lesquels il montre d'une maniere évidente que ce saint Docteur a crû que Jesus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes, & qu'Esaü, Judas, & les autres Reprouvez ont eû veritablement le pouvoir de se sauver. Enfin l'Auteur ajoûte que ce Dogme est constamment reçeu par tous les Reformez d'Allemagne, & par un grand nombre de ceux des autres païs. Ce qui est surprenant c'est que ces Theologiens de l'Eglise Reformée tout persuadez qu'ils sont de la verité de ce dogme capital, ne laissent pas de reconnoître pour Orthodoxes ceux des Reformez qui croyent que Jesus-Christ est mort pour le salut des seuls Predestinez, & qui sappent par là le fondement de la pieté & de la Religion Chrétienne.

On voit assez par tout ce que nous avons dit ce que l'Auteur pense de la Reprobation. Il ne reste qu'à

dire un mot de son opinion sur les enfans morts sans Baptême. Aprés avoir rapporté diverses opinions des Theologiens Catholiques il vient à ceux de sa communion. *Les Remontrans*, dit-il, comme Philippe Alimborch, enseignent que tous les enfans mêmes ceux des Payens seront sauvez par les merites de JESUS-CHRIST. Plusieurs Protestans croyent que les enfans nez des Gentils & morts sans Baptême brûleront dans l'Enfer avec les autres Reprouvez ; Quelques Protestans enseignent que ces enfans meritent d'être damnez : mais que Dieu par misericorde les sauvera à cause de la foy de leurs Peres ou de celle de leurs Ancêtres même les plus reculez. C'est cette derniere opinion que suit nôtre Auteur.

Tout son livre est écrit avec methode, d'un style net & précis. Il n'a pas toûjours consulté les Auteurs dont il cite les passages, & il a quelquefois mal pris leur sentiment pour s'en être rapporté aux yeux d'un autre. Il ne laisse pas au reste de faire paroître de l'érudition. Il

est extrêmement moderé: & refute sans invective le sentiment de ses adversaires: ce qui n'est pas ordinaire aux Theologiens de sa Communion.

## Article CCV.

BREVIS MEDITATIO Academica de spirituum actionibus in homine spiritualibus cujus doctrinæ usus contra Bekkerum in specie, Quakers, omnesque Fanaticos & veteres & novos circa finem exhibetur concepta à M. Jos. Philippo Zippelio Cattimeliboco Barstadensi. Francofurti Typis Joannis Baveri 1701. pp. 151. in 12. C'est-à-dire *Courtes Reflexions de Mr. Zippelius touchant l'action spirituelle des Esprits sur les hommes contre Bekker en particulier & contre les Fanatiques &c.*

IL n'y a point d'opinion qui ne puisse venir à un esprit abandonné à luy même, & hors de la vraye Religion. C'est par là qu'Hobbes Spinosa, & après eux Bekker dans la suite de leurs monstrueuse doctri-

ne, ont donné à entendre qu'il n'y avoit point d'esprits, & que ce qui en est dit dans l'Ecriture doit s'entendre seulement *des idées qui étoient excitées dans l'imagination.* Mr. Zippelius qui est Lutherien a crû pouvoir attaquer avec succés ces erreurs; non pas en voulant précisement montrer qu'il y a effectivement *des Esprits*; car il juge que de les nier, s'est se declarer Athée, & que qui ne tient point de diable ne tient point de Dieu.

Comme il ne voit pas qu'un sentiment insensé ait besoin de refutation, il se borne à vouloir prouver icy. 1°. Que les Esprits agissent sur les hommes, & connoissent les pensées des hommes. 2°. Comment ils agissent. 3°. Sur qui particulierement ils agissent. Ce troisiéme point attaque plus directement les Quakers, les Enthousiastes & d'autres semblables Fanatiques.

Avant que d'en venir aux mains, l'Auteur établit pour principe que les Esprits agissent sur la matiere, l'experience montrant que nôtre ame agit sur nôtre corps. Cela se

confirme, dit-on parce qui arrive aux femmes grosses à l'occasion d'un objet materiel qui leur frape l'imagination, car leur fruit porte la marque de cet objet.

Sur cela Mr. Zippelius fait une longue dissertation contre ce qu'on pourroit luy objecter, que l'imagination est une puissance materielle. C'est une question de nom : il est évident que ce que nous appellons *imaginer* est un acte de l'ame qui pense, quelque part que le corps y puisse avoir d'ailleurs.

Pour venir à la question principale, l'Auteur soutient que le Demon agit sur les hommes d'une action, non seulement physique & naturelle qui fasse impression sur les corps; mais encore d'une action spirituelle, qui forme dans l'ame differentes idées, l'excitant, la remuant, & la persuadant : sa preuve est qu'il n'y a en cela nulle repugnance; & que si un esprit agit sur la matiere, il peut bien à plus forte raison agir sur un autre esprit.

Afin de convaincre Bekker, on luy apporte ici des preuves de l'E-

criture à laquelle Bekker, comme le soupçonne Mr. Zippelius, n'a qu'une foy fort mediocre; & quand il y auroit plus de foy, que servent les passages les plus formels, à qui les interprete à sa guise, sinon à disputer plus long temps & à ne se rendre jamais? C'est pourquoy nous passons ceux qu'on rapporte icy, & dont l'Ecriture est pleine sur le sujet present, & l'endroit où S. Paul dit que nous avons à combattre *contre des esprits de malice qui sont dans les airs*, ne souffre point de replique.

Ce que dit l'Auteur pour prouver que le bon esprit agit aussi sur les hommes est encore évident, témoin les operations du St. Esprit, il ne faut qu'avoir les premieres teintures du Christianisme pour en être persuadé; & l'Autorité de Luther, que Mr. Zippelius cite icy, n'y étoit pas fort necessaire.

Après avoir parlé de l'action des esprits, il prétend montrer quelle est leur connoissance, & faire voir qu'ils découvrent, non pas les secrets du cœur que Dieu seul peut sonder, *mais les pensées des hommes*

*formées dans leur cerveau.* On demanderoit volontiers à l'Auteur, si les hommes ont des pensées qui ne soient pas formées dans le cerveau ; & si elles y sont toutes formées, pourquoy les esprits ne les apperçoivent pas toutes, les secrettes aussi bien que les autres.

Quoy qu'il en soit, il observe icy qu'il ne parle pas des esprits qu'il appelle *incomplets* tels qu'est l'ame de l'homme ; laquelle dit-on ne peut connoître les pensées d'un autre homme, à cause *de son union réelle avec le corps auquel elle est intimement & tres-étroitement presente : de maniere quelle ne peut être hors de ce corps, ut extra illud haud esse queat.* Il falloit donc ajoûter *pendant la vie ;* car il est certain pour un Lutherien, comme pour un Catholique, qu'après la mort l'ame demeure hors du corps. C'est aussi ce que l'Auteur suppose dans la suite, quand il dit qu'il ne croit pas *qu'une ame soit envoyée de l'autre monde pour connoître en celui cy les pensées des hommes*, & sur cela il ajoûte ; *c'est pourquoy les Papistes n'ont nul fondement d'invo-*

*quer la* B. *Vierge comme si elle leur étoit présente.* Voilà une consequence qui sera plus au gré des bons Protestans que des bons Logiciens ; car n'y a t'il point d'autre fondement pour invoquer la Vierge que de faire partir exprès une ame de l'autre monde pour venir en celuy-cy.

Mr. Zippelius insiste à faire remarquer que quand les esprits connoissent les pensées des hommes, ce ne peut être avant que l'ame pense actuellement, ce qui est reservé à Dieu seul. Un Demon ou un Ange ne sont pas versez dans cette science, dit-on : & à moins que les idées n'existent formellement dans le cerveau, & que l'ame pour ainsi dire ne parle tout bas ; *nisi tacitè loquatur* ; le diable est pris pour duppe, & n'y entend rien, *diabolus in eo puncto idiota dicendus*.

L'Auteur sur tout cela rapporte diverses choses rebatuës par les Theologiens dans leur traité des Anges ? Mais de ce que les esprits connoissent les pensées des hommes, Mr. Zippelius craint avec raison que les Catholiques ne s'en prévalent

contre les Protestans qui nient l'invocation des Saints ; parce qu'il est impossible selon eux *que les Saints nous entendent*. En effet poursuit l'Auteur, avec la force & la justesse ordinaire de ses raisonnemens ; *la Vierge & les Saints seront-ils errans ou presens par tout le monde où les Catholiques les invoquent?* s'il attend la reponse des Catholiques ils luy diront que les Saints, qui sont des ames separées du corps ne sont pas plus errans que les autres Esprits : & que comme ceux-cy nous entendent & connoissent nos pensées, sans qu'ils soient errans par tout le monde ; les Saints pourront bien nous entendre aussi sans faire tant de chemin ; en un mot quelque chose qu'il dise des purs Esprits par rapport au sujet dont il s'agit les Catholiques le diront des ames separées du corps.

Dans la 3e. Question l'Auteur entreprend de montrer comment les esprits agissent : L'entreprise n'est pas aisée : cependant c'est particuliérement icy qu'il veut refuter Bekker ; mais il est à craindre que

l'effet ne réponde pas à ses bonnes intentions ; car s'il prétend raisonner sur les principes de la foy, il n'y aura nulle difficulté pour ceux qui y sont soûmis, mais Bekker ne sera pas de ce nombre : S'il raisonne c'est, par la lumiere purement naturelle, il ne peut former sur cette matiére que des conjectures ou des systemes à quoy personne n'est obligé de se rendre. Mr. Zippelius pouvoit faire cette reflexion, pour s'épargner une grande partie de son ouvrage.

A l'égard de ceux sur qui les esprits agissent, il accorde au Demon une sphere d'activité tres-étenduë ; sur les fidéles & les gens de bien, (en qui pourtant cette activité est moins efficace ;) puis, sur les Infidéles, sur les Héretiques, sur les Impies, sur les Fanatiques, mais particulierement sur les Mélancoliques. Toutes les raisons physiques qu'on apporte pour rendre raison de certains symptomes extraordinaires de l'humeur mélancolique, n'empéchent point M. Zippelius de reconnoître l'operation du Diable, sur-

quoy il apporte une grande ſuite de raiſonnemens que nous aurions de la peine à bien débroüiller.

Comme le mauvais eſprit agit quelquefois ſur les gens de bien ; l'Eſprit Saint agit quelquefois ſur de méchans hommes, par exemple ſur des Paſteurs dereglez qui annoncent des veritez Saintes.

Du reſte avec les choſes dont nous avons rapporté le précis, l'Auteur croît avoir confondu toutes les Sectes qui ſe diſent fauſſement illuminées par le Saint Eſprit, & avoir demontré contre Bekker que le Diable ſe répand par tout le monde. De maniere, ajoûte-t'il, que ſi *Bekker vouloit entreprendre avec nous un voyage, il découvriroit qu'il n'y a point de Royaume où le Diable n'ait regné, & où il n'ait agi. En Sileſie par exemple* ſur Schuvenkfeld ; *en Suiſſe ſur Paracelſe ; en Hollande ſur les Anabatiſtes ; en Angleterre ſur une infinité de fanatiques & d'Enthouſiaſtes qu'il ſeroit trop long de nommer icy, & qui ſe trouvent auſſi en Allemagne.*

Si tous ces heretiques, ou pour mieux dire ces Viſionnaires-là ren-

trent dans la route de la verité & du bon ſens par le Traité de M. Zippelius; ce ſera la meilleure des preuves qu'on puiſſe tirer de ſon Livre pour montrer que le Saint Eſprit agit effectivement & même tres-efficacement ſur les eſprits.

## ARTICLE CCVI.

TRACTATUS THEOLOGICUS de Natura & Gratia in materia de virtutibus; quo diſcrimen praxeos Philoſophicæ & Theologicæ in moralibus & ſpiritualibus ex geminis principiis Evangelicis oſtenditur. Editore D Paulo Antonio Th. P. P. &c. C'eſt-à-dire, *Traité Theologique de la Nature & de la Grace, par rapport aux vertus; où l'on fait voir par les purs principes de l'Evangile la difference que la Philoſophie & la Theologie mettent dans la pratique des choſes Morales & Spirituelles. Par le Docteur Paul Antoine Profeſſeur en Theologie.* A Hall 1702. *in* 4°. *pages* 124.

LE Docteur Lutherien Auteur de ce Traité le commence par

deux passages, l'un de S. Cyprien, où il est dit que *la patience des Philosophes est une fausse patience*; l'autre de S. Augustin, qui assûre que *les bonnes mœurs des Payens ne sçauroient les faire parvenir à la vie eternelle.* Il rapporte ensuite six des propositions de Bajus, dont le sens est que *toutes les actions des Pecheurs & des Infidelles sont des pechez : & qu'aucune action faite par les seules forces de la nature n'a une bonté naturelle & morale.* Et après avoir averty, que ces propositions ont été condamnées par les Papes, il demande comment l'Eglise Romaine qui fait lire dans son Breviaire les endroits de S. Cyprien & de S. Augustin qu'on vient de citer, & qui par-là semble les approuver, peut neanmoins les accorder avec la condamnation qu'elle a faite de la doctrine de Bajus. Il prétend que cela ne se peut sans contradiction : & que depuis le tems de saint Augustin, la plus grande partie des Theologiens de l'Eglise Romaine sont tombez dans le Semipelagianisme. Et il employe tout son Livre à prouver ce paradoxe.

A ne consulter que la raison, dit nôtre Auteur, le sentiment de ceux qui croyent que l'homme ne peut faire le bien par les forces de la nature, paroît faux & ridicule. C'est la revelation de Dieu qui nous fait connoître la necessité de la Grace que la Philosophie payenne a ignoré, que les Pelagiens ont combatuë, & que les Semipelagiens n'ont reçonnu qu'en partie. Les Anciens Scholastiques, continuë-t'il, ne different gueres de ces derniers; puisqu'ils enseignent, non-seulement que par les forces de la nature on peut meriter la premiere grace d'un merite de *congruité*, mais que celuy qui est en état de grace peut avec l'aide de la Grace meriter la vie éternelle, & qu'il faut mettre de la difference entre les Préceptes & les Conseils de l'Evangile.

Cette doctrine Semipelagienne (c'est toûjours l'Auteur qui parle ou plûtôt qui fait parler Chemnitius.) Cette doctrine Semipelagienne s'introduisit dans les Gaules du vivant de S. Augustin, & s'y répandit beaucoup après sa mort. Cassien

Prêtre de Marseille & Fauste Evêque de Riez en furent les principaux défenseurs. S. Benoît, continuë le Docteur Lutherien [a], la fit passer dans les Cloîtres ; lors qu'à la fin de sa regle il recommanda à ses Moines de lire *les Confrences de Caßien*, & de s'attacher à sa doctrine. La lettre à Demetriade, qu'on attribua à S. Jerôme servit encore beaucoup à faire valoir la même doctrine.

S. Bernard [b] entreprit dans la suite de bannir les erreurs Pelagiennes des Monasteres : mais il en fut repris par les Moines. Le Maîtres des Sentences avoit commencé d'établir une bonne doctrine sur le libre-arbitre : mais S. Dominique qui vint après luy, [c] canonisa de nouveau la doctrine de Cassien. S. Thomas a eû de meilleurs sentimens ; mais [d] Scot a enseigné que l'homme par les seules forces de la nature peut meriter la premiere grace d'un merite de *congruité* : & Ocham [e] dit qu'on peut par les forces de la nature aimer Dieu sur toutes choses.

[a] *Pag.* 15. [b] *là-même.* [c] *Pag.* 15. [d] *là-même.* [e] *Pag.* 16.

Ainsi, conclut le Docteur, la Theologie Scholastique se trouvoit infectée des erreurs Semipelagiennes, lors que Luther après s'être instruit dans l'Ecriture & dans S. Augustin, commença à les combattre, & à écrire contre le Pape & contre *ses Sophistes.* C'est ainsi que s'exprime l'Auteur en confondant ensemble, selon la coûtume des Heretiques plusieurs choses qui doivent être distinguées, pour prendre de là occasion de calomnier S. Benoît, S. Dominique, l'Ordre de S. François, & presque tous les Religieux & les Theologiens Catholiques, qu'il ne prend à tache de décrier que pour retomber ensuite sur les Papes & sur toute l'Eglise Romaine.

L'Auteur continuë son narré Historique en rapportant le sujet des premieres disputes entre Ekkius & Luther. *J'avois apris dans les Ecoles*, dit Luther *, *à distinguer le merite de congruité d'avec le merite de condignité. J'y avois appris que l'homme peut de luy-même ne point mettre*

* *Pag.* 16. & 17.

*d'obstacle à la Grace, ou lever l'obstacle qu'il y avoit mis; qu'il peut par luy-même accomplir la substance des preceptes, quoy que sans la Grace il ne puisse pas les accomplir de la maniere dont Dieu le veut pour le salut; qu'il y a des actions qui ne sont point meritoires, & qui neanmoins ne sont point des pechez, mais qui ont une bonté purement morale... Ces propositions*, continuë Luther, *sont presque du nombre des premiers principes de la Theologie Scholastique : les oreilles en sont rebatuës, & tous les livres en sont Pleins.* Pro primis fermè principiis feruntur Theologiæ Scholasticæ, & omnium libros & aures impleverunt. *Mais*, poursuit-il, *on a fait disparoître ces erreurs, en leur opposant cette maxime de S. Augustin, le libre-arbitre sans la Grace n'a de pouvoir que pour pecher...* Ces Theses de Luther soûtenuës dés l'année 1519. si long-tems avant que la Compagnie des Jesuites eût été établie, surprendront sans doute ceux qui faute d'être instruits de la doctrine des Anciens Theologiens, se sont imaginez que toutes les opinions dont on vient de

parler, & plusieurs autres semblables ont été inventées par Molina ou par quelque autre Theologien de la Societé.

L'Auteur après avoir parlé des Theses de Luther, vient au Concile de Trente, qu'il accuse d'avoir fait ses decisions avec beaucoup d'artifices, de peur, dit-il, d'être obligé de donner atteinte aux opinions communement reçûës dans l'Ecole: Il dit aussi un mot des disputes des Dominicains & des Franciscains dans le Concile; & de celles des Dominicains & des Jesuites sur les matieres *de auxiliis.* De-là il passe à l'affaire du Jansenisme, & après avoir dit qu'il seroit à souhaiter que les partisans de l'Evêque d'Ipres, dont il approuve d'ailleurs la doctrine, eussent eû autant de probité que leurs adversaires, & qu'ils eussent défendu leur cause avec plus de modestie, il retombe sur les Jesuites & leur reproche tout ce que Montalt & Wendrock ont dit de plus offençant contre eux... Puis venant au *Quietisme*, il soûtient que Molinos & ses Fauteurs n'ont été

opprimé que par la faction des Jesuites : il ajoûte que le fait de Molinos n'est pas certain, & qu'on ne sçait pas si ce Docteur Espagnol a eû en effet les sentimens que ses Adversaires luy ont attribuez. Enfin il conclut de tous ces faits Historiques, que la plus grande partie & les plus habiles Theologiens de l'Eglise Romaine Anciens & Modernes, & principalement les Jesuites ont sur les matieres de la Grace des sentimens contraires à ceux de Luther: d'où il infere qu'ils sont dans l'erreur.

Après avoir posé ce fait, il entreprend d'expliquer la doctrine qu'il prétend être veritable. Il s'applique sur tout à developper la nature des vertus Chrétiennes & Theologiques, & à faire voir la difference qu'il faut mettre, selon le systeme Lutherien entre ces vertus, & les vertus Morales des Philosophes.

Il divise chaque Chapitre en deux parties. Il employe la premiere à ramasser les passages de l'Ecriture qui luy paroissent appuyer son sentiment

timent. Dans la ſeconde il confirme ce qu'il a dit par le témoignage de divers Theologiens, c'eſt à-dire de Luther, de Chemnitius, de Melanchthon, & de Janſenius. Il s'appuïe principalement ſur l'autorité de ce dernier. C'eſt pour cela qu'il donne un abregé de ſa vie, qu'il fait l'extrait de ſon livre, & qu'il a ſoin dans tous les Chapitres de prouver, que Luther & luy ſont parfaitement d'accord ſur la matiere des vertus.

L'Auteur fait paroître dans ſon ouvrage beaucoup d'averſion pour les Theologiens de l'Ecole : ſon peu d'exactitude à développer les dogmes qu'il veut combattre, ou qu'il veut établir, fait bien voir qu'il les a peu lûs. Tout le livre eſt ſuperficiel, & n'a rien de ſolide. On y avance un grand nombre de faits ſur des conjectures fort legeres : & les paſſages de l'Ecriture citez en faveur du dogme qu'on prétend établir, ne prouvent rien moins, que ce qu'on s'étoit propoſé.

## ARTICLE CCVII.

### *EXPLICATION DU SCEAU fait par une assemblée où l'on devoit traiter des moyens d'éteindre le schisme après le Concile de Basle.*

LE monument que propose icy le P. Menetrier, est un sceau fait par une assemblée de Prelats qui devoit se tenir à Lyon pour l'extinction du schisme qu'avoit causé l'élection d'Amedée Duc de Savoye, couronné Pape au Concile de Bâle, & opposé au Pape Eugene IX. sous le nom de Felix V. Le P. Menestrier a entre les mains une empreinte en plomb de ce sceau : elle luy est venuë du debris du celebre Cabinet de Mr. de Peyrese, qui avoit fait un si riche amas d'anciens titres, & de plusieurs rares morceaux d'Antiquitez. Voici l'occasion de ce sceau.

Le Roy Charles VII. pour rendre la paix à l'Eglise, & pour ôter le scandale que causoit le schisme envoya en divers tems plusieurs Ambassadeurs à Bâle, à Rome, &

en Savoye. Le Duc de Savoye ennuyé du bruit que faisoit dans le monde la dignité, à laquelle le Pape Felix son pere avoit été appellé, quoy qu'il fut dans un état purement Laïque, envoya plusieurs fois vers le Roy, & le pria d'employer toute son Autorité pour faire cesser ces troubles. René Roy de Sicile ne se montra pas moins zelé; & comme on avoit deliberé d'assembler un Concile dans Lyon pour terminer cette grande affaire, le Pape Eugene étant venu à mourir, les Cardinaux élurent aussi-tôt le Cardinal de Boulogne Thomas de Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V. Ce fut alors que le Roy de Sicile & le Duc de Savoye presserent plus fortement le Roy qui étoit à Bourges, de concourir avec eux à faire cesser ce Schisme. On proposa plusieurs articles au Pape Nicolas V. pour consentir à un accommodement, auquel on avoit disposé Felix par plusieurs deputations faites à Geneve & à Lausanne, où il se tenoit, ayant refusé de retourner à Bâle.

Ce sceau semble être du conseil

tenu pour les interêts de Felix, dans lesquels étoit le Roy de Sicile Comte de Provence, la Savoye, le Dauphiné, les Archevêchez de Lyon, de Vienne, & d'Arles, l'Evêché de Valence, le Comte de Valentinois & le Prince d'Orange ; dont les Armoiries composent le cercle exterieur de ce sceau, semblable à ceux que les Espagnols nommoient *Sellos* ou *privilegios Rodendos*, ce qui s'est aussi pratiqué en plusieurs autres rencontres, où l'on vouloit éviter les contestations de presseance ; ce que l'on dit aussi avoir été l'occasion de l'ordre de la table ronde pour les Chevaliers.

On voit au milieu de ce sceau, la figure d'un CHRIST assis sur deux Lions, tenant de la gauche le Globe du monde, & benissant de la droite ; avec cette legende en caractéres Gothiques, ou Gaulois, qui étoient pour lors en usage pour les Inscriptions, & depuis pour les premiers livres imprimez, principalement en langue Françoise.

S. MAGNVM CVRIAE PARLAMENTI GENERALIS CONSTITVTI.

2189

a
ti
le
tl
p
v
le
P
r
d
le
p
P
ti
te
d
d
v

fi
L
d
C
C
P
ti
li
la

L
S

LVGD. VAL.

Les deux Lions ſur leſquels le CHRIST eſt aſſis marquoient la ville de Lyon diviſée en deux Villes par la riviere de Saone qui paſſe au milieu, & qui étoit anciennement la limite du Royaume & de l'Empire, noms qui ſont demeurez juſqu'à preſent aux d'eux rives de cette riviere, & aux deux rives du Rône, dans lequel elle entre au-deſſous de Lyon, dont les Batteliers nomment encore à preſent l'une le *côté du Royaume*, & l'autre *le côté de l'Empire.*

Cette aſſemblée étoit appellée *Curia Parlamenti generalis conſtituti*: parce que c'étoit une Aſſemblée qui ſe devoit former du conſentement des parties, ſans autre autorité ſuperieure, & cela pour déliberer; c'eſt pourquoy elle eſt appellée *Parlement*, nom qui ſe donnoit anciennement aux tenuës des Etats des Provinces, avant qu'il y eût des cours de Parlement fixes, établies par nos Roys, & que les Anglois ont retenu pour leurs aſſemblées des Etats.

Les Armoiries de l'Egliſe ſont les

plus hautes à la droite, elles ſont composées de deux clefs paſſées en ſautoir, les panetons en dedans, parce que durant le Schiſme il étoit incertain à qui des deux Pontifes appartenoit la juriſdiction & l'autorité dans l'Egliſe : Depuis la ceſſion de Felix le Pape Nicolas V. étant reconnu pour le ſeul Pape legitime, retint ces deux clefs pour ſes Armoiries propres, dont il tourna les panetons en dehors. Il n'en eût jamais d'autres, parce que n'étant pas d'une naiſſance Noble, il n'en avoit point de famille. On voit ainſi ſes Armoiries ſurmontées de la Thiare ſur les ouvrages publics qui furent faits à Rome de ſon tems.

Les Armoiries qui ſont à la gauche de cette Armoirie de l'Egliſe, ſont celle du Roy de Sicile Comte de Provence de la maiſon de France & de la branche d'Anjou-Naples ou Sicile, qui portoit ſemé de France au lambel de gueules de cinq pendans pour briſure.

A la droite des Armoiries de l'Egliſe, ſont celles de l'Archevêché de Vienne ou plûtôt de ſon Egliſe

Metropolitaine dediée à St. Maurice chef de la legion Thebeënne, dont on voit la tête rayonnante ou avec le Diadême des Saints dans l'Ecusson, & au-dessus VIENNA, comme il y a sur les deux précedentes PAPA & REX. A côté de celle du Roy de Sicile sont celles du Duc de Savoye de la Croix d'argent, au-dessus SAB. pour dire *Sabaudia.*

A côté de celles de l'Eglise de Vienne, sont celles du Dauphin d'or au Dauphin d'Azur, au dessus DALP. pour *Dalphinus.* D'autre part pour l'Archevêché de Lyon est la Croix de Savoye, sur laquelle est une Croix Archiepiscopale au pied long, ainsi que l'avoient porté anciennement plusieurs de nos Archevêques dans l'Ecu même sur les Armoiries de leurs familles. Les deux Archevêques de Villars Henry & Loüis sur les bandes de la Maison de Thoire Villars, dont ils étoient, & depuis les deux de Thurcy sur leur sautoir.

La raison de la Croix pleine de Savoye mise pour l'Archevêché de Lyon, est que pendant le Schisme

Geoffroy Vaſſalli Archevêque de Vienne avoit été nommé par Eugene IV. Archevêque de Lyon, dont cependant on ne luy permit point de prendre poſſeſſion, au contraire Felix nomma Aymon de Chiſſey Evêque de Nice ſon Vicaire General dans l'Archevêché de Lyon dont il s'attribüa l'adminiſtration, & c'eſt la cauſe de la Croix de Savoye miſe dans l'Ecuſſon avec la Croix d'Archevêque au-deſſus, Comme on n'avoit pas mis les Armoiries de Vaſſalli pour l'Archevêque de Vienne cenſé vaquant depuis ſa nomination pour Lyon & depuis Charles de Bourbon ayant été élû par le Chapitre Archevêque de Lyon traita avec Vaſſalli & moyennant mille ducats de penſion, luy fit céder toutes ſes pretentions ſur cet Archevêché.

Les Armoiries de la Principauté d'Orange ſont le Cornet, on lit au-deſſus AVR. pour Auraſium, & ſur celles de l'Egliſe de Lyon LVGD. pour *Lugdunum*, pour Valence ce ſont les Armoiries de cette Egliſe, la Croix de Savoye avec la

bordure des Armoiries echiquetées de la Maison de Roussillon, dont étoit son Evêque.

Les Armoiries pour l'Archevêché d'Arles sont un bras tenant une Croix Archiepiscopale. L'Archevêque étant alors le Cardinal Loüis l'Allemand, chef du Concile de Bâle, que l'on ne voulut point avoir part à cette Assemblée pour ne pas rendre suspect le concordat. On lit au-dessus AREL. pour Arelatensis. Le Comte de Valentinois de la Maison de Poitiers en a les Armoiries d'azur à six besans d'or au chef de même, au-dessus CO'. P. pour *Comes Pictaviensis*. Enfin l'Armoirie sous la Figure de CHRIST est du Secretaire de l'assemblée de la Maison de Montfalcon en Savoye qui portoit ecartelé au 1. & 4. d'argent à un Aigle de sable membré & bequé d'or au 2. & 3. ecartelé d'hermine & de gueules, la crosse au-dessus parce qu'il étoit élû Evêque de Lausane, dont le nom est ainsi marqué LOSAN. On voit alternativement entre les Ecussons posez en rond un Aigle d'une seule tête, & un Lion

pour marquer que le Concile de Bâle, où Felix avoit été élû, avoit été assemblé sous la protection de Sigismond Roy de Boheme & des Romains. C'est ce Sigismond qui avoit érigé le Comté de Savoye en Duché en faveur d'Amedée qui fut depuis Felix. Il en vouloit faire la ceremonie dans Lyon, mais les Magistrats s'y opposérent & ne voulurent pas souffrir qu'il exerçat cet Acte de souveraineté sur les terres du Roy, ainsi il fut obligé de l'aller faire à trois lieuës au-delà à Montluel petite ville du païs de Bresse qui appartenoit au Comte de Savoye : les rejoüissances pour cette nouvelle dignité se firent après à Chambery, où l'on fit à l'Empereur un grand festin au Château & l'on y servit à Cheval comme au Couronnement des Roys des Romains à Francfort. L'Aigle d'une seule tête est l'Armoirie du Roy des Romains, & le Lyon du Royaume de Boheme.

Pendant les negotiations qui se faisoient de part & d'autre pour terminer les differents en l'Assem-

blée, qui se tiendroient. Le Pape Nicolas ayant accepté les conditions auxquelles Felix prometoit de luy ceder le Pontificat, il ne fut pas necessaire de convoquer l'Assemblée, & le sceau qu'on avoit preparé pour servir aux Actes de cette Assemblée, ne devint plus qu'une piece de curiosité, comme certaines monnoyes qui ont été frappées en certains tems sans avoir jamais eû de cours dans le commerce, on ne laisse pas de les garder dans les cabinets, ce qui m'a fait croire que les curieux seroient bien aises d'avoir la figure de ce sceau & son explication.

Le Concile de Bâle pour se conserver une ombre d'autorité en cette cession volontaire de Felix luy donna à Lozane une Bulle pour luy confirmer la dignité de Cardinal de Sabine, de Legat & Vicaire Apostolique deça les Monts, avec les marques Pontificales, à la reserve de l'Anneau du Pêcheur, du droit d'avoir la croix sur ses pantoufles, de faire porter devant luy le saint Sacrement, & l'ombelle quand il mar-

cheroit en public. Voici cet Acte qui est assez singulier pour meriter d'être rapporté en ces Memoires des belles Lettres.

„ *Sacrosancta Lauzanensis Synodus* „ *in Spiritu Sancto* legitimè Con„ gregata, Reverendissimo & Ca„ rissimo filio Amadeo, pridem Fe„ lici Papæ quinto, salutem & òm„ nipotentis Dei benedictionem. „ Tam maximè de Venerabili Ec„ clesia meritus es, ut præsentes ha„ beant uberrimam tuarum laudum „ memoriam, futuris quoque tui „ nominis Felix, sempiternaque re„ cordatio relinquatur. Tu ad Ec„ clesiæ subsidium evocatus, quan„ tà unquam fuit persecutione vexa„ tæ venisti. Tu illi profusa libera„ litate, summa industria, exacta „ diligentia, dedita opera opitula„ tus es. Tu tandem tranquillam po„ pulo Christiano concordiam red„ didisti pariter & pacem. Legun„ tur quàm multi qui belli pacis„ que tempore inservierunt Eccle„ siæ, commemorandis per omne „ sæculum obsequiis : sed personæ „ causa, rerum temporisque dispa-

ritas, superereminentiam merito- “
rum coarguunt. Novit orbis uni- “
versus continuas sollicitudines “
indesinensque certamen quod pro “
autoritate sacrorum generalium “
Conciliorum & veritate Catholica “
sustinendis, nobiscum inisti, opu- “
lenta quiete abjecta retrorsum. “
Nunc autem dum per tuæ humili- “
tatis excelsum medium, pax in om- “
nes Christianos diffunditur, quo “
te nomine nisi zelatorem concor- “
diæ, pacisque autorem appellent? “
Quas ob res congratulationibus “
promeritisque honoribus, perso- “
nam tuam prosequi cupiens hæc “
Sacro-Sancta Synodus, universa- “
lem Ecclesiam repræsentans, & “
inter cætera considerans, quod te “
ipsum parvi facere voluisti, ut “
pacata quietaque exaltaretur Ec- “
clesia, te Sabinensem Episcopum, “
Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Car- “
dinalem, sedis Apostolicæ in ter- “
ris & jurisdictionibus dilectorum “
filiorum, nobilium virorum, Du- “
cis Sabaudiæ & Principis Pede- “
montium, ac Montisferrati & “
Saluciarum Marchionum, in Co- “

„ mitatu & territorio Astensi, nec „ non in Provincia Lugdunensi citra „ Sagonam ; atque Augustensi, Lau- „ sanensi, Basiliensi Argentinensi, „ Constantiensi, Curiensi & Sedu- „ nensi Civitatibus & Diæcesibus, „ Legatum, Vicariumque perpe- „ tuum facit, creat & nominat. Ti- „ bique in Sancta Dei Ecclesia pri- „ mum post Romanum Pontificem „ locum pro tempore constituit, „ consignat, & decernit, qui qui- „ dem tibi ad suam præsentiam ac- „ cedenti assurget, dumtaxat oris „ osculum exhibendo. Atque ut al- „ tissimi in terris honoris, quem so- „ la dilectione universalis pacis con- „ tempsisti, multa manifestaque in „ tua persona signa remaneant, tibi „ ut habitum & insignia papalia, „ demptis delatione Corporis Chri- „ sti, annulo piscatoris, cruce in pe- „ dibus ac umbraculo deferre, ac „ insigniis & potestate Legati uti, „ quoties te extra terminos tuæ le- „ gationis egredi contigerit, va- „ leas. Nec non ut in curia Roma- „ na vel generali Concilio persona- „ liter comparere minimè tenearis,

concedit & indulget per præsen- "
tes. Datum Lauzannæ, &c. septi- "
mo Calendas Maii, anno à nativi- "
tate Domini M. CCCCXLIX. "

Si jamais le sceau que j'ay expliqué a été employé pour aucun Acte, je croy que c'est pour cet Acte seul, où l'on forma à Lozane une espece de Synode des Peres de celuy de Bâles qui voulurent s'y trouver pour donner au Pape Felix une honnête demission, je dis que l'on forma, à Lozane une espece de Synode, où l'on ne tint qu'une seule séance pour recevoir cette demission, car le Dauphin Loüis s'étant avancé avec des gens de guerre de ce côté-là avoit dissipé le Concile de Bâle, tous les Peres ayant pris la fuite.

## ARTICLE CCVIII.

### LETTRE DE M^r. L'ABBE' *Mezzabarba à Monsieur l'Abbé B.*** au sujet d'une Medaille Grecque.*

JE me sçay bon-gré de ce que mes remarques meritent en quelque façon vôtre approbation, ou du

moins vous font quelque plaisir. Je ne puis en douter, puisque vous me priez de vous envoyer au plûtôt ce qui m'est venu de nouveau dans l'esprit en examinant quelques Medailles. Mais il m'est impossible de vous satisfaire entierement. Car quoyque j'aye une infinité de choses à vous communiquer: elles sont encore pour la plûpart confuses, peu digerées; en un mot je ne les ay point en main. Pour seconder neanmoins vôtre curiosité & en même tems pour m'acquiter en partie de ce que je vous dois, voicy ce que je pense d'une Medaille Grecque. Elle est de Septime Severe, de petit bronze & du Cabinet de Madame la Contesse De *** que les Doctes & que les curieux regardent sans contredit comme le plus riche & le plus sçavant Cabinet que l'on puisse voir, si vous en exceptez ceux des têtes couronnées. D'un côté on lit. ΑΥΤ. ΚΑΙϹ ϹΕΠΤ ϹΕΟΥΗΡΟϹ ϹΕΒ. Imperator Cæsar Septimius Severus Augustus. Sur le revers Esculape est representé debout appuyé sur un bâton autour duquel est un serpent.

Il a pour Legende ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Acrasiotarum. Le Pere Hardouin parle d'une semblable Medaille de l'Empereur Eliogabale avec cette difference, qu'ΑΚΡΑCΙΟΤΩΝ s'y trouve par un O & non pas par un Ω. Vous n'ignorez pas que cette variation est tres-ordinaire dans les anciens Monumens. Je pourrois sur tout vous en marquer plusieurs de cette nature dans les Medailles d'Antonin.

Or cette Medaille a paru tres-difficile à expliquer à trois des plus habiles Antiquaires que nous ayons, je veux dire à Mrs. Spanheim, Tristan & Patin.

1°. Monsieur Spanheim dans sa neuviéme Dissertation de l'usage & de l'excellence des Medailles prétend * que Tristan est le seul, qui ait raporté une Medaille des Acrasiotes. Mr. Vaillant au contraire en met dans Severe, dans Plautille, dans Geta, dans Julia Paula & dans Alexandre Severe. Et le Comte Mezzabarba mon pere nous assure qu'il y en aussi dans Eliogabale.

* P. 899.

2°. Mr. Spanheim n'est pas éloigné de vouloir que l'on lise ΝΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ, au lieu d'ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ:[a] de sorte que cette Medaille seroit de Nacrate en Lydie selon Ptolomée. Ce qui pourroit favoriser sa conjecture, c'est qu'au rapport du P. Hardouin [b] il y a dans le Cabinet du Roy des Medailles de Trajan, de Marc Aurele & de Faustine avec ces Inscriptions ΝΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ: ΝΑΚΡΑCΕΩΝ. Mais cette preuve n'a rien de solide; puisque l'on n'a qu'à consulter Mr. Vaillant [c] & l'on trouvera dans Severe même des Medailles & d'ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ, & de ΝΑΚΡΑCΕΩΝ comme de deux peuples tres-distingués: la premiere Medaille est citée du Cabinet de la Reine de Suede; & la seconde du Cabinet du Comte de Lazara.

Je vous avouë que j'ay peine à concevoir, pourquoy Mr. Spanheim s'est si fort attaché à soûtenir qu'aucun Auteur n'a parlé des Acrasiotes. Il n'est pas permis à un si habile homme d'ignorer que dans la

[a] *P.* 899. [b] *P.* 338. [c] *P.* 84.

notice des Villes Episcopales, [a] aussi-bien que dans une autre semblable notice [b] il y est fait mention de l'Evêque d'Acrase en Lydie : que dans le septiéme Concile general il y a eû un Constantinus Evêque d'Acrase.

Le P. Labbe au tome septiéme de ses Conciles en fait foy : quoy que dans son edition Latine [c] il se soit trompé & ait traduit. Ὁ Ἀκρασοῦ *Episcopus Arasi* : que dans la notice de l'Empire d'Orient [d] Ὄκρασος est une ville de la Province de Lydie : & si je ne me trompe, Ὄκρασος n'est autre qu'Ἄκρασος, ce changement n'ayant été fait que par la faute du Copiste.

Il n'en faut pas d'avantage pour faire voir qu'il y a eû une Ville de ce nom. Le Pere Charles de Saint Paul va plus loin. Car selon luy [e] il y a eû deux Acrases : l'une en Lydie & l'autre en Lycie. Ce qu'il prouve, dit-il, [f] par les Inscriptions du Concile de Chalcedoine où l'on

[a] *P.* 12. [b] *P.* 45. [c] 547. [d] *P.* 891. [e] *P.* 224. [f] *P.* 248.

voit deux Patricius Evêques. Le premier, Evêque d'Acrase en Lydie : & le second, Evêque d'Acrase en Lycie. Mais cet Auteur se trompe sur cela en plus d'un point. D'un côté il met deux SS à ΑΚΡΑϹΕΩΝ au lieu que les notices & que les Medailles ont constamment Acrase par une seule S. En second lieu où a-t'il pris dans les souscriptions du Concile de Chalcedoine qu'il y ait eû un Patricius Evêque d'Acrase en Lycie. Je vois bien que dans la 3e. action de ce Concile un Evêque d'Acrase en Lycie a signé : mais cet Evêque s'appelloit Nicolas & non pas Patricius. Outre que le P. Labbe luy donne ce nom : * c'est que ce qui a precedé & que ce qui suit cette troisiéme action du Concile ne laisse aucun lieu d'en douter. En effet il est dit dans la premiere action du Concile que Nicolas Evêque d'Acrase ΑΚΡΑϹΕΩΝ y assista à la place d'Estienne Evêque de Limira Λιμύρων : comme étant de la même province. Or puisque Lymi-

* *Tom. 4. p. 453.*

ra est sans contredit une Ville de Lycie : [a] il s'ensuit que l'Acrase dont Nicolas étoit Evêque, ait été une Ville de Lycie. Dans la seconde action ce Nicolas est une seconde fois qualifié Evêque des Acraséens: Enfin dans la sixiéme action, Estienne Evêque de Limyra étant malade, [b] Nicolas Evêque d'Acrase souscrivit en son nom. Au lieu que Patricius Evêque d'Acrase en Lydie avoit déja signé en son rang; c'est-à dire le huitiéme de ladite Session. Quoyque ces fautes soient considerables : il est toûjours vray que les souscriptions du Concile de Chalcedoine nous apprennent qu'il y a eû deux villes du nom d'Acrase.

Je reconnois de bonne foy Monsieur, que je ne me suis déja que trop étendu sur une chose, qui ne souffre aucune difficulté. Mais le moyen de ne pas encore sur cela rire avec vous de la bevûë de l'Antiquaire de Mr. de Brandebourg; vous avez les trois volumes qu'il a donné au public, & où il explique les Medailles antiques de ce Prince.

[a] *P. 87.* [b] *P. 333.*

A vôtre loisir ouvrez le troisiéme volume [a], & vous verrez que selon luy il y a une Acrase en Lybie,& une Acrase en Phrygie. Voicy sur-quoy il se fonde. Il décrit une Medaille Greçque de Neron. On lit, dit-*il*, du côté du revers ΑΚΑΣΙ autour d'une tête de femme surmontée d'une trompe d'Elephant. Cela supposé qu'a-t'il fait, ne doutant point qu'ΑΚΡΑΣΙ ne fût le nom d'une Ville, d'abord il luy est venu dans la pensée que ce pouvoit bien être Acre : ensuite il change de sentiment & s'arrête à Acrase ville de Lybie. Il est aisé de conjecturer pourquoy il place Acrase en Lybie. Il avoit devant les yeux le livre d'un Autheur moderne. Or cet Autheur cite les Notices Ecclesiastiques [b] pour montrer que l'Evêque d'Acrase se trouve du nombre des Evêques de la Lybie *inter Lybiæ Episcopos* ὁ Ἀκρασ8 *reperiri* : un autre que Mr. Beger ny auroit pas été trompé. Car il auroit consulté l'*Errata* du livre & il auroit trouvé que

[a] P. 97. [b] P. 15.

*Libia* eſt mis pour *Lidia* : & que c'eſt uniquement une faute d'impreſſion. Il auroit même examiné la choſe dans ſa ſource : je veux dire les endroits des Notices & de Leunclavius citez par cet Auteur [a] & dans l'un & dans l'autre il auroit appris qu'Acraſe eſt de Lydie & non pas de Lybie : Apparemment qu'il a crû qu'après une telle autorité il n'avoit pas beſoin de faire une recherche plus exacte & plus ample. Sur tout cette tête ſurmontée d'une trompe d'Elephant étant pour luy une preuve inconteſtable que la Medaille repreſente l'Afrique, où ſi vous voulez la Lybie. Car les Grecs ont appellé autrefois Lybie, l'Afrique. Enfin cet Antiquaire peu content de ſes premieres explications conclut à préferer le ſentiment de M. Vaillant & à mettre comme luy Acraſe en Phrygie [b]. Autre erreur, puiſque M. Vaillant en termes formels dit [c] ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ in Lydia.

Ce qui me charme le plus dans

[a] *P. 95. & 15.* [b] *P. 91. 1. edit.* [c] *P. 138. 140. &c.*

tout cecy; c'est qu'il ne s'agit nullement d'une ville dans la Medaille de Neron dont parle Mr. Beger. Car je suis comme seûr que c'est une de ces Medailles d'Egypte, où l'on marque simplement les années des Empereurs à l'honneur desquels elles sont frappées, & dont le revers represente ordinairement Isis, Serapis, Jupiter, Amnon, Canope le Nil, & l'Afrique. Mais cette Medaille est fruste & gâtée par la roüille: ainsi au lieu de lire ΑΥΤΟΚΡΑ L.I. l'année 10. de l'Empereur, il à lû, A, qui suivi d'un intervalle autrefois rempli d'ΥΤΟ, & qui à present est vuide, les lettres étant mangées se trouvé joint à ΚΡΑΣΙ, d'autant qu'il a pris un Σ, pour L, par consequent n'a fait qu'un mot de toute la legende & en a composé une Ville, telle qu'il l'a jugé à propos. Je parle avec d'autant plus d'assurance que Patin nous donne * dans Claude & dans Neron de semblables Medailles & avec les mêmes Types ΑΥΤΟΚΡΑ. L. ΙΓ.

* P. 103. & 122.

&

& ΑΥΤΟΚΡΑ. Λ. ΙΒ. La premiere est de Claude, & la seconde est de Neron. Outre cela j'en ay encore vû trois depuis peu dans les riches cabinets de Madame la Comtesse de *** & du Pere Chamillard qui ne different en rien de celle que l'on cite du cabinet de Monsieur de Brandebourg : à cela près que la legende est nette & entiere, ΑΥΤΟΚΡΑ. Λ. Ι.

Quant à ce qui regarde Messieurs Tristan & Patin, il paroît qu'ils n'ont pas eu plus que Monsieur Spanheim connoissance de la ville d'Acrase. Car l'un & l'autre prétendent que l'ΑΚΡΑΣΙΩΤΩΝ de la Medaille de Severe doit s'entendre de la ville d'Acre située dans l'Isthme des Palus Meotides.

Je ne m'amuseray point à les refuter, ni la raison qu'ils apportent pour soutenir leur opinion : il me suffit de vous dire que s'il s'agissoit d'une ville nommée Acre, l'on n'auroit garde en parlant de son peuple de dire ΑΚΡΑΣΙΩΤΩΝ ; sans

doute que l'on droit ou ΑΚΡΑΙΩΝ ou ΑΚΡΑΙΤΩΝ.

Il s'en suit donc de toutes ces remarques, que la Medaille dont je vous parle est indubitablement frappée à Acrase ville de Lybie : & cela en reconnoissance de ce que Severe la mettoit à couvert des incursions de Pescennius Niger qui ravageoit tous les pays circonvoisins. Il n'est pas un peuple dans la Lybie qui n'en ait fait autant : vous en jugerez par les medailles des Hermocapelites, des Hypæpeniens, des Attaliens, des Thyatiriens, des Saittiens, des Philadelphiens, des Hierocæsariens & des Sardiens qui sont communes dans Septime Severe.

Venons à Esculape representé sur le revers de la Medaille. Je dis que la ville d'Acrase à tantôt mis ce Dieu sur ses Medailles & tantôt la Diane d'Ephese. Pourquoy ? parce qu'à l'exemple de plusieurs villes de l'Asie, elle a rendu le même culte aux divinitez des villes circonvoisines qu'à ses propres Dieux. Aussi Tite-Live appelle t'il les Dieux de l'Asie *consociata Numina* : des Dieux

qui sont unis & liez ensemble. Coutume opposée à celle de l'Egypte. Car pour me servir des termes de Juvenal : *

*Inter finitimos vetus atque antiqua simultas*
*Immortale odium, quod numina vicinorum*
*Odit uterque locus, cum solos credat habendos*
*Esse Deos, quos ipse colit.*

Il y a entre les peuples de ce païs là une haine inveterée & immortelle. Ils sont animez d'une extrême fureur les uns contre les autres, parce que les uns adorent un Dieu, que les autres detestent, chacun croïant que la divinité qu'il respecte est la veritable & l'unique. Or la Lydie est située entre Ephese & Pergame. Ainsi Acrase s'est adopté les Dieux & d'Ephese & de Pergame. Vous êtes trop versé dans la science des Medailles pour ne pas sçavoir que Diane étoit la principale Divinité d'Ephese ; & Esculape : celle de

* Sat. XV.

pergame ; mais si vous en doutiez, je me ferois un plaisir de vous faire part d'un Medaillon du cabinet de Mr. le Cardinal de Carpegna. D'un côté est la tête de Commode : de l'autre on lit cette legende ΕΠΙ CΤΡ. Π. ΛΙΠΙΟΝ. ΚΟΙΝΟΝ. ΟΜΟ. ΠΕΡΓΑΜΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΕΦΕCΙΩΝ. *Sub Pretore P. Lipio communitas, concordia Pergamenorum* & *Ephesiorum* : & l'on y voit deux figures de bout tenant l'une Diane & l'autre Esculape.

Au reste il y avoit une si grande union entre la Lydie & les deux Villes d'Ephese & de Pergame, que Mr. Vaillant dans la liste qu'il a fait des villes qui exprimoient par le mot d'ΟΜΟΝΟΙΑ cette Societé & cette étroite liaison dont je parle, met entre autres Sardis Capitale de la Lydie jointe de la sorte à Pergame & à Ephese ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΚΑΙ ΕΦΕCΙΩΝ. N'ai-je donc pas raison de vous soûtenir qu'Acrase a marché sur les pas de sa Capitale, & que c'est uniquement

pour cela qu'Esculape & que Diane sont si souvent sur ses Medailles.

Est-il besoin que je vous fasse remarquer, de quelle utilité seroient de pareilles remarques pour entendre les anciens Auteurs, pour corriger une infinité d'endroits des Conciles qui sont inintelligibles par les fautes qui s'y sont glissées, & sur tout pour nous donner une Geographie juste & exacte. En verité je souhaite avec une vraye passion que Mr. Cellarius ait recours aux Medailles dans cette Geographie universelle qu'il compose, & que les Doctes attendent avec toute l'impatience que merite un pareil Ouvrage. L'Asie entre autres ne sera jamais dans sa perfection, s'il neglige de se servir de ces beaux Monumens de l'antiquité. Pour moy je suis bien resolu d'observer cette methode: lors que j'imprimeray le recueil des Medailles Grecques que m'a laissé le Comte Mezzabarba mon pere. Je ne m'arrêteray qu'à ce qui pourra contribuer à la Géographie. Je conte pour peu de chose les symboles des divinitez, & je

n'en parleray point, à moins qu'ils ne soient singuliers & dignes de quelque attention. Je suis &c.

## Article CCIX.

### *REPONSE DE Mr. OZANAM aux principaux articles qui sont dans le* XXIII. *Journal de Paris de cette année* 1703. *touchant la premiere partie de son Algebre qui paroît à present.*

JE me sens fort heureux du jugement favorable que rend M. Leibnitz, & aprés luy plusieurs autres sçavans à mes Elemens d'Algebre, parceque l'approbation d'un si grand homme fermera sans doute la bouche à ceux qui en voudroient rabaisser le prix : & c'est principalement à sa consideration que je fais cette reponse, pour luy donner des marques de ma reconnoissance, & de l'estime que je conserve & que j'ay toûjours eu pour luy, depuis que j'ay commencé à le connoître à Paris.

Je n'ay pas cru, qu'à l'égard des

termes barbares en apparence dont je me sers dans mon Algebre, je me dusse accommoder au goût de ma nation qui met tout à la mode, jugeant que je devois suivre plûtôt le goût des autres Nations, à qui ni le Grec, ni le Latin ne font point tant de peur.

Je croy aussi avoir eu raison de dire que la methode particuliere que je donne au *Probl.* 4. *sect.* 2. *liv.* 1. pour trouver le contraire d'un Polynomes qui ne contient que des Racines quarrées, cesse au Quinome : & j'avouë que j'ay été trop sincere pour n'avoir pas averti le Lecteur qu'à l'égard des Quinomes & des Polynomes plus grands, il falloit recourir à la methode generale que je donne immediatement après au *Probl.* 5. pour trouver le contraire d'un Polynome, n'ayant appliqué cette methode qu'aux Polynomes qui contiennent des racines cubiques & des quarre-quarrées, & ayant negligé d'en faire l'application à ceux qui ne contiennent que des Racines quarrées, parce que je me suis contenté d'avoir

frayé le chemin à ceux qui auront plus de loisir que moy, pour en dire d'avantage dans une matiere où l'on reconnoît que dans le fonds il n'y a qu'à calculer.

Il ne sert à rien de rabaisser cette methode generale, qui est très-belle & très-feconde, en disant qu'elle est dans M. Prestet. Ceux qui en parlent de la sorte par quelque motif que ce soit, n'en font que rélever la beauté, en me donnant occasion de dire que Mr. Prestet n'en a donné qu'un simple canon, dont il n'a point fait voir l'origine, ce qui m'a fait croire qu'il a pris ces formules qu'on trouve dans son livre, de quelque Auteur ancien, ou bien qu'il les a trouvées par hazard & par la force de l'imagination sans en avoir connu le fonds.

J'ay lû avec assez d'attention l'Algebre de cet Auteur, pour connoître qu'il s'est trompé en plusieurs endroits, & sur tout dans ses critiques, je n'ay point daigné repondre à la critique qu'il a faite contre moy touchant les Ra-

cines imaginaires, parce que j'ay connu principalement par ces paroles, par lesquelles il dit *qu'il semble que je n'ay pas assez examiné la nature des cubes negatifs*; qu'il n'entendoit pas bien la nature de ces Racines imaginaires, & je ne vois pas que ceux qui le veulent encore defendre, les entendent mieux que luy; Car afin qu'une Racine soit essentiellement fausse, il faut que tout son cube soit nié; ce qui n'arrive pas à la racine imaginaire $2+\sqrt{-6}$, dont le cube $-28+6\sqrt{-6}$ n'est pas tout nié, puisqu'il contient le terme affirmé $6\sqrt{-6}$.

Ce qui fait que je soutiens avec plus de fermeté que jamais ce que j'ay autrefois avancé dans le Journal des Sçavans, & encore dans mon Dictionnaire Mathematique, & dans mes Elemens d'Algebre, touchant les Equations cubiques qui ont deux racines imaginaires. Je dis *deux* parce qu'elles n'en peuvent pas avoir moins; comme il est évident à ceux qui entendent la nature de ces racines & la generation des Equations.

Comme la demonstration de ce-la, & aussi du calcul analytique, & encore des manieres differentes que j'enseigne pour connoître par supputation les racines d'une Equation est évidente à celuy qui est tant soit peu versé dans les Elemens de Geometrie, sans lesquels on ne peut pas se flatter de bien entendre l'Algebre. C'est pour cela que je ne me suis pas amusé aux demonstrations, dont la plus grande partie depend de la lumiere naturelle de l'esprit, ni a plusieurs autres choses de petite consequence, qu'on peut trouver expliquées plus au long en d'autres livres, ou bien que l'on peut aisement inventer.

Celles qui sont de plus grande consequence, & que j'ay omises à dessein dans la premiere Partie de mon Algebre, qui paroît à present, se trouveront dans la seconde, où j'applique l'Algebre à la Geometrie, & où je parle amplement des Equations qui ont des racines égales, & de la determination que l'on doit faire touchant les quantitez connuës d'une Equation, pour em-

pêcher que ces racines ne deviennent imaginaires. On y trouve aussi le fondement & l'origine de l'abregé de Mr. Lebnitz à l'égard de ce qu'on appelle communement *les infiniment petits* ; où je ne me suis pas beaucoup étendu parceque Mr. le Marquis de l'Hôpital, dont le nom & le merite est connu de tous les honnêtes gens, a pleinement épuisé cette matiere, par les differentes applications qu'il en a faites à toutes sortes de sujets.

## ARTICLE CCX.

## *NOUVELLES LITTERAIRES*

## D'ANGLETERRE.

Monsieur Vithbi vient de publier une paraphrase avec un commentaire sur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres : il a fait réimprimer en même tems sa paraphrase accompagnée de notes sur les Epîtres. Cette seconde edition est augmentée d'une Chronologie du Nouveau Testament, d'u-

ne Carte & d'une table Alphabetique de tous les lieux, dont il est parlé dans le Nouveau Testament.

Mr. Gregory vient aussi d'achever l'Edition Grecque du Nouveau Testament avec des scolies Grecques recueillies des Peres & même des Ecrivains prophanes par feu Jean Gregory Archidiacre de Glocestre son pere. C'est un in folio de 344. pages: au bas du texte on a mis les passages paralelles, les diverses leçons & enfin les Scholies Grecques, dont on a marqué soigneusement les Auteurs: les vignetes qui sont en grand nombre sont belles: & cette edition sera de recherche.

On fait de nouvelles editions des Epîtres de Pline le Jeune & des Dissertations de Maxime de Tyr.

Couvard Medecin Auteur d'un livre contre l'immortalité de l'ame, a osé en publier la defense.

Un Ministre nommé Monard luy a opposé la doctrine de l'Ecriture sainte sur la nature de l'ame.

Mr. Sauvage dans un recueil de lettres des anciens, fait de Julien l'Apostat un heros. On gemit en vain

de voir l'impieté triompher dans un Royaume Chrétien. Il y a pourtant encore des devots en Angleterre ; un Protestant vient de traduire un opuscule de Bellarmin, le titre de la traduction est ainsi conçû, *Elevation de l'ame à Dieu par les degrez des Creatures, Ouvrage du pieux & sçavant Cardinal Bellarmin, traduit en Anglois par H. Hall. in* 8. *pages* 271. Le Protestant a fait des retranchemens pour accommoder ce livre à ses erreurs.

On fait imprimer icy ( à Londres ) plusieurs sermons nouveaux. Ces sortes d'Ouvrages sont fort communs en Angleterre. Presque tous les Predicateurs s'y croient en droit de faire imprimer leurs pieces. Les Libraires les demandent à ceux qui ont eu quelque succés, dans l'esperance d'en faire un prompt debit : & les Predicateurs qu'on n'a pas gouté, se flattent aisément que les Lecteurs leur feront plus favorables, que n'ont éte les Auditeurs.

Il y a quelques années qu'on a traduit en Anglois *les avantures de Telemaque.* Cette traduction a eu

tant de succez, qu'on songe déja à une troisiéme édition.

Mr. Burnet Evêque de Salisbury a fait réimprimer le livre intitulé *Particularitez de la vie & de la mort du Comte de Rochester &c.* Ce Seigneur mourut en 1680. & quelque tems aprés sa mort Mr. Burnet fit paroître le livre dont nous parlons. Le Public qui avoit reçû assez froidement la premiere edition, ne s'attendoit pas à en revoir une seconde.

Les Livres de Politique sont icy fort à la mode: & il est incroïable combien on y en a imprimé depuis deux ou trois ans. On fait une nouvelle édition de celuy qui a pour titre *Les pretentions de la maison d'Autriche sur la Monarchie d'Espagne, publiées à Vienne par ordre de sa Majesté Imperiale, & traduites en Anglois, &c.*

Il paroît icy depuis quelque tems un livre qui a fait grand bruit. En voici le titre fidellement traduit: *Les differens touchant la prédetermination terminez, où l'on montre par l'Ecriture, la raison & l'experience que l'homme est un agent necessaire. On y a ajoûté des preuves faciles de l'existence de Dieu.* Sur la fin du livre l'Au-

teur raporte quelques raisons assez foibles pour montrer, dit-il, *qu'il est du moins probable que l'ame est immortelle.* On n'est point surpris que ceux qui soutiennent que l'homme n'est pas libre, & qu'il agit sans choix & par necessité, mettent l'immortalité de l'ame au nombre des problêmes. Quand on est sourd au temoignage de la conscience, qui fait sentir à tous ceux qui veulent l'écouter, que l'homme, excepté dans les premiers mouvemens, qui luy échapent, agit librement, sans necessité & par son choix; on peut bien s'aveugler jusqu'à s'imaginer qu'il suffit de croire *qu'il est au moins probable que l'ame de l'homme est immortelle.* Mais il est à craindre que ceux qui en viennent à cet excés, ne s'avisent bientôt de dire *qu'il n'est que probable qu'il y a un Dieu qui recompense les bons & punit les méchans:* ces deux propositions étant liées ensemble, & l'une se prouvant par l'autre.

On a fait encore réimprimer icy un petit livre tout propre à faire soulever le bas peuple contre les Catholiques: il est intitulé *Une fléche*

*contre l'Idolatrie, tirée du carquois du Dieu des armées : par H. Ains-Worth.*

Mr. l'Evêque d'Ely a publié un Commentaire sur le Deuteronome. C'est un assez gros in 4°. L'habileté de son Auteur fait esperer, qu'il sera rempli de bonnes choses.

## ALLEMAGNE.

On imprime à Hambourg un Journal qui paroîtra tous les mois sous ce titre *Nova Litteraria collecta Hamburgi in* 4°. il sera toûjours de quarante pages, il comprendra les nouvelles litteraires de toute l'Allemagne, excepté la Pomeranie le Meklembourg & le Holstein, que Mrs. Lehman & Strasberg Auteurs du nouveau Journal abandonnent avec tout le reste du Septentrion aux Auteurs du Journal intitulé *Nova Litteraria maris Balthici.* Comme le Journal de Lipsic intitulé *acta eruditorum* continue, & que Mr. Schcukzer en fait un en latin à Zurich pour la Suisse. Voilà quatre Journaux Latins en Allemagne. On avoit encore parlé d'un Journal Alleman qui se faisoit sous les yeux de Mr. de Leibnitz.

Buddeus Auteur d'une histoire de la Philosophie des Hebreux qu'on a estimée, vient de faire paroître une logique fort nette sous le titre d'*Elementa Philosophiæ instrumentalis*. Il fait d'abord une histoire de la Philosophie assez exacte, & divise son Ouvrage en quatre parties ; la premiere traitte des moyens de trouver la verité ; la seconde donne des regles pour la decouvrir dans les écrits des autres : la troisiéme explique la maniere de communiquer les veritez que l'on a decouvertes : la quatriéme est une espece de Dictionnaire, où l'on explique le termes particuliers à la Philosophie.

## PARIS.

* L'Auteur des nouvelles de la Republique des Lettres, Ecrivain sçavant & exact, n'a pas été bien informé sur les Memoires & sur l'Histoire d'Henry second du nom, Duc de Guise. La facheuse affaire qui l'obligea d'aller à Rome fut un engagement un peu trop fort qu'il avoit pris avec la Comtesse de Bossu pen-

* *Juin* 1073. *Artic.* 2. *d.*

dant sont sejour en Flandres : il vouloit faire rompre le pretendu mariage qu'il avoit contracté avec cette Dame dans le dessein d'épouser Mademoiselle de Pons fille d'honneur de la Reine. Cette derniere passion luy fit refuser l'alliance d'un Ministre puissant, qui empêcha la France de le secourir.

Mr. Bernard n'entend pas assez raillerie sur la lettre au Chevalier de Guise : peut-on croire que le Duc exhorte serieusement son frere à voler le Duc de Chevreuse ?

Au reste il n'est pas douteux que ces Memoires ne soient veritablement du Prince dont-ils portent le nom : l'attestation du feu Duc de Saint Aignan Auteur de l'Eloge qu'on lit à la tête de ces Memoires, le témoignage de toute la Cour de France, entre-autre du Chevalier de Fourbin à qui je l'ai moi-même (N.) entendu dire, sont des preuves qu'on ne détruit pas par un soupçon.

Mr. de Saint Helene qui a formé ce soupçon étoit interressé à diminuer l'autorité d'un livre, dans lequel Mr. de Serisantes son frere étoit fort mal traité. Mr. de Saint

Yon à qui il l'attribue a fait d'autres ouvrages bien écrits à la vérité, mais d'un stile fort different & fort inferieur à celui des Memoires.

La verité des faits qui y sont contenus, est confirmée d'une maniere bien authentique par les Memoires du Baron de Modene, qui en convient, quoi que les mauvais traitemens qu'il avoit reçû du Duc de Guise l'engageassent à ne le pas flater.

Il court ici une satyre en stile d'Horace sur la maniere d'enseigner la Philosophie & la Rhetorique : c'est un dialogue entre Blasius & Priscus, cette piece est de bon goût; aucun moderne n'a approché de plus prés de la naiveté ingenieuse du Satyrique Romain.

Mr. Michel du Perray Avocat en Parlement, a fait imprimer un inquarto de prés de 700. pages, intitulé de *l'Etat, & de la capacité des Ecclesiastiques pour les ordres & bénéfices*. Ce traité est divisé en sept livres : dans le premier, l'Auteur traite de l'Etat Clerical & des dispositions que cet Etat requere. Il fait voir dans le second, quels

ſont ceux qui doivent être exclus de cette ſainte milice. Il employe le troiſiéme à expliquer tout ce qui regarde la chaſteté & la pureté de mœurs, à laquelle les Clercs ſont obligez. Il parle dans le quatriéme de la Simonie. Dans le cinquiéme il traite des autres crimes dans leſquels les Clers peuvent tomber & des peines qui y ſont attachez. Le ſixiéme renferme tout ce qui apartient aux excommunications & aux cenſures. Enfin on explique dans le ſeptiéme tout ce qui regarde les abſolutions & les diſpenſes. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage: on voit que l'Auteur a de la lecture qu'il ſçait le droit canon, & qu'il n'ignore pas la pratique de la Cour de Rome. Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eut encore marqué avec plus d'exactitude & de netteté les articles du droit canon, qui ne ſont point en uſage en France, & qui ſont contraires aux Ordonnances des Rois, ou Arrêts des Parlemens.

Mr. Loüis Liger a compoſé un Dictionnaire general des termes propres de l'Agriculture. En donnant les définitions & les étimologies de

chaque mot, l'Auteur a eu soin d'y méler diverses instructions, qui peuvent être trés-utiles à ceux qui veulent se perfectionner dans l'Agriculture, & y devenir habiles.

Il paroît depuis peu une Carte trés exacte du Tirol & du Trentin d'une partie de la Republique de Venize, d'une partie de l'Etat Ecclesiastique, de l'Etat des Ducs de Mantouë, de Modene & de Parme: dressée par le sieur Bailleu sur les Memoires les plus nouveaux.

Le même Auteur a encore donné au Public une Carte des environs de Landau avec un plan de cette même ville, dans laquelle on voit la nouvelle methode de fortifier inventée par Mr. le Marêchal de Vauban reduite en pratique.

Nous apprenons la mort de deux personnes trés-distinguées parmi les gens de lettres: Mr. Maillabechi & Mr. de Saint Evremont. Le premier est mort au mois de Septembre: il étoit Bibliotequaire du grand Duc de Toscane, connoissoit les Livres en possedoit de fort rares & se faisoit un plaisir de contribuer aux travaux des Sçavans de toute l'Eu-

rope; on lui a reproché que ce qu'il ſçavoit le mieux, c'étoit l'endroit précis, la page, la ligne, où on l'avoit loüé dans pluſieurs livres: mais un défaut ſi leger eſt pardonnable à un homme qui s'eſt fait toute ſa vie un plaiſir d'obliger les autres. Mr. de S. Evremont eſt mort dans le même tems à Londres âgé de 91. ans. Il étoit de la famille des Barons de Saint Denis, conſiderable en baſſe Normandie. La profondeur & l'élevation de ſes penſées: ſon expreſſion toûjours délicate, toûjours ingenieuſe: ce tour noble & imperieux qui lui eſt propre, & qui marque un eſprit ſuperieur, rendront ſes Ouvrages immortels. Avant ſa mort il avoit fait mettre en ordre ſes crits par Mr. des Maizeaux: il les a confiés à Mr. Silveſtre, Medecin de Milord Montaigu, qui pour s'aquitter du devoir d'un amy fidele & pour contenter l'empreſſement du public ne differera pas de faire un edition purgée de tous les Ouvrages ſuppoſés, que des Libraires intereſſez avoient joint aux Ouvrages de Mr. de St. Evremont.

F I N.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Decembre 1703.


ART. CXCVIII. *Ordonnance ou Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au Peuple, portant condamnation d'un imprimé intitulé Cas de Conscience, &c.* pag. 2115

ART. CXCIX. Lettera Di Giovani Mario de Crescimbeni, &c. *C'est-à-dire, Lettre de Jean Marius Crescimbeni, &c.* p. 2122.

ART. CC. Prodromus Juris Publici Universalis magnâ Eruditorum expectatione, &c. C'est-à-dire, *Exposition préliminaire du Traité sur le Droit public Universel &c.* p. 2135

ART. CCI. R. P. Antonii Bonet Societatis Jesu opuscula, &c. *C'est-à-dire, Opuscules du R. Pere Antoine Bonnet Jesuite, &c.* p. 2137

ART. CCII. *Eloge du Pere Bonnet.* p. 2144

ART. CCIII. Gymnasii Ticinensis Historia & Vindiciæ à sæculo V. ad finem XIV. Auctore Antonio Gatto, &c. *C'est-à-dire, Histoire & Apologie du College de Pavie, par Antoine Gatti, &c.* p 2148

ART. CCIV. Tractatus Theologicus de Prædestinatione, Electione, & Reprobatione hominum, &c. *C'est-à-dire, Traité Theologique sur la Predestination, l'Election & la Reprobation des hommes, &c.* p. 2153

ART. CCV. Brevis Meditatio Academica de spirituum actionibus contra Bekkerum in specie per Zippelium, &c. *C'est-à-dire, Courtes Reflexions de Mr. Zippelius touchant l'action spirituelle des esprits, contre Bekker en particulier, &c.* p. 2168

ART. CCVI. Tractatus Theologicus de Natura & Gratia in materia de virtutibus, &c. *C'est-à-dire, Traité Theologique de la Nature & de la Grace par rapport aux vertus, &c.* p. 2177

ART. CCVII. *Explication du Sceau fait par une Assemblée où l'on devoit traitter des moyens d'éteindre le Schisme après le Concile de Bâle.* p. 2186

ART. CCVIII. *Lettre de Mr. l'Ab. Mezzabarba.* p. 2190

ART. CCIX. *Réponse de Mr. Ozanam touchant son Algebre.* p. 2214

ART. CCX. *Nouvelles Litteraires.* p. 2219.

*Angleterre.* ibid.

*Allemagne.* p. 2224

*Paris.* p. 2225

Fin de la Table.

## *Errata pour le mois de Decembre 1713.*

P*Age* 2119. *ligne* 27. avoit, *lis.* auroit.
P. 2123. *l.* 3. Grimschits, *lis.* Grinschits.
P. 2125. *ôtez ces mots*, la Reine de Pologe étoit dans une Tribune.
P. 2124. *l.* 7. Marcelli, *lis.* Marchetti.
P. 2130. *l.* 2. *ôtez le point.*
*l.* 5. ἐδίδου, *lis.* ἐδίδου.
*l.* 11. ἐξομοιωσε *lis.* ἐξομοίωσε.
*l.* 12. θεῳ *lis.* θεῷ.
P. 2135. *l.* 11. naturel, *ajoûtez* &
P. 2149. *l.* 25. sixiéme, *lis.* cinquiéme.
P. 2191. *l.* IV. Tiron *lisez* Ciron.
*ligne* 14. Otrie, *lisez* Otric.
P. 2159. *l.* 1. combattent, *lis.* combatant.
P. 2171. *l.* 7. & à *lis.* pour.
P. 2173. *l.* celui-cy, *lis.* celui-cy?
P. 2175. *l.* 7. *effacez* c'est.
P. 2180. *l.* 7. confrences, *lis.* conferences.
P. 2201. qu'il y en aussi, *lisez*, qu'il y en a aussi.
P. 2202. de Nacrate, *lisez* Nacrase.
P. 2206. ΑΚΑΣΙ, *lis.* ΑΚΡΑΣΙ.
P. 2207. p. 95, *lis.* 94.
P. 2208. Jupiter, Amnon, *lis.* Jupiter Ammon.
P. 2210. à Acrâse ville de Lybie, *lis.* Acrase ville de Lydie.
*Ibidem.* il n'est pas un peuple dans la Lybie, *lis.* il n'est pas un peuple dans la Lydie.
P. 2212. ΛΙΠΙΟΝ, *lis.* ΛΙΠΙΟΣ.
*Ibidem.* ΠΕΡΓΑΜΜΗΝΩΝ *lisez* ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ.
P. 2220. *l.* 14. Monard, *lis.* Menard.
P. 2230. *l.* 20. crits, *lis.* écrits.

## Avis de l'Imprimeur de Trevoux.

Il s'imprime icy un Calendrier Ecclesiastique & Astronomique, calculé pour l'élevation de Paris, & pour l'année Bissexte 1704. où l'on trouve la durée du jour & de la nuit; les Phases & le quantiéme de la Lune pour chaque jour du mois; le lever & le coucher du Soleil; le commencement, la durée & la fin du Crepuscule de 10 en 10 jours; l'entrée du Soleil dans chaque signe, les Aspects des Planetes avec leur usage; les vrais lieux des Planetes de 6 en 6 jours; la maniere de compter les jours du mois par Calendes, Nones, & Ides selon les Romains; avec diverses curiositez de Mathematique. On y trouve aussi l'explication du Calendrier Romain, qui est en usage dans l'Eglise, avec quelques Instructions pour les Ecclesiastiques qui veulent prendre des grades dans l'Université de Paris &c. Comme on espere donner ce Calendrier tous les ans, s'il est agreable au public, on y trouvera chaque année de nouvelles curiositez.

*Il se vendra à Paris, chez* Jean Boudot, *Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, au Soleil d'or.*

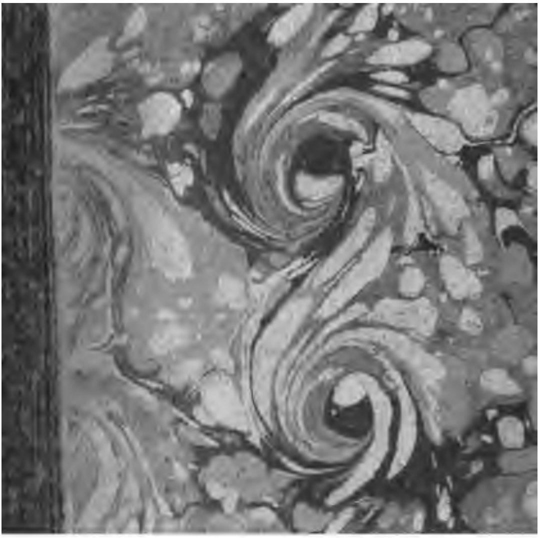

UNIVERSITY OF M
3 9015 05975
A 490908